1 oct. — 15 Nov.

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE Nº 11 406

DERNIÈRE ÉDITION

JEUDI 1er OCTOBRE 1981

En Iran

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE ET LES PRINCIPAUX CHEFS DE L'ARMÉE TUÉS DANS UN ACCIDENT D'AVION

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 285 F CFA ; Danemark, 5,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 8

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris no 650572

Tél. : 246-72-23

Le projet de budget et le plan énergétique

• Les bons anonymes seront assujettis à l'impôt sur la fortune au taux de 1,5 %
• Les six réacteurs nucléaires seront commandés en 1982 et 1983

Le conseil des ministres du mercredi 30 septembre a examiné le projet de budget pour 1982. M. Bérégovoy, secrétaire général de l'Elysée, a annoncé que les dépenses de l'Etat s'élèveraient à 788,1 milliards de francs, soit une augmentation de 27,6 % par rapport au budget initial de 1981, tel qu'il avait été arrêté il y a un an. Les recettes de l'État sont évaluées à 692,7 milliards de francs, ce qui laisse apparaître un déficit de 95,4 milliards de francs, soit 2,6 % du P.I.B. (produit intérieur brut).

La plupart des dispositions fiscales que nous avons annoncées ces derniers jours ont été confirmées et notamment l'augmentation de la fiscalité sur l'essence (18 centimes sur le super, 16 centimes sur l'ordinaire, 6,50 centimes sur le gas-oil et 2 centimes environ sur le fuel) ; le relèvement des tarifs de la vignette-auto (+ 15 % jusqu'à 4 CV, + 25 % au-delà) et le mode de calcul de l'impôt exceptionnel (10 % sur la différence entre le montant de l'impôt dû en 1982 et 15 000 F).

Une mesure nouvelle a été annoncée au cours du conseil : les bons anonymes seront taxés au taux maximal de l'impôt sur la fortune, soit à 1,5 %. Cette taxation s'ajoutera à celle qui existe déjà (42 %) sur les revenus de ces bons.

Le conseil des ministres a approuvé, d'autre part, la politique énergétique que défendra M. Mauroy, la semaine prochaine, devant l'Assemblée nationale. Le gouvernement déciderait de commander cinq réacteurs de 1 300 mégawatts et un de 900 mégawatts pour 1982 et 1983, soit un programme réduit d'un tiers par rapport au précédent.

A la Bourse de Paris, la reprise des cotations des valeurs des sociétés nationalisables ont vu celles-ci s'adjuger des gains très divers, allant par exemple de 4 % pour Paribas, à 18 % pour Pechiney-Ugine-Kuhlmann.

Malgré deux comités interministériels en debut de semaine, la politique énergétique n'était pas encore entièrement arrêtée avant le conseil des ministres du 30 septembre. Celui-ci devait donc trancher un certain nombre de points en litige, comme il en a pris l'habitude, sous le nouveau septennat.

Sur le nucléaire, un arbitrage a été rendu à Matignon en faveur de la proposition de M. Hervé de commander pour 1982 et 1983 cinq réacteurs de 1 300 mégawatts et un réacteur de 900 mégawatts. Le ministère de l'économie et des finances aurait préféré voir engager six tranches de 1 300 mégawatts et une de 900 mégawatts. Le précédent gouvernement envisageait, pour sa part, d'engager les travaux de neuf réacteurs dont huit de 1 300 mégawatts (deux à Cattenom, deux à Chooz, deux à Golfech, un à Penly et un à Nogent-sur-Seine) et un de 900 mégawatts (à Chinon).

Cette réduction d'un tiers des commandes nucléaires est rendue possible par une révision en baisse des besoins de la France en électricité, une plus grande diversification et des efforts accrus d'économies d'énergie.

La part du nucléaire dans le bilan énergétique resterait cependant nettement supérieure aux vœux des parlementaires socialistes qui préconisent l'engagement de quatre réacteurs seulement dont un de 900 mégawatts dans les deux prochaines années. Un sondage publié ce 30 septembre par le *Quotidien de Paris* affirme pourtant qu'en cas de référendum 63 % des personnes interrogées seraient favorables à la poursuite du programme nucléaire.

Pour ce qui concerne les autres sources d'approvisionnement, le gouvernement devait maintenir des options plus ouvertes que ne le laissaient prévoir les travaux préparatoires. Pour le gaz la fourchette à l'horizon 1990 serait de 30 à 40 millions de tonnes équivalent pétrole et une formulation prudente des objectifs en matière de production nationale de charbon — sur la recherche à terme d'une extraction de 30 millions de tonnes — éviterait des attaques de la C.G.T., qui a visiblement décidé de faire du charbon l'un de ses principaux terrains de lutte.

Le ministre chargé de l'énergie a, en revanche, eu bien du mal à faire admettre ses vues sur le financement de la politique d'économies d'énergie, qui, pourtant, donne toute sa cohérence à l'édifice. A moins d'un revirement possible à l'Elysée, ne seraient retenues ni la création d'une Caisse nationale des économies d'énergie qui aurait pu lancer un emprunt sur le marché financier, ni l'idée d'un désencadrement à 100 % des crédits affectés à ces économies, ni même l'idée d'une bonification des prêts au moyen de ressources parafiscales (taxe sur l'essence ou sur l'électricité).

L'attribution d'un budget de 1 milliard de francs en 1982 à l'Agence pour les économies d'énergie, l'amélioration du ratio entre fonds propres et capacité de financement des Sofergies, filiales des banques spécialisées dans le financement énergétique, le déblocage par M. Delors d'une enveloppe énergie du Crédit national de 900 millions de francs et une action économies d'énergie à partir des comptes épargne-logement devraient certes permettre une relance des investissements dans ce secteur. Mais on sera bien loin des travaux préparatoires qui envisageaient de voir consacrer en moyenne 45 milliards de francs par an dans la décennie 80 à cette maîtrise des consommations. Or l'on admet habituellement que les pouvoirs publics doivent disposer du quart du financement pour s'assurer des investissements voulus.

B. D.

APPROUVÉE PAR LE SÉNAT

L'abolition de la peine de mort est votée définitivement

Le Sénat a voté, mercredi matin 30 septembre, le projet de loi abolissant la peine de mort sans modifier le texte déjà approuvé par l'Assemblée nationale. En conséquence, la loi est définitivement votée.

Au Sénat, l'article essentiel, précisant : « La peine de mort est abolie », a été adopté par 161 voix contre 126 sur 287 suffrages exprimés. Les autres dispositions et l'ensemble du texte ont été votés à main levée. (Voir page 10.)

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le Commonwealth et l'Afrique

La vingt-troisième conférence biannuelle des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth s'est ouverte, ce mercredi 30 septembre à Melbourne. Quarante et un des quarante-cinq dirigeants de cette organisation souple, qui regroupe autour du Royaume-Uni les anciens territoires de la Couronne sur les cinq continents, assistent à cette réunion.

La question rhodésienne, qui empoisonnait traditionnellement ces conférences, a disparu de l'ordre du jour. Le dernier sommet de Lusaka, il y a deux ans, avait ouvert la voie à la solution de la crise et permis la création du Zimbabwe, dont le premier ministre, M. Robert Mugabe, est présent à Melbourne.

L'Afrique restera cependant comme de coutume au centre des entretiens. M. Fraser a lancé le débat sur la question de l'indépendance de la Namibie, chère au cœur des dirigeants africains. Il a affirmé son aversion pour la politique sud-africaine d'apartheid et estimé que tous les membres du Commonwealth souhaitaient l'indépendance rapide de la Namibie, en accord avec les résolutions des Nations unies. Mme Thatcher a déclaré sèchement mardi que la conférence n'était pas un forum approprié pour discuter de ce sujet et demandé au Commonwealth de ne pas se mêler du travail du « groupe de contact » sur la Namibie, dont font partie deux membres de l'organisation, le Royaume-Uni et le Canada. Nul doute que les pays africains, et en particulier le Nigéria, ne se satisferont pas de cette fin de non-recevoir par laquelle le premier ministre britannique, avec sa brutalité habituelle, a paradoxalement minimisé le rôle d'une association bâtie autour de la reine Elizabeth.

Autre pomme de discorde habituelle : la question des relations sportives avec l'Afrique du Sud, qui a connu un regain d'intérêt avec la récente visite des Springboks en Nouvelle-Zélande et les violentes manifestations de protestation qui l'ont accompagnée. Aux dirigeants étrangers qui lui reprochent cette tournée, le premier ministre néo-zélandais, M. Muldoon, a répondu par avance sans ménagement : « Il n'y a pas que ceux qui ont des visages noirs qui ont des sentiments », a-t-il déclaré, avant de montrer un dossier contenant la liste des violations des droits de l'homme commises, selon lui, par les membres africains du Commonwealth.

Parmi les autres sujets abordés figureront aussi la question du retour du Pakistan au sein du Commonwealth et les relations Nord-Sud à la veille de la réunion de Cancun. L'Inde n'est pas favorable à la réintégration du gouvernement d'Islamabad, qui avait claqué la porte en 1972.

Organisme sans base juridique précise, à l'image du système constitutionnel britannique, regroupant des pays de peuplement, de tendances politiques, et de niveau de développement très différents — de la riche Australie à la Tanzanie démunie — secoué de disputes, et même de conflits internes, le Commonwealth a toujours été un objet de critiques, voire d'ironie. Pourtant, il continue d'exister alors que, par exemple, la Communauté mise en place lors de l'indépendance des anciennes colonies françaises d'Afrique a fait long feu.

Si l'on en croit son secrétaire général, le Guyanais Shridath Ramphal, sa force vient de sa diversité même. « Ce qui fait la valeur du Commonwealth aujourd'hui, déclarait-il y a deux ans, provient précisément du fait qu'il rapproche des éléments disparates de la communauté internationale. »

Jeux et enjeux en Pologne

par ANDRÉ FONTAINE

Il y a un an, à pareille époque, toutes les chancelleries se posaient la même question : les Soviétiques vont-ils intervenir militairement en Pologne ? Cette éventualité, aujourd'hui, est de plus en plus rarement retenue. Les manœuvres des troupes du pacte de Varsovie ont pris fin. Il n'y a plus, actuellement, que deux divisions russes dans le pays. Le *Christian Science Monitor*, de Boston, a cité une personnalité soviétique de premier plan selon laquelle une intervention « *n'était même pas envisagée* », n'étant concevable, selon lui, que « *si les forces en présence étaient complètement polarisées (...), si une sorte de guerre civile... avait commencé* ».

On ne peut pas dire pourtant que les choses se soient beaucoup arrangées. Sur le plan économique, le général Jaruzelski, premier ministre, vient de faire état d'une diminution de 13 % de la production au cours des huit premiers mois de 1981, ce qui n'a pas empêché les salaires de monter de 27 % en un an. L'endettement vis-à-vis de l'Ouest (27 milliards de dollars) est tel que la Pologne ne peut assurer le service de sa dette qu'en empruntant à nouveau. Les magasins sont vides. L'inflation galope.

Sur le plan politique, le congrès de Solidarité, qui fait de plus en plus figure d'Etat dans l'Etat, ne s'est pas contenté de réclamer des élections libres, un référendum sur l'autogestion, le droit de présenter des projets de loi et celui de contrôler l'information sur ses activités. Il a lancé un appel aux travailleurs des autres pays communistes pour les inviter à constituer eux aussi des syndicats indépendants. De son côté, la Diète (Sejm), jusqu'à présent simple chambre d'enregistrement, a contraint le gouvernement à remanier de fond en comble un projet de loi sur la désignation des responsables d'entreprises : ceux-ci, dans la majorité des cas, seront désormais choisis par leur personnel.

Il est difficile d'imaginer que les dirigeants soviétiques puissent laisser se développer sans réagir un mouvement qui remet à ce point en cause les bases de leur domination. En comparaison, le printemps de Prague fait figure de simple ébauche. Il est vrai qu'en Tchécoslovaquie la direction du parti était passée, dans sa majorité, du côté de la contestation. Ce n'est pas le cas cette fois. Mais la portée de cette différence est assez réduite, dans la mesure où le parti, largement noyauté par les partisans de M. Walesa, a pu être décrit par Jacek Kuron, l'un des dirigeants du mouvement dissident KOR, qui vient de s'effacer devant Solidarité, comme « *complètement et totalement paralysé, pratiquement incapable de prendre une décision* ».

(Lire la suite page 2.)

POINT

Le pouvoir de la presse

Parce que la presse fait connaître à toute une communauté les opinions d'un seul homme ou d'un groupe, il est légitime qu'elle soit l'objet d'interventions pour qu'elle donne place ou temps, dans ces colonnes ou sur ses ondes.

Partis ou syndicats, associations de patrons ou rassemblement d'ouvriers, groupes structurés ou informels, opposition et majorité, cherchent, chacun selon son style, à faire donner le plus grande ampleur à ce qui est leur raison d'être : idées, projets, revendications.

La presse, n'est, en effet, pas exactement propriétaire de l'outil de communication dont elle dispose, mais plutôt gérante d'une mission d'intérêt public, celle qui consiste à rapporter les faits, à donner la parole à qui, objectivement, ne l'aurait pas sans elle. Comment ?

L'irruption d'Action directe, ou d'un groupe qui en est proche, dans les locaux du Quotidien de Paris, *puis de l'A.F.P., est encore venue rappeler que le sujet n'est pas théorique. Quand la parole ne convainc plus, on croit opportun d'exercer une pression physique. On en revendique la légitimité. Le cas échéant, on soutiendra qu'une telle démarche n'est pas d'une nature différente des menaces verbales exercées par des groupes plus policés. Il se peut. Mais les unes n'équilibrent pas l'autre.*

De plus, la violence physique, dans ce qu'elle a d'immédiat, de simpliste, permet qu'on la récuse en toute égalité d'esprit. Non pas parce que la victime en est, cette fois, la presse, qui serait jugée plus respectable que d'autres institutions, mais dans le principe même.

Mais il faut prêcher l'exemple et savoir, quoi qu'il en coûte, démontrer que la violence demeure sans effet, c'est-à-dire oser ne pas y céder. Quitte à priver les lecteurs, non pas de la seule information dont la publication est requise par violence, mais du journal tout entier.

(Lire page 12.)

Hommage à Hollywood

KING VIDOR A PARIS

(Lire pages 17 à 19 le supplément des arts et spectacles.)

AU JOUR LE JOUR

Gauche

Nationalisations exagérées, fiscalité injuste envers les gros revenus, solidarité sociale incongrue, débats de société prématurés, le gouvernement se rend-il compte qu'il donne des armes à la droite en se conduisant comme si la gauche était au pouvoir ?

HENRI MONTANT.

LE CHAMPIONNAT DU MONDE D'ÉCHECS

Les mêmes acteurs une autre pièce

Foin des trop faciles clichés sur le sempiternel « match du siècle ». Ce n'est pas un championnat de boxe toutes catégories qui débutera jeudi à Mérano, dans les Alpes italiennes, mais tout simplement la rencontre entre les deux plus forts pratiquants du plus noble des jeux, les échecs.

Après qu'il eut connu une grande vogue populaire au Moyen Age et pendant la Renaissance, ce sport intellectuel par excellence a longtemps été confiné dans le cercle des spécialistes. On connaissait vaguement, avant la dernière guerre, plus par leurs excentricités que par leurs prouesses, Capablanca, Steinitz ou Alekhine. Ultérieurement, la longue domination des Soviétiques fit des grandes compétitions et, notamment, du championnat du monde, une sorte d'affaire de famille. Aujourd'hui encore, l'U.R.S.S et les pays de l'Europe de l'Est comptent plus de licenciés que le reste du monde.

Quelques grands maîtres internationaux — tel est le titre qu'on décerne aux meilleurs — jouaient les trouble-fête : une poignée d'Anglais, certains Hollandais, un ou deux Danois et — on a le regret de devoir l'écrire en parlant de la patrie de Philidor — aucun Français.

JACQUES SAUVAGEOT.

(Lire la suite page 16.)

LE MONDE diplomatique

du mois d'octobre

EST PARU

Au sommaire :

- **La montée d'un contre-pouvoir politique en Pologne.**
- **L'Égypte réduite au silence.**

Le Monde

idées

L'ÉVOLUTION DE LA CRISE

Les « avertissements » à la Pologne continuent de se succéder, pendant que Solidarité tient son congrès. André Fontaine examine les éléments qui retiennent les Soviétiques d'intervenir, tandis que Jacques Madaule établi un parallèle entre l'évolution de la Pologne et celle de la France. Quant à Stanislaw Gajewski, il rapporte les propos du général de Gaulle, qui a toujours cru que la « personnalité de la Pologne » finirait par s'imposer.

Qu'aurait dit de Gaulle ?

par STANISLAW GAJEWSKI (*)

TOUT raisonnement du type « ce que serait, si... » n'a, évidemment, du point de vue historique, qu'une valeur très restreinte. J'en suis pleinement conscient. Il m'arrive quand même, chaque fois que, en France, en Pologne ou ailleurs, se produisent des changements profonds ou des événements historiques, de me poser la question : et, lui, qu'en dirait-il ? Lui, c'est évidemment le général de Gaulle, avec lequel, grâce à la chance et à mes fonctions d'ambassadeur de Pologne en France de 1954 à 1961, j'ai pu avoir maintes conversations, aussi bien avant son retour au pouvoir que par la suite.

Par la force des choses, ces conversations étaient plus suivies, plus longues et plus libres dans la première de ces deux périodes, plus rares et plus officielles une fois qu'il fut devenu chef de l'Etat. Mais la Pologne et ses problèmes y tenaient toujours une place de choix. Comme nous l'avons tous senti au moment de sa visite officielle en Pologne en automne 1967, de Gaulle éprouvait un « faible » étrange et un intérêt inépuisable pour notre pays et ses problèmes. Les raisons ? Elles étaient autant sentimentales que rationnelles ou politiques. Une sympathie générale éprouvée au dix-neuvième siècle par les Français pour le « vaillant et malheureux » peuple polonais, le souvenir des héroïques soldats polonais restés jusqu'au bout au service de Napoléon, quelques remords pour la politique « réaliste » de la France envers la Russie tsariste qui avait conduit à l'abandon de la Pologne à son triste sort lors des insurrections de 1830 et 1863, les échos lointains de la grande émigration polonaise en France — tout cela le général, selon ses propres paroles, l'avait appris dans sa maison natale, austère et patriotique, au lycée et à Saint-Cyr.

Après la première guerre mondiale, le jeune lieutenant de Gaulle demanda à être intégré à la mission militaire française en Pologne. Il participa à la formation des officiers polonais, faisant des visites au front. Il put voir un pays en ruine, affamé par la guerre, il vit ses misères et sa gloire, il put avoir des contacts, et parfois des liens d'amitié avec des Polonais : il a connu et il a compris le passé de ce peuple, comme il le disait « *fier et gravement éprouvé par l'histoire* ». La défaite de la Pologne en 1939 devait durement l'éprouver. A Londres, il eut des relations très suivies avec le général Sikorski, commandant en chef et président du gouvernement polonais en exil.

Il ne cachait pas qu'il lui est arrivé d'aimer la Pologne, bien que, évidemment, le seul grand amour de sa vie ait été la France. Mais dans son cœur il y avait toujours une place privilégiée pour notre pays.

Et du point de vue politique ? Je ne suis pas seul à penser que de Gaulle était probablement l'homme d'Etat le plus éminent de ce demi-siècle. Réaliste parce que romantique, visionnaire parfois inspiré qui, décelant avec précision les rapports des forces, prévoyait les événements à venir d'une façon prophétique.

Il avait cherché à éviter la division de l'Europe et du monde entre deux superpuissances condamnées à une rivalité éternelle, à la course aux armements et finalement à l'anéantissement atomique. Bien avant 1956, il parlait de manière presque obsessionnelle des perspectives de l'antagonisme sino-soviétique, annonçant tout ce dont nous sommes témoins aujourd'hui en Asie.

De Gaulle parlait toujours des continents, des pays, des forces réelles agissant dans le monde. Sa géopolitique avait un caractère spécifique. Elle ne se réduisait jamais à un rapport purement matériel des forces — la question cynique : « *De combien de divisions dispose le Vatican ?* » venait d'une école de pensée différente de la sienne. Pour lui, la tradition, les forces spirituelles, l'honneur et la fidélité pesaient davantage à l'occasion sur le sort des peuples que la supériorité matérielle.

La « personnalité polonaise »

Pour de Gaulle, plutôt conservateur mais républicain convaincu, qui ne cachait pas son antipathie pour le communisme, les problèmes idéologiques étaient, comme il le soulignait toujours, secondaires. « *Les régimes passent, mais les peuples restent* », disait-il souvent. Il écrivait et disait toujours — et avec conséquence — « *la Russie* » et jamais « *l'Union soviétique* ». La Pologne était pour lui un pays de l'Europe centrale, jamais de l'Europe de l'Est. Le facteur qui décidait du sort des peuples, c'était d'abord leur « *personnalité* », leur « *vocation historique* ». Comme il l'a souligné avec force dans son discours à la Diète, à Varsovie, en 1967, c'est précisément cette « personnalité » du peuple polonais, dont il avait si souvent parlé avec moi, qui permettait d'être optimiste pour son avenir.

De Gaulle ne cachait jamais que selon lui l'organisation de la paix en Europe après la seconde guerre mondiale était la pire possible. Il avait présenté son propre projet, valable quelques dizaines d'années au plus, à Staline en décembre 1944. Mais comme tout avait été réglé contrairement à ses idées, il fallait — disait-il avec insistance — adapter la politique de la Pologne, comme de la France, aux réalités existantes. Et voilà, en bref, ce qu'il pensait.

La Pologne est en Europe centrale le seul pays qui a une « personnalité ». De ce fait, elle a le droit à une existence indépendante. Comme l'Allemagne est dépecée et divisée — elle a cessé pour une période relativement longue de menacer la Pologne. Le problème fondamental pour celle-ci, c'est donc de régler ses relations avec la Russie. Comme elle « *se trouve où elle se trouve* » et doit sa libération à l'Armée rouge et pas aux troupes anglo-saxonnes, et comme d'autre part sa frontière occidentale est effectivement garantie par la Russie, une alliance étroite avec la Russie est dans l'intérêt de la Pologne. La tentative de manœuvrer la Pologne contre la Russie, à quoi pensent certains politiciens américains, est une conception criminelle qui ne peut mener qu'à la catastrophe.

En ce qui concerne l'évolution intérieure, de Gaulle était convaincu que la Pologne, grâce à sa personnalité, grâce au patriotisme de ses habitants, grâce à leur courage empreint, pour la première fois dans l'histoire du pays, de sagesse — de Gaulle avait été impressionné par les événements d'octobre 1956 — avait toutes les chances, dans les limites du possible et sans porter atteinte à l'alliance avec la Russie, d'obtenir une large sphère de libertés démocratiques et une formule de vie politique, sociale et culturelle propres à sa personnalité et à ses traditions.

Quand, pendant son voyage à Varsovie en 1967, j'ai eu l'occasion d'échanger avec le général quelques propos, il n'a pas caché sa déception de ce qu'il avait vu en Pologne, et surtout de ce qu'il avait entendu de la bouche de Gomulka. Il se l'imaginait autrement et n'attendait pas de lui de tels propos. Il ajouta néanmoins : « *Je sais que la Pologne est indestructible et qu'elle reviendra sur le chemin qui lui est propre. Je ne perdrai jamais cette certitude.* »

De Gaulle prévoyait-il les énormes changements qui, depuis août 1980, ont modifié en profondeur notre pays ? Sûrement pas : ni leur caractère, ni le moment de leur apparition, ni leur effet final n'étaient prévisibles à son époque. Mais son instinct politique infaillible lui disait que la « personnalité » de la Pologne s'imposerait dans les années à venir.

Quand on a eu la chance de connaître le général et de parler avec lui, il est impossible de ne pas penser à lui quand se produisent de grands événements. C'est ce que j'ai fait en 1979 quand Karol Wojtyla a été élu pape. Quel dommage que ces deux grands hommes ne se soient jamais rencontrés, quel dommage que le général n'ait pas vécu ces jours-là !

(*) Ancien ambassadeur de Pologne à Paris.

Le socialisme en question

par JACQUES MADAULE

MEME les observateurs les plus distraits, pourvu qu'ils ne soient pas aveuglés par le parti pris, doivent reconnaître un certain parallélisme entre les événements de Pologne et de France.

Qu'est-ce que le socialisme ? Selon la réponse que l'on donne à cette question, on le trouvera menacé ou menaçant, soit à Paris, soit à Varsovie. Pour M. Stoléru, par exemple, dont le patriotisme est douloureusement affecté quand il entend parler de « France socialiste », le socialisme est menaçant à Paris et, sans doute, menacé à Varsovie. C'est bien ce que pense aussi M. Brejnev, qui se souvient avec mélancolie de l'heureux temps où, à l'invitation de M. Gierek, il avait le plaisir de s'entretenir à Varsovie avec M. Giscard d'Estaing. Le socialisme n'était alors ni menacé, ni menaçant où que ce fût en Europe.

A présent, les choses se sont mises à bouger, tant il est difficile, quelque soin qu'on en prenne, d'immobiliser l'histoire. En Pologne, les gens se sont avisés qu'on n'est jamais si bien servi que par soi-même et qu'il n'était peut-être pas indispensable de déléguer au parti ou plutôt à son appareil, à sa *nomenklatura*, corps d'élite, comblé de privilèges, recruté par cooptation, le soin de régler souverainement et arbitrairement toutes les affaires. D'autant que les résultats de cette gestion étaient particulièrement lamentables. Et la société a entrepris de s'organiser elle-même sous la forme du syndicat Solidarité pour traiter par autogestion ses propres affaires. C'est ce que l'on nomme à Moscou une prétention antisocialiste, le socialisme consistant sans doute à déléguer tous les pouvoirs à une oligarchie qui se recrute elle-même à la façon des académies.

En France, le 10 mai, une autre oligarchie toute différente, mais qui avait pris l'habitude depuis plus de vingt ans de gouverner au nom de sa compétence et pour le plus grand profit de la moitié la plus fortunée du pays, s'est trouvée brusquement précipitée du pouvoir. Elle a encore quelque peine à y croire. Et tout cela s'est produit au nom du socialisme. Celui qui nous menace ainsi à Paris ne peut donc pas être le même que celui qui est menacé à Varsovie par Solidarité.

En effet, ce que nous entendons ici par socialisme, c'est un régime dans lequel, grâce à une équitable répartition des biens, tous les hommes ont la liberté de s'épanouir pleinement. La France était — elle est encore — un des pays les plus inégalitaires du monde. Les gens qui profitaient de ces inégalités, qui tendaient à les maintenir et à les accroître, étaient au pouvoir depuis vingt ans. Ils viennent à peine d'en être chassés, et il ne semble pas que M. Jean-François Deniau ou M. Lionel Stoléru ou tout autre de leur bord ait fait la moindre réflexion sur cet aspect des choses, qui est pourtant capital et où se vérifie le parallélisme entre les événements de Pologne et ceux de France.

Il ne s'agit donc pas le moins du monde, ici ou là, du pacte de Varsovie ou de l'alliance atlantique. Les deux blocs se portent, hélas ! le mieux du monde, et l'on peut dormir tranquille à Washington comme à Moscou. Les « menées de l'impérialisme » ont à peu près autant d'influence à Varsovie que les ministres communistes dans le cabinet Mauroy. Mais ce qui est grave, c'est que le système américain dans sa structure même n'est pas moins menacé par les événements de Paris que le système de Moscou par ceux de Varsovie. Moscou réagit par des manœuvres militaires autour de la Pologne et en Pologne même ; Washington par des manœuvres monétaires et économiques.

L'atout majeur de la Pologne, c'est sans doute que Solidarité et le gouvernement, qui négocient dans des conditions si difficiles, sont, les uns et les autres, formés de Polonais, de patriotes qui ont malgré tout quelque chose à défendre en commun. Voilà pourquoi, dans les pires moments, ils sont jusqu'ici parvenus à des compromis précaires. Il pourrait, il devrait en être de même en France si les mots qu'on entend ont encore un sens. On se fait chez nous une certaine idée de l'homme, qui est aujourd'hui mise à l'épreuve. Le gouvernement socialiste que la France s'est librement donné doit avoir derrière lui, dans le combat capital qu'il mène, beaucoup plus que ceux qui l'ont porté au pouvoir. Il y va de notre survie

La France et la Pologne sont aujourd'hui interrogées dans leur essence même, dans la confiance que l'une et l'autre mettent en l'homme. Telle est l'idée qu'elles se font du socialisme : c'est le parti de l'homme contre toutes les oligarchies qui l'exploitent.

JEUX ET ENJEUX

(Suite de la première page.)

Il n'est donc pas surprenant que Moscou hausse le ton. *Troud*, le journal des syndicats soviétiques, parle de Solidarité comme d'un « *cheval de Troie de l'impérialisme* ». M. Gromyko, à la tribune des Nations unies, dénonce les « *efforts tendant à ébranler les bases socialistes de l'Etat polonais* ». Les journaux de Varsovie reproduisent un message adressé par le comité central du P.C.U.S. à M. Kania, en date du 10 septembre, pour l'inviter « *à prendre immédiatement des mesures déterminées et radicales en vue de mettre fin à la perfide propagande antisoviétique et aux actions hostiles à l'U.R.S.S.* ».

Les autorités polonaises, du coup, ont mis en garde les amis de M. Walesa contre les risques qu'ils faisaient courir à l'« *existence indépendante* » du pays, menacé, selon eux, de connaître un « *affrontement sanglant* ». Le général chef du gouvernement a informé, jeudi dernier, le Parlement qu'il avait donné instruction au ministre de l'intérieur — un militaire lui aussi — de prendre « *les mesures nécessaires pour mettre fin à l'anarchie, au houliganisme, aux excès anti-étatiques et antisoviétiques* ». Des unités de l'armée, a-t-il précisé, avaient été mises à sa disposition à cette fin. Enfin, M. Rakowski, premier ministre adjoint, a invité publiquement le cardinal Macharski, archevêque de Cracovie, et Mgr Dabrowski, secrétaire de la conférence épiscopale, actuellement en mission à Rome, à user de leur influence auprès de Solidarité pour convaincre ses leaders que « *la route qu'ils suivent actuellement ne peut conduire qu'à la tragédie* ».

Solidarité n'a cure de ces avertissements. Son congrès a estimé que les prises de position des autorités « *manquaient de réalisme* ». On a pu se demander un moment s'il n'allait pas rejeter le texte du compromis adopté par le Parlement sur la direction des entreprises, et M. Walesa s'est vu critiquer pour ne pas avoir consulté suffisamment ses mandants.

Un courant difficile à renverser

Chaque jour qui passe apporte quelque nouvelle revendication de Solidarité, pour qui chaque succès en appelle un autre, en application de la célèbre « tactique du salami » chère au Hongrois Rakosi : si tu ne peux prendre le saucisson d'un coup, prends-le tranche par tranche. Le principe sacré selon lequel tout le pouvoir doit procéder du parti, censé être l'avant-garde du prolétariat, est battu en brèche dans les faits depuis vingt-cinq ans ; Gomulka puis Gierek ayant dû, plus d'une fois, passer des compromis avec l'Eglise. Mais ce n'est pas pour rien que l'on range la prudence au nombre des vertus cardinales : la hiérarchie catholique savait jusqu'où elle pouvait aller trop loin. Le cas de Solidarité est tout différent : si personne ne peut douter que M. Lech Walesa lui-même soit un partisan du compromis, et un habile stratège, il est non moins évident qu'il lui faut compter avec une base très « remontée », déterminée à implanter, dans ce qui demeure pour l'empire soviétique une position stratégique capitale, une démocratie autogestionnaire appuyée sur une totale liberté d'expression.

Arrivés à ce point, les Soviétiques ne doivent pas se faire beaucoup d'illusions sur l'aptitude de leurs amis de Varsovie à renverser le courant, comme il les y ont expressément invités il y a déjà plusieurs mois. Qui prend encore au sérieux les mises en garde de M. Kania ou du général Jaruzelski ? Sont-ils bien sûrs que, s'ils faisaient appel à l'armée, celle-ci les suivrait aveuglément ?

Si donc le Kremlin n'intervient pas militairement aujourd'hui, alors que tout indique que la situation, de son point de vue, va continuer de se dégrader, c'est que l'« *analyse concrète de la situation concrète* » prescrite par Lénine lui déconseille de le faire. Il n'est pas très difficile d'imaginer pourquoi.

1) *Une action armée n'arrangerait rien à l'intérieur de la Pologne.* Tout donne à penser qu'une partie de l'armée au moins se battrait, ce qui obligerait l'U.R.S.S. à engager des moyens très importants, et que, une fois la bataille classique terminée, attentats et sabotages se poursuivraient longtemps, ce qui affecterait aussi bien la sécurité des lignes de communication de l'armée rouge que la production ;

2) *L'effet sur l'opinion internationale serait désastreux.* Après l'invasion de l'Afghanistan, le chancelier Schmidt et M. Giscard d'Estaing avaient prévenu M. Brejnev que ce qu'on est convenu d'appeler la « détente » ne survivrait pas à une autre initiative de ce genre. Ce que disent, aujourd'hui, tant M. Reagan que M. Mitterrand donne à penser que l'Ouest n'est pas précisément prêt à passer la Pologne par pertes et profits. L'U.R.S.S. ne devrait pas s'attendre à trouver facilement les crédits et les céréales dont elle a tant besoin ;

3) *Une intervention militaire soviétique ruinerait pour longtemps les chances d'une reprise des négociations sur la limitation des armements stratégiques*, négociations auxquelles le Kremlin a l'air de tenir pas mal, à en juger par la patience d'ange avec laquelle il réagit aux philippiques de MM. Reagan et Haig comme à l'énorme effort de réarmement qu'ils ont entrepris. Mais cette patience a une autre explication : compte tenu du développement du mouvement pacifiste ou neutraliste aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne et plus encore en Allemagne fédérale, l'U.R.S.S. peut espérer que les peuples intéressés finiront par rejeter le projet, auquel tiennent tant les Etats-Unis, d'installation sur leur sol des euromissiles destinés à équilibrer la menace des trop fameux SS-20. Que les Soviétiques fassent mine d'occuper la Pologne, et c'en serait fini de cet espoir. Or il va de soi que l'abandon des euromissiles ne ferait pas que consacrer, à brève échéance, la supériorité stratégique soviétique que M. Mitterrand a évoquée au cours de sa conférence de presse. Ce serait un triomphe politique pour Moscou : un pas décisif vers cette neutralisation, cette « finlandisation » de l'Allemagne dont on a tant parlé. Un tel succès vaudrait bien d'être payé d'un peu de finlandisation de la Pologne : après tout, celle-ci a toujours joui d'un statut particulier au sein du bloc.

4) *On ne saurait, enfin, oublier que, pour faire sentir son autorité sur la Pologne, l'U.R.S.S. n'a pas besoin de recourir à la force armée.* Le grand frère livre, en effet, à sa petite sœur 80 % de la consommation de pétrole et de gaz naturel de celle-ci, 70 % du minerai de fer utilisé par la sidérurgie de Silésie, une grande partie du coton destiné à son industrie textile. La visite à Varsovie, la semaine dernière, du président du Gosplan, M. Baibanov, a donné à divers porte-parole autorisés l'occasion de rappeler les possibilités de pression économique dont dispose ainsi l'Union soviétique. *Trybuna Ludu*, journal du P.C. polonais, a souligné que Moscou n'avait pas exercé de représailles économiques à l'endroit de la Pologne, en dépit de la diminution des livraisons de Varsovie et du déficit consécutif des échanges bilatéraux (près de 1 milliard de dollars). M. Stepan Olszowski, membre du Politburo polonais, a déclaré à la télévision : « *Notre plus proche allié peut commencer à se demander s'il doit continuer à nous aider... L'U.R.S.S. peut survivre sans les livraisons polonaises, mais la Pologne ne peut le faire sans les produits soviétiques.* »

De la Yougoslavie à la Chine, en passant par l'Egypte, la liste est longue des pays que l'U.R.S.S. a privés, du jour au lendemain, parce qu'ils avaient cessé de lui plaire, de toute forme d'assistance matérielle. Les Polonais, qui sont au bord de la banqueroute, auraient donc tort de prendre à la légère le chantage ainsi esquissé. Ils sont clairement à la croisée des chemins. Compte tenu des enjeux européens et planétaires qu'on a brièvement énumérés, compte tenu des énormes difficultés de l'économie soviétique, compte tenu de l'Afghanistan, il n'est pas inconcevable qu'ils parviennent à consacrer les formidables conquêtes démocratiques de ces derniers mois, voire à obtenir davantage. Mais c'est à une condition, dont on est sûr qu'elle est nécessaire sans qu'on sache si elle est suffisante : qu'ils ne perdent pas de temps pour se remettre au travail. A défaut, ce n'est pas seulement la patience de l'U.R.S.S. qui risquerait d'être vite à bout, c'est aussi celle de leurs créanciers occidentaux.

ANDRÉ FONTAINE.

Le Monde

étranger

EN POLOGNE

La direction de Solidarité est blâmée pour la façon dont elle a conclu le compromis sur l'autogestion

De notre correspondant

Varsovie. — Vert espérance, l'affiche du premier congrès de Solidarité montre un enfant tendre dont le regard innocent se perd dans un champ de fleurs. Cette belle image est apparue, mardi 29 septembre, singulièrement dépassée. En fin de journée, au milieu d'une bataille politique qu'il vit intensément, un délégué de Varsovie, M. Jan Josef Lipski, l'un des fondateurs du KOR désormais dissout, s'écroule, victime d'une crise cardiaque. Il s'agit d'un simple malaise, mais cet homme qu'on évacue de la salle à bout de bras dans l'affolement est un symbole. Un an pour une révolution, ce n'est plus l'enfance : c'est l'adolescence, encore naïve, mais déjà brutale.

Douze mois de liberté ont érodé la crainte de l'adversaire et, avec elle, l'unité. Dans le même temps, ce syndicat que la machinerie huilée de son congrès suffit à convaincre de sa propre existence n'en est plus à se battre pour être. Son futur est toujours aussi incertain, mais son présent maintenant assez réel pour qu'il faille penser le devenir, choisir une stratégie, ce qui ne se fait pas sans affrontements. Ce syndicat fort de dix millions de membres, de ses locaux, de ses journalistes, de la diffusion de ses cassettes et de ses bandes vidéo baptisées *« radio et télévision de Solidarité »*, de son prestige international aussi, est une puissance. On peut y faire carrière, et cela commence à conditionner bien des attitudes.

Progressivement, ce congrès impose ces vérités rassemblées, martelées par les faits. *« Sale journée »*, se disait-on mardi en voyant s'éloigner l'ambulance de M. Lipski. Mais, après tout, quand le banal reprend ses droits, c'est aussi signe que l'œuvre est durable, que la poignée de partisans est devenue armée régulière.

On débat, dans la matinée, de l'activité de la direction sortante. Çà démarre (mal) sur un bouquet de fleurs tendu à M. Walesa dont c'est l'anniversaire. Une partie de la salle n'apprécie pas la dévotion même si elle est encore beaucoup plus sincère que courtisane. Fausse note gênante pour tous, avant tout pour M. Walesa, et suivie d'une vague de critiques contre la commission nationale de coordination.

Les griefs sont confus, violents souvent, mais il est clair qu'il y a entre la direction et ses délégués mécontents une coupure. Les cadres intermédiaires, — ce sont eux qui parlent — s'essoufflent à suivre, à comprendre, à mobiliser et à démobiliser. On entend qu'ils voudraient moins de compromis et plus de fermeté, mais on devine aussi qu'ils se satisferaient volontiers de plus de stabilité dans l'action. Ils ont en tête le chantier naval occupé et le pouvoir capitulant devant le peuple. Ils pourraient, on le sent, accepter, si le parti la rendait possible, une politique de coopération où ils trouveraient leur place et leur tâche, mais ils sont exaspérés de cette épreuve de force permanente.

Cette incompréhension aussi dangereuse pour le syndicat que pour le parti mène à l'aberration puis aux jeux dangereux. Comme il faut bien trouver un bouc émissaire et que M. Walesa ne saurait l'être, on s'en prend aux experts, ces quelques intellectuels dont l'influence est déterminante depuis les grèves d'août et dont on sait que c'est eux, toujours eux, qui négocient avec le pouvoir les compromis de dernière seconde. *« Les savants se sont collés comme la vermine à Lech Walesa »*, lance un délégué, exprimant en une seule phrase cette montée d'un sentiment anti-intellectuel et d'une défiance plébéienne vis-à-vis de ceux d'en haut.

Fracture ouverte

Ce congrès doit se terminer par des élections. Il y a pour ceux qui sont arrivés trop tard pour occuper, dès le début, des places à prendre comme membres de la direction ou comme experts. Ces places tentent, et les ambitions se cachent alors mal derrière la virulence d'une intervention ou une ardeur à attiser le feu en couloirs. Résultat : le quitus est voté à la direction (557 voix contre 64), mais un blame lui est en revanche adressé (300 voix contre 180) pour avoir pris seule, d'une manière *« inadmissible et antidémocratique »* la décision d'accepter le compromis sur l'autogestion proposé par les députés. Dans ce vote, la moitié environ des délégués se sont abstenus. La majorité n'est que relative et ce n'est que la procédure qui est condamnée, le fond devant faire l'objet d'un autre scrutin. Mais si cette résolution est néanmoins passée, c'est qu'à la frustration authentique et aux ambitions réelles s'est ajouté un troisième facteur : la cristallisation progressive des grandes tendances politiques. Parce qu'ils bénéficient du prestige du KOR dans lequel ils s'étaient regroupés, les hommes qui incarnent les traditions libérales et socialse démocrates ont longtemps joui d'un monopole de l'influence politique dans le syndicat. Ce monopole artificiel, puisque le nationalisme et l'autoritarisme ont pesé et pèsent lourd dans l'histoire de la Pologne, est maintenant battu en brèche par une volonté d'organisation des autres courants. L'offensive contre les membres de l'ancien KOR et leurs sympathisants est d'autant plus aisée que M. Kuron a joué un rôle déterminant dans l'acceptation du compromis sur l'autogestion.

En fin d'après-midi, mardi, le président de séance lit une proposition de motion remerciant le KOR, après son auto-dissolution, pour le rôle qu'il a joué dans le développement démocratique en Pologne. Une main se lève, celle de M. Niezgodzki, entré, depuis les élections qui ont avant l'été précédé le congrès, à la direction régionale de Varsovie, où le poids du KOR est très fort. M. Niezgodzki est en conflit avec eux. Il proposes une autre motion, aux termes de laquelle le syndicat remercie certes le KOR mais aussi tous les autres mouvements d'opposition, l'Eglise et surtout très longuement le pape.

Le président propose de mettre les deux motions aux voix. Il est demandé qu'on vote d'abord pour savoir si l'on accepte que ces deux motions soient présentées. La salle accepte qu'elles le soient, mais à une majorité beaucoup plus forte pour la seconde ; certains délégués ont tout simplement voulu éliminer le texte le plus favorable au KOR, d'autres ont considéré qu'une seule proposition de motion était suffisante et que la meilleure était celle faisant référence à Jean-Paul II.

Outrés, les délégués de Radom, où l'on se souvient de l'aide apportée en 1976 par M. Kuron et ses amis, protestent avec véhémence et proposent un troisième texte, véritable panégyrique du KOR. Miantenant, l'enjeu politique est clair, une fracture ouverte menace. M. Lipski a la main levée depuis un moment. Il est debout. Il veut parler et demander qu'on retire tous ces textes, dire que les fondateurs du KOR n'attendent aucun remerciement. Il est violemment bouleversé par cette bataille, et c'est à ce moment-là que son cœur lâche. Pendant qu'on le porte vers l'ambulance, des regards terribles sont lancés à M. Niezgodzki. On manque, dans un couloir, d'en venir aux mains. Le petit enfant de l'affiche a grandi et perdu son innocence. Le contraire eût été étonnant.

BERNARD GUETTA.

U.R.S.S.

DANS « KOMMOUNIST »

M. Tchernenko invite les syndicats à mieux protéger les travailleurs

De notre correspondant

Moscou. — En quel sens peut-on parler, en régime socialiste, de *« la fonction protectrice »* des syndicats, puisque le parti et l'Etat sont déjà *« au service des intérêts du peuple »* ? A cette question, M. Constantin Tchernenko, membre du secrétariat et du bureau politique du parti communiste d'U.R.S.S., répond nettement dans *Kommounist*, revue théorique et politique du comité central, que les syndicats doivent protéger les travailleurs contre *« les bureaucrates, qui, derrière leur montagne de papiers, ne voient pas et ne veulent pas voir des êtres vivants »*, contre *« les administrateurs pragmatiques aux yeux de qui l'homme n'est qu'un moyen d'exécution du plan de production »*, contre *« tous ceux qui ne savent pas organiser comme il faut le travail des gens et cherchent à compenser leur incapacité par l'enthousiasme des travailleurs »*, contre *« les formalistes qui transforment l'œuvre vivante des masses, l'émulation socialiste, en « émulation » de l'homme avec les papiers reçus d'en haut »*, enfin contre *« les ivrognes, les fainéants, les tire-au-flanc, les cupides »*.

Il est impossible, en lisant ce passage de ne pas songer à l'exemple polonais et aux succès de Solidarité, par suite de la carence des syndicats officiels, qui n'ont pas su, précisément, assurer leur *« fonction protectrice »*. Un avertissement est, semble-t-il, lancé aux syndicats soviétiques pour qu'ils évitent la reproduction d'un phénomène comparable en U.R.S.S.

Le reste de l'article va dans le même sens. M. Tchernenko s'inquiète des risques d'affaiblissement de l'influence du parti, faute d'une compréhension suffisante de l'état d'esprit de la population, qui seule permet de *« juger objectivement de l'efficacité des décisions prises »*, de *« découvrir et éliminer les causes des défauts »*.

De même, l'auteur regrette que certains dirigeants refusent de tenir compte des observations de la presse et oublient que *« personne ne peut se placer hors de la critique des masses »*. En serait-on arrivé où l'on en est en Pologne si le POUP avait appliqué ces principes ? L'interrogation transparaît en filigrane.

La critique de la bureaucratie et la recherche d'un lien plus étroit avec les masses, même si elles font ici implicitement référence à la situation polonaise, appartiennent certes au discours habituel des communistes. On lattacherait pourtant d'autant plus d'importance à cet article qu'il émane d'un homme en qui l'on voit l'un des dauphins de M. Brejnev et dont on vient, au surplus, de célébrer avec éclat, le 25 septembre, le soixante-dixième anniversaire.

THOMAS FERENCZI.

Tchécoslovaquie

Six personnes, dont deux prêtres, condamnées à des peines allant de dix mois à trois ans de prison

Prague *(A.F.P.)*. — Le tribunal d'Olomouc (Moravie) a condamné, mardi 29 septembre, six catholiques tchécoslovaques, dont deux prêtres, à des peines de prison allant de dix mois à trois ans pour *« commerce illégal »* de livres religieux en 1979. L'accusé le plus sévèrement frappé est M. Jan Krumpholc (cinquante-quatre ans), condamné à trois ans de prison. Le père Rudolf Smahel (trente et un ans) fera deux ans de prison, le père Frantisek Lizna (quarante ans) vingt mois ainsi que MM. Josef Adamek (soixante-sept ans) et Jan Vlcek (soixante et un ans). Enfin, M. Jan Odstrcil (cinquante-neuf ans) a été condamné à dix mois de détention.

M. Krumpholc avait établi dans sa maison la plus grande partie de l'imprimerie clandestine des publications religieuses on officielle. Quant au Père Rudolf Smahel, en plus de son activité d'*« organisateur »*, au même titre que son collègue Frantisek Lizna, il a dû répondre d'une *« infraction à la réglementation sur les devises »* pour avoir reçu 5 000 DM d'un religieux ouest-allemand, Joachim Witt, en juillet 1979.

Les accusés ont affirmé avoir agi pour des motifs uniquement religieux. Ce procès, qui montre bien quelles entraves sont mises en Tchécoslovaquie à la liberté de conscience, s'est déroulé en l'absence d'observateurs internationaux. Deux Français, dont un prêtre, représentant la Commission justice et pai— (dépendant du Vatican), la Fédération des droits de l'homme et l'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture, qui s'étaient rendus à Olomouc, n'ont pu assister aux audiences.

MM. Krumpholc et Vlcek avaient déjà purgé des peines de respectivement onze et dix ans de détention dans les années 50. M. Adamek et le père Lizna sont signataires de la Charte 77. Ce dernier fait également l'objet d'une enquête pour *« diffusion de nouvelles inexactes nuisant aux intérêts de la République »*.

PARTISANS DU SOCIALISME AUTOGESTIONNAIRE

42 000 miliciens veulent avoir leur syndicat et retrouver l'estime de la population

De notre envoyé spécial

Gdansk. — Les quatre miliciens venus demander l'aide du congrès de Solidarité pour obtenir l'enregistrement d'un syndicat auquel quarante-deux mille miliciens se disent prêts à adhérer ont été interviewés par M. Rakhatan, journaliste de « Solidarnosc », l'hebdomadaire du syndicat indépendant (« le Monde » du 30 septembre.) Ecoutons le dialogue.

« Nous sommes, *disent ces miliciens*, fils d'ouvriers, de paysans ou d'employés. Nous sommes à l'image de la société tout entière et voudrions que la milice ne s'occupe que de son travail, du maintien de l'ordre, de la sécurité publique, et non pas de tâches utiles à certaines personnes.

— *Lesquelles ?*, demande le journaliste de *Solidarnosc*.

— Celles qui ont été assignées en 1956, en 1968, en 1970 ou en 1976, quand, au lieu de résoudre les causes du mécontentement qui avait abouti aux émeutes, on a utilisé notre arme. Après tout, l'intérêt de la société est aussi le nôtre (...). Le besoin de créer notre propre organisation syndicale a longtemps grandi dans nos rangs (...). A Lublin, par exemple, on a commencé dès septembre 1980, à la base de l'organisation du parti, car la majorité des fonctionnaires de la police sont membres du parti. On a organisé des réunions ouvertes auxquelles ont pris part beaucoup de gens. A cette époque, nous avons formulé des revendications envoyées au ministère et au commandement de voïvodie. Nous n'avons jamais reçu de réponse, et c'est à ce moment qu'une battue a été déclenchée contre nous. Les gens nous crachaient dessus. Et parfois au sens propre du terme. Cela a pris une telle ampleur que les fonctionnaires de la milice avaient souvent peur de se rendre au travail en uniforme. Cela nous a conduits non pas à vouloir nous défendre mais à réfléchir intensément sur les sources de cette hostilité. (...) Nous devions faire comprendre à la société qui nous sommes et ce que nous faisons.

— *Et comment votre mouvement s'est-il développé ?*

— Le syndicat comme tel n'a commencé à se développer que plus tard, dans différentes voïvodies et sans aucune coordination. Nous ne savions rien les uns des autres. A Lodz, après une réunion de mécontents, on a créé dans les commissariats des comités d'autogestion pour contrôler certaines activités du commandement de voïvodie. A Katowice, on a créé un comité fondateur du syndicat. A Cracovie de même, et aussi à Lublin le 29 mai. »

Une réunion nationale des policiers

Ensuite, racontent les quatre miliciens, une réunion nationale organisée par les comités du parti de la milice s'est tenue le 25 mai à Varsovie. Malgré le blocage de l'information organisé par l'administration, cinq voïvodies étaient représentées. Prudent, l'adjoint du commandant en chef de la milice promet de satisfaire plusieurs revendications et obtient que la réunion soit suspendue jusqu'au 1er juin. Ce jour-là, la réunion a lieu, et toutes les voïvodies sont cette fois-ci représentées par *« deux mille délégués ayant apporté avec eux des listes d'adhérents avec nom, prénom, grade, fonction, lieu de travail et, évidemment, signature »*. « A votre avis, cela faisait combien de monde ? demandent les miliciens au journaliste de *Solidarnosc*.

— *Cinq mille ?*

— Quarante-deux mille, et ce n'est qu'à ce moment-là que nous avons compris ce qui se passait. (...) Nous avons été élus par les délégués membres du présidium. Nous avons débattu toute la nuit. Le 2 juin, le général Jaruzelski a désigné une commission gouvernementale pour négocier avec nous, dirigée par le général Kiszczak (1). Nous nous sommes fixé un nouveau rendez-vous le 9 juin et les gars sont répartis chez eux. Mais les pourparlers avec la commission de Kiszczak n'ont abouti à rien. Nous, nous voulions un vrai syndicat. Eux avaient en tête des conseils corporatistes représentant séparément les officiers et les simples miliciens. Devant notre opposition, ils ont fini par proposer des conseils communs. Mais il ne devaient pas se coordonner entre eux et ne pouvaient agir qu'à l'échelon local. Ce n'était pas ce qu'on voulait. Les pourparlers ont été rompus.

» Pour empêcher la nouvelle réunion du 9 juin, on a placé la veille toute la milice en état d'alerte. Mais mille deux cents personnes se sont néanmoins présentées à la réunion. On a pensé occuper les locaux de la brigade où nous étions, mais nous avions reçu l'information qu'on envisageait d'employer l'armée pour nous déloger. La situation politique générale était de surcroît incertaine à l'époque. Le congrès du parti approchait, et finalement nous avons reçu une lettre du chef de la commission gouvernementale qui nous garantissait l'impunité. (...) Malgré cela, le 17 juin, on nous a licenciés sans donner de motif. On a obligé les gars à signer des déclarations disant qu'ils se retiraient du syndicat. Plusieurs ont refusé et redoublé d'activité. (...) Certains commandants de voïvodies faisaient mine de ne rien savoir pour ne pas être obligés de licencier trop de monde d'un coup.

— *Combien y a-t-il eu de licenciements ?*

— Un demi-millier. (...) Ils essaient à n'importe quel prix d'étouffer notre mouvement.

« Nous voulons diriger nos affaires »

— *De quoi ont-ils peur ?*, demande ingénument le journaliste de *Solidarnosc*.

— En premier lieu, de notre volonté de ne pas nous laisser utiliser comme « argument » dans les conflits sociaux. (...) De notre volonté aussi d'être un syndicat indépendant, y compris du ministère, et de diriger nous-mêmes nos propres affaires. Nous ne sommes pas contre la coopération avec d'autres syndicats. Nous voulons avoir une influence sur certains aspects du fonctionnement du ministère, comme, par exemple, la politique, l'investissement. (...) Nous voulons que la loi soit la même pour tous, afin qu'aucun de nos fonctionnaires ne puisse plus être licencié pour avoir interpellé un dignitaire ivre mort. Nous sommes, enfin, pour le socialisme non pas centralisé mais autogestionnaire, il n'y a rien là qui puisse justifier qu'on nous accuse d'antisocialisme !

— *On vous accuse ?*

— Le département de formation et de propagande du ministère a publié quelques tracts dans lesquels il affirme que nous sommes financés par différentes régions de Solidarité et dirigés soit par le KOR, soit par la K.P.N. Quotidiennement, on répète aux miliciens que nous sommes des forces antisocialistes qui veulent prendre le pouvoir dans les ministères pour renverser le socialisme en Pologne. Simultanément, nos dossiers grossissent. (...) Pas de raison de le cacher, nous bénéficions de quelques fuites là-dessus.

— *Le nombre de vos adhérents a-t-il changé depuis votre premier congrès ?*

— La répression ne fait qu'augmenter le nombre de nos sympathisants. On compte parmi eux des commandants de voïvodies et aussi des généraux.

— *Et des fonctionnaires de la S.B. ?* (2).

— Evidemment. »

L'interview, si elle n'est pas retenue par la censure, devrait paraître vendredi dans *Solidarnosc* (tirage : 500 000 exemplaires).

B. G.

(1) Ce général d'armée était alors responsable de la police militaire. Depuis le début d'août 1981, il est ministre de l'intérieur.

(2) Un service de sécurité, chargé de la surveillance et de la répression politiques.

● *M. Pierre Mauroy*, a reçu le 29 septembre M. Obodowski, vice-premier ministre polonais et coprésident de la commission mixte intergouvernementale pour la coopération économique franco-polonaise. A l'issue de cet entretien, le ministre polonais a déclaré qu'il avait évoqué la *« situation économique difficile »* et les efforts d'assainissement de la Pologne. M. Obodowski a également rencontré M. Jobert, ministre du commerce extérieur et coprésident de la commission mixte, un protocole d'accord franco-polonais doit-être signé le 30 septembre aux termes duquel la France accorderait de nouvelles facilités de crédit à la Pologne, celle-ci fournissant en contrepartie certaines matières premières, comme le soufre et le cuivre.

Suède

● M. PALME RECONDUIT A LA TETE DU PARTI SOCIAL DEMOCRATE SUEDOIS. — L'ancien premier ministre, qui dirige ce parti depuis douze ans, a été réélu par le vingt-huitième congrès qui se tient, depuis le 26 septembre, à Stockholm. — *(A.F.P.)*

EUROPE

Italie

UN TEST POUR LE GOUVERNEMENT

M. Spadolini présente au Parlement ses projets de loi économique

Le premier gouvernement italien présidé par un laïc — c'est-à-dire par un non-démocrate-chrétien, — depuis 1946, a passé le cap de l'été. Avec le soutien public et réaffirmé du chef de l'Etat, M. Spadolini, président du conseil, affronte la double tâche de transformer les structures et les mœurs politiques et de restaurer l'économie. Philippe Pons, qui vient de prendre ses nouvelles fonctions de correspondant du « Monde » à Rome, trace ici le bilan de cette expérience.

Rome. — Le gouvernement Spadolini est en train de remporter une victoire contre le temps. D'abord en adoptant, vendredi 25 septembre, et malgré bien des tiraillements au sein du cabinet, le projet de budget et un plan anti-inflation dans les limites qu'il s'était fixées (avant le 30 septembre) ; ensuite, par le simple fait de durer dans une Italie habituée depuis les élections de juin 1979 à des cabinets pour le moins éphémères. Celui de M. Spadolini est à la veille de fêter ses cent jours au pouvoir, sans apparemment être menacé par une crise — du moins dans l'immédiat.

Il reste que s'achève pour lui ce temps de « grâce » d'un peu plus de trois mois que connaissent traditionnellement les nouvelles administrations dans les démocraties occidentales et au-delà duquel elles ne peuvent plus guère espérer bénéficier de l'attentisme, conciliant ou tactique, de leurs partenaires politiques. De ce point de vue, la période qui s'ouvre, avec l'examen, à partir de mercredi 1er octobre, des projets de loi économiques arrêtés la semaine dernière, sera révélatrice de la *governita* — c'est-à-dire de la capacité à gouverner — du premier cabinet depuis 1946 à être présidé non par un démocrate-chrétien, mais par une personnalité venue d'un autre parti. La « solution » des 3 % — c'est-à-dire d'un cabinet formé par un homme issu d'une formation, le parti républicain, à l'assise électorale pour le moins faible — permettra-t-elle à l'Italie d'émerger d'une période d'instabilité gouvernementale chronique ?

S'il semble extrêmement improbable que le cabinet Spadolini prenne fin « naturellement » en été 1984, au moins peut-on penser qu'il durera jusqu'au printemps. Mais, en Italie plus qu'ailleurs sans doute, les spéculations politiques sont hasardeuses. Et le jeu des luttes partisanes peut brusquer les choses. Déjà le monde politique est bruissant de rumeurs : on parle de la démission possible du ministre du Trésor, M. Andreatta ; on suppute les conséquences d'un nouveau scandale financier dont fait état cette semaine l'hebdomadaire *Espresso* et dans lequel serait impliquée la direction du P.S. ; on disserte enfin sur la possibilité d'élections anticipées. Cela dit, personne dans l'« arc constitutionnel », de la majorité (démocratie chrétienne, P.S.I., P.S.D.I., parti républicain et parti libéral) à l'opposition (dont la composante principale est le parti communiste), ne pousse les hauts cris à l'hypothèse d'élections anticipées. Déni qui, dans sa vigueur même, est à tout le moins révélateur d'une certaine nervosité. Symptomatique en tout cas de cette ambiguïté est la déclaration, vendredi à Bologne, de M. Craxi, secrétaire général du P.S.I. : après avoir écarté toute intention de chercher la dissolution de la Chambre, il n'en déclarait pas moins : « *Si la situation pourrit dans l'immobilisme ou le radicalisme, autant faire des élections anticipées.* »

Le cabinet Spadolini a certes des atouts et peut mettre à son crédit une volonté d'efficacité. Il dispose d'une majorité plus large que ses prédécesseurs, et l'homme qui le préside est une personnalité marquante bénéficiant, comme d'ailleurs le président de la République, M. Pertini, d'une certaine popularité. Tout le monde politique, y compris les communistes, reconnaît au président du conseil qu'il a introduit un style nouveau adoptant une attitude moins « hautaine » que par le passé vis-à-vis des partenaires sociaux, en particulier des syndicats.

Par tempérament, et reflétant aussi, en cela, l'esprit d'un parti républicain caractérisé tant par un certain souci de la morale politique que de l'efficacité, M. Spadolini s'est efforcé d'aller vite, s'attaquant aux « quatre maux » de la société italienne (morale, social, économique et international). Même si on peut lui reprocher de ne pas avoir été assez loin dans son assainissement de la vie politique, il a pris des mesures contre ceux qui ont participé à la fameuse loge P. 2 — question, au demeurant, examinée par le Parlement depuis ce lundi. Sur le plan international le gouvernement Spadolini a levé les doutes, s'il pouvait en exister, sur l'alignement de l'Italie, en fixant l'emplacement (en Sicile) des nouvelles bases de missiles, contribution de Rome au renforcement de l'OTAN, précisément à un moment où la décision de Washington de fabriquer des bombes à neutrons est fortement critiquée en Italie.

C'est en matière économique et sociale que les véritables difficultés commencent. Il est certes trop tôt pour pouvoir porter un jugement sur un plan économique qui vise à fixer un toit à l'inflation (aux alentours de 16 %) et à ramener le déficit budgétaire autour de 50 milliards de lires par des coupes claires dans les dépenses publiques, mais qui reste dans son état actuel encore imprécis voire contradictoire dans les évaluations chiffrées (50 milliards de lires de déficit selon le président du conseil, 60 milliards selon le ministre du Trésor).

On peut avancer qu'il sera pour le moins impopulaire en raison de l'augmentation de la pression fiscale qu'il suppose et des diminutions dans la prise en charge sociale (en matière de pensions, de santé, etc.). Ce qui faisait d'ailleurs titrer récemment au *Manifesto* (extrême-gauche) : « Spadolini n'aime pas les pauvres ». Quel que soit le jugement que les techniciens de l'économie pourront porter sur le plan anti-inflation de M. Spadolini lorsqu'il sera plus explicite sur les moyens mis en œuvre, la véritable question qu'il pose est d'ordre politique : un cabinet issu d'une majorité de cinq partis sera-t-il en mesure d'imposer la « ligne austère » qu'il a choisie ?

Il s'agit d'abord de vaincre les résistances des syndicats, qui paraissent loin d'être satisfaits et défendent la thèse d'une relance de l'économie même au prix de l'inflation. Mais il s'agit aussi de trouver au Parlement cette « *convergence plus large permettant de dépasser les limites entre majorité et opposition* », selon l'expression de M. Spadolini. Or, rien n'est moins sûr, apparemment, que la solidarité et la détermination de la majorité. Les dissensions au sein du cabinet qu'a provoquées la mise au point du plan anti-inflation et du budget (signés par « discipline et fidélité », a déclaré le ministre du Trésor, qui, jusqu'au dernier moment s'est opposé à M. Spadolini dans une bataille de chiffres d'ailleurs toujours pas tranchée) ne laissent guère présager d'une meilleure entente au Parlement.

La grande question est de savoir si derrière les choix techniques que suppose toute politique économique ne se déroule pas, en fait, un jeu partisan dont ils ne seraient que le prétexte. C'est l'analyse que fait le P.C. de la confusion qui règne dans le cabinet et notamment du désaccord entre le ministre du Trésor, démocrate-chrétien, M. Andreatta, et celui, socialiste, des finances, M. Formica. La démocratie chrétienne, pour l'instant, qui suspecte les visées électoralistes des socialistes, cherche apparemment à temporiser.

Très logiquement, la démocratie chrétienne a tout intérêt à attendre ses assises politiques de novembre avant de songer éventuellement à des élections. Il en va peut-être autrement des socialistes, qui peuvent légitimement vouloir amener leur représentation parlementaire (actuellement 10 %) au même niveau que celle qu'ils ont atteinte sur le plan local (soit 13 %). L'attentisme des démocrates-chrétiens contraste certes avec l'impatience des socialistes. Ils n'en convergent peut-être pas moins sur un point : ni les uns ni les autres ne souhaitent vraiment, semble-t-il, que M. Spadolini réussisse trop bien là où les premiers ont échoué et les seconds brûlent de réussir.

PHILIPPE PONS.

Grande-Bretagne

AU CONGRÈS DE BRIGHTON

M. Michael Foot confirme son autorité sur le parti travailliste

De notre envoyé spécial

Brighton. — Tous les comptes ne coïncident pas, mais l'interprétation est incontestée : M. Benn, chef de file de l'aile gauche travailliste, a subi, aux élections du comité exécutif national, le mardi 29 septembre, son plus sérieux revers, et les modérés, rassemblés autour de M. Foot, le leader du parti, ont consolidé leurs positions pour la première fois depuis dix ans.

Certains des membres du nouvel exécutif sont des partisans convaincus de M. Benn ; d'autres appartiennent à une gauche modérée ulcérée par les méthodes des « bennistes » ; d'autres encore votent selon les sujets avec la droite ou avec la gauche. Aussi serait-il prématuré d'affirmer que le centre droit a déjà conquis la majorité dans l'exécutif du parti. Mais la gauche a perdu cinq sièges (dont celui de trésorier) au profit des modérés, le plus grand changement enregistré depuis trente ans dans de telles circonstances.

Cette défaite est la conséquence de l'accord intervenu en coulisse entre les syndicats, qui peuvent faire et défaire des carrières en apportant ou en retirant plusieurs centaines de milliers de voix à un candidat, grâce à la procédure du vote bloqué. M. Benn conserve une écrasante majorité dans les organisations de base du parti, et d'autres coups de théâtre ne sont pas à exclure avant la fin du congrès. Cependant, mue par l'instinct de conservation, la majorité a voulu maintenir au Labour son caractère de mouvement de masse ouvert à une politique modérée. La crainte de voir les sociaux-démocrates profiter d'un glissement accentué à gauche dans le parti a certainement joué un rôle essentiel dans l'attitude des syndicats.

M. Foot peut maintenant compter au comité exécutif sur une majorité solide qui avait fait défaut à ses prédécesseurs immédiats, et il paraissait mardi avoir assis son autorité sur le parti. Après avoir condamné la politique économique de Mme Thatcher et souhaité, au passage, bonne chance à l'expérience socialiste en France, le chef de l'opposition a plaidé pour la tolérance au sein du Labour. Il s'en est pris aux conceptions des « bennistes », mais a fait un geste de réconciliation en affirmant que M. Benn comme M. Healey, qui s'étaient encore affrontés la veille dans le débat économique, devaient avoir des « *postes dirigeants* » dans le prochain gouvernement travailliste.

M. Foot, qui s'est qualifié de « *pacifiste invétéré et incurable* », s'est lancé dans une profession de foi en faveur du désarmement. Il s'est déclaré convaincu, à la suite de sa visite à Moscou, que les Soviétiques veulent négocier sur la limitation des armements nucléaires et a mis en doute la volonté du gouvernement américain d'en faire autant. Mais il s'est gardé de toute référence explicite au désarmement unilatéral, citant, au contraire, longuement le texte adopté par l'Internationale socialiste à sa dernière réunion de Paris, en faveur de négociations entre les deux blocs.

La même modération a prévalu dans le débat sur l'Irlande du Nord. Une motion demandant le retrait immédiat des troupes britanniques et apportant le soutien des travaillistes aux grévistes de la faim a été repoussée à une très forte majorité. Le congrès de Brighton n'en a pas moins confirmé la fin du consensus avec les conservateurs sur ce sujet en se prononçant pour une réunification de l'Irlande, au moyen de négociations entre les gouvernements de Londres et de Dublin avec les représentants des deux communautés. Il a condamné la violence et le « droit de veto » dont jouissent les protestants.

DANIEL VERNET.

AMÉRIQUES

États-Unis

M. Reagan exprime ses vues sur la criminalité

De notre correspondant

Washington. — Depuis son arrivée à la Maison Blanche, M. Reagan n'avait guère eu l'occasion de s'exprimer sur un thème qui tourmente les Américains : la lutte contre la criminalité. Cette lacune a été comblée le 28 septembre, à La Nouvelle-Orléans, par un discours aux officiers de police. C'est une véritable philosophie de la vie en société que devait esquisser le président. Philosophie éminemment conservatrice, prenant le contre-pied de toute une tendance récente.

M. Reagan ne cherche pas à rassurer ses compatriotes. « *Pendant les trente minutes que nous allons passer ensemble*, a-t-il dit, *une personne au moins sera assassinée, 9 femmes seront violées, 67 autres Américains dévalisés, 97 gravement attaqués et 389 domiciles seront cambriolés.* » Les chiffres grossissent, en effet, d'une année sur l'autre. Un seul les résume tous : au cours de la dernière décennie les dénonciations de violences subies ont augmenté de 59 %. « *Nos concitoyens sont de plus en plus frustrés, apeurés et en colère* », a affirmé le président, sans risque d'être contredit.

A qui la faute ? A l'environnement social, répond une armée de spécialistes. M. Reagan n'en croit pas un mot : si la criminalité était un produit de la pauvreté, elle aurait dû décroître, puisque le niveau de vie des Américains a été en s'améliorant. « *La vérité est que la plupart des criminels actuels ne sont pas des gens désespérés, cherchant à nourrir leurs familles, ce sont des professionnels, et des professionnels arrogants qui nous méprisent...* »

Le président fait un rapprochement inattendu entre la montée de la criminalité et la croissance du pouvoir fédéral. On a cru, dit-il, que l'homme était un produit de son environnement matériel, qu'il fallait changer cet environnement et que le gouvernement central devait s'en charger. Grossière erreur. « *Non seulement les bureaucrates gouvernementaux ne réussissent pas à résoudre les problèmes sociaux, mais, fréquemment, ils les aggravent* », parce qu'ils découragent l'entreprise privée, la créativité et le volontariat, affaiblissent la famille, l'église, l'école...

Réviser les lois

Passant à un autre registre, plus philosophique, M. Reagan affirme : « *Les hommes sont fondamentalement bons, mais enclins au démon. La société a le droit de s'en protéger (...). Nous ne devons jamais oublier que la jungle nous guette. Seules nos profondes valeurs morales et nos puissantes institutions sociales peuvent retenir cette jungle et limiter de plus sombres impulsions de la nature humaine.* »

Les propositions du président se fondent sur deux principes. Le premier est qu'il faut se soucier principalement des victimes, non des criminels. Peut-on tolérer que 40 % des meurtres commis aux Etats-Unis seuls aboutissent à un emprisonnement ? Au lieu d'être noyés par des litiges en tout genre, dit M. Reagan, les tribunaux doivent se consacrer à la criminalité. Et, pour qu'ils s'en occupent convenablement — c'est le deuxième principe, — il faut renforcer les lois.

M. Reagan propose, par exemple, que la liberté sous caution soit refusée à certains inculpés, considérés comme dangereux. Ou que toute agression à main armée attire obligatoirement une peine de prison. Ou encore que des preuves illégalement obtenues puissent être présentées à un procès. Le président ne cache pas son attachement à la peine capitale, la jugeant dissuasive. Quant à la drogue — source de nombreux crimes aux Etats-Unis, — elle devrait, selon lui, être combattue aussi bien par des programmes éducatifs que par une association de l'armée à la lutte contre les trafiquants.

Dans tout cela, aucune allusion à des dépenses fédérales accrues. M. Reagan laisse entendre que les contraintes budgétaires les interdisent. Nulle allusion aux 2 milliards de dollars qu'une commission gouvernementale réclamait récemment pour construire de nouvelles prisons. Plutôt que de mobiliser des moyens matériels, M. Reagan préfère encourager le Congrès à conclure l'interminable révision du Code criminel fédéral. C'est « *une lutte à bon marché contre la criminalité* », selon les termes du sénateur Kennedy.

ROBERT SOLÉ.

LE PRÉSIDENT AURAIT DÉCIDÉ DE CONSTRUIRE CENT MISSILES MX

Washington (*A.F.P., U.P.I.*). — M. Reagan a annoncé qu'il ferait connaître, vendredi 2 octobre, sa décision très attendue sur le mode de déploiement du nouveau missile intercontinental MX (*le Monde* du 23 septembre), ainsi que sur divers autres programmes d'armement.

Selon la chaîne de télévision C.B.S., le président aurait décidé de se doter de cent missiles MX, qui seraient déplacés entre mille silos dans l'Utah, le Nevada ou le Dakota du Nord, ce dernier Etat abritant déjà les anciens engins Minuteman.

M. Reagan annoncerait la construction de cinquante bombardiers intercontinentaux B-1, l'appareil dont M. Carter avait arrêté le programme en 1977, et l'accélération des recherches sur l'avion « Furtif » (Stealth) destiné à le remplacer. La construction d'un nouveau missile balistique, qui serait embarqué à bord du sous-marin *Trident*, serait également accélérée ; enfin, la défense aérienne continentale des Etats-Unis serait renforcée par l'acquisition de chasseurs-bombardiers F-15.

RECTIFICATIF. — C'est en 1867 et non en 1967, comme il a été imprimé dans *le Monde* du 30 septembre par erreur que le Parlement britannique passa l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui tient lieu, aujourd'hui encore, de Constitution pour le Canada.

Bolivie

RÉSISTANT AUX PRESSIONS AMÉRICAINES

« Nous ne nous laisserons pas dépouiller de notre nouvelle matière première »

affirment les trafiquants de cocaïne

De notre envoyée spéciale

La Paz. — Une délégation des Etats-Unis, présidée par M. Gordon Summer, conseiller pour les affaires interaméricaines, et M. Samuel Hart, directeur du bureau des affaires andines, s'est rendue à La Paz pour « *avoir connaissance des mesures concrètes qui vont être prises par la Bolivie pour combattre le trafic de cocaïne* ». C'est le premier geste bienveillant de Washington depuis le coup d'Etat du 17 juillet 1980 qui renversa le gouvernement constitutionnel de Mme Lilia Gueiler. Du sérieux de ces mesures dépend la normalisation des relations diplomatiques entre La Paz et Washington, lesquelles sont gelées depuis que M. Carter rappela son ambassadeur en signe de protestation contre l'interruption du processus démocratique et la violation des droits de l'homme. Aujourd'hui, l'Amérique de M. Reagan ne s'indigne plus que de l'implication du régime dans le trafic de drogue, considéré comme une « *agression contre le peuple américain* ».

Le général Torrelio, le nouveau chef de l'Etat, aura-t-il la volonté et la force requises pour lutter contre la « dame blanche » ? Bien que considéré généralement comme « un homme au-dessus de tout soupçon », le président a de sérieux handicaps : le plus notoire, c'est qu'il est le dauphin des protecteurs de la Mafia, de ce « syndicat de commandants » qui tire les ficelles derrière le trône.

Le limogeage, en février, des « ministres de la coca », les colonels Luis Arce Gomez et Ariel Coca (responsables de l'intérieur et de l'éducation), n'avait guère contribué à la moralisation du régime. De la même façon, la démission du président Luis Garcia Meza, le 4 août, à la suite de la septième tentative de putsch en six mois, n'a pas fait naître beaucoup d'illusions. On dit un peu partout à La Paz : « *Ici, rien n'a changé.* »

Washington a néanmoins emboîté le pas aux dignitaires ecclésiastiques, qui ont donné tout de suite leur placet au nouveau gouvernement (« *Le président est un grand ami*, disent-ils. *Il est très catholique...* »). Les Américains ont parié sur la bonne foi du nouveau président pour éviter à la Bolivie une faillite aux conséquences imprévisibles. Depuis plus de huit mois, les autorités de La Paz sollicitent une ligne de crédit d'un montant de 230 millions de dollars auprès du Fonds monétaire international : sans succès. L'asphyxie est telle, que la possibilité d'un « *bogotazo* », c'est-à-dire d'une réédition des événements du 21 juillet 1946 (assassinat du président Gualberto Villaroel) ou du 9 avril 1952 (révolution) n'est pas à écarter.

Ce pari pourrait être positif s'il impliquait un rapprochement entre le président Celso Torrelio et les officiers institutionnalistes, qui viennent d'être réincorporés aux forces armées, et exigent la formation d'un régime civilo-militaire, respectueux des droits de l'homme, et ouvrant le chemin à une démocratisation effective.

A court terme, les Etats-Unis exigent l'extradition de cinq des principaux « parrains » de la Mafia qui ont des démêlés avec la justice américaine, et le procès de plusieurs trafiquants (militaires et civils) dont la culpabilité est prouvée par des dossiers de la D.E.A. (Drug Enforcement Administration). A long terme, ils veulent le remplacement de la culture de la coca par celle du café, avec l'appui d'un fonds de compensation comparable à celui qui a été mis *sur* pied au Pérou.

Le problème n'est pas facile à résoudre. D'une part, plus de cent mille personnes vivent de la culture de la coca (laquelle rapporte dix fois plus que le café). D'autre part, les forces armées sont gangrenées par le trafic. Il ne s'agit pas seulement d'éliminer quelques généraux véreux. Des lieutenants, des capitaines, ont reçu, eux aussi, leur part du gâteau et sont décidés à défendre leurs privilèges.

Quant au « syndicat des commandants », il a réagi avec une susceptibilité curieusement nationaliste aux conditions posées par les Etats-Unis : « *Pourquoi un petit pays comme la Bolivie devrait-il prendre en charge l'immense problème des dix millions de drogués américains ? Depuis des siècles, la Bolivie est victime d'un pillage systématique de ses ressources naturelles. Après l'argent, le caoutchouc, l'étain, le pétrole... Dieu nous a donné une nouvelle matière première : la coca. Soyons cyniques. Cultivons-la. Exportons-la. Retrouvons notre prospérité, notre indépendance... Les producteurs n'existent que lorsqu'il y a des consommateurs...* »

NICOLE BONNET.

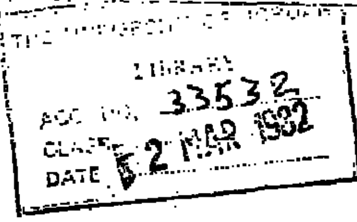
A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● **PAR SOLIDARITE AVEC LES MERES DE LA PLACE DE MAI** et les milliers de disparus argentins, l'association Droits socialistes de l'homme organise toutes les semaines une manifestation devant l'ambassade d'Argentine, avenue Kléber, à Paris. A l'occasion du troisième anniversaire de cette initiative, une manifestation spéciale aura lieu le jeudi 1er octobre, de midi à 13 heures, devant l'ambassade et sera consacrée plus particulièrement aux enfants disparus.

Ouganda

● **LES EGLISES DENONCENT LES ASSASSINATS COMMIS PAR LA POLICE.** — Dans une déclaration remise, mardi 29 septembre, à la presse, les chefs des Eglises catholique, protestante, orthodoxe et musulmane ougandaises ont accusé les forces de sécurité d'être responsables de dizaines d'assassinats de civils. Les responsables religieux, qui ont remis ce texte, la semaine dernière, au président Obote, affirment que le pays « *saigne jusqu'à la mort* ». « *En l'espace de trois semaines*, écrivent-ils, *plus de cent civils innocents, hommes, femmes et enfants, ont été assassinés en Ouganda* », victimes « *de gens dont la mission est de protéger les citoyens* ». Le gouvernement a annoncé la mise aux arrêts de plus d'un millier de militaires pour tenter de mettre fin aux exactions commises par certains membres de l'armée. — (*Reuter.*)



AFRIQUE

Zaïre

DE LA CRITIQUE DE L'ÉGLISE A L'« EFFET MITTERRAND »

Le président Mobutu est parvenu à venir à bout d'une conjonction de facteurs « déstabilisants »

De notre envoyé spécial

Kinshasa. — Même à l'heure des premières pluies, quand la verdure reprend ses droits pour en égayer quelque peu les grandes artères délabrées, l'atmosphère pesante de la capitale zaïroise, si sensible aux rumeurs, demeure celle d'un vaste pays décrit justement comme le « ventre mou » de l'Afrique noire. Il ne faut pas trop miser, ici, sur le changement. La politique s'y résume à un colmatage permanent de brèches. Dans un environnement qui se dégrade, avec ses misères et ses inégalités criardes, il s'agirait plutôt de survivre — ou d'éviter le chaos — que de bâtir des lendemains meilleurs encore bien hypothétiques.

Pour citer l'exemple le plus récent, le régime dominé depuis bientôt seize ans par la personnalité du président Mobutu a connu, cet été, une série de difficultés qui en disent long sur la fragilité d'un système encore éprouvé par les séquelles des grossières erreurs économiques commises au milieu de la dernière décennie et des guerres de 1977 et de 1978 au Shaba.

Tout d'abord, parlant ouvertement sur les sympathies des grands créanciers occidentaux de Kinshasa et, plus précisément, sur l'« *effet Mitterrand* », M. Nguza Karl I Bond, ancien premier ministre réfugié depuis plusieurs mois en Belgique, s'est posé, fin juin, en candidat à la succession de M. Mobutu, contre lequel il a déclenché, avec l'appui d'amis belges, une virulente campagne. Aux yeux de l'opposant en exil, le « *Zaïre de Mobutu* » a le choix entre « *Shaba III* » — une troisième guerre dans l'ancien Katanga — ou « *Kin I* » — une première insurrection à Kinshasa même.

Cette initiative a coïncidé avec la lecture, dans les églises d'un pays qui compte 45 % de catholiques, d'une lettre pastorale dénonçant une « *situation des plus préoccupantes* » caractérisée par « *une grave méconnaissance de l'homme, de ses droits les plus fondamentaux et les plus imprescriptibles* ». Cette déclaration du comité permanent des évêques du Zaïre, en date du 23 juin, « *relevait* » notamment « *des cas d'enlèvements, d'arrestations arbitraires, de règlements de comptes et même de tortures, sans parler de vols et autres désagréments* ».

Une dévaluation de 40 %

Entre-temps, le 19 juin, à la demande du Fonds monétaire international et des « *clubs* » qui parrainent le plan de redressement de l'économie, Kinshasa a procédé à une nouvelle dévaluation, de 40 % cette fois, de sa monnaie, le zaïre. Cette mesure a eu pour effet immédiat une nette hausse du coût de la vie, notamment dans la capitale. Quelques semaines plus tard, le 7 août, l'importante centrale de Matadi, dans le Bas-Zaïre, prenait feu. L'hypothèse d'un attentat n'était, bien entendu, pas exclue.

Début août, enfin, une étrange affaire, importante en dépit de son apparence vaudevillesque, allait alimenter les conversations des milieux informés de Kinshasa : on avait volé la canne, « *baptisée par les féticheurs* », la toque de léopard et même l'uniforme du « *guide suprême* » dans sa résidence du camp Tshatshi. La dizaine de versions de cet incident, d'autant plus grave qu'il mettait en cause la sécurité rapprochée du président, se nourrissait du fait que, à compter du 7 août, Kinshasa devait être le théâtre du premier « exercice d'alerte » organisé depuis 1965.



La convergence entre attaques extérieures et rumeurs donna alors l'impression que le régime était en difficulté, comme si ses adversaires, zaïrois et étrangers, avaient pensé que le moment était venu de tenter de l'abattre.

Si tel a été le cas, le président Mobutu a réussi à retourner la situation à son avantage, l'échec de ces manœuvres a été, une fois encore, presque total. En premier lieu, selon des sources bien informées, l'« *affaire de la canne* », comme on l'appelle, relevait de l'amplification d'un incident mineur. En fait, au palais présidentiel — et non au camp Tshatshi, résidence privée du chef de l'Etat, — deux gardes, arrêtés depuis, avaient volé une mallette du chef de l'Etat contenant 1 000 zaïres (environ 1 000 francs).

D'autre part, face à la menace d'une rupture des relations diplomatiques, prononcée le 30 juin par le « guide suprême », le gouvernement belge a désavoué M. Karl I Bond en rappelant que certains « *propos pouvaient être interprétés comme des abus de la liberté* » ou « *une offense à chef d'Etat étranger* ». Soumises à des pressions zaïroises plus discrètes, les autorités américaines ont dissipé l'effet de la déposition, début septembre, de M. Karl I Bond devant une sous-commission de leur Chambre des représentants en publiant un communiqué qui constitue l'appui le plus ferme offert par Washington au président Mobutu ces dernières années.

Pour des raisons différentes, l'« *effet Mitterrand* » n'a pas joué longtemps contre le président zaïrois, qui n'a pourtant guère bonne presse dans les milieux socialistes français. Conformément à l'attitude de principe adoptée par Paris, tous les contrats, y compris militaires, ont été respectés. La semaine dernière, après avoir été reçu à Kinshasa par M. Mobutu, M. Guy Penne, conseiller de l'Elysée pour les affaires africaines, s'est prononcé, devant les caméras de la télévision zaïroise, pour un « *renforcement* » de la coopération entre Paris et Kinshaha. Assuré d'être, l'an prochain, l'hôte du sommet annuel franco-africain, le chef de l'Etat zaïrois assistera à celui de cette année, qui se réunira à Paris les 3 et 4 novembre.

Même si le président Mobutu compte sur un tête-à-tête avec M Mitterrand, qu'il souhaite rencontrer avant même le sommet de Paris, pour se faire une opinion définitive des intentions françaises, il se dit déjà « *satisfait* » de la tournure prise par les relations franco-zaïroises.

En fait, que les Occidentaux aient confirmé leur soutien au régime était d'autant plus prévisible que, apparemment satisfaits des efforts de redressement économique entrepris par Kinshasa, ils avaient décidé, en juillet, de rééchelonner la dette du Zaïre et de lui octroyer de nouvelles facilités de crédits. En outre, à Washington comme à Paris et à Bruxelles, on continue de juger qu'en dernier ressort, compte tenu de l'état de semi-anarchie d'un pays qui constitue un sous-continent à lui seul, le président Mobutu demeure, dans le court *terme* au moins, le *seul* rempart contre le chaos. Son principal adversaire du moment, M. Karl I Bond, *originaire* du Shaba, ne semble bénéficier que d'une audience limitée, et son entreprise n'a eu pour *effet*, pour l'instant, que de « *tester* » les intentions de Washington et de Bruxelles à l'égard de Kinshasa.

Si « *positive* » puisse-t-elle être jugée, la politique occidentale à l'égard de l'Etat zaïrois n'en constitue pas moins à long terme qu'un moyen de survie. La politique du F.M.I. et l'aide conjuguée des « clubs » de bailleurs de fonds de Paris et de Bruxelles permettent au Zaïre d'assainir ses finances, d'entreprendre le remboursement d'une dette évaluée à plus de 4 milliards de dollars et de juguler quelque peu l'inflation. Mais, pour relancer l'économie, il faudrait que les cours des matières premières exportées par le Zaïre (cuivre, cobalt, diamant, café) se redressent très sensiblement, une possibilité apparemment exclue dans un avenir rapproché.

Kinshasa ne peut pas miser non plus, dans les années qui viennent, sur un « *boom pétrolier* », les recherches dans la zone de l'équateur ne se révélant pas encore prometteuses. Enfin, il faudrait un véritable « *plan Marshall* » pour relancer l'agriculture, notamment vivrière, et des mesures draconiennes pour juguler les circuits parallèles — notamment celui, belge, de la commercialisation du cuivre — et remettre en cause les bénéfices illicites de cette « *couche mutante* » de la société zaïroise avec laquelle tout chef d'Etat, même s'il ne le souhaitait pas, serait contraint, aujourd'hui, de composer.

Sur le plan extérieur, cet immense pays aux frontières si perméables demeure à la merci non d'ingérences ou d'attaques, mais de provocations ou d'incidents. Sur la frontière ougandaise, il a fallu récemment déployer un bataillon de la 31e brigade de parachutistes, commandée par des officiers français, pour faire face aux menaces de désordre représentées par une centaine de milliers de réfugiés ougandais. Au même moment, le président Mobutu a dû se rendre à Luanda pour y convaincre son collègue angolais, M. Dos Santos, qu'il n'était pour rien — ce qui est vraisemblable — dans la réactivation de quelques « maquis » d'anciens partisans du F.N.L.A. dans le nord angolais. Il semble, en fait, que les Sud-Africains soient derrière cette opération et que, pour sa part, depuis la deuxième guerre du Shaba, le chef de l'Etat zaïrois ait observé la politique de réconciliation avec l'Angola réclamée par ses partenaires occidentaux.

Pour des raisons différentes, Kinshasa ne peut que s'inquiéter de l'évolution de ses autres voisins. Au sud, la Zambie est menacée par l'anarchie. Principale voie d'écoulement du cuivre du Shaba, le chemin de fer qui relie Lubumbashi aux ports sud-africains, via Lusaka et Salisbury, est affecté par la nette détérioration des relations entre l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. A l'ouest, tout en continuant d'osciller entre ses partenaires occidentaux et ses amis socialistes, la République populaire du Congo a passé, le 11 mai, un traité d'amitié avec Moscou. Kinshasa ne peut pas non plus ignorer que, même si le général Kolingba appartient à la même ethnie que M. Mobutu, la stabilité du Centrafrique dépend, avant tout, de la présence militaire française dans ce territoire. Personne ne peut miser, enfin, sur la durée de l'équilibre qui prévaut au Soudan.

La conjonction de ces facteurs explique pourquoi le président zaïrois semble condamné, à court terme, à une navigation à vue, en tentant d'éviter les écueils les plus dangereux.

J.-C. POMONTI.

Namibie

● LE SECRETAIRE D'ETAT AMERICAIN, M. HAIG, a donné l'assurance, mardi 29 septembre, à New-York, que le groupe de contact occidental pour la Namibie, qui va engager le mois prochain des discussions avec les parties concernées sur des principes constitutionnels et sur un calendrier et autres questions en suspens, visait à l'application intégrale en 1982 de la résolution 435 des Nations unies. A l'issue, un déjeuner en l'honneur des ministres des affaires étrangères et chefs de délégations africains, M. Haig a déclaré : « *Nous croyons que nos objectifs en Afrique australe : l'indépendance pour la Namibie et des perspectives meilleures pour la sécurité à long terme dans la région, sont en conformité avec les vôtres.* — (A.F.P.)

PROCHE-ORIENT

DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ

Les Druzes restituent les cartes d'identité israéliennes qu'ils avaient acceptées

De notre correspondant

Jérusalem. — Le gouvernement israélien vient de subir un cuisant échec politique à propos du plateau du Golan, territoire syrien occupé. En effet, des quelque treize mille Druzes restés sur place après l'occupation, en 1967, près de quatre cents avaient accepté, depuis l'an dernier, des cartes d'identité israéliennes offertes par le ministère de l'Intérieur.

Avec la création de nombreuses implantations israéliennes (six mille colons vivent sur le Golan), l'octroi de ces documents à la population autochtone était un pas de plus vers l'annexion de fait de cette région, que le gouvernement avait renoncé à adjoindre par la loi au territoire national.

Une telle annexion posait un problème de droit plus gênant que dans le cas de la Cisjordanie : la frontière israélo-syrienne est depuis longtemps internationalement reconnue et Israël semblait n'en avoir jamais remis en cause le tracé.

Une certaine agitation a commencé à se développer au sein de la population druze du Golan, qui, jusqu'alors, paraissait s'être relativement bien accommodée de l'occupation. Les Druzes ont toujours été assez marginaux dans le monde arabe, au point que ceux qui vivent en Israël depuis 1948 font le service militaire, contrairement aux autres Arabes. Mais, depuis quelques mois, plusieurs dirigeants locaux du Golan ont mis en garde leurs compatriotes contre l'acceptation des cartes d'identité israéliennes. Certains d'entre eux, qui entretenaient de bons rapports avec Israël, ont fait valoir que le gouvernement de Damas pourrait prendre des mesures de représailles contre les familles druzes installées en Syrie.

Les autorités israéliennes ont réagi, en juin, par une sévère répression. Cinq personnalités druzes du Plateau, parmi les plus radicales, ont été placées en « détention administrative » (illimitée et sans jugement). Une trentaine d'enseignants qui refusaient les cartes d'identité ont été mutés ou limogés. Les opposants ont riposté en demandant aux chefs religieux de menacer d'ostracisme ceux qui acceptaient les offres israéliennes. Plusieurs de ces personnes ont été mises au ban de la communauté.

Les réticences croissantes de la majorité de la population ont contraint le gouvernement à capituler : il vient de décider d'ouvrir des bureaux pour enregistrer la restitution des cartes d'identité. Les Israéliens favorables à l'annexion ont protesté contre cet « aveu de faiblesse ». Le gouvernement doit faire la part du feu, car le mouvement de résistance incite la population à boycotter les « conseils locaux » composés de représentants druzes nommés par les Israéliens.

FRANCIS CORNU.

Iran

Le ministre de la défense et les principaux chefs de l'armée iranienne trouvent la mort dans un accident d'avion

Téhéran (*A.F.P.*) — Le ministre iranien de la défense, le colonel Mousse Namdou, le chef d'état-major général, le général Vali Fellahi, que l'imam Khomeiny avait félicité pour avoir brisé le blocus d'Abadan (*le Monde* du 29 septembre), l'ancien ministre de la défense et commandant de l'aviation, le colonel Djavad Fakouri, et le responsable, par intérim, des gardiens de la révolution, M. Kolahdouz, ont trouvé la mort dans un accident d'avion, a annoncé Radio-Téhéran, ce mercredi 30 septembre.

Les chefs de l'armée iranienne se trouvaient à bord d'un avion-cargo Hercules C-130 qui ramenait dans la capitale des blessés de guerre en provenance d'Ahwaz, chef-lieu de la province pétrolière du Khouzistan. L'appareil s'est écrasé, mardi soir, à Kahrizak, faubourg situé à une dizaine de kilomètres au sud de Téhéran.

Au moment même où la radio annonçait la mort de ces officiers de haut rang, une nouvelle fusillade opposait en plein centre de la capitale des Moudjahidin Khalq et des Pasdaran (gardiens de la révolution). L'affrontement a pris fin avec la mort de trois Moudjahidin. Radio-Téhéran a annoncé que « *quarante-cinq membres et sympathisants* » de ce mouvement ont été fusillés. Le rythme des exécutions et la multiplication des attentats, depuis les manifestations de dimanche, qui, selon le dernier bilan, ont fait trente-sept morts, créent une situation très tendue à deux jours de l'élection présidentielle du vendredi 2 octobre.

Les autorités s'efforcent cependant de tirer parti du succès militaire remporté dans le Khouzistan. L'iman Khomeiny a souligné que « *l'échec du siège d'Abadan annonce la défaite définitive de l'agresseur Saddam Hussein* » (président de l'Irak). A Paris, cependant, l'ancien président Bani Sadr a publié un « message aux forces armées » rappelant que le plan d'attaque iranien sur le front d'Abadan avait été mis au point alors qu'il était leur commandant en chef. « *Son exécution a été retardée de quatre mois*, souligne-t-il, *au cours desquels nous avons subi tant de dégâts et de destructions.* »

Les troupes iraniennes semblent avoir renforcé leurs positions tandis que les combats se poursuivent. Le vice-gouverneur de la province du Kermanchahan, M. Madjid Haddad-Adel a été tué mardi à 40 kilomètres d'Abadan, alors qu'il accompagnait un groupe de journalistes iraniens et étrangers en visite sur le front.

Enfin, Radio-Téhéran a annoncé que les forces gouvernementales sont passées à l'offensive contre les Kurdes en vue de reprendre la localité de Bukan, en Azerbaïdjan.

DIPLOMATIE

AUX NATIONS UNIES

La déclaration franco-mexicaine sur le Salvador est largement commentée lors du débat sur l'Amérique centrale

De notre correspondante

New-York. — Le président de la junte de gouvernement du Salvador, M. Duarte, a terminé, le mardi 29 septembre, sa tournée aux Etats-Unis en s'adressant à l'Assemblée générale de l'O.N.U. Il a assuré que son pays restait attaché au principe du non-alignement et espérait, malgré les épreuves qui l'accablent, « *construire une société démocratique* ». Il a assuré que le Salvador avait atteint un stade lui permettant de procéder à des élections fin mars 1982. « *Le règlement de la crise du pays doit être essentiellement politique et démocratique*, a-t-il déclaré. *L'élément fondamental en est le dialogue qui doit s'instaurer entre tous les partis politiques sans distinction idéologique.* » Tous ces partis, a dit encore le dirigeant démocrate-chrétien, lançant ce qui est apparu comme un appel pathétique à la communauté internationale, « *devront choisir entre la paix et les chemins tortueux de la violence et du terrorisme* ».

Dans une allusion à la déclaration franco-mexicaine reconnaissant l'importance politique de la guérilla de gauche, M. Duarte a souligné la nécessité d' « *éliminer les éléments d'intervention extérieure, qui ne contribuent qu'à compliquer la situation* ».

Toute la journée, devant le bâtiment des Nations unies, des manifestants hostiles à M. Duarte, Latino-Américains et Américains mêlés, ont brandi des pancartes et chanté des slogans. Dans la matinée, un plus petit groupe de manifestants protestait contre l'« *intervention cubaine au Salvador* ».

Dans la journée, la mission cubaine avait publié le texte d'une résolution sur le Salvador, adoptée par la conférence interparlementaire qui vient de se tenir à La Havane. La résolution « *salue avec chaleur la déclaration franco-mexicaine qui constitue une contribution importante à une solution politiquement juste du conflit* ». La résolution formule encore « *le vœu que la volonté du peuple soit respectée dans des élections réellement libres et autres mécanismes qui caractérisent un système démocratique* ».

Lundi, le ministre des affaires étrangères du Nicaragua, le Père Miguel d'Escoto, avait adressé au président du Conseil de sécurité une note faisant état de ses inquiétudes devant les manœuvres militaires américaines qui se déroulent au large des côtes de son pays, ainsi que devant les manœuvres qui doivent réunir, du 7 au 9 octobre, des troupes des trois armes américaines et honduriennes.

Accusant les Etats-Unis d'utiliser une « *approche classique du procédé de déstabilisation* », M. d'Escoto a ajouté : « *J'espère seulement que les Américains vont finir par comprendre que, même si le régime actuel du Nicaragua leur déplaît, ils sont condamnés à vivre avec lui.* » M. d'Escoto a accusé Washington d'utiliser l'« arme alimentaire » contre le Nicaragua qui attend, selon lui, les livraisons de blé promises. Heureusement, a ajouté le ministre, d'autres pays peuvent nous aider dans ce domaine. Il a cité le Mexique, le Canada et le Venezuela. M. d'Escoto a, enfin, qualifié le communiqué franco-mexicain sur le Salvador d'initiative témoignant d'un « *sens élevé des responsabilités internationales.* »

NICOLE BERNHEIM.

● *Les Pays-Bas approuvent* la déclaration franco-mexicaine sur le Salvador et ont décidé de reconnaître le Front démocratique révolutionnaire salvadorien comme une des forces politiques du pays, a déclaré, le mardi 29 septembre, un porte-parole du ministère néerlandais des affaires étrangères. — *(A.P.)*

● *M. Régis Debray*, conseiller de M. Mitterrand à l'Elysée, a eu un entretien à New-York avec Mme Kirkpatrick, ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU, en marge de l'Assemblée générale. — *(A.P.)*

A LA DEMANDE DE LA FRANCE

L'accord conclu en 1979 avec cinq pays occidentaux pour le développement de l'Afrique est profondément modifié

Les programmes n'auront plus de « chef de file »

Le gouvernement français vient de modifier radicalement le sens de l'accord qui avait été conclu en décembre 1979 avec cinq pays industriels, aux termes duquel l'action sanitaire et le développement rural de l'Afrique Noire se trouvaient placés sous la direction des Etats-Unis (« le Monde » des 3, 5, 6, 7 et 12 mars). A l'issue d'une réunion à huis clos, qui s'est achevée à Ottawa à la fin de la semaine dernière, la France a obtenu de ses cinq partenaires que « l'action concertée pour le développement de l'Afrique » (A.C.D.A.) — dont le nom même sera appelé à changer — soit fondamentalement modifiée et que, en particulier la notion de « chef de file » pour les actions envisagées — concept-clé du système — soit supprimée.

C'est en décembre 1979 que le gouvernement français, sur une initiative de M. Giscard d'Estaing, avait obtenu de cinq autres pays industrialisés (Etats-Unis, Canada, Grande-Bretagne, Allemagne fédérale et Belgique), la signature d'un accord qui ne devait entrer en vigueur qu'au début de 1981. Ce texte prévoyait la réalisation d'un certain nombre de projets concrets de développement, chacun d'entre eux se voyant doté d'un « *chef de file* » chargé — notamment — de « *mettre au point les modalités techniques et financières d'exécution* » et non pas seulement, comme l'avait dit le gouvernement français — lorsque le texte de l'accord fut connu — de « *coordonner* » l'action.

Il est probable que le bien-fondé de cet accord n'aurait guère été remis en question, après l'élection de M. Mitterrand, si d'une part la notion de chef de file n'avait pas été aussi clairement affirmée, si, d'autre part, la participation des Africains avait été placée au centre du dispositif, enfin, si les actions retenues avaient été précises et délimitées. Certains projets étaient certes clairement définis : amélioration des transports ferroviaires en Afrique australe, remise en état des chemins de fer entre le Zimbabwe et le Mozambique, construction de routes en Afrique centrale et orientale, développement des bassins du Niger et du fleuve Sénégal. D'autres, en revanche — placés sous l'autorité des Etats-Unis — étaient d'une portée immense puisqu'il ne s'agissait de rien de moins que du développement rural et de « *l'amélioration de la santé publique* ».

La vive polémique consécutive à la révélation de cet accord ne devait s'apaiser qu'avec l'élection présidentielle. Les socialistes avaient d'emblée manifesté leur opposition à une telle conception du développement. Il restait cependant à élaborer une nouvelle attitude et à la faire adopter par les partenaires de la France. Dès le mois d'août, au cours d'une réunion tenue à Bonn, la nouvelle équipe gouvernementale française avait exprimé sa volonté de modifier profondément le contenu de l'accord. Le 15 septembre, devant la presse diplomatique, M. Jean-Pierre Cot, ministre de la coopération et du développement, avait dénoncé (*le Monde* du 17 septembre) « *l'application tout à fait scandaleuse de cet accord* » et « *l'idée d'instituer des chefs de file* » dans différents secteurs. Nous demandons à nos partenaires, concluait le ministre, « *de reprendre l'affaire de fond en comble* ». Pourtant, le gouvernement français avait été confronté depuis mai à une forte pression, d'origine américaine, tendant à obtenir le respect de l'accord sous sa forme initiale.

Une redéfinition de la coopération sanitaire

Les discussions menées à bien la semaine dernière à Ottawa ont pourtant permis à la délégation française d'exprimer la nouvelle position du gouvernement et de la faire accepter par les partenaires de la France, y compris par les Etats-Unis qui avaient pourtant montré, sur le terrain, l'interprétation extensive qu'ils avaient faite de l'accord. Il semble que ce soit notamment la nouvelle attitude américaine à l'égard de bon nombre d'actions de développement qui ait permis aux thèses françaises de s'imposer.

Ces thèses consistent avant tout à supprimer la notion de chef de file. Il est entendu que chacun restera maître de ses propres programmes, dont il communiquera le contenu aux autres pays membres, afin d'éviter les doubles emplois éventuels. Second axe de la nouvelle politique : l'« *action concertée* » fonctionnera à l'avenir, non pas comme un club de pays industriels, mais en liaison constante avec les pays bénéficiaires et les organisations africaines, telles que l'O.U.A., les banques centrales, les organismes sectoriels de coordination, etc. Pour symboliser clairement ce renversement, l'A.C.D.A. changera de nom. Peut-être, enfin, le cercle des pays membres sera-t-il élargi à d'autres nations industrielles.

Dans le domaine des actions sanitaires, cette modification ira de pair avec la redéfinition de la coopération de la France avec ses anciennes possessions d'Afrique noire, une redéfinition dont les fondements théoriques et pratiques devraient être connus avant la fin de l'année. Les nouvelles autorités françaises refusent, en effet, de « *se laisser guider par la vitesse acquise* » en ce domaine et souhaitent mettre en œuvre un certain nombre de modifications.

Pour ce faire, une analyse de l'état actuel de cette coopération est nécessaire. Elle suppose que les partenaires de la France aient été plus clairement identifiés que par le passé et que le rôle respectif des multiples acteurs de cette coopération ait été plus précisément évalué.

Ainsi la France mène-t-elle en Afrique noire, dans le domaine de la santé, une importante action de soins, de prévention, de formation et de recherche. Plus de mille Français (médecins, pharmaciens, dentistes, infirmières) — dont la moitié sont des militaires — travaillent en Afrique noire. Les sommes investies dans cette forme de coopération auront atteint, en 1981, 238 millions de francs.

Ces sommes sont-elles employées au mieux ? Les structures de la coopération sanitaire entre la France et les Etats d'Afrique noire permettent-elles suffisamment à ces derniers d'exprimer eux-mêmes leurs propres besoins, notamment dans le domaine de la médecine préventive ? Parmi les propositions de réforme le plus souvent avancées figurent un accroissement de la participation des civils aux actions sanitaires ; un changement radical du mode de nomination des enseignants français dans les écoles et facultés de médecine d'Afrique noire ; une coordination interministérielle — en France — des diverses actions menées à ce titre par le département de la santé, des relations extérieures, de la coopération, de l'éducation nationale... En bref, ce qui s'impose est la définition d'une théorie de la coopération sanitaire : il ne s'agit pas de faire table rase des actions menées jusqu'à ce jour et dont bon nombre ont fait leurs preuves, telle la lutte contre les grandes endémies (1) ; mais de les harmoniser autour de quelques concepts clairs nécessaires à l'action, fût-elle « concertée » avec d'autres pays industriels.

CLAIRE BRISSET.

(1) Les deux organismes chargés de cette action, l'O.C.C.G.E. (Organisation de coopération et de coordination pour la lutte contre les grandes endémies) et l'O.C.E.A.C. (Organisation pour la coopération des Etats de l'Afrique centrale), devraient néanmoins redéfinir eux aussi leur mode d'action, le moderniser notamment. La prochaine assemblée générale de l'O.C.C.G.E. aura lieu à Paris en décembre.

Le président malgache, M. Ratsiraka est l'hôte de l'Élysée

En visite officielle de travail à Paris, le président Ratsiraka de Madagascar est reçu, ce mercredi 30 septembre, à l'Elysée, à déjeuner par M. Mitterrand. Le chef de l'État malgache, qui s'est déjà entretenu, la semaine dernière, avec M. Cot, ministre délégué à la coopération et au développement, devait tenir une conférence de presse en fin d'après-midi.

Les entretiens de l'Elysée porteront en priorité sur la coopération franco-malgache ; subventions du Fonds d'aide et de coopération et prêts de la Caisse centrale de coopération économique ayant régulièrement augmenté depuis trois ans. Seront aussi évoqués le projet malgache de réunion d'une conférence sur l'« Océan indien, zone de paix », le problème de la souveraineté française sur de minuscules « îles éparses » proches de Madagascar (Glorieuses, Juan de Nova, Europe, Bassas de India), celui de la rétrocession de Mayotte à la République fédérale des Comores ainsi que la question de l'éventuelle participation malgache à une force interafricaine au Tchad.

Un partenaire difficile

Le capitaine de frégate Didier Ratsiraka, au pouvoir depuis six ans, est à la tête d'un régime dont le « progressisme » ne manque pas d'ambiguïtés. Faute de leur avoir concédé une base, le président malgache ne semble guère avoir tiré d'avantages du rapprochement très net qu'il avait amorcé avec les Soviétiques voilà cinq ans. Il n'a même pas été reçu par M. Brejnev, ces deux dernières années, lors de ses visites à Moscou.

Son gouvernement se situe, cependant, « *plus à l'Est qu'à gauche* », ce qui ne l'a pas empêché, pour faire face à des difficultés croissantes de trésorerie, d'en appeler, l'an dernier, à M. Giscard d'Estaing, lequel avait accepté de lui avancer un crédit de 200 millions de francs en dépit des relations malaisées entre les deux hommes d'Etat. M. Ratsiraka semblait convaincu de la réélection de l'ancien président.

Sur le plan intérieur, notamment en raison d'une gestion économique catastrophique, M. Ratsiraka semble en perte de vitesse. Son régime ne peut plus compter, en particulier, sur l'appui vital de la bourgeoisie merina des Hauts-Plateaux. En outre, les méthodes policières d'un gouvernement peu respectueux des libertés individuelles ne devraient pas plaider en sa faveur aux yeux des socialistes français. L'exemple le plus connu demeure celui des trois officiers, dont le commandant Andriamabolison, détenus sans jugement depuis quatre ans (*le Monde* du 24 août 1980). Les appels répétés en leur faveur de la Fédération internationale des droits de l'homme se sont heurtés, jusqu'ici, au silence d'Antananarivo (*le Monde* du 6 août 1981). Il faut également citer le cas de dizaines de ressortissants français chassés de Madagascar et spoliés.

Pour toutes ces raisons, M. Ratsiraka peut difficilement, à l'occasion de ce premier contact, s'attendre à une attitude très favorable de Paris. — J.-C. P.

Des ambassades en question

S'il est un monde où les petites rumeurs produisent de grands remous, c'est bien celui des diplomates. Le Quai d'Orsay ne dispose que de cent cinquante postes de chefs de mission, d'un intérêt et d'un agrément très inégaux. Retirez-en un aux professionnels de la « carrière » et tout l'édifice diplomatique est ébranlé, surtout quand il s'agit d'un des plus convoités : celui d'ambassadeur auprès du Quirinal, dans la plus somptueuse ambassade du monde, le palais Farnèse.

La rumeur dont fait état la presse italienne, et qui correspond bien aux intentions du gouvernement, de nommer ambassadeur en Italie M. Gilles Martinet, journaliste, membre du conseil d'administration du *Nouvel Observateur*, membre du comité directeur du P.S., soixante-cinq ans (l'âge où les diplomates de carrière sont automatiquement à la retraite), fait grincer les dents du Quai d'Orsay.

La personne de M. Martinet n'est pas en cause. Nul ne lui dénie la capacité de représenter la France en Italie, où, depuis la lutte contre le fascisme, il a de solides amitiés.

Le « tour extérieur » n'est pas non plus une pratique inadmissible. Tous les gouvernements français y ont eu recours, et des gouvernements étrangers, celui des Etats-Unis par exemple, le font systématiquement. Mais si les diplomates se résignent (mal) à être évincés d'un « bon poste » au profit d'autres administrations (qui, dit-on au Quai d'Orsay, renvoient rarement l'ascenseur) ou d'un ministre écarté du pouvoir, il leur est plus pénible d'« avaler » un journaliste.

En l'occurrence, le procédé est très cavalier, tant à l'égard du gouvernement italien que du titulaire du poste. M. Jacques Sénard, diplomate qui a eu de hautes responsabilités, qui s'est tiré à son honneur de situations dramatiques (il fut retenu cinq jours en otage à La Haye en 1974), n'a nullement démérité. Peut-on le rappeler de Rome sept mois après sa prise de fonctions ?

Mais ce qui inquiète surtout le corps diplomatique français, c'est que la nomination de M. Martinet n'en annonce d'autres, de même nature. N'a-t-on pas déjà parlé de M. Jean Daniel, directeur du *Nouvel Observateur*, pour l'ambassade d'Alger ; de M. René Rémond, universitaire, président du Centre catholique des intellectuels français, pour celle du Vatican ? En fin de compte, c'est M. Guy Georgy, récemment rappelé de Téhéran, qui est « programmé » pour Alger (après la visite qu'y fera M. Mitterrand), et, quels que soient les titres de M. Rémond, le gouvernement hésiterait à se priver des services de M. Louis Dauge, précipité auprès du Saint-Siège après un court séjour à Tokyo, parce que, ambassadeur à Varsovie, de 1973 à 1977, il était apprécié d'un certain cardinal Wojtyla.

En revanche, une idée pourrait faire son chemin. L'ambassadeur à Washington, M. de Laboulaye, approche de l'âge de la retraite. Pourquoi ne nommerait-on pas pour lui succéder un industriel capable de faire comprendre aux Américains que les nationalisations ne sont pas des entreprises démoniaques ? Justement, M. Bernard Vernier-Palliez vient de quitter la direction de la régie Renault...

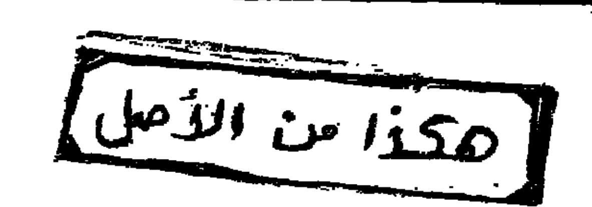
Au Quai d'Orsay, on masque la mauvaise humeur sous un humour dont la férocité n'est justifiée ni à l'égard de la corporation diplomatique ni à celui des pressentis, et l'on répète une boutade de Philippe Berthelot, célèbre secrétaire général (au fait, voilà encore un grand poste dont la longue vacance intrigue et inquiète), disant à Briand : « *Monsieur le ministre, si vous nommez des hommes politiques de valeur dans les ambassades, je n'y vois que des avantages ; mais si vous voulez des médiocres, prenez-les donc chez nous.* »

MAURICE DELARUE.

LE PREMIER MINISTRE DE MALTE S'EST ENTRETENU AVEC LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. Mintoff, premier ministre de Malte, s'est entretenu mardi 29 septembre, pendant un peu plus d'une heure, avec M. Mitterrand.

A l'issue de l'entretien, il s'est borné à indiquer qu'il avait évoqué avec le président les relations bilatérales. Malte souhaite cependant vivement que les pays d'Europe garantissent le statut de neutralité que l'île a adopté et lui accordent une aide économique. Jusqu'à présent seule l'Italie a conclu, en 1980, un accord garantissant la neutralité de Malte. Il n'est pas douteux que cette question a été discutée à l'Elysée. M. Mintoff se rend ce mercredi à Londres.



Afghanistan : imposteurs et héros de la résistance

Jean Bertolino a réalisé, avec Olivier Warin, un reportage en Afghanistan, diffusé mercredi 30 septembre par TF 1. Après avoir dénoncé l'attitude d'imposteurs qui s'affilient aux organisations de résistance pour se livrer à des trafics (« le Monde » du 30 septembre), il raconte les exploits des combattants authentiques. En deux ans de guerre, la résistance compte moins de maquisards qu'à ses débuts, mais ils sont maintenant mieux organisés et plus efficaces.

II. — Le Robin des Bois du Djeratu

par JEAN BERTOLINO

Grand, très mince, Amin Wardak possède la détermination et la générosité du héros légendaire. Sa légère voussure du dos et son visage aux traits tirés, un peu triste, lui donnent un air de fragilité qui accentue son côté attachant. Les gens de sa vallée lui sont dévoués non par tradition ou par crainte : son comportement à la fois respectueux et familier lui vaut la sympathie de ses coreligionnaires. Il est l'antithèse de Sado Khan, le brigand. A vol d'oiseau, la grosse garnison soviétique de Ghazni, centre névralgique capital sur la route Kaboul-Kandahar, est à 20 kilomètres à peine. C'est à ne pas y croire tant l'impression de paix qui se dégage de la vallée est profonde.

Nous sommes au temps des moissons. Dans les champs, les paysans coupent le blé mûr à la faucille, tandis que les enfants confectionnent les javelles. Des femmes vont puiser de l'eau aux sources et s'en reviennent en portant leur cruche sur la tête. Elles marchent avec lenteur, s'écartent et se détournent à notre passage. Silencieuses, effacées, furtives, elles ont, sous leur voile de couleur sombre, l'apparence de spectres. Des appels lointains, la cantilène nostalgique que chante un petit berger, se mêlent aux piaillements des oiseaux et aux meuglements des troupeaux. Alors que, il y a un an, le ciel de Djeratu était quotidiennement sillonné par les hélicoptères de combat, dit Amin Wardak, *« toute la vallée, aujourd'hui, est libre »*. Il ajoute : *« Cette année, les Soviétiques ne sont venus qu'une seule fois, au printemps. Ce fut une véritable invasion : deux mille chars, dix mille hommes, des avions. Ils ont cerné tous nos villages, canonné plusieurs maisons, fusillé une vingtaine d'hommes. J'étais avec mes moudjahidin, dans la montagne. La nuit, nous descendions pour tirer sur les blindés avec nos lance-roquettes et poser des mines. Nous en avons détruit de la sorte une bonne soixantaine. Les Soviétiques ne peuvent pas contrôler toutes les vallées. »*

Comme partout ailleurs, on trouve chez les Afghans des individus prêts à trahir pour de l'argent. Deux jours après notre arrivée à Djeratu, des paysans qui ont repéré sur le chemin deux inconnus d'apparence douteuse viennent en informer Abdallah, le cousin d'Amin, et aussi son adjoint direct pour les affaires concernant la guerre. Celui-ci prend aussitôt quelques moudjahidin avec lui et part procéder à leur arrestation. Une heure plus tard, ils les ramènent et, devant nous, les fouillent. Des liasses impressionnantes de billets sont extirpées des poches des suspects et jetées par terre. Furieux, Abdallah prend un paquet de billets et s'en sert pour les frapper au visage : *« Nous sommes venus encaisser des dettes »*, assure l'un d'eux.

Les deux présumés espions sont originaires du Zourmatt. C'est donc là-bas qu'ils doivent être jugés. Et comme dans le Zourmatt la plus haute autorité politique et spirituelle est le fameux mollah Djellaledin, celui qui attaque de jour les Soviétiques basés à Gardez, il est peu probable qu'ils puissent bénéficier d'une quelconque clémence. S'ils sont reconnus coupables, ils seront exécutés sur le champ. Détail intéressant : le mollah Djellaledin, un « fondamentaliste » du Hesbi Yunis Rallis, et Amin Wardak, affilié au Maaz e Milli Islami de Ghailani, un parti *nationaliste* modéré, ne répercutent pas sur le terrain les dissensions qui prévalent à Peshawar. Chaque fois que l'occasion leur en est donnée, ils collaborent. Une preuve que les querelles politiciennes n'atteignent pas ou peu ceux dont le seul objectif est de combattre les occupants.

Dans le Djeratu, c'est Amin Wardak qui rend la justice. Quand il était enfant, il rêvait d'exercer ce métier. Pour le brocarder gentiment, son père le surnomma Qazi, c'est-à-dire juge. Ce surnom lui est resté. On l'appelle encore ainsi dans toute la province. Depuis qu'il dirige la lutte armée, il a le pouvoir de juger les traîtres ou les suspects de son secteur. Le Qazi est vraiment devenu qazi, et personne ne le conteste. Il en avait déjà le nom, il en a maintenant la fonction. Un jour, nous assistons, sous les ombrages d'un verger, à une séance du tribunal populaire. Amin, assis au centre d'un cercle composé du conseil des anciens, aux longues barbes blanches, et de villageois, sermonne un jeune.

Nous l'interrompons :

« Qu'a-t-il fait de mal ?

— Rien peut-être, répond le juge. *Les gouvernementaux recrutent souvent de force pour le service militaire. Celui-ci n'y a pas échappé, et, pendant plus d'une année, il a été soldat chez les Khalqis. Il vient, dit-il, de déserter et a rejoint ici sa famille. Mais c'est peut-être un espion. Il peut venir chez nous, rester deux ou trois mois, puis repartir chez les Soviétiques pour leur donner des informations.*

— Alors, qu'allez-vous faire ?

— S'il est décidé à devenir un vrai moudjahid, à se battre comme eux, il sera l'un des nôtres. Pour le moment, nous n'en sommes pas sûrs. Alors, nous avons demandé à son oncle d'être son garant. Si ce garçon nous trahit, nous brûlerons la maison de ses parents, distribuerons leurs terres aux paysans, et nous brûlerons aussi la maison de son oncle. »

La sentence, traduite en pachtoun, est aussitôt approuvée par un hochement de tête collectif. *« Ce sont nos lois, nos coutumes »*, nous dit Amin, en joignant les mains pour la prière qui clôt chaque audience : « Dieu, fais que les Soviétiques s'en aillent, que nous remportions la victoire, que l'Afghanistan soit libre. » La séance est levée.

Étrange personnage que notre Robin des Bois du Djeratu qui a établi son quartier général dans les ruines du château familial. Deux des quatre tours se dressent encore comme un défi au milieu des amas de gravats et des pans de muraille de 2 mètres d'épaisseur. Elles ont toujours fière allure malgré leurs blessures béantes. Les Soviétiques se sont acharnés sur cet édifice, l'ont attaqué à plusieurs reprises, par air et par terre, l'ont miné, bombardé, canonné. Eh bien, comme les membres de la famille qui l'habitent, il résiste ! Le père d'Amin Wardak, réfugié au Pakistan, est le chef de la tribu des Wardakis, qui compte environ cinq cent mille membres, dont soixante mille fusils. Nul doute qu'en s'en prenant au château des Wardak, les Soviétiques aient voulu détruire un symbole, celui du féodalisme. Mais le féodalisme afghan ne correspond peut-être pas tout à fait à l'idée qu'ils s'en font.

« Dans ce pays qui n'était pas sûr, nous avions des obligations envers nos paysans, nous confie Amin Wardak. *C'est vrai, nous prenions 50 % de leurs récoltes, mais, en échange, nous devions entretenir des hommes d'armes, pour assurer leur protection, nous occuper de leur santé, organiser les festivités de mariages, les recevoir chez nous. Quand j'étais enfant, nous avions en moyenne soixante invités par jour. Si nous avions été aussi horribles que le prétendent les Russes, croyez-vous que les gens nous resteraient fidèles ? Toute notre famille est maintenant dispersée. Je suis seul ici avec mon jeune frère Mustapha, pour diriger la lutte. Il serait facile de nous tuer. Or, vous le voyez par vous-mêmes, la population nous suit, se bat à nos côtés. »*

Des chars soviétiques à 30 mètres

Entre le féodalisme et le système patriarcal existent des nuances que les propagandistes soviétiques n'ont peut-être pas clairement appréhendées. Le système de société que défend Amin Wardak incarne pour l'heure l'âme de l'Afghanistan. Vouloir l'abattre par la force ne peut que le renforcer. Sur quelles valeurs autres que leur foi et leurs traditions, les Afghans peuvent-ils s'appuyer pour lutter ? Quand nous demandons à notre hôte s'il n'a pas le sentiment que les Soviétiques apportent un peu de progrès dans son pays, il s'offusque : *« Ce n'est pas possible : ils nous bombardent, nous massacrent, nous contraignent à l'exil, détruisent nos maisons. Jamais les Afghans n'accepteront une domination étrangère. Notre choix est simple. Vivre libre ou mourir. »*

Certains affirment que les rebelles afghans ne sont pas libres, qu'ils subissent malgré eux une pression sociologique aliénante et qu'ils ne pourront progresser qu'en brisant les chaînes qui les empêchent d'évoluer. Mais s'ils avaient été moralement et politiquement prêts à cela, ils auraient déjà fait leur révolution par eux-mêmes.

Si les Soviétiques viennent de plus en plus rarement dans la vallée du Robin des Bois du Djeratu, lui, en revanche, ne se gêne pas pour aller à eux. Une nuit, il nous conduit à exactement 30 mètres de la grande route asphaltée, Kaboul-Ghazni, et à 10 kilomètres seulement de Ghazni, jusqu'à un boqueteau de peupliers tellement suspect que tous les troncs sont truffés de balles et d'éclats, fendus, à moitié brisés et le sol jonché de débris de roquettes.

L'aube point. Tapis dans les herbes, nous guettons. A 8 heures, la route s'anime. Des autobus, des taxis, des camions passent à vive allure. Nous sommes légèrement en contrebas, et ils se détachent parfaitement dans le paysage. A 9 heures, le vrombissement caractéristique des rotors monte *crescendo*. Dans un tumulte angoissant, deux hélicoptères MI-24 passent au ras du feuillage. A 10 heures, un immense convoi russe fonce en direction de Kaboul. Puis, plus rien, à l'exception de véhicules civils.

A 16 heures : un ferraillement de chenilles annonce l'approche d'une colonne blindée. Des dizaines de chars et de half-tracks défilent sous nos yeux. Tout à coup, l'un d'eux hoquette, ralentit, et s'immobilise juste devant nous, tandis qu'en retrait le convoi continue de rouler. Trois des six soldats assis sur leur engin scrutent notre position. Les secondes paraissent interminables. Soudain, le half-track redémarre.

Amin Wardak sourit : *« Le jour,* nous dit-il, *c'est eux les maîtres du terrain, mais dans une demi-heure ils seront tous repliés dans leur forteresse, et dans sept heures, à 23 heures, nous les attaquerons. »*

Est-ce une fanfaronnade ? Pas du tout. A l'heure dite, nous sommes au centre même de Ghazni, en plein dans le dispositif soviétique, avec, d'ailleurs, l'entière complicité des citadins qui nous proposent de monter sur leur toit pour mieux observer la situation. A droite, à 50 mètres de notre emplacement, l'ancien lycée qui héberge aujourd'hui des tankistes russes ; en face, à 100 mètres, la forteresse ; à gauche, la gendarmerie et l'héliport. Les soixante moudjahidin d'Amin Wardak progressent dans l'obscurité, s'approchent de leur cible. Nous entendons les appels que lancent périodiquement les sentinelles pour se tenir éveillées. Trois roquettes fusent vers les chambrées de la troupe.

La riposte est immédiate. Des volées de traçantes partent dans toutes les directions, puis les mortiers de 80, les canons des chars, les grosses pièces d'artillerie, tout l'arsenal de la garnison entre en action. Mais où tirer ? Sur qui ? Ils ne peuvent décemment pas raser la ville. Alors, ils prennent ses rues en enfilade, pilonnent la périphérie. Par bonheur, tous les passages ne sont pas dans leur ligne de mire. Nous décrochons très vite. La technique du Robin des Bois du Djeratu : frapper et fuir. Nous sommes déjà loin. Le monstre que nous avons déchaîné l'ignore et s'acharne sur le néant.

On évalue à dix mille le nombre des morts soviétiques en Afghanistan, dix mille hommes tués par surprise, dans leurs cantonnements ou dans leurs chars. Cela, malgré une disproportion considérable dans les armements employés par les deux belligérants, malgré le décalage immense de leurs mentalités et de leur niveau de vie. Les moudjahidin sont pauvres, mal nourris, mal armés, illettrés pour la plupart. Ce n'est pas avec les arguments meurtriers des avions, des blindés et des hélicoptères de combat qu'on les convaincra des bienfaits du progrès. Le monde industriel a fait chez eux, dans sa forme la plus barbare, une irruption ressentie comme un viol.

FIN

L'afflux des réfugiés et de leur bétail crée un risque de désertification au Pakistan

De notre correspondante

Genève. — Au cours d'une conférence de presse, M. Davico, porte-parole du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.), a annoncé qu'une centaine de fonctionnaires de cet organisme et près de cinq mille Pakistanais étaient chargés de dispenser de l'aide à environ 1,7 million de réfugiés afghans au Pakistan. Selon le gouvernement pakistanais, ce nombre s'élèverait à 2,4 millions. Il pourra cependant être précisé grâce à un recensement effectué moyennant remise des passeports familiaux qui a débuté il y a deux mois et doit s'achever fin octobre. Mais le nombre exact de ces réfugiés ne pourra être connu ; en effet, les fillettes et les femmes, cloîtrées, ne se présentent pas en personne et sont déclarées par le chef de famille. Le budget du H.C.R. pour l'année en cours, 98 millions de dollars, pourra être modifié à la suite des résultats de ce recensement, ou en cas d'afflux de nouveaux réfugiés.

La mission a été impressionnée par la désertification du pays. Les réfugiés ont en effet emmené avec eux trois millions de têtes de bétail qui dévorent tout ce qui pousse. En outre, les réfugiés abattent systématiquement les arbres pour se procurer du bois de chauffage.

Autre sujet de préoccupation pour le H.C.R. : l'état sanitaire des réfugiés, dont 20 % sont atteints de tuberculose et 10 % de paludisme. D'autre part, les femmes et fillettes malades ne peuvent se rendre dans les dispensaires car le personnel y est composé d'hommes et leurs pères, frères ou époux exigent que les soins leur soient prodigués et l'auscultation pratiquée uniquement par des femmes, ce qui n'est guère réalisable.

La situation sur le plan alimentaire est, en dépit de l'irrégularité des distributions de thé et de sucre, considérée par les délégués du H.C.R. comme *« acceptable »*, mais risque de se détériorer. Pour le moment, les rapports entre la population et les réfugiés demeurent satisfaisants, étant donnée la solidarité dont font preuve les Pakistanais envers les Afghans.

ISABELLE VICHNIAC.

politique

LE DÉBAT SUR LES IMMIGRÉS

L'Assemblée nationale devait examiner, ce mercredi 30 septembre, le projet de loi relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. La veille, ce texte avait été retiré de l'ordre du jour à la suite d'un désaccord entre certains députés socialistes et le gouvernement.

Mandaté par le bureau exécutif du P.S., M. Bernard Derosier, député du Nord, vice-président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, avait préparé une série d'amendements tendant à donner un caractère plus libéral aux mesures proposées, notamment sur les conditions d'expulsion des étrangers. Il s'agissait, dans son esprit, d'améliorer le projet gouvernemental en le ramenant « au plus près » des positions adoptées par le P.S. lorsqu'il était dans l'opposition. Ces divergences de vues ont fait l'objet d'une longue et difficile concertation entre le gouvernement et le groupe socialiste.

Mardi 29 septembre, les députés ont adopté deux autres textes relatifs à la situation des immigrés. L'un accentue les sanctions applicables aux employeurs ayant fourni du travail à des immigrés en situation irrégulière. L'autre autorise les associations étrangères à se constituer librement, contrairement à ce que prévoit la législation actuelle.

Le cas des travailleurs en situation irrégulière

L'Assemblée nationale a adopté, mardi 29 septembre, le projet de loi, adopté par le Sénat (*le Monde* du 26 septembre), relatif à l'emploi de travailleurs étrangers en situation irrégulière. Les groupes R.P.R. et U.D.F. se sont associés à la majorité pour voter ce texte, qui tend, d'une part, à alourdir les sanctions applicables aux employeurs de main-d'œuvre étrangère dépourvue de titre de travail régulier, d'autre part, à consacrer, sur le plan juridique, les obligations de ces employeurs envers leurs salariés clandestins.

M. Lareng (P.S.), rapporteur de la commission des affaires sociales, et M. Autain, secrétaire d'État chargé des immigrés, ont expliqué que la législation actuelle, qui prévoit déjà des sanctions, est peu appliquée. Parlant à cet égard de « laxisme », M. Autain a indiqué qu'en 1980, sur 1 965 infractions relevées, le nombre d'amendes supérieures à 600 F n'a été que de 241, tandis que quatorze employeurs seulement étaient condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis. De même, quatre décisions judiciaires seulement ont ordonné l'affichage ou l'insertion dans la presse des sanctions.

En ce qui concerne les dispositions relatives aux sanctions, — que le Sénat avait adoucies, — l'Assemblée a adopté le texte initial du gouvernement. Ainsi, les personnes employant des travailleurs immigrés dépourvus de titre de travail régulier seront passibles « *d'un emprisonnement de deux mois à un an et d'une amende de 2 000 à 20 000 francs ou l'une des deux peines seulement. En cas de récidive, l'emprisonnement peut être porté à deux ans et l'amende à 40 000 francs* ». Les députés ont également adopté sans modification les dispositions relatives à l'affichage du jugement et à sa publication. Sur proposition de la commission, ils ont adopté deux articles additionnels. Le premier dispose que l'étranger qui justifie de la qualité de réfugié est dispensé de l'obligation de solliciter une carte de travail ; le second abroge des dispositions de la loi du 10 août 1932 qui a institué des quotas d'emplois d'étrangers par profession, catégorie professionnelle, région. Dans la quasi-totalité des cas, a indiqué le rapporteur, cette législation n'est plus appliquée.

Dans le souci de rendre plus efficace la lutte contre le travail clandestin, l'Assemblée a adopté un amendement de la commission, modifié par le gouvernement, qui prévoit la possibilité pour le tribunal de prononcer « *la confiscation de tout ou partie des outils, machines, matériaux, véhicules utilisés ou stockés à l'occasion de l'infraction ou qui auront servi à la commettre, ainsi que du produit du travail effectué par les étrangers dépourvus de l'autorisation. Le tribunal devra désigner les objets sur lesquels portera la confiscation* ».

Les dispositions visant à garantir les droits des salariés étrangers embauchés sans titre de travail ont également été adoptées dans le texte du Sénat. Le rapporteur a rappelé le but poursuivi par le gouvernement : « *Assurer au salarié un minimum de droits pendant la période d'embauche irrégulière ; créer une situation dans laquelle le recours à l'embauche irrégulière fait peser des charges telles que l'employeur n'ait plus intérêt à y recourir.* » L'Assemblée a précisé que les salariés agricoles seront visés par la loi.

Suivant la proposition de la commission, les députés ont également décidé de permettre au salarié de se faire représenter en justice par une organisation syndicale. Le gouvernement souhaitait modifier ces dispositions sur deux points : seule l'organisation syndicale à laquelle appartient l'intéressé devait pouvoir intervenir ; l'étranger devait être averti de la volonté de l'organisation d'engager une action. L'Assemblée n'a pas suivi le gouvernement, et le texte adopté stipule que toutes les organisations syndicales « *représentatives* » pourront intervenir « *sans avoir à justifier d'un mandat de l'intéressé, à condition que celui-ci n'ait pas déclaré s'y opposer* ». Le rapporteur a justifié la position de la commission (approuvée par l'Assemblée) par deux arguments : les travailleurs qu'il convient de protéger ne sont, pour la plupart, pas syndiqués ; il serait difficile de les prévenir dès lors qu'ils auront quitté le territoire français.

Contre l'avis du gouvernement, l'Assemblée a également adopté un amendement de la commission disposant : « *Les associations régulièrement constituées depuis cinq ans au moins pour la lutte contre les discriminations peuvent exercer devant toutes les juridictions tous les droits réservés à la partie civile pour toutes les infractions relatives à l'emploi de la main-d'œuvre étrangère.* »

Les députés ont enfin décidé que seules les dispositions relatives aux sanctions entreront en application le 1er janvier 1982. Celles ayant trait aux garanties des droits pourront être appliquées dès la promulgation de la loi. M. Sapin (P.S.), rapporteur pour avis de la commission des lois, a expliqué que de nombreux employeurs choisissent actuellement de licencier leurs salariés plutôt que de procéder à une régularisation dans le cadre de la procédure exceptionnelle mise en place par la circulaire du 11 août 1981 (régularisation avant le 31 décembre 1981).

Les associations étrangères pourront se constituer sans restrictions

L'Assemblée a également adopté, mardi 29 septembre, le projet de loi, adopté par le Sénat (*le Monde* du 24 septembre), modifiant la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association en ce qui concerne les associations dirigées en droit ou en fait par des étrangers. Ce texte fait bénéficier les associations étrangères d'une totale liberté pour se constituer et exister légalement en les soumettant aux mêmes règles juridiques que les associations françaises. Dans le texte du gouvernement, une seule restriction demeurait, concernant les associations dont les activités « *sont de nature à porter atteinte à la situation diplomatique de la France* ». Le Sénat avait précisé qu'une association serait déclarée nulle lorsque son activité « *compromet* » la situation diplomatique de la France. Cette exception à la règle instituée par le projet a été supprimée, amenant l'opposition à voter contre le projet.

Actuellement, les associations étrangères sont soumises à un régime rigoureux d'autorisation préalable résultant du décret-loi du 12 avril 1939. Le gouvernement de l'époque avait voulu se prémunir contre les risques de subversion que pouvaient comporter les activités de certains groupements étrangers installés en France. On parlait alors de la « cinquième colonne ». Dans la pratique, a indiqué M. Le Meur (P.C.), rapporteur de la commission des lois, ce régime confère aux associations étrangères un statut extrêmement précaire, puisque l'autorisation peut être accordée à titre temporaire ou soumise à un renouvellement périodique, qu'elle peut être subordonnée à l'observation de certaines conditions (sur la nature desquelles la loi ne fournit aucune précision) et qu'elle peut être retirée à tout moment par décret. D'autres dispositions vont dans le même sens.

M. Autain, secrétaire d'État chargé des immigrés, et les députés de la majorité ont avancé des arguments similaires pour défendre le projet de loi : pour les étrangers, l'association est un moyen de rompre leur isolement (associations sportives, culturelles, de parents d'élèves, de locataires, etc.), de garder leur identité culturelle. Elle est en outre un moyen d'action sociale. Les députés socialistes et communistes ont critiqué la clause relative à la situation diplomatique de la France. M. Ducoloné (P.C., Hauts-de-Seine) a expliqué que le maintien d'une telle disposition aboutirait à ne tolérer que les associations qui sont en plein accord avec la politique du gouvernement dont elles dépendent, et M. Michel (P.S., Haute-Saône), dénonçant les risques d'arbitraire, a indiqué : « *La politique du gouvernement sera fluctuante selon les méandres de sa politique étrangère.* » Le rapporteur a rappelé que la loi du 10 janvier 1936 relative aux groupes de combat et aux milices privées permettait de prononcer la dissolution. De son côté, l'opposition a insisté sur la nécessité de conserver cette restriction — sauf M. Fuchs (U.D.F., Haut-Rhin) qui partageait l'avis de la majorité, — en soulignant les graves inconvénients qu'il y aurait, selon elle, à autoriser des associations ayant pour but de « *déstabiliser* » un régime étranger par une « *subversion* » organisée à partir du territoire français. M. Autain a fait état des craintes du gouvernement de se voir « *désarmé* » devant le cas où une association nuirait par son activité aux intérêts diplomatiques de la France, mais, devant les pressions contraires des députés de la majorité, il s'en est remis à la « *sagesse* » de l'Assemblée. « *A regret* », l'opposition ne s'est pas associée à la majorité pour adopter le texte du gouvernement.

LAURENT ZECCHINI.

Le P.S. et son groupe parlementaire créent des difficultés au gouvernement

Un débat qui oppose le gouvernement au groupe et au parti majoritaires, cela peut surprendre. Cela s'est pourtant déjà produit sous les gouvernements précédents, même si les députés qui les soutenaient avaient la réputation de se comporter en « godillots ».

Toutefois, il est dans la logique des institutions de la Ve République que le débat parlementaire se réduise aux discussions et négociations qui peuvent s'engager entre l'équipe gouvernementale et le parti dominant. En outre, s'agissant des socialistes, rompus au « débat démocratique », le conflit ne saurait surprendre. Encore faut-il éviter que, au bout du compte, on ne retire une impression d'incohérence.

A priori, les difficultés pourraient naître du jeu des courants du parti, à l'intérieur du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. En fait, il n'en est rien. Les courants, notamment les anciens courants minoritaires, ont choisi de ne pas s'exprimer en tant que tels. Les enjeux internes au P.S. autant que les exigences de la solidarité gouvernementale expliquent que la fonction critique à l'intérieur même du groupe ne soit pas assurée, selon des critères traditionnels dans la famille socialiste.

Le gouvernement n'a donc pas à se plaindre du jeu des courants. En revanche, il doit faire face à deux tentations, qui parfois se rejoignent.

La première a toujours existé au sein du parti, comme au sein de toute formation de gauche : la surenchère venue de la « base », celle-ci étant réputée être la gardienne de principes que le « sommet » oublie volontiers. Cette tendance peut être d'autant plus vive que le groupe est pléthorique, et que certains députés peuvent avoir l'impression d'être rejetés à la marge de l'action gouvernementale.

La seconde tentation émane de certains dirigeants du P.S., qui, notamment au sein du secrétariat national, veulent affirmer l'existence du parti. En d'autres termes, ils ne veulent pas que le parti et sa direction soient, après le gouvernement et le groupe des députés, « *la cinquième roue du carrosse* ». Ils s'efforcent donc de s'insérer dans le débat entre le groupe et le gouvernement.

Il est vrai que ce dernier peut leur en fournir l'occasion : lorsque, par exemple, il dépose un texte par trop éloigné des principes dont s'est réclamé le P.S., et des engagements que les députés ont pu prendre localement pendant leur campagne électorale. Une réelle concertation devrait alors permettre de trouver une solution de compromis. Mais le gouvernement ne s'est pas *toujours* soumis à cette concertation, plaçant ainsi le groupe et le parti devant le fait accompli.

Conflit exemplaire

De ce point de vue, le conflit qui a surgi, mardi 29 septembre, entre le parti socialiste, par l'intermédiaire de plusieurs députés, et le gouvernement est exemplaire. Il est né des divergences apparues entre, d'une part, les positions de principe défendues par le P.S. lorsqu'il était dans l'opposition et, d'autre part, le projet de loi sur « *les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France* », que M. François Autain, secrétaire d'État auprès du ministre de la solidarité nationale, chargé des immigrés, devait défendre devant l'Assemblée nationale.

Ce texte, qui abroge la « loi Bonnet » du 10 janvier 1980, destinée notamment à prévenir l'immigration clandestine, était jugé trop répressif par de nombreux députés socialistes, qui considèrent qu'il laisse encore une large place à l'arbitraire en matière d'expulsions. Ces députés se souvenaient que leurs prédécesseurs avaient mené, dans l'opposition, un vif combat contre le projet de M. Bonnet, alors ministre de l'intérieur, lors de sa discussion au Parlement.

Saisi de cette affaire le mercredi 23 septembre, le bureau exécutif du parti socialiste avait mandaté M. Bernard Derosier (Nord), proche de M. Pierre Mauroy, pour tenter, par voie d'amendements au projet gouvernemental, de ramener ce texte « *au plus près des positions du parti* ». Dans la nuit du lundi 28 au mardi 29 septembre, M. Derosier, en collaboration avec Mme Véronique Neiertz (Seine-Saint-Denis) et plusieurs autres députés socialistes, a préparé une série d'amendements qu'il a soumis à ses collègues socialistes spécialistes de la question mardi à 8 heures, soit une heure et demie avant l'heure prévue pour l'ouverture du débat en séance publique.

Surpris par cette fronde qu'il n'attendait pas aussi vigoureuse, le gouvernement a dû retirer son projet de l'ordre du jour. La journée s'est alors passée en négociations. « *Il y a beaucoup de différences entre le texte du gouvernement et les positions du parti. Il faut rapprocher les positions de l'un et de l'autre. Nous sommes experts, pour cela, au P.S.* », expliquait M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale. M. Derosier et ses amis ont discuté pied à pied avec les représentants des cabinets de MM. Pierre Mauroy, Gaston Defferre, François Autain et de Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale. Pour sa part, M. Michel Suchod (Dordogne), rapporteur du projet au nom de la commission des lois, s'est entretenu pendant une heure et demie, dans l'après-midi, avec le ministre de l'intérieur.

M. Gaston Defferre, qui menaçait de s'en tenir à la « loi Bonnet » en attendant que le projet du gouvernement soit à nouveau discuté au mois de janvier prochain, a fait savoir qu'il ne céderait pas sur la disposition centrale du texte gouvernemental. Il s'agit de l'article 3, qui dispose que l'expulsion d'un étranger « *peut être prononcée par arrêté du ministre de l'intérieur si la présence sur le territoire français d'un étranger condamné définitivement à une peine égale ou supérieure à une année d'emprisonnement sans sursis constitue une menace grave pour l'ordre public* ».

Pour sa part, M. Derosier considère qu'on ne peut pas lier une expulsion à une condamnation et demande la suppression, pure et simple, de cette « barre » pénale.

Il peut paraître étonnant qu'un conflit de cette nature ait pu éclater, à la dernière minute, sur un projet de loi dont le contenu était connu depuis plusieurs semaines. Une telle « bavure » témoigne pour le moins d'un fonctionnement défectueux de la concertation entre le pouvoir et la majorité parlementaire qui le soutient.

Ce n'est pas la première fois qu'un incident de cette nature se produit. Le débat, au sein du groupe socialiste, a été vif à plusieurs reprises sur des projets gouvernementaux, notamment sur l'amnistie, l'abrogation de la « *loi Sauvage* » sur les conseils d'université, les radios locales.

Avant la discussion du projet d'abrogation de la « *loi Sauvage* », plusieurs députés socialistes, proches pour la plupart de M. Michel Rocard, avaient attiré l'attention sur les « dangers » que présentait, selon eux, une disposition du texte. Le projet prévoyait, en effet, la suppression du « quorum » étudiant, règle qui liait le nombre de sièges attribués aux étudiants dans les conseils d'universités à la participation électorale de ces derniers. Cette suppression présentait le risque, selon eux, de favoriser outre mesure la représentation d'adhérents de l'UNEF ex-Renouveau, proches du parti communiste.

Dans un premier temps, ils n'ont pas été entendus. Puis, le 16 septembre, le jour même du débat, M. Jean Poperen, numéro deux du parti socialiste, député du Rhône, leur a donné raison et leur a demandé de ne pas accepter la suppression du « quorum » prévue par le projet de loi. Les députés concernés qui, en commission des affaires culturelles, avaient suivi, bon gré mal gré, les recommandations du gouvernement, afin d'éviter tout conflit, ont alors refusé de se déjuger. M. Poperen, devant le groupe socialiste, n'a obtenu que neuf suffrages lorsque sa proposition a été mise aux voix.

Tous les conflits qui sont nés jusqu'à présent entre le groupe et le gouvernement ont été réglés par la négociation, pour l'essentiel à la satisfaction de l'un et de l'autre. Jusqu'alors, à l'occasion des débats internes les plus spectaculaires — radios locales et loi Sauvage, — les « *rocardiens* » avaient pu apparaître comme les contestataires les plus actifs. Dans le débat sur les immigrés, la bataille a été menée, au nom du parti, par Mme Neiertz, membre du secrétariat national, qui appartient au courant A (courant Mitterrand) et M. Derosier, membre du courant B (courant Mauroy). Cela *manifeste* bien que la contestation au sein du groupe socialiste s'organise au gré des projets et selon les compétences de chacun plutôt qu'en vertu des courants de pensée.

Il reste que de tels épisodes ont été, jusqu'à présent, sans conséquences. Car le pouvoir exécutif s'est doté de « verrous » destinés à prévenir tout débordement.

Au sein du groupe, la règle de la discipline de vote est rigoureusement appliquée : quant aux amendements, ils ne peuvent être déposés qu'avec l'accord du bureau du groupe ; enfin, le président du groupe, M. Pierre Joxe, n'est guère sensible aux états d'âme critiques.

Au sein du parti, le premier des dirigeants, M. Lionel Jospin, se tient en contact étroit avec le président de la République. Ce dernier n'a-t-il pas déjà rappelé, à plusieurs reprises, que l'action du nouveau pouvoir doit être conforme aux engagements présidentiels, ni plus, ni moins ?

JEAN-MARIE COLOMBANI et JEAN-YVES LHOMEAU.

M. DEFFERRE EN VISITE A ALGER

M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, était attendu à Alger ce mercredi 30 septembre en fin d'après-midi, pour une visite de vingt-quatre heures. M. Defferre se rend dans la capitale algérienne sur l'invitation de son homologue, M. Boualem Benhamouda. Aucun ordre du jour précis n'a été retenu, mais on sait cependant que le ministre de l'intérieur s'entretiendra avec M. Benhamouda de la situation des Algériens résidant en France, dont le nombre approximatif est de huit cent mille.

On prête aussi à M. Defferre l'intention d'évoquer le futur statut des Algériens « de la deuxième génération », c'est-à-dire ceux qui sont nés en France après 1962 et, enfin, de parler de la situation des anciens harkis (supplétifs algériens de l'armée française) qui souhaitent retourner vivre en Algérie.

M. CHIRAC SOUHAITE LA CRÉATION D'UNE « UNION DÉMOCRATIQUE INTERNATIONALE »

M. Jacques Chirac a reçu, mardi 29 septembre à Paris, les membres de l'Union démocratique européenne, qui regroupe les chefs des partis non socialistes d'Europe. Cette Union avait été fondée en 1977 au cours d'une rencontre entre M. Chirac et Mme Thatcher, alors leader du parti conservateur britannique.

M. Aloïs Mock, chef du parti populiste autrichien (conservateur) leader de l'opposition au chancelier Kreisky, préside l'Union démocratique européenne et conduit la délégation reçue à l'Hôtel de Ville de Paris. Le souhait de M. Chirac est de regrouper dans cette association, qui pourrait désormais s'appeler l'« Union démocratique internationale », tous les partis « non socialistes » du monde.

Dans cette perspective, des contacts sont trouvés avec le parti républicain américain ainsi qu'avec les partis au pouvoir au Japon, en Australie et en Nouvelle-Zélande, notamment. Selon le maire de Paris, la nouvelle Union démocratique internationale devrait être le pendant de l'Internationale socialiste.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

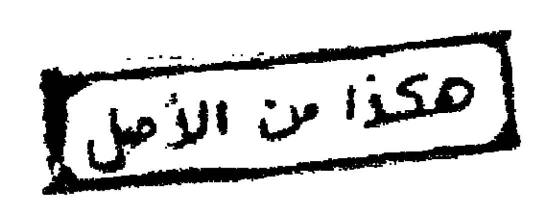
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

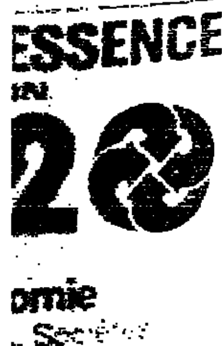
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.









AU PALAIS-BOURBON

Sans hâte et sans pusillanimité

par JEAN BENOIT

Le débat sur les immigrés — naguère réclamé avec insistance par l'ancienne opposition — ne méritait-il pas une plus forte assistance ? Quatre millions d'étrangers accueillis par la France et qui, d'une manière ou d'une autre, sont venus contribuer à son essor, se trouvaient concernés par les trois projets de loi mis en discussion. Même s'ils ne sont pas électeurs, ces immigrés, trop souvent lésés dans la plupart de leurs droits et de leurs besoins et trop souvent accusés de tous les péchés d'Israël en période de crise, constituent un élément structurel de notre économie, et aucun responsable politique ne peut l'ignorer. Le vide de l'hémicycle aura déçu tous ceux qui attendent de la nouvelle Assemblée une attention particulière à ce problème.

Le vrai débat, du reste, n'a pas eu lieu, puisque le premier projet de loi présenté par M. François Autain, secrétaire d'Etat chargé des immigrés, et relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers, a été retiré de l'ordre du jour.

Visiblement impressionnés par le tollé qu'a suscité un projet que les organisations de défense des travailleurs étrangers n'hésitaient pas à qualifier de « loi Bonnet bis », de nombreux parlementaires socialistes craignaient que les nouvelles dispositions ne perpétuent en les aggravant les pratiques du régime précédent, ou qu'elles n'aillent donner lieu à de nouvelles difficultés raciales. Sans pour autant soupçonner le cabinet Mauroy d'ourdir les mêmes desseins que l'équipe Stoléru, ils lui reprochaient de suivre la logique de la loi Bonnet, votée jadis sous l'obsession des dangers supposés d'une immigration clandestine dont l'importance et les conséquences n'ont jamais été mesurées. Bref, pour reprendre la formule des juristes du Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés, ainsi que du Syndicat de la magistrature, n'allait-on pas s'engager dans les mêmes ornières ?

La volonté d'une grande partie du groupe socialiste de modifier le projet dans un sens libéral a donc contraint le gouvernement à rechercher un compromis sur un texte qui devait revenir en dicussion ce mercredi devant l'Assemblée.

En attendant, de nombreux immigrés se réjouiront de l'adoption du second projet, relatif à l'emploi des travailleurs étrangers, et qui prévoit que tout patron frauduleux risque un emprisonnement de deux mois à un an (deux ans en cas de récidive) et une amende de 2 000 à 20 000 francs (40 000 francs en cas de récidive). Le salarié « clandestin » est assimilé à un travailleur régulièrement engagé à compter de sa date d'embauche. Il a droit au paiement du salaire dans les conditions légales pour toute sa période d'emploi illicite. Il peut même bénéficier d'une indemnité forfaitaire égale à un mois de salaire en cas de rupture du contrat de travail et demander en justice une indemnisation supplémentaire destinée à couvrir un préjudice éventuel. Tout cela est parfait en théorie, mais dans la pratique ? L'expérience seule pourra révéler l'efficacité des procédures instituées.

Fait significatif : ces dispositions ont recueilli l'adhésion unanime des députés, y compris des deux groupes de l'opposition, U.D.F. et R.P.R. M. Christian Bonnet (U.D.F., Morbihan), ancien ministre de l'intérieur, a même estimé que la France devait « offrir la dignité aux travailleurs qui œuvrent sur son territoire » et que l'égalité de concurrence entre tous les chefs d'entreprise était nécessaire. La même unanimité — faut-il s'en étonner — s'est manifestée autour du troisième projet, relatif au droit d'association des étrangers.

Pour les immigrés, c'est une avancée positive, mais à pas mesurés. Il reste au gouvernement à se donner le temps d'une véritable refonte de la législation de 1945, sans hâte et sans pusillanimité, à partir des principes fondamentaux qu'il se plaît à proclamer.

M. Barre sera l'hôte du GAP le 6 octobre

Le Groupe d'actions et de propositions (GAP), qui rassemble des députés des deux courants de l'opposition se réunira lundi 5 et mardi 6 octobre à Fontainebleau. La première journée de travaux sera consacrée à l'examen général de la situation politique. Au cours de la seconde journée, M. Raymond Barre se joindra aux participants.

Le GAP, qui avait été fondé en 1976 par M. Jean-Pierre Soisson, avait eu pour objectif, dès sa création, d'établir une liaison entre d'une part les gaullistes et d'autre part les giscardiens et leurs alliés. Comptant une quarantaine de parlementaires R.P.R. et U.D.F., le GAP jouissait de la protection de M. Giscard d'Estaing sous le septennat précédent. Nombreux étaient les secrétaires d'Etat issus de ses rangs. En outre, M. Raymond Barre, qui appréciait le soutien que lui apportaient ces élus, s'était rendu à plusieurs reprises à leurs invitations. Aujourd'hui, le groupe compte une cinquantaine de membres dont vingt-neuf élus.

L'intervention de l'ancien premier ministre mardi prochain devrait être surtout technique. M. Barre dressera un diagnostic de la situation économique et sociale et fournira à ses interlocuteurs les éléments de dossier, les arguments propres à armer leur critique de l'action gouvernementale (notamment en ce qui concerne les nationalisations). Toutefois, son intervention — et le déjeuner qui suivra — lui fournira sans doute aussi l'occasion de débattre avec ses hôtes des thèmes et des propositions autour desquels l'opposition pourrait engager des actions communes ou adopter une attitude unifiée.

Cette vision des choses — faire prévaloir les actions parlementaires communes et mettre peu à peu en place une organisation pragmatique et nouvelle de l'opposition — est actuellement celle des dirigeants du GAP. On note en particulier, du côté des giscardiens, un souci de ne plus se préoccuper — ou de ne plus paraître se préoccuper — des intentions de M. Giscard d'Estaing. Les initiatives récentes de celui-ci (le déjeuner organisé à son domicile, ou encore les pressions exercées pour obtenir la désignation de « fidèles » à tel ou tel poste de l'U.D.F.) sont souvent jugées comme maladroites et inopportunes.

Certains ne sont pas loin d'y voir les raisons des difficultés que traverse actuellement l'U.D.F. et en particulier la méfiance manifestée par les centristes et les radicaux.

Les difficultés de l'U.D.F. demeurent : le groupe parlementaire de l'Assemblée avait annoncé pour 11 heures jeudi une conférence de presse sur les nationalisations. En principe, le même jour à la même date, le C.D.S. devrait organiser sa propre conférence de presse sur le même sujet. — N.-J. B.

A Carmaux

ATTENTAT CONTRE LA STATUE DE JEAN JAURÈS

Un attentat à l'explosif a été commis mercredi 30 septembre, à 4 heures du matin, contre la statue édifiée à la mémoire de Jean-Jaurès, à Carmaux (Tarn). Une forte charge explosive a pulvérisé cette statue et brisé de nombreuses vitres dans les immeubles du centre ville. Cette statue, que la population de Carmaux avait financée par une souscription publique en 1923, était l'œuvre du sculpteur Gabriel Pech, ami de Jean Jaurès. Originaire de Castres, Jean Jaurès avait été élu député du Tarn en 1893, grâce notamment aux voix des Carmausins. Il devait occuper ce siège jusqu'en 1914, si l'on excepte une interruption de 1898 à 1902.

Ce mercredi matin 30 septembre, l'attentat n'avait pas été revendiqué, hormis des inscriptions retrouvées à proximité du monument detruit, le sigle A, entouré d'un cercle et suivi des lettres G.S. Ce sigle correspond à celui d'un mouvement anarchiste, les « Artilleurs du grand soir », qui s'était récemment signalé par une série d'inscriptions à la peinture faite sur la statue de la Liberté, pont de Grenelle, à Paris, et avait publié un communiqué déclarant notamment, à propos des militants anarchistes encore emprisonnés pour n'avoir pas bénéficié de la loi d'amnistie : « Nous n'acceptons pas que nos copains deviennent les martyrs d'une cause. La liberté cela se vit, cela ne se conquiert pas par la mort. »

LE PROJET DE BUDGET

« L'Humanité » critique l'« augmentation notable de la fiscalité pour les plus pauvres »

L'Humanité du mercredi 30 septembre fait une large place au projet de budget pour 1982, dont le quotidien du P.C.F. approuve les dépenses mais critique les recettes. Il observe en particulier, que l'impôt sur la fortune *« semble perdre au jour le jour ses perspectives de rendement, pourtant déjà bien modestes, à la suite de la campagne menée contre lui par les grands possédants »*.

Dans un editorial, René Andrieu, directeur adjoint de *l'Humanité*, juge positives, notamment, la création de quarante-cinq mille emplois dans le secteur public et les mesures prises contre la fraude fiscale. Il écrit ensuite :

« Ce qui est franchement critiquable, en revanche, dans ce projet de budget — si les informations parues dans la presse correspondent à la réalité — c'est le recours à certaines mesures fiscales qui frapperont particulièrement les revenus les plus modestes : il en est ainsi du relèvement important des taxes sur l'essence (20 centimes par litre), de la majoration des tarifs de la vignette automobile (+ 25 %) et des augmentations du prix du tabac et des alcools. »

René Andrieu ajoute : *« Naturellement, il serait parfaitement démagogique de ne pas proposer de recettes correspondantes pour financer les dépenses nouvelles. Mais il est d'autres solutions : par exemple, celles que Georges Marchais proposait dernièrement à l'Assemblée nationale au nom du parti communiste. »* Il conclut : *« Il serait, en effet, difficilement imaginable que le changement se traduise par une augmentation notable de la fiscalité pour les plus pauvres alors qu'elle resterait au même niveau pour les plus riches. De ce point de vue les informations parues sur le projet de budget 1982, si elles s'avèrent vérifiées, appellent des remarques critiques. »*

L'U.D.F. : quelle douche froide !

L'éditorial d'*U.D.F. 1* (lettre d'information quotidienne de l'Union pour la démocratie française) est consacré, mercredi 30 septembre, au projet de budget pour 1982. On lit : *« L'ardoise est salée. » Et ils ne pourront plus dire :* « C'est la faute à l'ancien régime. » *Cette fois-ci, c'est bien la leur. (...) Le gouvernement n'y est pas allé de main morte dans le projet de budget 1982. Tous les Français vont être touchés. Tous paieront. Les riches comme les fumeurs de gris. Un mythe est tombé.*

» Le déficit budgétaire prévu pour 1982, et malgré le matraquage fiscal, sera sans précédent depuis le début de la Ve République. Et encore, pour le limiter, le gouvernement est-il déjà contraint de frapper les titulaires de revenus moyens — les cadres, techniciens, agents de maitrise, — ceux-là mêmes, on le sait, qui ont assuré la victoire de François Mitterrand en mai dernier. Quelle douche froide ! »

« LA LETTRE DE LA NATION » : fumiste ou escroc

M. Pierre Charpy écrit dans la Lettre de la Nation, *organe du R.P.R. : « Le président de la République fait bonne impression dans son numéro « le lyrisme à la portée de tous ». Mais dès qu'il lance une précision chiffrée, il se suicide. Ne prenons qu'un exemple. François Mitterrand a fortement souligné, dans sa conférence de presse du 24 septembre, sa volonté de maintenir la « pression fiscale aux alentours de 18 % du produit intérieur brut ».*

Mais que reste-t-il de cet engagement après les décisions du conseil des ministres sur le budget 1982 ?

Le président de la République est trop aimable pour qu'on puisse le traiter de menteur. « Fumiste » est un qualificatif plus gentil et qui répond d'ailleurs mieux à son personnage.

Avec l'allégresse technique qui caractérise les vrais escrocs, le ministre du budget vend aujourd'hui aux Français un budget qui est à la fois un mensonge et une promesse de malheur.

Un mensonge parce qu'au lieu de faire « payer les riches », il fait payer tout le monde.

Une promesse de malheur parce que le déficit budgétaire n'est jamais qu'un expédient et pas un moyen de gouvernement. Mais nous ne retiendrons qu'un chiffre : ces fameux 18 % du produit intérieur brut. Ou bien le président de la République s'y tient et il refuse un projet de budget où la pression fiscale est largement supérieure, ou bien il accepte de se dédire.

En fait, l'hypothèse la plus vraisemblable est que François Mitterrand va tricher, comme d'habitude. « Faisons payer les riches », va-t-il dire. Mais tous les Français sont riches. Faisons donc payer tous les Français. »

POLITIQUE

Plusieurs sénateurs de l'ancienne majorité ont plaidé pour l'abolition de la peine de mort

Le Sénat a achevé, mardi 29 septembre à 23 heures, la discussion générale du projet de loi tendant à abolir la peine de mort, puis repoussé par 185 voix contre 107 la question préalable de M. Max Lejeune, sénateur de la Somme (Gauche démocratique), ancien ministre, décidant ainsi, vers minuit trente, mercredi, de poursuivre l'examen des articles du projet qui a été mené à son terme mercredi matin.

Avant d'adopter le projet de loi dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale, les sénateurs avaient repoussé par 174 voix contre 113 un amendement de M. Edgar Faure tendant à limiter cette peine à deux cas : l'assassinat d'un agent de la force publique ; celui d'un mineur de moins de quinze ans. Il avait ensuite adopté l'article premier du projet gouvernemental (« La peine de mort est abolie »), par 161 voix contre 126.

M. Dailly avait, d'autre part, renoncé à son amendement qui tendait à constitutionnaliser l'abrogation de la peine capitale.

Au cours du débat les sénateurs de l'ancienne majorité ont tous déploré la « hâte » du gouvernement, mais beaucoup d'entre eux se sont prononcés en faveur de l'abolition de la peine capitale.

M. Amelin (R.P.R., Marne), qui ouvre le débat de mardi après-midi, lui, croit au caractère dissuasif de cette peine et déclare préférer *« la vie de l'innocente victime à celle d'un assassin souvent irrécupérable »*. M. Belin (P.S., Puy-de-dôme) estime, à l'inverse, que la peine capitale ne protège pas la société contre le crime et la violence, et n'apporte aucune compensation à la victime.

M. Guy Petit (R.I., Pyrénées-Atlantiques), partisan de l'abolition, accuse les socialistes, partisans de l'abolition, d'obéir à des consignes alors que lui peut voter « en conscience ». Il s'attire une vive réplique de M. Méric, président du groupe socialiste, qui affirme qu'il n'y a eu dans son groupe aucune consigne de vote. *« Je refuse à notre société*, déclare M. Guy Petit, *le droit de retrancher la vie à qui que ce soit. »* M. Vallon (Union centriste, Rhône) pense, lui aussi, que la société n'a pas le droit de porter atteinte à la vie d'autrui.

Pour M. Faigt (P.S., Hérault), élu d'une ville (Béziers), traumatisé par la tuerie survenue dans un supermarché, l'abolition doit être complétée par une peine de remplacement et une « période de sûreté » avant toute remise en liberté.

M. Lombard (Un. centr., Finistère) est partisan de l'abolition, mais critique la procédure adoptée par le gouvernement. Il fallait, estime-t-il, plaider cette « grande cause » devant le peuple et obtenir son consentement.

Avec M. Palmero (Alpes-Maritimes), membre du même groupe que l'orateur précédent, c'est un tout autre langage que l'on entend. *« Cette loi*, affirme-t-il, *va banaliser le crime, dont les victimes ne sont pas parmi les deux cents familles. »*

Mme Goldet (P.S., Paris) dénonce la confusion qui existe entre délit et crime. Le problème est d'abord celui de la délinquance qui met en question la société entière.

M. Louvot (R.I., Haute-Saône) pense que la peine capitale doit être conservée comme signe de protection des familles. *« Dieu seul*, dit-il, *est miséricorde. »*

M. Tomasini (R.P.R., Eure) se prononce contre une abolition qui, *« dans l'illusion de supprimer de loin en loin une mort injuste, provoquera des morts plus nombreuses »*.

« Oui, déclare M. Virapoullé (Un. centre, la Réunion), *il faut abolir la peine de mort mais pas en étranglant l'opinion publique »*.

M. Lederman (P.C., Val-de-Marne) prononce un vibrant plaidoyer en faveur de l'abolition tout en dénonçant *« le minable faux-fuyant »* de ceux qui demandent que l'on attende *« le moment opportun (...) ou le mûrissement de l'opinion »*. L'orateur veut que *« s'achève le temps du mépris des hommes »*. *Quelle défaite pour une société*, souligne-t-il, *que d'accepter une telle solution de facilité qui nie toutes les ressources de la nature humaine. On déclare un homme « irrécupérable » : horrible mot qui assimile l'homme à l'objet jeté à la décharge ! Quel mépris de la vie ! Jaurès*, lui disait : *« Il n'est pas un seul individu, » si déchu, si flétri soit-il qui » ne soit susceptible de relève- » ment ! »*

M. Voilquin (R.I., Vosges) estime qu'il vaut mieux maintenir la peine capitale plutôt que d'avoir à la rétablir un jour dans la précipitation. M. Rudloff (Un. Centr., Bas-Rhin) est partisan de l'abolition, notamment parce que, dans une société sans religion et qui ne croit pas en la miséricorde de Dieu, la mort n'est plus une occasion de rachat, mais une fin.

Or il n'est pas acceptable de donner la mort quand on lui confère ce caractère irrémissible. Ce qui inquiète l'opinion, déclare-t-il, ce sont les mises en liberté trop rapides. Il faut, estime M. Rudloff, réformer le droit de la longue peine. La solution pourrait être la suivante : lorsqu'un individu aurait mérité la peine de mort, la cour d'assises prononcerait une peine indéterminée et ce n'est qu'au bout d'un certain délai déterminé par la loi — 10 ans ou plus — qu'une juridiction fixerait la durée de la peine restant à courir.

M. Michel Giraud (R.P.R., Val-de-Marne) annonce qu'il votera l'abolition. Il faut surtout, déclare-t-il, privilégier la prévention et le relèvement.

M. Pillet (Un. centr., Loire) milite depuis longtemps pour l'abolition de la peine de mort *« meurtre légal assorti d'un cérémonial où le ridicule le dispute à l'odieux »*. *« Le rôle du Parlement*, dit-il, *est de faire comprendre à l'opinion ce qui, dans une société civilisée, est acceptable et ce qui ne l'est pas. Oui, c'est à nous de décider. Nous avons reçu un mandat qui nous fait responsables. Penser autrement ce serait renoncer au rôle du Parlement. »*

M. Boyer (R.I., Loire) s'en prend avec violence aux partisans de l'abolition. Il dénonce le laxisme de l'époque, *« croit à la vertu de la crainte »*, et reproche aux abolitionnistes *« d'avoir voté allègrement pour l'avortement »*. *« Jusqu'à quel âge*, demande-t-il, *peut-on supprimer une vie humaine ? »*

M. Herment (Un. centr., Meuse) veut penser *« à la vieille grand-mère assassinée par deux garnements »* avant de s'inquiéter du sort des assassins.

M. Poudonson (Un. centr., Pas-de-Calais) ne votera pas aujourd'hui l'abolition dont il fut naguère partisan. Le terrorisme international et les prises d'otages ont modifié son jugement. Même évolution de la part de M. Tinant (Un. centr., Ardennes). M. Fourcade (R.I., Hauts-de-Seine), partisan de l'abolition, déplore la précipitation du débat et veut que soit renforcé le dispositif de sécurité des citoyens.

M. Robert Badinter : *« Nous sommes fondés, certes, à exiger de plus grandes précautions ; je vous présenterai à cette fin deux réformes. La décision de libérer un condamné est prise sous la responsabilité du garde des sceaux. La formule ne me paraît pas bonne. Au-delà de la période de sûreté — dont vous aurez à débattre — des mesures plus prudentes devraient être instaurées ; de hauts magistrats les étudient actuellement. Les décisions de libération devraient être prises par des magistrats, dans le cadre d'un tribunal de l'exécution des peines, après enquête contradictoire et audition des familles des victimes. Cependant, j'insiste sur le fait, que cette question de la récidive n'est pas en relation avec l'abolition : le problème se poserait de la même façon, pour 336 personnes au lieu de 333, si les trois condamnés qui ont été exécutés au cours du précédent septennat ne l'avaient pas été. »*

M. Max Lejeune (Gauche dém., Somme), défend ensuite sa « question préalable » qu'il justifie par la nécessité de procéder à un référendum. Il reproche au gouvernement « sa hâte » et conclut : *« Dans les prétoires les jugements sont rendus au nom du peuple français. C'est au peuple qu'il faut donner la parole. »*

Après une discussion brève mais passionnée et une adjuration du garde des sceaux, le Sénat repousse par 185 voix contre 107 la demande de M. Max Lejeune. — A. G.

La France des 62 %

Plus encore que devant l'Assemblée nationale, l'affirmation réitérée de M. Robert Badinter du refus de lier le débat sur l'abolition de la peine de mort à celui de la discussion et de la définition immédiate d'une peine de remplacement a suscité au Sénat aussi bien lundi 28 septembre que mardi 29 des réactions significatives. En expliquant, là aussi, que la refonte du code pénal, à laquelle il s'engageait, implique *« de procéder avec la mesure, la réflexion, la concertation qui sont les vraies marques des grands législateurs »*, le garde des sceaux a inquiété plus qu'il n'a rassuré ceux de ses adversaires chez lesquels domine essentiellement le souci ouvertement avoué de la répression invoquée au nom de *« la sécurité à laquelle aspirent les Français »*.

A ceux-là, en effet, l'affirmation qu'il faut « peser longuement » les raisons d'une pareille réforme, ne dit rien qui vaille. De toute évidence, ils se méfient d'une entreprise dont le maître d'œuvre va être à leurs yeux moins le ministre d'un gouvernement que l'avocat qui, *« pour avoir trop fréquenté les criminels »* ambitionne d'élaborer une législation pénale dans laquelle ils flairent déjà les signes d'un laxisme supplémentaire et *« une marque de faiblesse »* de nature, selon M. Georges Lombard (Union centriste) à laisser *« les Français irrités et choqués »*, alors que *« le vrai débat aurait dû chercher d'abord à les convaincre »*.

« Le code pénal n'est pas si mal fait que ça », a pu affirmer sur ce thème M. Pierre Carous (R.P.R.). Et M. Edouard Bonnefous (Gauche démocratique) s'est montré plus clair encore en demandant au ministre de la justice de lui dire si les recherches auxquelles il les conviaient pour sa réforme seraient orientées vers une aggravation des peines actuelles, leur maintien ou leur affaiblissement. C'était signifier que si la réponse n'était pas positive à la première question, et à elle seule, il n'y avait aucune possibilité d'entente.

L'espoir de faire œuvre utile

C'était aussi partir d'ores et déjà en guerre contre les conceptions pénitentiaires qui entendent toujours sinon privilégier la réinsertion du condamné, du moins en faire l'objectif à plus ou moins long terme. *« Ce qui serait aberrant, ce serait de tout ramener à la réinsertion sociale »*, a pu ainsi dire M. Michel Caldaguès (R.P.R). pour qui *« le châtiment a une haute finalité, fût-elle méprisée, qui est de rassurer nos concitoyens »*. Et M. Lucien Boyer (R.I.), a pu renchérir en affirmant que pour sa part, il continuait, lui, de croire *« aux vertus de la crainte, et cela à toutes les époques »*.

Pourtant, si l'on a pu entendre ainsi des propos extrémistes, d'autres, tels M. Louis Virapoullé (Union centriste), se sont montrés plus nuancés, regrettant surtout que M. Badinter en refusant de lier abolition et peine de remplacement, ne leur *« facilite pas la tâche »* et voulant savoir si le ministre, après avoir procédé aux consultations annoncées, sera *« prêt à se battre lui-même pour le principe d'une peine incompressible qui devienne enfin une réalité appliquée »*.

Ainsi ont parlé ceux que l'on pourrait appeler les modérés, et au premier rang desquels on a pu remarquer M. Marcel Rudloff (Union centriste) qui devait voter l'abolition mais *« sans avoir le sentiment de participer à un vote historique »*, et avec seulement l'*« espoir de faire œuvre utile »*.

En répondant seulement à tous ces inquiets que *« nous sommes tous fondés à exiger de nouvelles précautions pour empêcher les récidives »*, mais en ajoutant que *« l'abolition de la peine de mort ne sera pas le fait de notre effort, mais le début d'une nouvelle justice »*, M. Badinter a eu, certes, le courage de son attitude, quitte à s'aliéner quelques-uns avec lesquels il aurait peut-être pu chercher à composer. Pour ces derniers, le langage de M. Félix Ciccolini (P.S.), plaidant pour *« l'amendement qui mène à la rédemption et au bout de longues années au pardon »*, comme celui de M. Michel Dreyfus-Schmidt (P.S.), refusant de voir dans le criminel un *« monstre froid »* et posant crânement la question de savoir si *« dix-sept ans et huit mois de détention ne sont pas déjà une peine terrible »*, ou encore celui de M. Paul Pillet (Union centriste), abolitionniste sans condition pour qui *« la sanction du crime est une chose nécessaire, mais l'esprit qui l'anime doit être différent »*, ne pouvaient que concrétiser leurs craintes.

Certains, malgré tout, ont eu un sentiment de lucidité pour se rendre compte, comme M. Louis Souvet (apparenté R.P.R.), qu'ils mènent *« un combat d'arrière-garde »*. Ils pouvaient, certes, soutenir, et ils ne s'en sont pas fait faute, que c'était *« celui de la France profonde, de la France des 62 % de favorables au maintien de la peine de mort »*, mais sans se rendre compte toujours en l'invoquant si haut et si fort qu'ils la faisaient finalement apparaître par les propos qu'ils tenaient moins profonde que superficielle, plus portée à la facilité qu'à l'effort.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.



DÉFENSE

M. Mauroy souhaite que les jeunes Français partent à l'armée dès 18 ans

Après avoir assisté à une réunion de la commission qui prépare le plan intérimaire de deux ans, le premier ministre, M. Pierre Mauroy, a indiqué, mardi 29 septembre à Paris, que le gouvernement entend substituer au pacte pour l'emploi des jeunes un *« plan de formation professionnelle généralisée »* pour les jeunes de 16 à 18 ans. Au terme de cette formation, a-t-il ajouté, *« la question se pose de savoir s'il ne serait pas souhaitable que les jeunes gens de 18 ans puissent effectuer dès lors leur service national sans toutefois y être contraints »*. *« Nous allons nous mettre au travail pour déterminer avec précision à quel âge les jeunes gens doivent partir à l'armée »*, a conclu M. Mauroy, qui a indiqué qu'aucune décision n'a pour l'instant été arrêtée.

La direction du service national doit gérer, à l'heure actuelle, les cas de 420 000 jeunes Français par an, selon des règles instituées par une loi de 1972 qui permet aux appelés de choisir eux-mêmes leur date d'incorporation entre 18 et 23 ans (et même dès 17 ans par un acte volontaire de devancement d'appel)

Dans la pratique, la direction du service national incorpore, chaque mois pair de l'année, les volontaires pour un appel avancé, les « reportés » (ex-sursitaires) dont le report arrive à échéance ou est résilié (des reports pour études sont valables jusqu'à 27 ans). Après quoi, comme ce total des appelés est insuffisant pour les besoins des armées, le contingent est complété avec des « passifs », c'est-à-dire avec des jeunes appelés qui n'ont rien demandé et qui sont pris par rang d'âge, les plus âgés d'abord, jusqu'à ce que les effectifs souhaités soient atteints. Pour l'ensemble des armées, les « passifs » sont environ le tiers du contingent (ils sont appelés, à l'heure actuelle, en moyenne à l'âge de 19 ans et 3 mois) et les deux tiers restants sont incorporés à la date choisie par eux sur une plage d'âge de cinq ans au minimum.

LE CUMUL D'UNE PENSION AVEC UNE ACTIVITÉ

Cent soixante-deux mille retraités militaires ont un emploi rémunéré

Les représentants des différentes formation politiques de la majorité ou de l'opposition, à la commission de la défense de l'Assemblée nationale ont exprimé leur volonté de faire en sorte qu'un éventuel texte de loi réglementant le cumul d'une pension avec une autre rémunération ne lèse pas les intérêts des retraités militaires.

On compterait actuellement cent soixante-deux mille retraités militaires — sur un total de quatre cent mille — qui occuperaient un emploi rémunéré, ce qui représente environ 0,72 % des personnes actives en France.

Recevant, la semaine dernière au Palais-Bourbon, des délégations de plusieurs associations de retraités militaires (1), MM. Louis Darinot, député socialiste de la Manche et président de la commission de la défense, Pierre Mauger, député R.P.R. de la Vendée, Jean Combasteil, député communiste de la Corrèze, et Jean Brocard, député U.D.F. de la Haute-Savoie, ont expliqué qu'ils agiraient pour qu'aucune injustice ne soit commise à l'encontre des retraités militaires.

M. Darinot a insisté pour que le projet de loi en préparation, relatif au cumul d'une retraite avec un emploi rémunéré, ne pénalise pas les sous-officiers appelés à faire une carrière courte dans les armées. Il convient, a précisé le président de la commission parlementaire, de distinguer les situations des sous-officiers de celles des cadres militaires de haut rang. MM. Mauger et Combasteil ont fait observer qu'une pension militaire n'était pas à proprement parler une retraite, mais plutôt une rente viagère, et qu'il ne pouvait donc lui être appliqué les règles du non-cumul.

Député socialiste du Finistère, M. Joseph Gourmelon a souhaité que la fixation d'un plafond — nécessaire pour assurer le partage du travail — tienne compte des charges d'un retraité militaire qui, à moins de quarante ans, doit assurer les frais de scolarité de ses enfants et a le droit d'accéder à la propriété.

Citant, de son côté, l'exemple des équipages des sous-marins nucléaires, M. Largouet, président de la Fédération nationale des officiers mariniers, a insisté sur le fait que, si la loi interdisait à ces techniciens de continuer leur carrière dans le civil, les besoins de la défense nationale en cadres subalternes de valeur ne pourraient plus être satisfaits, faute de candidats. Le statut général des militaires impose des limites d'âge basses (trente-six ans pour un sergent de l'armée de terre) et des incitations au départ sont offertes.

Au nom du Groupement national des officiers mutilés, le général de Clarens a précisé qu'un cumul des rémunérations était, dans bien des cas, la contrepartie d'une instabilité importante de l'emploi, si on veut bien se rappeler que cinq lois de dégagement des cadres se sont succédé dans les armées depuis la Libération.

(1) La commission a entendu la Fédération nationale des officiers mariniers, le Comité daction des anciens militaires et marins de carrière, la Confédération nationale des retraités militaires, l'Association nationale et fédérale des anciens sous-officiers de carrière, l'Union nationale des personnels en retraite de la gendarmerie, la Fédération nationale des retraités de la gendarmerie et le Groupement national des officiers mutilés.

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Maurice Séveno

A la suite d'un communiqué de l'Association des journalistes professionnels de la défense (A.J.D.) critiquant des propos rapportés dans le livre : les Cent Jours de Mitterrand, *de M. Maurice Séveno, et assimilant des journalistes de défense à des* « honorables correspondants » *ou à des* « espions » *en puissance* (le Monde *du 25 septembre), l'auteur de cet ouvrage nous adresse la lettre suivante :*

Le communiqué du bureau de l'A.J.D. me laisse confondu. Et je serais tenté d'en retourner les termes sur « l'absence d'esprit critique » en direction des auteurs dudit communiqué. Mais, je n'ai pas l'intention de polémiquer et m'en tiendrai, en cette affaire, à l'hypothèse du simple malentendu. En effet, mes commentaires concernant cet extrait de mon livre sont au contraire parfaitement distanciés, voire ironiques au regard des propos du chef du SIRPA, que je certifie exacts. C'est en tout cas ainsi que je les ai voulus, les lecteurs de l'ouvrage en jugeront.

[Dans son livre, M. Séveno fait dire à l'officier général, chef du Service d'information et de relations publiques (SIRPA) : *« Pour les accréditations de journalistes* (auprès du ministre de la défense), *la D.S.T.* (Direction de la surveillance du territoire) *procède tout de même à une enquête discrète pour éviter d'introduire ici d' « honorables correspondants » (...) Vous savez, on n'est jamais trop prudent. Les journalistes écoutent toutes les conversations, ils voyagent avec le ministre, etc. Cela vaut bien une petite enquête !*



Le Monde

société

LA FRANCE ET LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Les promesses de l'article 25

MM. Robert Badinter, ministre de la justice, et M. André Chandernagor, ministre chargé des affaires européennes, ratifieront, vendredi 2 octobre, à Strasbourg, l'article 25 de la Convention européenne des droits de l'homme. D'inspiration « supranationale », cet article permet à tout individu qui s'estime victime d'une violation de la convention de saisir la Commission de Strasbourg.

Cette perspective, pourtant riche de promesses, n'a jamais enthousiasmé les gaullistes. Mais la gauche a aussi ses responsabilités dans le retard de trente ans que la France s'apprête à combler. En 1953, le comité central de la Ligue des droits de l'homme, dont M. Badinter était membre jusqu'à son entrée au gouvernement, s'était opposée à la ratification de la convention, signée trois ans auparavant à Rome par Robert Schuman. Elle craignait que l'un de ses articles n'obligeât le gouvernement à subventionner l'école libre.

La loi Debré sur l'enseignement privé rangea définitivement les socialistes dans le camp des partisans de la ratification, mais il fallut attendre 1973 pour que Georges Pompidou laisse le Parlement en discuter. Encore cette ratification, intervenue l'année suivante, fut-elle assortie, à la demande du ministre des affaires étrangères d'alors, M. Michel Jobert, de nombreuses précautions parmi lesquelles l'interdiction du recours individuel.

La convention des droits de l'homme est un catalogue de principes fondamentaux que les Etats se sont engagés à respecter, une sorte de « surmoi » juridique contre les pulsions « liberticides ». Les obligations imposées aux signataires sont relativement contraignantes, bien qu'ils aient la possibilité de s'en dégager provisoirement, une faculté dont la Grande-Bretagne a usé par le passé pour réprimer les troubles en Irlande du Nord.

Malgré cette échappatoire, la convention a une influence bénéfique sur les Etats signataires, la crainte d'être publiquement condamné expliquant leur autodiscipline... et le refus de la France d'autoriser jusqu'ici le recours individuel.

Le contenu assez vague — à dessein — de la convention permet à chacun d'espérer obtenir satisfaction. Le Royaume-Uni a ainsi été condamné à la suite d'une plainte de trois ouvriers des chemins de fer, licenciés parce qu'ils refusaient, en application d'un accord de *closed shop*, leur affiliation obligatoire à un syndicat. Parmi les affaires qui ont fait date, il faut citer le cas de cet Autrichien détenu vingt-huit mois sans jugement, à qui la Cour alloua, pour cette raison, en 1973, l'équivalent de 45 000 F actuels. Certaines requêtes dignes d'intérêt n'ont pas abouti, comme celle de ce transsexuel auquel le gouvernement belge refusait une rectification d'état civil. L'affaire parvint jusqu'à la Cour, qui rejeta la demande, estimant que les voies de recours internes n'étaient pas épuisées. D'autres affaires, originales ou non, sont régulièrement soumises aux vingt et un juges. Dans les prochaines semaines, ils devront ainsi se prononcer, à la demande de deux mères de familles britanniques, sur la légalité des châtiments corporels dans les écoles écossaises. La procédure dure depuis 1976.

Dans les premières années de la Ve République, les événements d'Algérie servirent de prétexte à la France pour ne pas ratifier la convention. Puis on mit en avant l'argument de la supranationalité. Il faut reconnaître que cette convention reflète une philosophie du droit assez éloignée de la technique juridique française et que la jurisprudence de la Cour conduit progressivement à une unification des règles en vigueur dans chaque pays dans le domaine des libertés. Un crime de lèse-souveraineté, impardonnable aux yeux des gaullistes.

Superflu ?

La convention ratifiée, les opposants firent contre mauvaise fortune bon cœur, pensant que le droit au recours prévu par l'article 25 n'était pas pour demain. Deux arguments sont généralement avancés contre cet article : il serait superflu parce que la France est un havre de libertés et qu'en dépit de l'interdiction du recours individuel, la convention est directement applicable en droit français.

Le premier argument a été invoqué en 1973 devant le Parlement pour justifier la position du gouvernement d'alors sur l'article 25. Les dispositions de la loi « sécurité et liberté » sur les contrôles d'identité et la prolongation de la garde à vue l'ont rendu difficilement soutenable. Ce n'est qu'un exemple.

Quant au second, il n'est guère plus convaincant. Contrairement à la situation qui prévaut outre-Manche et dans certains pays scandinaves, les traités ratifiés par la France s'imposent certes aux juridictions françaises — dans certaines limites — mais ces juridictions n'ont jamais interprété cette règle de manière très libérale. La Cour de cassation a ainsi estimé qu'il n'y avait pas incompatibilité entre la Convention européenne des droits de l'homme et la loi de 1970, abrogée depuis, fixant un délai de garde à vue de six jours pour les atteintes à la sûreté de l'Etat. De telles décision démontrent l'intérêt du recours individuel lorsqu'il n'y a pas d'autres issue, encore que la jurisprudence de la Cour sur ce point précis ne soit pas très libérale non plus.

Il sera intéressant de guetter dans les jours qui viennent les réactions des gaullistes, et en particulier de MM. Michel Debré et Michel Aurillac, ancien député (R.P.R.) de l'Indre, qui avaient pris il y a quelques mois la tête d'une croisade contre les juges européens (*le Monde* des 23 septembre et 21 octobre 1980). L'attaque visait non la Cour de Strasbourg, mais celle de Luxembourg. Cependant le procès est le même.

Une série de réserves

Il sera non moins intéressant de savoir comment MM. Badinter et Chandernagor justifieront le maintien par la France des réserves que le gouvernement de M. Pierre Messmer avait faites au moment de la ratification de 1974, et qui limitent la portée du recours individuel.

Au regard de la convention, certaines dispositions du droit français risquaient — et risquent toujours — de placer le gouvernement dans une situation délicate. La convention prévoit, en particulier, que « *toute personne (...) a droit (...) de communiquer des informations et des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques* ». On imagine le parti que pourraient en tirer les radios libres. Une autre disposition, ou plutôt l'interprétation qu'en a donnée la Cour, constitue une condamnation implicite du régime de sanctions en vigueur dans l'armée. Enfin, les pouvoirs que l'article 16 de la Constitution accorde au président de la République pourraient être sérieusement rognés si le chef de l'Etat décidait de respecter la Convention.

C'est parce qu'il avait perçu le danger que le gouvernement de M. Messmer avait assorti la ratification d'une déclaration précisant que, sur ces points précis, la France ne se sentait pas engagée par sa signature. A l'époque, les socialistes, dont M. Chandernagor, député de la Creuse et rapporteur du projet, avaient protesté, mais le gouvernement Mauroy semble avoir fait siennes ces réserves, puisqu'il n'est pas prévu de faire, lors de la cérémonie de vendredi, une déclaration en sens contraire. C'est la seule réserve que suscite un geste qui abolit les frontières et ouvre aux individus l'Europe des libertés.

BERTRAND LE GENDRE.

LES EMBUCHES DE LA PROCÉDURE

A compter d'un délai de six mois à partir de la ratification de l'article 25, tous ceux qui auraient à se plaindre des juges ou de la loi française pourront saisir la Commission de Strasbourg. Le mécanisme est suffisamment compliqué pour décourager les impatients. Il faut, sous peine que la requête soit rejetée, que les voies de recours traditionnelles, appel et cassation, soient épuisées. Neuf fois sur dix, l'affaire en reste là, la Commission — souveraine — estimant que la demande n'est pas fondée.

Dans le cas contraire, elle tente de concilier les points de vue puis, si elle ne parvient pas à un règlement amiable, elle saisit la Cour. Composée d'un représentant de chaque Etat membre du Conseil de l'Europe, soit *vingt et un juges*, celle-ci condamne *ou* non le pays poursuivi, assortissant, le cas échéant, cette condamnation d'une *indemnité* (1). Sur les trois à quatre cents dossiers soumis chaque année à la Commission, un nombre modeste parvient finalement à la Cour : une vingtaine à peu près.

Le caractère volontairement dissuasif de la procédure n'empêche pas que le recours individuel est entré dans les mœurs juridiques des Britanniques et des Allemands de l'Ouest notamment, qui sont à l'origine de 60 % des requêtes. — B. L. G.

(1) Le juge français à la Cour de Strasbourg est Me Louis-Edmond Pettiti, ancien bâtonnier de Paris. Il a remplacé à ce poste M. Pierre-Henri Teitgen, ancien ministre, qui avait lui-même succédé à René Cassin.

La Confédération générale du temps libre veut regrouper communes, associations mutuelles et coopératives

Le gouvernement de M. Mauroy comprend un ministère du temps libre ; la Fédération nationale Léo-Lagrange — qu'a fondée et longtemps présidée le premier ministre — vient de créer la Confédération générale du temps libre, la C.G.T.L. (1). L'originalité de ce regroupement tient moins à ses objectifs — la promotion du temps libre — qu'à ceux qui doivent le composer : les associations de toute sorte qui voudront y adhérer ; des mutuelles et des coopératives ; enfin, des collectivités locales — communes principalement — regroupées dans une « conférence des villes associées ».

Ces trois composantes sont celles du domaine « non lucratif », où, comme l'on dit aujourd'hui, de l' « économie sociale ». Les associations, villes, mutuelles et coopératives « *obéissent à d'autres lois que la recherche du profit personnel* », a rappelé le président provisoire de la C.G.T.L., M. Michel Sainte-Marie, maire de Mérignac et député (P.S.) de la Gironde, au cours d'une conférence de presse, réunie le 29 septembre, à Paris. Après des années d'opposition et de vaches maigres, les mouvements associatif, mutualiste et coopératif relèvent la tête. Le gouvernement est décidé à les aider, en particulier à redonner vigueur aux associations.

La C.G.T.L. peut être un cadre institutionnel intéressant pour ces dernières. D'une part, elles vont s'y trouver en contact avec des municipalités à la recherche de prestataires de services pour des activités de loisir et d'éducation populaire. D'autre part, elles pourront sans doute compter sur une aide financière des mutuelles et des banques coopératives, auxquelles un appel a été explicitement lancé. En outre, la C.G.T.L. se propose d'être l'un des partenaires privilégiés du ministère du temps libre. Le ministre, M. André Henry, a souhaité de tels regroupements.

Reste à savoir comment cette initiative sera accueillie parmi les associations elles-mêmes. Divers organismes fédérateurs existent déjà : le Comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire (2), la Fondation pour la vie associative (3), le Centre de coopération pour la réalisation d'équipements de loisirs (4), spécialisé dans le tourisme social. Sans compter la puissante Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente (quarante-cinq mille associations) proche du monde enseignant et l'un des piliers de la laïcité dont se réclame également la nouvelle C.G.T.L.

Mais cette fois, la « couleur » politique est clairement annoncée : « *Ce rassemblement est au service de l'idée commune qui nous anime, la transformation de la société, et donc se réclame du socialisme, dans le sens le plus élevé du terme* », a précisé M. Sainte-Marie.

La C.G.T.L. a déjà créé des groupes de travail, notamment pour l'animation, la formation permanente, le tourisme social. Elle revendique, parmi d'autres, un nouveau statut des associations (voir *le Monde* du 23 septembre sur les projets du gouvernement). Elle réunira les 14 et 15 novembre à Hyères (Var), une assemblée constitutive. On verra alors mieux quelles sont les chances de développement et d'action de cette nouvelle organisation, quelle place elle pourra occuper dans le mouvement associatif, si elle sera réellement, comme l'affirment ses dirigeants, une force de proposition disposant de la « *liberté d'appréciation et de jugement* » et non « *une officine de l'action gouvernementale* ».

(1) 14, rue de Provence, 75009 Paris ; tél. 246-42-84.
(2) CNAJEP, 30, rue Cabanis, 75014 Paris ; tél. 336-04-41.
(3) FONDA, 18, rue de Varenne, 75007 Paris ; tél. 549-06-58.
(4) CECOREL, 38, avenue Hoche, 75008 Paris ; tél. 561-99-66.

POINT DE VUE

Engagement tenu, étape franchie

par HENRI NOGUÈRES (*)

C'EST en des termes — dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils n'étaient ni ambigus... ni flous — que le candidat François Mitterrand s'était engagé, auprès de la Ligue des droits de l'homme, au cours de la campagne présidentielle, à lever, s'il était élu, les réserves qui empêchaient la ratification de l'article 25 de la convention européenne. Dès le 3 juin, à l'issue du conseil des ministres, le premier gouvernement, présidé par M. Pierre Mauroy, faisait publiquement savoir que cet engagement serait bientôt tenu.

Ce sera chose faite le 2 octobre, lorsque M. Robert Badinter, garde des sceaux, et M. André Chandernagor, ministre délégué aux affaires européennes, auront déposé entre les mains du secrétaire général du Conseil de l'Europe, la déclaration par laquelle le gouvernement de la République française acceptera que ses actes puissent, par le jeu de l'article 25 de la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, faire l'objet de recours individuels.

Les Français doivent savoir que leur pays aura été le dernier parmi tous les signataires de la convention de sauvegarde, à accepter de se soumettre ainsi au jugement des instances européennes en matière de droits de l'homme.

Et ils doivent savoir pourquoi.

Il se trouve que la période pendant laquelle la convention européenne a été ratifiée par la France, sans, toutefois, que les recours individuels puissent être exercés contre elle en cas de violation des principes énoncés dans cette même convention, a très exactement correspondu au septennat de M. Valéry Giscard d'Estaing. Non que ce dernier ait voulu, en arrivant à l'Elysée, marquer sa volonté de promouvoir les droits de l'homme, mais, simplement, parce que la ratification du texte signé à Rome, le 14 novembre 1950, par Robert Schuman, avait été possible à la faveur de l'intérim exercé en 1974, pour la deuxième fois, par le président Poher.

***

Pendant sept années, le président Giscard d'Estaing, ses premiers ministres, MM. Chirac et Barre, leurs trois gardes des sceaux, MM. Lecanuet, Guichard et Peyrefitte — sans oublier quelques personnages de second plan, mais parfois de premier rôle, tels MM. Poniatowski, Marcellin, Bonnet ou Stoléru, sont allés, répétant à qui mieux mieux, que la France — « leur » France — était redevenue, grâce à eux, la France des droits de l'homme, ce qui suffisait à rendre inutile, voire odieuse, toute idée de recours individuel.

C'est ce que disait encore M. Raymond Barre, il y a exactement un an, devant le Conseil de l'Europe, où certains déploraient l'attitude de la France. A quoi bon permettre à des individus (sait-on seulement d'où ils sortent et comment ils ont été élevés ?) de mettre en cause devant des tiers le gouvernement de la France, et de l'accuser de violer les droits de l'homme... Puisqu'on vous dit que ceux-ci sont mieux respectés en France que partout ailleurs dans le monde. Que voulez-vous de plus ?

A cette manifestation d'une autosatisfaction qui n'avait même pas *l'excuse de n'être que puérile*, la Ligue des droits de l'homme a répondu en publiant, à l'occasion de la campagne présidentielle, son *Livre noir d'un septennat*. On y trouve, malheureusement, à chaque page, illustrée par des exemples concrets, la démonstration d'une détérioration constante des droits de l'homme, et l'énumération de graves violations des libertés fondamentales, en France, de 1974 à 1981.

Utilisation de la loi dite « anticasseurs » pour porter atteinte au droit de manifestation, usage abusif des « flagrants délits », internement illégaux d'étrangers et expulsions sauvages, atteintes à la liberté de pensée et d'opinion par la mise en fiches des citoyens, poursuites mettant en cause l'indépendance des journalistes et la liberté de la presse, confiscation des grands moyens d'information audio-visuels sous le couvert du monopole, troubles causés aux particuliers par le brouillage des ondes, procédures exorbitantes du droit commun devant des tribunaux d'exception, atteintes aux libertés essentielles et aux droits fondamentaux dans et par l'institution militaire, néo-colonialisme et pratiques discriminatoires dans les DOM-TOM, graves atteintes aux droits des travailleurs — à commencer par le droit de grève — dans les entreprises et les administrations... la liste est loin d'être exhaustive, mais elle est déjà assez longue pour que l'on comprenne pourquoi les petits princes qui nous ont trop longtemps gouvernés ont préféré se réclamer des droits de l'homme que ratifier l'article 25...

***

En soumettant au Parlement, sans tarder, la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat et l'abolition de la peine de mort, en revenant, dans la pratique quotidienne, au respect de la tradition française du droit d'asile, et, maintenant, en ratifiant l'article 25 de la Convention européenne, ce qui est le seul moyen de prouver sa volonté d'en respecter tous les autres articles, le gouvernement, issu des élections de juin 1981, se montre soucieux de traduire dans les faits les engagements pris par l'actuel président de la République et par les formations politiques qui l'ont soutenu.

Certes, il reste beaucoup à faire encore pour que la France redevienne vraiment la terre d'élection des droits de l'homme : des lois scélérates doivent être abrogées, la « justice » militaire doit être supprimée, et la sécurité militaire, pour autant qu'elle puisse encore servir, mise hors d'état de nuire ; des libertés essentielles doivent être préservées, d'autres rétablies... Cependant, aussi longtemps que nous aurons le sentiment qu'il n'y a pas de temps perdu, nous saurons mettre un frein à notre légitime impatience, sans cesser pour autant de rappeler nos légitimes exigences. Et, en tout cas, chaque fois qu'une étape sera franchie, qu'un engagement important sera tenu, nous n'hésiterons pas à le dire et à nous en réjouir.

C'est pourquoi, le 2 octobre, à Strasbourg, la Ligue des droits de l'homme sera présente au Conseil de l'Europe, aux côtés des représentants d'une République dans laquelle nous commençons à nous reconnaître.

(*) Président de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen.

(Voir page 13)

SOCIÉTÉ

Les enfants de l'aide sociale

III. — Productivité...

par NICOLAS BEAU

Les associations privées qui ont eu jusqu'à présent en charge la plupart des services de l'aide sociale à l'enfance n'ont pas toujours été à la hauteur de la mission de service public qui leur était confiée. Le meilleur et le pire se sont côtoyés. Les efforts les plus récents se heurtent aux coûts en personnel qu'ils supposent nécessairement. (« Le Monde » des 29 et 30 septembre 1981.)

« Les travailleurs sociaux de l'aide sociale à l'enfance bénéficient de nouvelles formes de profits, déclare M. Pierre-Patrick Kaltenbach, président des Associations familiales protestantes. *Leurs privilèges, ce sont des salaires stables, des voitures de fonction, l'absence de hiérarchie et de mesure des résultats, la supériorité et le confort psychologique dus au fait d'être le fort qui assiste le faible.* » Il oppose à cette « institutionalisation coûteuse » le nécessaire développement local d'un mouvement associatif fort et largement bénévole.

Au sein même de l'administration, M. Marc-Gérard Peterschmitt, directeur de la D.D.A.S.S. de Haute-Savoie dont le département est cité en modèle par l'administration centrale, s'interroge aussi : « *Je suis convaincu que des gains de productivité formidables peuvent être faits en matière d'aide sociale à l'enfance.* » Il ajoute : « *Les éducateurs, par exemple, au service en théorie des plus déshérités sont devenus parmi les plus protégés des salariés.* »

Les travailleurs sociaux, qui prennent en charge les enfants, sont appelés, de toutes parts, et pour la première fois, à rendre des comptes, à affirmer une légitimité. Le rapport officiel Bianco-Lamy, lui-même, qui inspire la politique du ministère de la santé en matière d'aide sociale à l'enfance, avait été élaboré dans le cadre de la « rationalisation des choix budgétaires » (R.C.B.) : l'enjeu de l'A.S.E. (10 milliards de francs par an) est devenu aussi financier.

Normes ou tableaux de bord

La Haute-Savoie, département innovateur, est aussi un des plus économes : 157.45 francs par jeune du département de moins de vingt ans contre 389,73 francs, en moyenne, sur le plan national. La Haute-Savoie, dès 1975, a été divisée en six circonscriptions. Un service unifié de l'enfance réunissant entre autres la médecine de protection maternelle et infantile, l'intersecteur de psychiatrie, l'aide sociale à l'enfance et la médecine scolaire y a été créé, comme dans dix autres départements. Les mesures préventives sont privilégiées puisque les allocations mensuelles sont trois fois plus nombreuses que pour la moyenne nationale. Les décisions d'aide sont déconcentrées : des réunions de circonscriptions, composées de dix ou douze travailleurs sociaux (ce qui est encore trop), décident elles-mêmes des mesures d'attribution de travailleuses familiales ou d'assistance en milieu ouvert. Enfin, la capacité d'accueil des internats, appelés pour le ministère à intervenir en dernier recours, a été systématiquement réduite depuis 1975.

Toutes ces réformes ont été rendues possibles par un accroissement sensible des effectifs. Mais la croissance du nombre d'assistantes sociales de secteur, des médecins de P.M.I. ou des éducateurs en milieu ouvert a été par volonté délibérée du directeur de la D.D.A.S.S. moins forte qu'ailleurs. Au point qu'il y a, reconnaît-on, « *des signalements de familles en difficulté qui n'ont pas été suivis d'effets* ». Ce choix administratif de ne pas assister à l'excès la population explique, en grande partie, la moindre croissance des dépenses dans ce département : « *Peut-on me prouver,* rétorque M. Peterschmitt, *que les gens soient pour autant moins heureux à Annecy qu'ailleurs ?* »

Le ministère de la santé se garde bien d'affirmer la nécessité de « *normes* » dans ce domaine, même s'il a fait établir des tableaux de bord pour chaque département. Ses services préconisent un changement des méthodes de travail orientées désormais vers un maintien plus systématique des enfants dans leur milieu naturel et vers une coordination accrue des différents services. Ce ne sont pourtant pas là des idées neuves. Déjà le 3 août... 1869, une circulaire gouvernementale estimait : « *On peut prévoir le moment où les secours temporaires créés selon l'expression même de la loi pour prévenir et faire cesser l'abandon deviendra la règle ordinaire des services. Déjà les administrations locales ont compris presque partout que sous le toit de l'hospice et du nourricier, quels que soient les sacrifices des établissements dépositaires, l'enfant ne trouve jamais ni la protection ni les soins que lui assure la présence de la mère.* »

La nécessaire coordination des différents services était déjà affirmée dès la fin de 1967 dans le rapport de M. Francis Bloch-Lainé sur le sort des personnes handicapées.

Le rapport Bianco-Lamy serait-il seulement l'habillage doctrinal d'une politique d'austérité ? Certains le pensent, tout d'abord, parmi les responsables des établissements menacés. « *Il est scandaleux,* déclare M. Robert Marre, directeur de l'association Beauregard qui s'occupe de plusieurs foyers de l'enfance en danger en Isère, *que pour des motivations financières les pouvoirs publics n'ont pas hésité à tout mettre en œuvre pour démanteler et détruire un équipement que le pays était en train de se donner pour mener à bien, dans d'excellentes conditions techniques et éducatives, le traitement, la rééducation et la formation professionnelle des mineurs délinquants ou en danger moral. Sous prétexte de développer la « prévention », alibi commode, bon marché et dans le vent, on a simultanément porté l'anathème contre la rééducation à « plein temps », c'est-à-dire en internat.* » Ces établissements représentent un lobby bien organisé. Elus, notables et représentants d'associations familiales défilent dans les bureaux des directeurs de D.D.A.S.S. décidés à fermer un établissement. « *J'ai mis quatre ans à fermer un établissement à but lucratif où des enfants étaient battus et qui leur servait des tomates pourries* », affirme Mme Lienardt, ex-directrice de la D.D.A.S.S. d'Eure-et-Loir. Tous n'ont pas cette patience, beaucoup doivent tenir compte des personnalités politiques locales, soucieuses de l'emploi.

Les D.D.A.S.S., qui devraient d'après les textes agir « en fonction des besoins de la population », n'osent pas souvent exercer leurs pouvoirs sur des établissements dont plus de 10 %, soit près de cent, ont des taux d'occupation inférieurs à 50 %. Comment dans ces conditions ces établissements ne feraient-ils pas tout pour garder les enfants, même en portant atteinte aux relations nécessaires entre les jeunes et leurs parents ?

Autre difficulté des services de l'enfance que ne traite pas, sans doute par prudence, le rapport Bianco-Lamy, devenu pourtant le « petit livre rouge » en matière d'aide sociale à l'enfance : la qualité du personnel de ces services. Beaucoup pourtant portent sur ce sujet des appréciations sévères, malgré les actions de formation entreprises par le ministère de la santé en faveur de la moitié des trente-huit mille éducateurs qui avaient été engagés, ces dernières années, sans diplômes. « *Les éducateurs,* déplore un directeur de D.D.A.S.S., *se comportent comme des fonctionnaires dans le mauvais sens du terme ; ils ne sortent pas leurs tripes.* » « *Ce sont des employés qui revendiquent des droits plus que des acteurs porteurs d'un projet pour l'enfant* » estime le directeur d'une association privée du sur de la France. Quant à ces juges pour enfants du Pas-de-Calais, ils affirment : « *Les travailleurs sociaux sont pour nous dans les faits plus des informateurs que des éducateurs.* »

Valeur-travail et psychodrame

A Valence, deux équipes sont chargées de mesures d'aide éducative en milieu ouvert (A.E.M.O.) qui permettent de suivre dans leurs familles les enfants en difficulté (1) que l'on veut garder dans les familles. Au sud de la ville, c'est la version « *in* » du travail social : des rencontres avec un analyste, des « groupes d'expression » de quatre adultes et huit enfants « *à la limite du psychodrame* », un scepticisme sur la « valeur travail », une interrogation sur leur rôle qui ne pourrait être « *efficace qu'après six mois d'intervention auprès d'un même enfant* » Au Nord, près de la ZUP, l'image du travail éducatif est plus traditionnelle : séances de marionnettes, pique-niques l'hiver et camps d'été. « *Nous passons,* disent ces éducateurs, *plus de temps à éviter d'empiéter sur les autres travailleurs sociaux qu'en contacts directs avec les enfants.* »

Comment, dans ces conditions, évaluer l'utilité de ces actions de prévention dont le coût est de 12 francs par jour et par enfant ? Jusqu'où suppléer, par l'attribution d'allocations mensuelles, aux situations de misère créées par le chômage ? Faut-il maintenir à tout prix l'enfant dans son milieu, en prenant le risque de créer des situations plus dramatiques à l'adolescence ? Quatre éducateurs sont-ils vraiment utiles pour s'occuper de huit adolescents seulement dans un des services du foyer de l'enfance de Valence ? Autant de questions sans réponse nette. Les indicateurs sociaux n'existent pas encore. Si on évalue aujourd'hui les coûts, on n'a toujours pas étudié systématiquement le devenir des enfants de l'aide sociale à l'enfance. On souligne à cet égard, au ministère de la santé, la difficulté à définir, dans ce domaine, des indicateurs de résultats.

Toute action en faveur de l'enfance en danger suppose enfin une meilleure coordination entre les juges pour enfants et les D.D.A.S.S. Leur action, en effet, en faveur de l'enfance en danger est complémentaire : s'il s'agit seulement de prévention, les services du ministère de la santé doivent, d'après les textes (2) agir seuls et avec l'accord des familles. Si le danger est immédiat, le juge alors doit être saisi.

Des procès d'intention

Les frictions, en fait, sont nombreuses entre des travailleurs sociaux plus sensibles à la misère des milieux naturels qu'ils côtoient chaque jour et « M. le juge » qui reçoit, dans son cabinet, des parents désireux de faire bonne impression ; conflits aussi entre la D.D.A.S.S., qui, parfois, face à un sous-prolétariat ignorant de ses droits et souvent immigré, agit sans l'accord des familles, et des juges défenseurs traditionnels des droits de la famille et de l'enfant (3) ; désaccords enfin, entre des éducateurs qui peuvent vivre le recours à la justice comme l'échec de leur action et des jeunes magistrats qui ont, quelquefois, surtout parmi les plus jeunes, la nostalgie du travail social. « *Les D.D.A.S.S.,* estiment Michèle Laborde et Dominique Barthe, jeunes juges des enfants de Béthune (Pas-de-Calais), *ont un vice rédhibitoire : c'est leur logique administrative.* » Ce qui préjuge mal de la possible collaboration dans les années à venir de services qui déjà se sont ignorés trop souvent dans le passé.

Les initiatives actuelles du ministère de la santé ont renforcé les procès d'intention. De nombreux juges demandent, comme M. Jean-Claude Xuereb, président du tribunal pour enfants de Paris, de disposer de services qui leur soient propres. En effet, actuellement, toutes les mesures prises par des magistrats et intéressant les établissements privés sont aujourd'hui financées et donc contrôlées, par les D.D.A.S.S. M. Yvon Zakine, directeur de l'éducation surveillée jusqu'au 15 juillet, n'était pas favorable « en l'état » à un tel transfert de charges, pour deux raisons : la possibilité alors d'une diminution des moyens, et le risque d'un double emploi. A Valence, d'ores et déjà, la consultation d'orientation et d'action éducative (C.O.A.E.) a été construite, il y a deux ans, par le ministère de la justice alors même que le foyer départemental de l'enfance de la D.D.A.S.S., dont le rôle est largement comparable, connaît un taux d'occupation de 50 % !

Les services de l'enfance ne sont pas les seuls, tant s'en faut, dans le privé ou dans le public, à défendre coûte que coûte leur outil de travail, à former insuffisamment leur personnel, à ériger des services en véritables citadelles. Ces services qui ont en charge l'avenir de cinq cent trente mille enfants en danger ont pourtant une infinie responsabilité. Leurs défauts, pour cette raison, apparaissent insupportables.

FIN

(1) Près de 106 600 enfants bénéficient de mesures d'A.E.M.O. Il existe près de 135 services d'action éducative.

(2) Une circulaire conjointe santé-justice, du 5 juillet 1979, a fixé, avec précision, les attributions respectives des services sociaux et des juges.

(3) Des juges, sans même qu'il y ait « urgence », ne reçoivent pas les parents ou placent, après un simple coup de téléphone, et sans les voir des enfants dans des établissements.

Rattraper le temps perdu

Le centre de l'association Notre-Dame-de-la-Montagne, créé en 1953 à Annecy par un père bénédictin séduit par l'air pur des montagnes, est devenu aujourd'hui un établissement modèle, d'après l'administration, pour cinquante adolescents, garçons et filles, réputés difficiles.

Ce bel ensemble de verre, de béton et de bois, construit en 1976 au pied des massifs montagneux par des anciens de l'établissement aujourd'hui architectes, est largement ouvert, à travers ses grandes baies vitrées, sur le monde. Sont passés ces dernières années au Logis, où trente lits sont à la disposition des invités, aussi bien le ministre algérien de la jeunesse et des sports, le maire de Belgrade que Théodorakis, le Magic Circus ou des artisans francs-maçons.

Cette intense vie de groupe nuit quelquefois à la vie des familles naturelles, qui, sans être jamais écartées, ne sont pas systématiquement privilégiées, comme le voudraient les actuelles directives gouvernementales. D'après la direction, un *tiers seulement* des pensionnaires *restent* attachés à leur famille, dans laquelle ils retournent une fois par mois seulement.

Le directeur, M. Pierre Lavy, cinquante-deux ans, éducateur depuis trente-trois ans, n'a pas de bureau au Logis afin de rester plus disponible. « *Je vis ici* », dit-il. L'équipe ne compte guère ses heures supplémentaires. Un jeune fugue-t-il à 200 kilomètres de là ? L'éducateur part le soir même le rechercher chez les gendarmes, qui, faute d'avoir trouvé une permanence effective au foyer départemental, ont attaché les pieds du malheureux. De nombreuses activités existent, de la musculation et de la chorale aux tâches ménagères auxquelles tous participent — même si cela frôle parfois l'activisme. En novembre, les jeunes étaient ainsi réveillés à 5 h. 15 du matin pour faire de l'expression corporelle. « *Faut rattraper le temps perdu,* explique un éducateur. *Ils doivent apprendre à connaître leur corps.* »

Nadine (dix-sept ans et demi), en pension depuis l'âge d'un an, estime : « *Dans ce foyer, tu arrives tordu, ils veulent te faire repartir droit. Tu ne chômes pas.* » Nadia, qui a connu de treize à quinze ans un foyer près de Lyon, où elle rentrait seulement « pour manger », est décidée à rester, après dix-huit ans, une année encore au Logis pour finir un stage de tailleur de pierre. La plupart des jeunes ont ainsi intégré l'idée qu'acquérir un métier était important. Les redressements sont spectaculaires : le taux de chômage des jeunes de seize à dix-huit ans du Logis est inférieur à celui de la même population à Annecy.

Le directeur donne l'exemple de l'imagination et de l'assiduité en apportant chaque soir, depuis deux mois, de « l'akiléine rafraîchissante », une crème pour les pieds, à une adolescente de quinze ans, prostituée à douze, qui traverse une période difficile : « *C'est un prétexte,* dit-il, *pour échanger quelques mots. Il faut faire du cinéma.* » Cinéma aussi, lorsque les éducateurs imaginent des scénarios avec la brigade des mineurs d'Annecy pour intimider les jeunes tentés par la délinquance. Cinéma encore, pour donner à des jeunes trop durs une raclée qui fasse, d'après un éducateur, « *plus peur que mal* ».

Le maintien de certaines règles de vie comme l'interdiction de fumer, l'absence de contraception dans cette communauté mixte depuis 1968, ou la quasi-absence de sorties individuelles en ville s'avère pourtant de plus en plus difficile. Les jeunes, confrontés à une société beaucoup moins rigide à l'extérieur, reviennent souvent, surtout à dix-sept dix-huit ans, à ces questions : les flirts en cachette, les grands premiers amours brisés par des envols à l'étranger, l'« amour vache » qui régnerait au Logis et la directivité des éducateurs. « *Ici au moins,* reconnaissent pourtant les jeunes, *ils ne comptent pas leurs heures* » — N. B.

DE JEUNES HANDICAPÉS MENTAUX DE PIERRELATTE PARTICIPENT AUX VENDANGES

(De notre correspondant.)

Marseille. — Depuis le début des vendanges (21 septembre), des jeunes garçons et des jeunes filles, handicapés mentaux du centre d'aide pour le travail (CAT), participent au travail de la cueillette du raisin sur le territoire de Saint-Just-d'Ardèche (Ardèche), à 10 kilomètres à l'est de Pierrelatte.

La moitié de l'effectif du CAT (dix-sept sur trente-cinq) a été répartie en deux équipes mixtes de garçons et filles, de vingt-quatre ans d'âge moyens, accompagnés par trois éducateurs. Leur journée terminée, ils regagnent le CAT chaque soir.

C'est la deuxième année consécutive que la direction de l'établissement, l'une des rares en France à avoir une vocation agricole, tente l'expérience après les résultats positifs de l'an dernier.

Ce souci d'ouverture va se poursuivre avec la participation — en liaison avec l'Office national des forêts — d'une équipe de jeunes gens du CAT à un chantier de reboisement de trois semaines (dix mille pins à planter) à Propriac, une petite station thermale de la Drôme. — J. C.

Un commando de soutien aux « prisonniers politiques » occupe « le Quotidien de Paris » et l'A.F.P.

Après les attentats, à Paris, contre le restaurant la Tour d'Argent et le Comité de probation de la rue Ferrus (14e), et à Toulouse contre une épicerie fine, l'un des comités de « soutien aux militants politiques qui n'ont pas bénéficié de l'amnistie » *a revendiqué deux actions de commando : l'une contre* le Quotidien de Paris, *mardi soir 29 septembre, l'autre contre l'*Agence France-Presse, *ce mercredi matin 30 septembre vers 5 heures.*

Une trentaine de personnes se réclamant du Comité unitaire de soutien aux prisonniers politiques ont envahi, mardi soir vers 21 heures, les locaux du *Quotidien de Paris*, 7, avenue de la République, exigeant que le journal « *consacre sa première page aux problèmes des détenus politiques faisant actuellement la grève de la faim* ». Les occupants estimaient que *le Quotidien de Paris* ne parlait pas « *ou pas suffisamment de ce grave problème* ». Il n'y a pas eu de déprédation, mais des inscriptions ont été tracées sur les murs : « *On crève en tôle* », « *Quarante jours de grève de la faim* », « *Amnistie totale* »...

Les responsables du groupe ont alors transmis un communiqué dans lequel on lisait notamment : « *A travers l'occupation du* Quotidien de Paris, *le Comité de soutien aux prisonniers tient à interpeller l'opinion à propos des faits graves que constituent les grèves de la faim des militants politiques sciemment « criminalisés » par le pouvoir.* »

Vers 22 heures, « sous la contrainte », la direction du journal a donné son accord pour que soit publié, dans les éditions de mercredi, le texte du comité. Il figure en encadré à la une du *Quotidien de Paris* de ce mercredi et affirme, sous le titre « Amnistie totale » : « *Par cette occupation du* Quotidien de Paris *nous entendons alerter l'opinion sur la lutte de nos camarades en grève de la faim depuis le 21 août à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes. Nous dénonçons l'attitude d'un pas à droite, un pas à gauche du pouvoir, nous réagirons contre cette prise d'otages et par de multiples actions nous les libérerons. Nous refusons une amnistie à 50 %. Nous ne laisserons pas mourir nos camarades* ».

L'action contre l'A.F.P.

Les personnels techniques ont composé ce texte sur leur console de visualisation ont tenu à ce que cette opération se déroule hors de toute présence étrangère. « *La frappe du texte a été effectuée sous la pression et nous avons exigé que les locaux des services techniques soient évacués* », ont déclaré les clavistes.

Vers 22 h. 15, les trente personnes ont quitté les lieux. La direction du journal a immédiatement fait savoir qu'elle avait dû accepter la publication de ce texte « *sous la contrainte* » « *pour ne pas compromettre la sortie du journal* ». « *Je n'ai pas envisagé de ne pas laisser paraître* le Quotidien de Paris *pour ne pas céder à cette pression,* nous a notamment déclaré M. Philippe Tesson, son directeur. *C'est important pour* le Quotidien *de paraître en ce moment. J'ai cédé hier soir comme je l'ai fait lorsque le Syndicat du livre a exercé un chantage. Ce n'est pas mieux, c'est un terrorisme pour un autre. Alors, ou bien on cède à tout le monde en expliquant. Ou bien on arrête tout, mais on n'arrête pas un soir.* »

Ce mercredi matin vers 5 h. 40, une cinquantaine de personnes — dont certaines ont précisé qu'elles avaient fait partie du commando contre le *Quotidien de Paris* — sont entrées à l'Agence France-Presse pour exiger la publication d'un communiqué en faveur de détenus politiques. « *Ces jeunes gens connaissaient la maison,* nous a précisé un rédacteur en chef. *De plus, c'était l'heure à laquelle les équipes changent et peu de rédacteurs étaient présents.* »

Pendant que des pourparlers s'engageaient avec le responsable de la rédaction centrale, une jeune femme s'installait à une console et tapait une dépêche. « *Elle connaissait bien le maniement des consoles,* indique-t-on à l'agence. *Etant donné le nombre de personnes qui occupaient les locaux, nous n'avons rien pu faire. Elle a validé la dépêche.* » La fausse nouvelle tombait sur les télex à 5 h 59, annonçant la mort d'un des détenus faisant la grève de la faim à l'hôpital des prisons de Fresnes. « *Un détenu membre d'Action directe,* pouvait-on lire notamment, *dont l'identité et la nationalité n'ont pas été précisées, est décédé mercredi matin à l'hôpital des prisons.* »

Depuis une semaine, les attentats réclamant l'amnistie des prisonniers politiques se sont multipliés sous les sigles les plus divers, ce qui ne facilite pas l'identification de leurs auteurs. On sait cependant que, lorsque la Cour de sûreté de l'Etat s'est dessaisi du dossier de Condé-sur-l'Escaut, excluant ainsi ses auteurs du bénéfice automatique de l'amnistie politique (*le Monde* du 29 juillet), et alors que des membres d'Action directe étaient encore détenus, plusieurs comités de soutien se sont constitués. L'un d'eux visait à défendre plus particulièrement les inculpés de Condé-sur-l'Escaut et était composé de leurs proches et de militants libertaires. Un autre, dans la mouvance d'Action directe, contestait de manière plus radicale la définition et l'application de l'amnistie politique.

Les militants libertaires, après avoir pris contact avec des parlementaires socialistes pour obtenir un amendement à la loi d'amnistie permettant aux inculpés de Condé-sur-l'Escaut de faire valoir leurs mobiles politiques, ont lancé une pétition déjà signée par de nombreuses personnalités, en faveur de ces détenus. Ils ont, en outre, procédé à de nombreuses distributions de tracts signés Septembre rose réclamant l'amnistie et répandu dans Paris des affiches proclamant : « *Lutter sous Giscard, payer sous Mitterrand, non, amnistie totale !* » Outre Septembre rose, ils signent leurs actions « Les artilleurs du grand soir », le A étant entouré d'un cercle, symbole de l'anarchie.

Les militants d'Action directe et les appellations Défense active, Nous — le O représentant une grenade enflammée, et Comité unitaire de soutien aux prisonniers politiques.

● *Le meurtrier du sergent Payen sera jugé en Corse.* — Les parents du sergent Pascal Payen, de la légion étrangère, tué le 2 juin 1979 de quatre coups de pistolet (*le Monde* du 5 et 12 juin 1979), par M. Joseph Alberti, le gérant du bar « La Santa », à Calenzana, en Corse, avaient chargé Mes Claire et Philippe Wacquet de demander à la Cour de cassation de dessaisir la cour d'assises de Haute-Corse du procès du meurtrier, pour cause de suspicion légitime. Ils estimaient que ce procès ne pouvait pas se dérouler en Corse dans une atmosphère sereine. La chambre criminelle de la Cour, présidée par M. Jean Pucheus et statuant sur le rapport de M. Jean Ledoux, conseiller, les observations de M. Hubert Henry, avocat de M. Alberti et les conclusions de M. Georges de Sablet, avocat général, ne leur a pas donné satisfaction.

RELIGION

Au Vatican

UNE PROMOTION POUR Mgr MARCINKUS

Mgr Paul Marcinkus, président depuis 1971 de l'Institut pour les œuvres de religion, vient d'être nommé par Jean-Paul II pro-président de la commission pontificale pour l'Etat de la Cité du Vatican. Il remplace le cardinal Guerri, âgé de soixante-seize ans. Ce poste est considéré comme important car les services administratifs et techniques du Vatican dépendent de cette commission par délégation du pape.

[Mgr Marcinkus, né aux Etats-Unis en 1922, est un personnage pittoresque ; il s'occupe des questions de sécurité pendant les voyages du pape. C'est un grand sportif et un financier habile, mais parfois malchanceux.

La nomination de Mgr Marcinkus relance les rumeurs périodiques concernant la convocation d'un consistoire pour « créer » des cardinaux. Dans les prochains mois peut-être ? Pourraient alors devenir cardinaux, entre autres, Mgr Paul Poupard, de la Curie, et Mgr Lustiger, archevêque de Paris.]

● *Une cérémonie d'inauguration de la chapelle bouddhique vietnamienne* sera organisée le 4 octobre, à 15 h 30 précise, au Centre international bouddhique de Vincennes. L'office religieux sera célébré par le vénérable Thich Huyen Vi, en la présence de M. Jean Tiberi, député du cinquième arrondissement de Paris et président de l'Institut international bouddhique.

● *Le Père Jacques Pelletier* a été nommé secrétaire général de la Mission de France. Originaire de la Loire-Atlantique et âgé de cinquante-deux ans, le Père Pelletier remplace le Père Corenwinder, dont le mandat est arrivé à expiration. Il a été prêtre-ouvrier dans plusieurs entreprises.

JUSTICE

Un défenseur de M. de Varga proteste contre le report probable du procès de l'affaire de Broglie

M. Jean-Louis Bruguière, juge d'instruction au tribunal de Paris a entendu, le 29 septembre, pendant deux heures environ, en présence de Mᵉ Monique Smadja, M. Serge Gehrling, inculpé et écroué depuis le 23 juillet pour notamment une tentative d'homicide volontaire sur la personne de M. Pierre de Varga. Le magistrat instructeur continue l'interrogatoire de celui qui était chargé de tuer l'instigateur présumé du meurtre de Jean de Broglie, et cela, selon ses dires, à la demande du docteur Nelly Azerad.

Serge Gehrling avait omis de dire à M. Bruguière que c'est lui qui avait alerté la police, en l'occurrence M. Lucien Aimé-Blanc, ancien chef de l'O.C.R.B. (Office central de répression du banditisme), du projet criminel du docteur Azerad. Une bande magnétique enregistrée dans le bureau de ce policier entre M. Gehrling, ancien mercenaire qui se dit relieur d'art, et le docteur Azerad attesterait de la réalité des intentions de ce médecin cardiologue. Mais cette dernière réfute ces accusations en affirmant que la proposition venait de M. Gehrling, pour lui rendre service, et qu'elle avait accepté dans le but d'étudier son comportement de psychopathe. Il semble toutefois que le docteur Azerad avait tout à craindre d'une mise en liberté de M. de Varga. Elle estime, en effet, qu'il n'est pas étranger à certaines représailles dont elle a fait l'objet.

Un fusil à lunette

M. Gehrling avait également déclaré au magistrat instructeur qu'il avait remis à M. Aimé-Blanc, pour prouver le sérieux du projet, le fusil à lunette qui devait être utilisé pour ce meurtre. Or cette pièce à conviction importante n'a été déposée entre les mains de la justice que la semaine dernière après l'audition par M. Bruguière de M. Aimé-Blanc, alors que l'information contre X... pour tentative d'homicide volontaire a été ouverte le 7 août 1980.

Quelles incidences auront sur l'affaire de Broglie les développements de ce dossier ? Le 3 juillet, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, dans l'arrêt de renvoi des quatre inculpés de l'affaire de Broglie devant la cour d'assises, avait rejeté la communication du dossier dont était saisi M. Bruguière au motif suivant : « *Il n'existe (...) dans la procédure dont la cour est saisie aucun élément qui permette de penser que le dossier du cabinet de M. Bruguière se rattache de façon quelconque au meurtre commis sur Jean de Broglie plusieurs années auparavant...* » Depuis, les choses ont changé puisque le parquet général a demandé l'ouverture d'un supplément d'information, estimant que le dossier de Varga pouvait peut-être éclairer d'une lumière nouvelle l'affaire de Broglie.

Mais cela n'est pas du goût de plusieurs des défenseurs des inculpés dans l'assassinat du négociateur des accords d'Evian, et notamment de Mᵉ Francis Szpiner, avocat de Varga. Dans un communiqué remis à la presse, Mᵉ Szpiner proteste contre le fait qu'il n'a été informé de l'ouverture de l'information concernant le projet d'assassinat que plus de trois mois après celle-ci et cela au moyen d'un article de presse, et « *que pendant neuf mois, le juge d'instruction a refusé d'entendre la partie civile et, par là même, lui a refusé l'accès du dossier* ». En août dernier, M. de Varga s'est désisté de la constitution de partie civile, estimant « *qu'il était l'objet d'une manœuvre* » alors qu'il n'a jamais été entendu par M. Bruguière.

Cinq ans d'instruction

Mᵉ Szpiner proteste contre la demande de supplément d'information souhaitant que « *cette demande soit présentée et examinée après un débat public et contradictoire lors de l'ouverture du procès le 4 novembre* ». Mᵉ Szpiner regrette « *cette initiative unilatérale et la manière dont elle a été prise* », estimant que Pierre de Varga « *a toujours protesté de son innocence, que M. Guy Floch, par deux fois ordonna sa mise en liberté, et qu'il est détenu « provisoirement » depuis bientôt cinq ans. Une information qui a atteint cette durée, compte tenu des mensonges et des carences de la police* ». « *Aujourd'hui*, ajoute Mᵉ Szpiner, *une réouverture de l'information due aux errements de la justice si elle s'accompagnait de son maintien en détention constituerait une atteinte intolérable à la présomption d'innocence.* »

Une nouvelle demande de mise en liberté de M. de Varga a donc été déposée auprès de M. André Giresse président de la cour d'assises de Paris. M. Giresse, qui doit décider s'il ordonne ou non le deuxième supplément d'information de l'affaire de Broglie se prononcera, pense-t-on, jeudi 1ᵉʳ octobre. Au palais de justice de Paris, on estime que ce magistrat se prononcera en faveur d'une réouverture de l'instruction. Le procès serait donc, une nouvelle fois, reporté. — M.B.-R.

● *Trente tableaux ont été volés dans la nuit du 27 au 28 septembre près de Florence*, à la Fondation Roberto-Longhi, la villa que l'historien d'art a habitée et a laissée avec toutes les œuvres qui lui appartenaient ; sa femme, âgée de quatre-vingt-quinze ans, y habite toujours, entourée de deux domestiques, qui ne se sont aperçus de rien.

● *Suicide d'un détenu.* — Patrick Commin, vingt-huit ans, est mort, samedi matin 21 septembre, à l'hôpital de Rouen où il avait été transporté après avoir tenté de se suicider en se pendant aux barreaux de sa cellule de la maison d'arrêt de Rouen. Ce détenu, qui est le vingt-septième à se suicider depuis le début de l'année dans les prisons françaises, était incarcéré depuis huit mois pour une affaire de mœurs.

FAITS ET JUGEMENTS

Quatre Iraniens condamnés à Paris.

Les quatre Iraniens et leur complice français, qui avaient tenté d'enlever à Paris, le 1ᵉʳ janvier 1980, M. Félix Aghayan, ancien sénateur iranien (*le Monde du 3 janvier 1980*), ont été condamnés, mardi 29 septembre, à des peines allant de deux à quatre ans de prison par la dixième chambre correctionnelle de Paris. Kaveh Cheybani, organisateur de la tentative d'enlèvement, a été condamné à quatre ans de prison. Omid Mir Baha à trois ans. Antoine Garcia, un Français, et Fariborz Djamshidi Tadjrishi à trente mois chacun dont douze avec sursis, tandis que Niloufar Beneyton, qui avait mis sa villa de Seine-et-Marne à la disposition des quatre précédents, a été condamné à deux ans de prison dont dix-huit mois avec sursis.

● *Un attentat à l'explosif* a endommagé légèrement les locaux du CID-Unati, dans la nuit du 28 au 29 septembre, à Vichy (Allier). Il n'a pas été revendiqué.

Trois policiers poursuivis pour mauvais traitements.

Le parquet de Nîmes (Gard) a inculpé de « coups et blessures par agent de la force publique » trois policiers de la 6ᵉ brigade territoriale de la sûreté urbaine de Marseille. *MM. Jean-Claude Demunck, inspecteur divisionnaire, et Biaggi et Arnaud, inspecteurs.* Au mois de septembre 1980, les trois fonctionnaires avaient maltraité, lors de sa garde à vue, M. Paul Karakoglou, âgé de vingt ans, éboueur employé par la municipalité de Marseille, et soupçonné d'être le chef d'une bande de malfaiteurs. M. Karakoglou était accusé d'avoir commis sept hold-up et plusieurs cambriolages.

● *Quatre personnes* présentées par les inspecteurs de la police judiciaire de Mulhouse (Haut-Rhin) comme des « *nostalgiques du national-socialisme se réclamant de l'autonomisme* » ont été interpellées et placées en garde à vue, mardi 29 septembre, après l'attentat perpétré contre la croix de Lorraine du Staufen à Thann (Haut-Rhin) (*le Monde* du 22 septembre). Leurs identités n'ont pas été révélées.

SPORTS

Cinq villes candidates à l'organisation des Jeux olympiques de 1988

Les quatre-vingt-un membres du Comité international olympique (C.I.O.) en session à Baden-Baden (R.F.A.) du 29 septembre au 3 octobre, devaient désigner, ce mercredi 30 septembre, les villes qui accueilleront les Jeux de 1988. Trois cités sont candidates pour les Jeux d'hiver : Calgary (Canada), Cortina d'Ampezzo (Italie) et Falun (Suède) et deux villes pour les Jeux d'été, Nagoya (Japon) et Séoul (Corée du Sud).

Le résultat du vote qui est acquis à la majorité absolue au premier tour et à la majorité simple au second, la ville ayant eu le moins de voix au premier tour étant écartée, devait être connu dans le courant de l'après-midi.

Le président de la République grecque, M. Constantin Caramanlis, n'a pas été suivi par les délégués du onzième congrès olympique. Avec le soutien du Conseil de l'Europe, le chef de l'Etat hellène avait souhaité l'installation près d'Athènes, à partir de 1988, des Jeux olympiques sur un site permanent où le C.I.O. et une académie sportive internationale auraient eu leur siège. Les arguments tirés de l'histoire antique venaient à l'appui des arguments développés en faveur du site unique depuis le boycottage des Jeux de Montréal et de Moscou. Toutefois, la tradition « coubertinienne » des jeux itinérants a été la plus forte.

Outre les aléas politiques qui mettent de plus en plus souvent en cause les Jeux, on peut s'interroger sur le maintien d'une telle tradition au regard de l'énormité du coût. Pourtant, les représentants des pays en développement qui sont dans l'impossibilité de supporter la charge financière des Jeux, ont souhaité que les comités olympiques des pays les plus riches l'assurent pour leur compte. C'est dire que malgré les déboires de villes comme Denver (Colorado) qui a renoncé à organiser les Jeux d'hiver en raison du coût après avoir été retenue, comme Lake-Placid dont la région a été sinistrée financièrement par les Jeux d'hiver de 1980 (7 millions de dollars de déficit) ou comme Montréal dont les contribuables n'en finissent pas de régler la facture des installations inachevées et inachevables, de nouvelles cités sont candidates.

Le boycottage partiel des Jeux de Moscou n'a pas non plus dégoûté les Soviétiques qui envisageraient de demander l'organisation des Jeux d'hiver en 1992. Pourquoi une telle obstination à tenter une aventure aussi aléatoire au regard des risques encourus ? Sans doute parce que le mythe olympique a une puissance attractive supérieure à tous les raisonnements financiers.

C'est du moins ce qu'on peut penser en considérant les efforts — expositions, réceptions, cadeaux, — déployés à Baden-Baden par les cinq villes candidates pour 1988.

Nagoya et Séoul postulaient pour les Jeux d'été. La cité nippone, qui jouit d'un climat favorable et d'installations sportives éprouvées avait un projet dont le coût s'élèverait à 3,2 milliards de dollars. Lancée de longue date, cette candidature a rencontré l'hostilité des écologistes japonais et se heurte au fait que Tokyo et Sapporo ont déjà accueilli des Jeux en 1964 (été) et 1972 (hiver). La capitale de Corée du Sud a évalué son projet à 2,3 milliards de dollars. Elle dispose d'installations sportives suffisantes. Sa candidature bénéficierait du fait qu'aucuns Jeux n'ont eu lieu en Corée, mais suscitait des réserves en raison de la situation de son régime politique avec lequel les pays communistes n'entretiennent pas de relations diplomatiques.

La compétition entre Calgary, Cortina et Falun pour les Jeux d'hiver a été encore plus vive. Au pied des Rocheuses, dans l'Ouest canadien, Calgary, cité de six cent mille habitants, avait déjà posé deux fois sa candidature. Les sports d'hiver sont très appréciés dans cette ville où un championnat du monde de patinage artistique et une épreuve de coupe du monde de ski alpin ont déjà eu lieu. La municipalité, qui a pris conseil auprès d'un spécialiste français, n'avait pas ménagé ses efforts pour séduire les membres du C.I.O. et des fédérations internationales. Toutefois, les comités européens ont estimé que le déplacement coûterait trop cher.

Falun, ville suédoise de cinquante mille habitants, a organisé plusieurs championnats du monde de ski nordique. Toutefois, les pistes de ski alpin, distantes de 400 kilomètres, poseraient des problèmes de transport quasiment insolubles. Organisatrice des Jeux d'hiver en 1956, Cortina, ville de huit mille cinq cents habitants, dont la capacité hôtelière est de quarante mille lits, dispose de tous les équipements sportifs souhaitables et de la faveur des comités européens.

Le choix final des deux villes devait être le résultat d'une alchimie complexe où devaient intervenir les règlements de comptes entre « blocs » en raison du boycottage de Moscou, les dosages entre continents et les « pressions amicales » sur les membres du C.I.O. A cet égard, l'ancien président du Comité, lord Killanin a déploré que les tentatives d'achat de votes soient désormais... monnaie courante.

ALAIN GIRAUDO.

COUPES D'EUROPE DE FOOTBALL

Nantes comme Saint-Étienne

Après Saint-Etienne, éliminé de la Coupe d'Europe des clubs champions au tour préliminaire, un second club français, Nantes, n'a pas franchi le premier tour de la Coupe de l'U.E.F.A. Tenus en échec sur leur terrain (1-1) lors du match aller, les « jaunes » de Jean Vincent se sont inclinés (4 à 2) le 29 septembre, à Lokeren (Belgique).

Plus réaliste, l'équipe belge ouvrit la marque à la vingtième minute par le Polonais Lato, qui profita d'une erreur de Michel, puis creusa l'écart sur une reprise de Sneldens huit minutes plus tard. En seconde période, Lokeren aggrava la marque sur un coup franc de Verheyen (62ᵉ minute) et sur un contre solitaire du Danois Larsen (68ᵉ minute). Les Nantais réduisirent l'ampleur de la déroute en inscrivant deux buts dans les dix dernières minutes par Baronchelli puis Bibard.

La déception était assez vive dans le camp nantais dont l'équipe avait été éliminée en huitièmes de finale de la Coupe des clubs champions par l'Inter de Milan la saison dernière. En revanche, l'équipe belge semblait en mesure de poursuivre assez bien sa carrière européenne. Installé dans une bourgade de 20 000 habitants en Pays de Waes (Flandres), le Sporting club local vit essentiellement de la générosité de son commanditaire, la Dow Chemical, multinationale dont le directeur est... président du club. Des moyens financiers sans rapport avec ceux des grandes équipes européennes n'ont pas empêché les dirigeants du Sporting de Lokeren, fondé seulement en 1970, de recruter des joueurs étrangers de valeur comme le Polonais Lubanski et le Danois Larsen qui sont les attaquants de pointe de l'équipe. Un recrutement habile qui a permis d'acquérir cinq autres joueurs de talent et d'expérience a déjà donné la possibilité à Lokeren de devenir, la saison dernière, vice-champion et finaliste de la Coupe de Belgique et quart de finaliste de la Coupe de l'U.E.F.A.

D'un sport à l'autre...

ATHLETISME. — *La Fédération internationale d'athlétisme a décidé d'organiser, le 7 mars 1982, un « marathon d'or » en Grèce sur le parcours du légendaire Philippidès. Les vingt-deux meilleurs coureurs de fond du monde seront invités à cette épreuve.*

Le championnat de France sur 42,195 kilomètres des vétérans a été gagné le 27 septembre, à Beuvrages (Nord), par Jean-Claude Denisot, de l'A.S. Sablé, en 2 h 28 min 9 sec, devant Guy Laugier, de l'USAM Toulon (2 h 30 min 5 sec), et Christian Monnot, de l'A.C.B.B. (2 h 30 min 50 sec). Par équipe, c'est le C.A.S.G. Paris (Fouquer, Rodriguez, Deslandes) qui est en tête devant le Racing Club de France (Layani, Carbonnel et Lhuillier) et l'A.S.P.T.T. Grenoble.

FOOTBALL. — *En championnat de France de première division, Saint-Etienne, qui jouait à Brest un match en retard le 29 septembre, n'a pas obtenu un sixième succès consécutif qui lui aurait permis de prendre la première place du classement. Forcés au match nul (1-1) par les Bretons qui restaient sur trois victoires consécutives, les Verts occupent désormais, après onze matches, la deuxième place du classement avec 15 points, derrière Sochaux, 16 points.*

VOILE. — *Trois concurrents sur vingt et un au départ ont terminé la dernière course au large de l'édition 1981 de la Quarter Ton Cup, en raison de la tempête qui a sévi les 28 et 29 septembre sur le littoral méditerranéen. Au classement final* Lacydon-Protis, *dessiné par Jacques Fauroux, construit par le chantier rochelais Fontaine-Pajot, et barré par Bruno Troublé, skipper de France 3 lors de la dernière Coupe de l'America, et par Patrick Haegeli, spécialiste de Soling, est arrivé en tête, devant* Cifraline, *de Daniel Andrieu et Sylvain Rosier, et* Lacydon-Gyptis, *de Marie-Christine Hue.*

PUBLICITÉ

Vive la Sociale !

PAR GÉRARD MORDILLAT

Les Editions Mazarine sont heureuses de vous offrir le premier chapitre de « VIVE LA SOCIALE ! » de Gérard Mordillat. Nous espérons que vous aurez autant de plaisir que nous à découvrir en librairie les vingt-cinq autres chapitres.

Je suis un esprit médiocre, c'est-à-dire largement au-dessus de la moyenne. A neuf ans, j'étais stalinien : le petit père des peuples, c'était le mien. A dix ans, j'étais adulte : je savais descendre du métro en marche. Toujours en sens inverse de la marche sinon patatras ! jambes coupées, tête écrasée et surtout l'humiliation. L'humiliation d'être à plat ventre. A onze ans, j'étais castriste puis, dans le désordre, pro-vietnamien, pro-chilien, anticapitaliste, anti-impérialiste, anarcho-syndicaliste.

Aujourd'hui je suis sceptique, ça suffit.

Un chat trotskiste

Un de mes amis disait : « *Mon autobiographie ferait rire un chat* », la mienne le fait bâiller. Lorsque je caresse ma bête dans le sens du poil, pour lui faire avouer qu'il est un chat trotskiste ou un de ces matous sociaux-démocrates, M. Raminagrobis miaule qu'il a lu Proudhon, Kropotkine, Max Stirner et que le reste lui paraît bien pâle.

Drôle de bête.

Mon histoire commence avant même que j'aie eu l'idée d'un commencement, le jour où, venant au monde, mon père, noir, mutique, inanimé, reçut de la sage-femme une telle paire de claques qu'à travers les générations son bruit résonne toujours dans nos têtes, et que nos joues en portent encore l'ineffaçable rougeur.

Puis un autre cri dans ma mémoire reprend et prolonge le premier :

« *Allez allez, roulez jeunesse !* »

Cet « *Allez allez, roulez jeunesse !* » hurlé par le tenancier d'un manège qui confisqua à mon oncle et à mon père un ananas gagné à la Foire du Trône. Promettant bruyamment à sa maîtresse une nuit d'amour et de gastronomie exotiques, le forain poussa les deux mioches sur le trottoir faisant ainsi, sans le savoir, entrer la dialectique dans la famille.

Filant, éplorés, mon oncle et mon père coururent à la maison raconter leur malheur. L'oncle Félix dit Félo, l'oncle Marcel sculpteur en mie de pain, Milo ami de la famille et Aimé l'enfant de l'amour, fêtaient dimanche à coups de chopines et de chansons tristes.

Les vieux ne furent pas longs à comprendre. Se levant, bousculant les chaises aux cris de :

« *Tremblez ! Les lions qu'on courrouce*

Mordent quand ils sont réveillés ».

Ils dégringolèrent l'escalier en bras de chemise, casquette en bataille, et arrivèrent triomphalement place Gambetta. Le forain crut soudain qu'il y avait de l'écho lorsqu'un formidable « *Allez allez, roulez jeunesse !* » lui revint dans les oreilles.

« Police ! Police ! »

Jamais ce cri ne s'éteindra, comme jamais ne s'effacera l'image de deux générations de charpentiers en fer sautant sur le manège, s'accrochant aux barres et, de leurs bras puissants, cintrant les chevaux de bois, les cochons roses et la grosse poule qui, désormais, monterait et descendrait dans un biais vertigineux. Retrouvant de la religion devant ce spectacle d'apocalypse, le malheureux propriétaire hurlait : « *Nom de Dieu ! Vous êtes fous !* », sa maîtresse piaillait : « *Police ! Police !* »

Tenant dans sa main l'ananas, comme le bourreau Sanson devait tenir la tête de Louis XVI, l'homme bredouillait : « *Je le rends ! Je le rends mais redressez mes barres !* » et dans un sanglot : « *Ce n'est pas tous les jours qu'on mange de l'ananas...* »

Comme, en 1920, ce « pas tous les jours » était vrai pour tout le monde, paternel, oncle, grands-oncles, forain et témoins oculaires décidèrent de se le partager et de le manger là.

Sur le bord du plateau, la maîtresse du forain (qui en tenait encore pour la police) répétait sans cesse : « *Tu m'humilies, tu m'humilies...* », Félo chantait « *Pas d'ananas pour les réactionnaires !* » ce couplet inédit de l'*Internationale*.

Moi, je ne suis toujours pas dans la course, je fais mon chemin entre ces cris qui m'appartiennent déjà, comme m'appartient le premier vagissement de mon frère, né 13 ans avant moi en 1936.

La situation était simple et compliquée à la fois : en congé maternité, ma mère était moralement en grève ; mon père, lui, assurait tous les jours la permanence devant les établissements « Fougeron, charpentes en fer ».

A l'hôpital, infirmiers, infirmières, filles de salle et médecins avaient cessé le travail... En 1936 la classe ouvrière présentait un front uni, un front populaire.

Dans le courant de l'après-midi, à la première contraction, l'unité de base fut ébranlée. Elle craqua sérieusement deux heures plus tard lorsque, l'affaire se précipitant, une fille de salle prit la double initiative d'interrompre le médecin de garde, lancé dans un brillant discours sur la « médecine de classe », et de téléphoner au café près du chantier, le Zanzi-Bar, pour dire :

« *Prévenez M. Decques que ça sera pour aujourd'hui.* »

La fille du Zanzi-Bar ajouta ses cris à ceux qui peuplaient déjà mon crâne.

Une catastrophe

« *M'sieu Jojo ! M'sieu Jojo !* » s'essoufflait la gamine, s'appuyant au montant du hangar.

Mon père releva la tête, tenant en suspens le pinceau avec lequel il calligraphiait amoureusement une banderole : « Les usines aux ou... » qu'un plaisantin achèverait plus tard en « *Les usines aux ouatères* », jetant ainsi le discrédit sur la rigueur idéologique de la famille.

« *... Ça sera pour aujourd'hui !* »

Le bambin pour qui les lendemains devraient chanter abordait la dernière ligne droite. Aussi, sans même ôter son bleu, le paternel enfourcha sa bicyclette et, sous les vivats du comité de grève, s'élança dans une folle tentative contre le record porte de Montreuil-rue d'Alésia. Seul un fin connaisseur de la géographie parisienne peut apprécier la grandeur de l'exploit : Paris est une ville toute en faux plats et côtes abruptes, une ville « qui monte ». Sur son spad de boucher (freins à tambour et pignon fixe), le paternel mouilla sa cotte et le cuir de sa casquette.

Lorsque enfin, ayant grimpé quatre à quatre le grand escalier de la médecine sociale, il arriva sur les lieux, tout le monde était au travail : maman, infirmiers, infirmières, fille de salle et médecin accoucheur. Le front uni de la classe ouvrière en grève était définitivement rompu : forçant les consignes syndicales et les dernières barrières physiologiques, mon frère naquit.

« *Sur le plan anatomique*, dira le médecin, *c'est un beau bébé ; sur le plan politique : une catastrophe...* ».

Il suffit de consulter les archives de la météorologie nationale pour constater que, depuis l'histoire du Golgotha, les grands bouleversements se produisent toujours sous une pluie battante, sous un ciel d'orage zébré d'éclairs.

Juin 36 ne dérogea pas à la tradition. Au soir de ce jour mémorable, pour des raisons différentes et complémentaires, mon père, ma mère et mon frère ruisselaient à grosses gouttes. Dehors, la pluie cinglait les vitres avec une violence biblique. Berçant son fils nouveau-né, le regard perdu sur la tempête, le paternel se souvint brusquement qu'il avait, le matin même, laissé Jojo le serin sur la fenêtre de la cuisine. Il se revoyait avec effroi accrochant la cage au piton, disposant un torchon pour assurer ombre et confort au volatile. Avec ce qui tombait maintenant, il ne risquait plus d'attraper une insolation...

Jojo-père rendit aussitôt son fils à sa mère, l'embrassa à la hâte, remercia quatre fois l'infirmière, salua le médecin : « *Salut camarade !* » et il s'élança pour une nouvelle traversée de Paris.

Lorsqu'il arriva, il n'avait plus un poil de sec. Son vélo non plus.

La catastrophe était indescriptible ! Dans la cage, l'eau dégoulinait de partout, le millet, le mouron, l'os de seiche étaient réduits à une pâte informe. Quant à Jojo lui-même il ressemblait à un gant de toilette posé sur une barre.

La cage rentrée de toute urgence, écopée dans l'évier, mon père prit dans sa main l'oiseau sauvé de la noyade et, dans un mouvement d'affection spontanée, l'embrassa : bec contre lèvres. Puis il entoura la malheureuse bestiole d'une serviette éponge, la réchauffa, la sécha, la nourrit de mie de pain trempée dans du vin chaud, qu'il piquait au bout d'une allumette taillée en biseau.

Au matin, Jojo était hors de danger ; mon frère, lui, avait la jaunisse. Il n'a pas à se vanter aujourd'hui d'avoir été (avec le serin) le seul « jaune » que compta jamais la famille.

(à suivre).

★ VIVE LA SOCIALE, de Gérard Mordillat. Editions Mazarine, 216 pages, Environ 52 F.

ÉDUCATION

DES ÉLÈVES EN GRÈVE AU LYCÉE COROT DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Le ministre avec nous !

Des élèves du lycée Corot de Savigny-sur-Orge (Essonne) ont fait grève, mardi 29 septembre, pour réclamer la réinscription d'une vingtaine de leurs camarades qui n'ont pas été admis à redoubler dans cet établissement.

Nerveuse et serrée, la discussion dément le calme et l'aisance que voudrait dire le parc, ses pelouses et ses bosquets. D'accord, dit le patron, pour examiner la situation des « licenciés », mais seulement cas par cas. Non, en bloc ! rétorquent les syndicalistes. Sûrement pas, interrompt la partie adverse : que faites-vous des fautes professionnelles, de l'absentéisme ? Je ne peux pas passer là-dessus !

Si la comparaison est osée, tous les partenaires la font néanmoins, ce mardi 29 septembre, au lycée Jean-Baptiste-Corot de Savigny-sur-Orge (Essonne). Qu'on le récuse ou non, c'est bien ce modèle qui donne le ton et que certains imitent avant l'âge, affirmant en tenir leur légitimité. L'usine sera donc lycée d'enseignement général, le patron un proviseur, M. R. Chavel, la délégation, six membres de la Coordination permanente lycéenne (C.P.L.). « syndicat autogestionnaire des lycéens », et les licenciés des élèves exclus.

M. Chavel préférerait que la presse n'en dise mot. *« C'est si peu de choses, vous savez. »* Il ne lui plaît guère, en cette rentrée d'état de grâce, de devoir faire les frais d'une agitation imprévue et, à ses yeux, intempestive. Quantitativement, les faits plaident pour lui : guère plus de cinq cents personnes sur deux mille sept cents élèves à l' « A. G. » de ce mardi matin. Revendications et discours vont avec l'air du temps.

De discipline, il n'est point question : les va-et-vient entre le lycée et les divers cafés « d'en face » sont la règle : le parc de 17 hectares permet des escapades ; et le « château » qui, en son état primitif, accueillit Charles VII et Louis XI, et abrite aujourd'hui l'administration, est l'envers même des « H.L.M. pédagogiques ». Les lieux et le quotidien ne sont donc pas en cause. Grimpés sur deux tables, c'est d'avenir, de « sélection » et d'« *exclusion vers la vie active* » que parlent Pierrot et Chantal, respectivement élèves de terminale A et de première G : *« A Corot, en fin d'année, des gens ont été vidés pour des raisons injustifiées »*. L'un de ceux-ci, Christophe Ramaux, membre du bureau national de la C.P.L., qui n'a pas été autorisé à redoubler en classe de première dans l'établissement, vient plaider sa cause. *« En entrant en seconde ici, on a une chance sur trois d'avoir son bac. »* Le proviseur ferait « de *l'élitisme* », multiplierait les « *écrémages* », organiserait des examens de passage « *illégaux* » et, enfin, refuserait de reprendre des redoublants dans le lycée.

Leur émoi n'est pas d'aujourd'hui. Mais, cette fois-ci, disent-ils, « *le droit est pour nous* ». « *Depuis le 10 mai...* » : ici comme ailleurs, la formule est consacrée. Didier Leschi, président de la C.P.L. et élève d' « hypokhâgne » au lycée Paul-Valéry à Paris, s'est déplacé pour l'occasion. *« Le nouveau ministère ne veut plus de ce que fait le proviseur de Corot »*, lance-t-il sous les applaudissement. Et le militant de rappeler audit proviseur qu' *« il est un fonctionnaire »*, devant *« respecter la lettre du changement »*, bref être discipliné !

La « grève » est votée à la va-vite, sans trop s'embarrasser de procédures démocratiques. Tour de classes, accrochages avec certains professeurs, groupes en « sit-in » dans la cour... Le jeu qui s'ensuit est habituel et finit dans le bureau du proviseur, qui — beau joueur ou prudent ? — reçoit quatre élèves dûment inscrits, ainsi que Christophe, l'exclu, et Didier, le président. *« Vos accusations sont fausses,* dit M. Chavel. *Les élèves non repris n'assistaient pas aux cours. Le redoublement n'est pas un droit. »* Erreur, le ministre est avec nous, répondent en substance les élèves, invoquant une recommandation récente sur l'accueil des redoublants de terminale. On se sépare sur une promesse de réexaminer les cas litigieux jusqu'au 3 octobre. Dans l'attente, les élèves du « syndicat » iront au ministère de l'éducation nationale s'assurer s'ils sont dans le vrai.

EDWY PLENEL.

UN HUMANISTE SOLITAIRE

ROGER DION ET LA GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

par MAURICE LE LANNOU

Roger Dion, qui vient de mourir peu de jours avant ses quatre-vingt-cinq ans (« le Monde » du 25 septembre), était curieusement le maître d'une discipline avant lui illustrée en France par de tout autres savants que les géographes : la géographie historique était en effet quasiment monopolisée par des érudits venus des lettres anciennes ou des chartistes bornés au Moyen Age.

Se donner à cette spécialité en recherche de localisations et de limites passées était se mettre à l'écart du cercle de la géographie à une époque où celle-ci, à la fois déconcertée et exaltée par la grande bousculade du monde, se faisait calculatrice, prospective et toute tendue vers l'application. Cette manière de divorce se traduisait non seulement par la solitude de Dion, à la fois admiré des géographes universitaires et peu exploité dans leurs travaux, mais par la liste même de ses écrits, où — à l'exception de son admirable thèse sur « Le val de Loire » — l'emportent les courts ouvrages (*les Frontières de la France*, *Le site et la croissance de Paris*, *l'Histoire de la vigne et du vin en France*...) et surtout les articles, souvent repris, prolongés, regroupés en « extraits » substantiels dans des publications variées parfois inattendues qui mettent bibliothécaires et bibliographes dans l'embarras.

La gêne devant cette production si peu linéaire explique sans doute — avec l'étonnante susceptibilité d'un homme si amical, qui était un savant... chatouilleux — que l'auteur n'ait point été de l'Institut : les Inscriptions et Belles-Lettres voyaient trop le géographe dans ce lettré qui cultivait les *minores* grecs et latins pour les besoins de sa géographie ; les Sciences morales et politiques — qui sur le tard, pourtant, envisagèrent de l'accueillir — pensaient que la place académique d'un historien qui écrivait sur les Cyclopes et les Lestrygons, sur la demeure de Circé, sur le pamphlet contre Corinthe dans les récits d'Ulysse, et qui trouvait la meilleure hospitalité dans des périodiques comme la *Revue des études latines*, la *Revue de philologie* et le *Bulletin de l'association Guillaume-Budé* était plutôt parmi des familiers de l'Antiquité.

En vérité Roger Dion, sous ses dehors d'humaniste distant, peu enclin au travail d'équipe ou à la recherche mécanisée, plus porté à découvrir les constantes de la longue durée qu'à bâtir des scénarios de conjoncture, était bel et bien un géographe, si l'on consent à reconnaître que la géographie a pour propos l'examen des installations humaines à la surface de la Terre rapporté aux conditions de nature et d'espace, et que cette étude ne peut s'imaginer sans les enseignements fournis par l'histoire des hommes. Dion est géographe, parce qu'il fait de l'histoire sans compartimentage, des origines, inventoriées par les méthodes philologiques, aux aboutissements contemporains, qui exigent, eux, les statistiques du démographe et les calculs de l'économiste. Fernand Braudel appelle cela de la géo-histoire, et j'ai moi-même naguère proposé l'expression d'« histoire géographique » pour distinguer cette façon de voir les choses d'une géographie historique tournée vers une érudition pointilliste plus fertile en notules savantes qu'en synthèse de quelque largeur.

Le travail qui illustre le plus clairement cet enrichissement d'une étiquette traditionnelle trop restrictive — laquelle resta pourtant la dénomination de la chaire de Roger Dion au Collège de France — est peut-être un gros article intitulé « La part de la géographie et de l'histoire dans l'explication de l'habitat rural du Bassin parisien ». Mais il n'est singulier que par le libellé si explicite du titre. La même utilisation d'un thème partiel pour la reconstitution d'une histoire globale est remarquable dans les Mémoires les plus menus. Je citerai un article sur La Rochelle qui retrace, sous les apparences d'une notice portuaire, les privilèges durables de la façade européenne atlantique, laquelle, aux temps d'un continent encore fermé dans ses structures féodales et rurales et avant les grandes découvertes, recevait, par Gibraltar et l'Ibérie, des influences méditerranéennes et orientales, qui n'ont pas peu contribué à faire l'Europe conquérante et commerçante de la suite. Voilà bien de la longue durée. Dion suggère que cette sorte d'enveloppement, à partir des vieux centres de diffusion du Proche-Orient, est une des constantes de l'histoire de l'Europe, à l'égal de ce mouvement d'est en ouest qui a porté, dans l'entonnoir qu'est notre continent, ces peuples des steppes intérieures que nous avons dénommés les Barbares.

Une géographie totale ? Que oui ! Si elle ne sert pas à faire la guerre et ne se met point, à l'inverse d'Hérodote, au service des négoces, elle n'en conduit pas moins à une géographie politique, au meilleur sens du terme. On en jugerait déjà à un titre d'article qui semble tiré d'un recueil de l'Académie des inscriptions : « La géographie d'Homère inspiratrice de grands desseins impériaux ». Mieux encore, à la lecture, dans l'*Annuaire du Collège de France*, des si denses résumés des cours donnés par Roger Dion, de 1948 à 1968. Et il est bien concluant que le dernier ouvrage du maître (1977) ait été ces *Aspects politiques de la géographie antique*, où l'on retrouve assemblées toutes les faces d'un talent de lettré ouvert aux sciences ou, si l'on veut, d'historien non passéiste.

Cet écrivain de haute qualité (il ne jargonnait pas comme tant de géographes aujourd'hui) fut mon prédécesseur au Collège de France. Il avait été mon initiateur à la rue d'Ulm. Pourquoi ne pas révéler que son enseignement et ses œuvres m'ont seuls permis l'audace dont je fis preuve en prenant, par un nouvel intitulé de chaire, l'engagement d'esquisser une physionomie géohistorique du continent européen? Si Roger Dion n'avait jeté de lumières que sur les anthropophages de l'Odyssée, pareille témérité eût été dérisoire.

Le projet de budget pour 1982

QUATRE CENTS POSTES DEVRAIENT PERMETTRE DE TITULARISER DES VACATAIRES DES UNIVERSITÉS

L'Association nationale des enseignants vacataires de l'enseignement supérieur (ANEVES), qui a été reçue, mardi 29 septembre, au ministère de l'éducation nationale, s'inquiète de la situation des personnels non titulaires. Sans statut, ni avantages sociaux, ces personnels au nombre de mille à mille deux cents sont payés à la vacation par le budget propre des universités. L'ANEVES, qui demande depuis de nombreux mois la mise en place d'un plan de titularisation, déclare avoir reçu des assurances du ministère.

En effet, comme le confirme une récente note du directeur des enseignements supérieurs aux présidents d'université, sur les mille huit cents postes d'enseignants qui doivent figurer au projet de budget de 1982, *« un contingent spécial (quatre cents postes) a été obtenu pour intégrer des personnels vacataires »*. D'après l'ANEVES, ces intégrations pourraient être effectuées à partir du mois de janvier 1982. Si l'association se félicite de cette disposition, elle regrette, en revanche, que le ministère n'ait pas accepté sa proposition de *« mensualisation immédiate de ces personnels »*.

● PRECISION. — A la suite de notre information sur la grève des enseignants du lycée franco-hellénique (*le Monde* du 29 septembre), le service culturel de l'ambassade de France en Grèce nous prie de préciser certains chiffres. Les droits de scolarité payés par les parents français s'élèvent à 41 000 drachmes (4 100 francs) pour le primaire et non 80 000 drachmes. Dans le secondaire, les droits sont de 51 100 ou 52 500 drachmes (5 110 ou 5 250 francs) et non 100 000 drachmes. Quant au traitement des enseignants, le salaire d'une institutrice au premier échelon est de 3 640 francs au 1er septembre 1981 (3 846 francs en métropole) ; celui d'un certifié au troisième échelon est de 4 815 francs (5 432 francs en métropole).

MÉDECINE

Aux Entretiens de Bichat

L'ANDROLOGIE, DISCIPLINE EN GESTATION

« L'andrologie, pour quoi faire ? » La forme interrogative ne doit pas tromper : le simple fait qu'un tel sujet ait été abordé, même avec cet intitulé, lors d'une « table ronde » à l'occasion des Entretiens de Bichat, est un petit événement. Jusqu'à ces dernières années, les fonctions sexuelles masculines n'avaient que rarement été l'objet d'études médicales. Certes, l'analyse quantitative et qualitative des composants du sperme constituait un élément essentiel de la compréhension des mécanismes physiologiques de la fertilité, et le spermogramme était considéré comme un examen indispensable dans la recherche des causes de stérilité masculine. On pouvait aussi pratiquer un dosage sanguin de testostérone (testostéronémie) (1). Néanmoins, dans la plupart des cas, on en restait là.

Les temps ont changé. Prise de conscience subite du corps médical ? Evolution des mœurs ? Demande plus fréquente formulée par des patients masculins ? L'andrologie est en passe de conquérir un droit de cité au sein des spécialités médicales. Déjà, plusieurs praticiens ressentent les nécessités de mettre en commun leurs informations sur ce sujet, et le professeur Arvis (hôpital Saint-Antoine, Paris), qui présidait la « table ronde » de Bichat, œuvre pour la création d'une société française d'andrologie.

« Jusqu'à présent, a souligné le docteur Bruno de Lignères (hôpital Necker, Paris), *en ce qui concerne la testostéronémie — le dosage le plus fréquemment effectué dans le cadre de l'exploration de la fonction sexuelle masculine, — l'important était de savoir si on avait de la testostérone ou pas. Or, actuellement, tout un ensemble de nouvelles curiosités médicales élargissent le champ des investigations et des réflexions. »* C'est ainsi qu'un examen mécanique enregistrant la présence ou l'absence d'érections nocturnes permet, de manière fiable semble-t-il, de faire la part entre les impuissances d'origine psychologique et celles d'origine organique.

Plus rarement la réalisation d'examens qui, au moyen d'une opacification radiographique, assure la visualisation du système vasculaire de la région génitale, permet de préciser la thérapeutique qui peut être mise en œuvre (intervention chirurgicale ou mise en place de prothèses péniennes). Cependant, grâce à l'approche endocrinologique — non traumatisante — on peut, aujourd'hui, envisager dans ce domaine une nouvelle ère thérapeutique.

Stress et masculinité

L'étude dynamique des sécrétions hormonales permet, en effet, de dessiner un nouveau profil de la physiologie masculine. Elle permet, en particulier, de conclure que le classement traditionnel entre « hypogonadiques » et « normogonadiques » (2) correspond mal à la réalité. Non seulement la testostéronémie varie selon l'heure de la journée ou de la nuit, mais elle est aussi l'objet de variations importantes si le sujet pratique un exercice physique ou si son environnement le soumet à des stress. *« Ces stress*, a expliqué le docteur de Lignères, *provoquent l'augmentation de la synthèse des hormones surrénales, ce qui induit la mise en place de plusieurs « verrous » qui bloquent la sécrétion de testostérone. Un infarctus du myocarde, une intervention chirurgicale, la préparation à un examen ou un entraînement physique intense peuvent diminuer sensiblement la production de testostérone dans l'organisme masculin. »*

Si le déficit en testostérone peut se manifester sous diverses formes (diminution de l' « appétit sexuel »), on oublie trop souvent, a-t-il été souligné lors de la « table ronde », que cette hormone joue un rôle métabolique important, notamment dans les mécanismes de la coagulation sanguine et pour l'utilisation des graisses et des sucres par l'organisme. Bien que plusieurs travaux aient été menés sur ce sujet entre 1950 et 1960, ce n'est qu'aujourd'hui qu'on prend conscience que les hormones sexuelles masculines, au même titre que les hormones sexuelles féminines, possèdent, au-delà de la seule fonction de reproduction, de multiples impacts métaboliques.

Ces notions nouvelles conduisent-elles à de nouvelles possibilités thérapeutiques ? En d'autres termes, s'il est clair que la production insuffisante de testostérone induit des phénomènes pathologiques, la prescription d'hormones suffit-elle à les corriger ou à les prévenir ? La prudence est de rigueur. D'une part, parce que la médecine s'adresse fréquemment à des sujets qui, compte tenu de leur âge, peuvent souffrir de lésions de la prostate pour lesquelles les androgènes peuvent être formellement contre-indiqués. D'autre part, parce qu'on a récemment acquis la certitude que le type d'androgène (tout comme son mode d'absorption) est un des éléments essentiels. C'est ainsi que, après la prescription par voie orale d'hormones artificielles dont les effets étaient l'inverse de ceux recherchés, il semble que l'on s'oriente, aujourd'hui, vers l'utilisation d'androgènes naturels sous forme d'implants sous-cutanés ou administrés par voie percutanée (gels). En tout état de cause, une surveillance clinique et/ou échographique de la prostate demeure indispensable.

Au total, l'andrologie apparaît encore comme une discipline en gestation, alors même que de nombreux spécialistes se penchent sur son berceau (urologues, dermatologues, endocrinologues, psychiatres et sexologues, par exemple). Dans ce domaine particulier, la marge de manœuvre thérapeutique est étroite. Il semble cependant que, d'ores et déjà, le rétablissement chez l'homme d'une fonction sexuelle perturbée pourrait être, dans la plupart des cas, un objectif plus facile à atteindre que la maîtrise de la seule onction de reproduction chez un sujet jouissant d'une fonction sexuelle normale, c'est-à-dire le traitement de la stérilité masculine.

JEAN-YVES NAU.

(1) La testostérone est la principale hormone mâle (androgène). Elle est sécrétée par les testicules.

(2) L'hypogonadisme traduit un état caractérisé par une sécrétion insuffisante d'hormones sexuelles.

UNESCO

● *Le prix UNESCO de l'éducation pour la paix* a été décerné à une éducatrice finlandaise, Mme Helena Kekkonen, et à l'Organisation mondiale du mouvement scout (dont le siège est à Genève). Le prix de l'éducation pour la paix, d'un montant de 60 000 dollars, a été créé en 1980 par le conseil exécutif de l'UNESCO, grâce à une donation de la Japan Shipbuilding Industry Foundation. Cette fondation est financée par un riche industriel japonais, M. Ryoichi Sasakawa, dont les contributions à l'organisation des Nations unies ont déjà permis plusieurs opérations en faveur de la paix et du développement (notamment le supplément *Un seul monde* publié par quinze grands quotidiens). Le prix sera remis le 1er octobre à Paris par le directeur général de l'UNESCO, M. Amadou Mahtar M'Bow.

● *Le conseil exécutif de l'UNESCO* a adopté par vingt-huit voix contre une (Etats-Unis) et douze abstentions, le mardi 22 septembre, une résolution condamnant Israël pour les *« violations persistantes et délibérées »* des recommandations de la communauté internationale concernant les fouilles archéologiques entreprises à Jérusalem. Le conseil a décidé d'inscrire la question de la vieille ville de Jérusalem à l'ordre du jour de sa prochaine session au printemps 1982.

LE TOUR DE FRANCE DE M. RALITE

Le ministre veut « attaquer en profondeur » les problèmes de médecine du travail

De notre correspondant

Marseille. — L'étape marseillaise du tour de France entrepris par M. Jack Ralite, ministre de la santé, les 28 et 29 septembre, était sous le triple thème des conditions de travail et de la santé en milieu hospitalier, des relations plus générales entre travail et santé avec la visite de l'usine Ugine-Acier de Fos-sur-Mer et de la mutualité, particulièrement active dans les Bouches-du-Rhône, avec l'inauguration du centre international mutualiste de Martigues, la visite du centre social Paul-Paret où se pratique une médecine d'équipe. Le séjour de M. Ralite s'est achevé à Martigues avec un dîner-débat organisé par la mutualité sur le thème « Mutualité et santé ».

Après un contact avec les réalisations de la mutualité, M. Ralite va-t-il généraliser cette pratique médicale ? *« Je ne suis fanatique d'aucune formule*, répond le ministre. *Un gouvernement de gauche encouragera l'invention où qu'elle se trouve mais n'imposera pas ses décisions. Le système mutualiste qui permet aux travailleurs eux-mêmes de prendre en charge leur santé est exemplaire. Il faut que cesse la ségrégation dont il est victime par rapport à d'autres structures médicales. Je continuerai à encourager ce qui a fait ses preuves mais je ne « privilégierai » personne. »*

Pour ce qui concerne la fonction particulière, de l'hôpital nord de Marseille, implanté au centre d'un secteur à forte population ouvrière et où dominent les classes sociales défavorisées, M. Ralite a été particulièrement net : *« Compte tenu de la fonction sociale particulière de ce C.H.U.*, a-t-il précisé, *je suis pour des mesures inégalitaires en sa faveur, c'est-à-dire des mesures l'avantageant par rapport à d'autres établissements mieux favorisés jusqu'alors. »*

Abordant les rapports entre santé et travail, le ministre a rappelé son souci d'établir un état réel de la santé des travailleurs en France. *« Vivre dans un atelier où règne en permanence un bruit de 120 décibels, être exposé à la silicose, savoir qu'on a peu de chances d'atteindre l'âge de la retraite, ce sont des constatations qui m'obligent à sonner le tocsin et à attaquer réellement et en profondeur ces questions. »*

M. Ralite a annoncé l'abrogation de cinq circulaires concernant notamment le blocage du nombre de lits en secteur hospitalier au niveau de 1976 et l'interdiction faite aux hôpitaux de procéder à des investissements financiers à plus de 60 % par des emprunts.

Enfin, M. Ralite a annoncé la création de huit mille emplois nouveaux dans le secteur hospitalier public en 1982 sur le budget primitif. Mais il espère, grâce à une diminution d'horaires d'une heure en créer cinq mille de plus et arriver d'ici deux ans avec les mille emplois prévus dans le secteur psychiatrique et les possibilités du budget supplémentaire à approcher les vingt mille emplois nouveaux.

JEAN CONTRUCCI.

CORRESPONDANCE

La mort dans une ambulance

*A la suite de la publication (*le Monde *du 18 septembre) d'un article intitulé « La mort dans une ambulance », nous avons reçu un communiqué du Syndicat national des maisons de santé de la région Centre, dont voici les principaux extraits :*

Les hospitalisés relevant de la chirurgie se répartissent dans l'agglomération tourangelle entre le C.H.U. et sept cliniques, dont une de cent cinquante-trois lits, qui possède une unité de vingt-quatre lits réservés à la chirurgie cardio-vasculaire. Ce service traite plus de patients que le C.H.U.

Si ce service coopère étroitement avec les C.H.U. et les C.H.R. des départements voisins, il n'en est pas ainsi avec le C.H.U. de Tours. (...)

Oser dire que s'il n'y avait pas eu de retard ou que s'il y avait eu un « pompiste » cette femme serait en vie est une affirmation tendancieuse, car il s'agissait d'un cas gravissime.

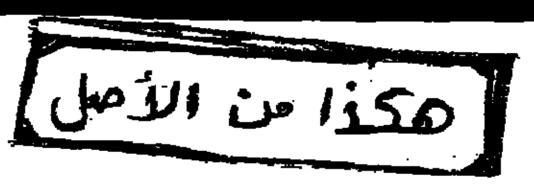
Les médecins appelés à son chevet ont, en toute bonne foi, pensé que ce serait lui donner les plus grandes chances que de la faire transporter à Paris.

Ils avaient cependant le choix de la faire opérer à Tours, soit au C.H.U. en empruntant un des pompistes de la clinique privée, ce qui n'aurait posé aucun problème, ou de la faire transférer dans cette clinique.

Ils ont pensé qu'il valait mieux la transférer : ils se sont trompés.

Mais profiter de cette mort pour se laver de tout soupçon et pour réclamer des avantages est quelque chose d'insupportable.

Sans parler du coût d'une telle décision, peut-on être autorisé à faire supporter les risques d'un long transport à un malade grave et à ses convoyeurs, ambulanciers et motards de la police de la route, cela pour une petite querelle de clocher entre public et privé ?



CARNET

Réceptions

— A l'occasion du douzième anniversaire de la Révolution du 1er septembre, le Comité populaire du bureau populaire (ambassade) de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste en France a donné une réception mardi 29 septembre au pavillon d'Armenonville.

Naissances

— Pierre AMROUCHE et Marie-Laure, née Terrin, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille

Lucile.

Paris, le 30 septembre 1981.
42, rue Saint-Jacques,
75005 Paris.

Décès

— Le recteur Mallet,
président d'honneur.
Le président Tubiana,
Les membres du conseil,
du Centre Antoine-Beclère,
font part du décès, survenu le 27 septembre 1981, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, de leur secrétaire général,

Antoinette BECLÈRE,

fondatrice
du Centre Antoine-Beclère,
des Relations internationales
en radiologie médicale,
chevalier de la santé publique.

Ses obsèques seront célébrées dans l'intimité, le vendredi 2 octobre 1981, à 10 h. 30, en l'église Saint-Philippe du Roule.

Il n'y aura pas de défilé.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

7, rue Perronet,
75007 Paris.

— M. et Mme Emmanuel Bochet,
M. et Mme Jean Luce,
M. et Mme Marc Bochet,
M. et Mme Georges Guasco,
M. Olivier Bochet,
Le docteur et Mme Pierre Bochet,
Ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Jacques BOCHET,
née France Meunier,

survenu à Paris, le 24 septembre 1981, dans sa soixante-dix-huitième année.

Les obsèques auront lieu en la chapelle de Risset (38760 Varces), le samedi 3 octobre, à 10 h. 30.

Une messe sera célébrée en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle (Paris-15e), le samedi 10 octobre, à 10 heures, à son intention et à celle *de son mari, décédé le 8 septembre 1980.*

119, avenue Emile-Zola,
75015 Paris.

— Mr. Horst E. Wiemer et Mme, née Madeleine Boudot-Lamotte,
Baron et baronne Paul E. Ostman von der Leye,
Emmanuel A. Wiemer,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Emmanuel BOUDOT-LAMOTTE,

leur frère, beau-frère et oncle, survenu le 27 septembre 1981, à l'âge de soixante-treize ans.

Selon son désir, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, à Avize (Marne), le 30 septembre 1981.

Une messe de requiem sera célébrée à son intention, le vendredi 9 octobre, à 10 h. 30, en la chapelle du Saint-Sacrement de l'église Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris-7e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le président-directeur général,
Les membres du conseil d'administration,
Le personnel de la Compagnie industrielle de matériel de transport C.I.M.T.-Lorraine,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean COLLIN,
directeur général,

survenu le 29 septembre 1981.

Le service religieux sera célébré le vendredi 2 octobre 1981, à 11 heures, en l'église Saint-Maurice de Bécon (216, rue Armand-Silvestre, à Courbevoie (92)).

Ni fleurs ni couronnes.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Louis GABRION,

survenu le 25 septembre 1981, à Orléans.

De la part de :
Son épouse,
Et de toute sa famille.

Le service religieux a été célébré le mardi 29 septembre en l'église réformée d'Orléans.

128, Faubourg-Saint-Vincent,
45000 Orléans.

— Mme Jeanne Marie Gaffard,
M. et Mme Jean-Luc Gaffard et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Cyprien Lucien GAFFARD,
directeur régional honoraire
des impôts,
officier de l'ordre national
du Mérite,
officier de la Légion d'honneur,
aux Issambres, le 28 septembre 1981.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— L'assemblée des présidents de Conseils généraux de France
a le très grand regret de faire part du décès, survenu le 39 septembre 1981, dans sa soixante-douzième année, de son président d'honneur,

M. Gustave HEON,
sénateur-maire de Bernay.

Secrétariat de l'assemblée des présidents de Conseils régionaux de France.
Mme Gorgard,
15, rue de Vaugirard,
75006 Paris.

[Le Monde *du 29 septembre.*]

— Marcelle Liard-Verstraete,
son épouse,
Philippe et Claudie Liard-Manissadjian,
Dominique, Christine, Hélène, leurs filles,
Pierre et Pascale Dupont-Liard,
Bruno, leur fils,
Jean Liard,
François-Germain, Gauthier, ses fils,
Yvette Liard,
ont le chagrin de faire part du décès de

Louis LIARD,

le 25 septembre 1981, à l'âge de soixante-douze ans.

Merci d'avoir partagé leur peine pendant quelques instants.

582, rue de Gand,
59200 Tourcoing.
34, rue Léon-Richet,
77250 Veneux-les-Sablons.

— On nous prie d'annoncer la mort de

M. Rudolf LEWANDOWSKI,
dit Robert Le Wan,
critique d'art et philosophe,

survenue le 23 septembre 1981, à Düsseldorf (Allemagne fédérale), où il était surtout connu dans le milieu des jeunes artistes qu'il s'était efforcé de faire connaître.

Sa femme, ses enfants Eve et Gaël, ses nombreux amis ne l'oublieront pas.

— Mme Marcel Stevens,
son épouse,
M. et Mme Marc Perey,
M. Olivier Stevens,
M. et Mme Philippe Roussel,
M. Bertrand Stevens,
ses enfants,
Ses cinq petits-enfants,
M. et Mme Paul Stevens,
M. et Mme Etienne Stevens,
ses frères et belles-sœurs,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel STEVENS,

survenu le 28 septembre 1981, à l'âge de cinquante-huit ans, à Paris.

Le service religieux sera célébré le jeudi 1er octobre, à 16 heures, en l'église réformée de Port-Royal (18, boulevard Arago, Paris-14e), suivi de l'inhumation au cimetière du Montparnasse dans le caveau de famille.

18, boulevard Saint-Jacques,
75014 Paris.

— La direction et le personnel de la Clé des champs et du Centre français du ski,
Ses amis de la Fédération française des étudiants chrétiens,
ont la douleur de faire part du décès de leur directeur et ami,

Marcel STEVENS,

survenu le 28 septembre 1981, à l'âge de cinquante-huit ans, à Paris.

Le service religieux sera célébré le jeudi 1er octobre, à 16 heures, en l'église réformée de Port-Royal *(18, boulevard Arago, Paris-14e), suivi* de l'inhumation au cimetière du Montparnasse dans le caveau de famille.

— Stella Swift nous prie d'annoncer le décès de sa mère

Marjorie Grace SWIFT,
née Tree,

survenu à Nice, le 24 septembre 1981.
Cet avis tient lieu de faire-part.
65, rue de l'Université,
75007 Paris.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Jean GASTON-BRETON,

une messe sera célébrée le mardi 6 octobre, à 18 h. 45, en la chapelle Sainte-Thérèse (71, rue Boissière, Paris-16e).

Messes

— Une messe à la mémoire de

M. Jean CHAPELLE,
président-directeur général
de la
Compagnie française d'assurance
pour le commerce extérieur,
président du conseil d'administration
de l'Institut géographique national,
président du comité directeur
de Simprofrance,
président du conseil d'administration
de la société Cofacrédit,
endormi dans la paix du Seigneur,
le 8 août 1981,

sera célébrée le jeudi 8 octobre 1981, à 9 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil (place d'Auteuil, Paris-16e).

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

— Université de Paris-X, samedi 3 octobre, à 9 h. 30, salle C 26, Mlle Nina Bausch de Traubenberg : « Doctorat sur travaux ».

— Université de Paris-I, samedi 3 octobre, à 9 heures, salle 6 (Centre Panthéon), Mme Chantal Philippet : « Le sursis à exécution en droit administratif ».

— Université de Paris-I, samedi 3 octobre, à 9 heures, salle Louis-Liard, M. Mongi Bouenina : « Développement scolaire et disparité régionale en Tunisie ; essai de géographie scolaire ».

— Université de Paris-II, samedi 3 octobre, à 9 h. 30, salle des commissions, M. Jean Jaffuel : « La vente d'automobiles et le droit pénal ».

ANCIENS COMBATTANTS

La « table ronde » sur le « cessez-le-feu » en Algérie

Une majorité favorable au 16 octobre

« Le budget des anciens combattants, pour 1982, prévoit une augmentation de près de 20 % », a déclaré M. Jean Laurain, mardi 29 septembre, au cours d'un déjeuner de presse. Une grande partie de ces crédits serviront au financement du rattrapage annoncé du rapport constant sur les pensions militaires, dont la première tranche de 5 % a été prise en compte dès le 1er juillet dernier (une augmentation de 5 %, a précisé le ministre, représente une dépense d'un milliard de francs pour l'Etat).

M. Laurain, qui a évoqué, par ailleurs, ses projets pour la célébration du 8 mai) *(le Monde* daté 20-21 septembre), et l'indemnisation des incorporés de force alsaciens et mosellans, a dû répondre à de nombreuses questions sur la commémoration éventuelle du 19 mars 1962.

A propos de ce projet, la « table ronde » prévue le même jour à 17 heures a réuni vingt-neuf associations parmi les plus représentatives — dont quatorze de rapatriés — au ministère des anciens combattants. Il est ressorti de cet *« échange très fructueux »* que la grande majorité des associations *concernées se sont prononcées pour* une célébration en hommage aux morts des événements d'Afrique du nord, le 16 octobre, jour de l'inhumation du Soldat inconnu d'A.F.N. au cimetière de Notre-Dame-de-Lorette en 1977 (à défaut, le deuxième dimanche d'octobre).

Deux associations, la F.N.A.C.A. et l'ARAC, ont soutenu le bien-fondé du 19 mars, tandis que plusieurs associations de rapatriés musulmans — dans l'attente de précisions sur leur libre circulation, dans le cadre des négociations franco-algériennes engagées — décidaient de ne pas se prononcer sur une date.

Le dossier ainsi établi sera soumis à l'appréciation du président de la République.

PRESSE

● *Quelque deux cents travailleurs de la presse et du Livre* ont occupé, mardi 29 septembre après-midi, le siège de la Société d'investissements et de réalisations immobilières à Paris, sur l'initiative du Comité intersyndical parisien.

Cette société a, en effet, racheté, en janvier 1981, les bâtiments, les terrains et le matériel de l'Imprimerie Chaix, à Saint-Ouen, entreprise qui était occupée depuis cinq ans, mais qui a repris ses activités le 1er janvier dernier. Le Syndicat du Livre C.G.T. veut obtenir la signature d'un bail gratuit de deux ans et reproche à la SIRI de vouloir *« renier ses engagements ».*

● *Le Times, qui est absent* ce mercredi 30 septembre des kiosques londoniens pour le troisième jour consécutif, devrait cependant reparaître jeudi 1er octobre. La direction et le comité syndical des industries de l'imprimerie sont parvenus mardi à un accord provisoire aux termes duquel les piquets de grève placés devant les portes de la société Times Newspapers Limited doivent être levés sans délai.

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

Vivre avec l'art

Les tableaux et objets d'art sont parfois difficiles à introduire dans l'espace de la vie quotidienne. Pour les mettre en valeur, tout en les intégrant au décor de la pièce, deux spécialistes proposent des encadrements ou des socles qui sortent de l'ordinaire.

Françoise Durst pratique l'art de l'encadrement depuis douze ans. « *Chez moi*, dit-elle, *on ne trouve pas de cadres dorés classiques. Pour faire valoir le sujet — ce qui est mon rôle essentiel, — je joue avec la matière et la couleur du cadre.* » Après avoir demandé à ses clients où le tableau sera accroché, Françoise Durst trouve des idées d'encadrement original, mais toujours assez sobre pour laisser la priorité à l'œuvre, qu'il s'agisse d'une toile, d'une lithographie ou d'une gravure.

A ses qualités de technicienne, Françoise Durst ajoute un don pour la couleur ; elle utilise beaucoup de bois laqué, encastrant parfois deux fines baguettes de tons différents. Dans sa boutique, près du Trocadéro, elle expose de nombreux encadrements réalisés autour de reproductions ; elle les vend tels quels ou s'en sert comme modèles de cadres à proposer pour des sujets voisins. *Pour l'art naïf (fort en vogue) elle préconise un cadre tout simple en chêne clair, juste ciré, ou une baguette laquée unie ou polychrome à fines fleurettes.*

Pour faire ressortir une œuvre, sa technique personnelle du double encadrement est intéressante. Le sujet, mis sous verre, est cerné d'un cadre fin ; celui-ci peut être posé soit sur une plaque d'Altuglas plus grande, elle-même encadrée d'une moulure, soit sur un fond de couleur. Les deux cadres sont vissés l'un sur l'autre ou légèrement décalés, pour donner plus de profondeur (de 900 à 1 000 F selon les formats).

Pour cet automne, Françoise Durst a créé un style à l'italienne en utilisant un papier faux marbre pour le « cache » et une moulure blanche. Aurte projet : des cadres à grosse bordure, laqués dans des tons de pierres précieuses.

Christian de Beaumont vient d'ouvrir, entre la place Maubert et la Seine, un atelier-boutique où il propose des dispositions d'objets d'art dans la vie quotidienne. Ce jeune homme, doté de solides connaissances artistiques, déclare : « *Il faut démythifier l'objet d'art — le débarrasser des notions intimidantes de culture, — et apprendre à vivre en sa compagnie. Mais pour « jouer » avec ces objets et profiter de leur présence, sans, bien sûr, les dénaturer, il faut aller au-delà des présentations traditionnelles.* »

Si le socle reste le support essentiel, Christian de Beaumont l'interprète de multiples façons ; on s'en rend compte par la diversité des objets qu'il expose dans son atelier. Des petites têtes sculptées, montées sur des socles en bois, sont disposées dans un grand cube transparent, comme des pièces sur un échiquier. Une reproduction miniature d'Eros, juchée au sommet d'une petite colonne en bronze patiné, acquiert ainsi un aspect insolite. De même, des petits fûts de marbre (droits ou évasés), servant de support à des bronzes gréco-romains à patine verte, sont à disséminer sur un meuble, comme des statues dans un parc italien.

Pour présenter un objet dans l'espace, et l'orienter selon les rayons d'un éclairage électrique ou naturel, deux solutions sont possibles : soit un socle à pivot terminé par une rotule, soit un disque tournant, monté sur roulement à billes et capable de supporter un objet lourd (200 F environ, gainé de cuir). Christian de Beaumont utilise la transparence d'une plaque verticale d'Altuglas, montée sur pied, pour faire ressortir une tête en terre cuite ou de gros bracelets d'argent. Sa création la plus originale est une niche en forme de petit temple ; gainé de cuir ou de velours, sa sobre architecture valorise une petite sculpture ou un verre ancien.

JANY AUJAME.

★ Françoise Durst, 15, rue de La Tour, 75016 Paris.

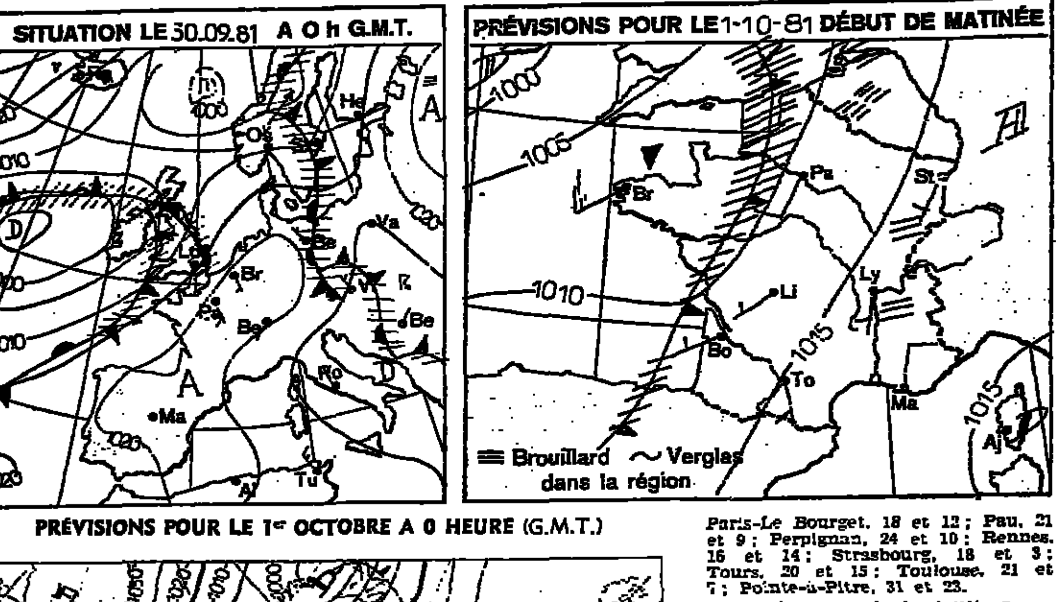
★ Christian de Beaumont, 5, rue Frédéric-Sauton, 75005 Paris.

LARSEN A PARIS. — Le Musée des arts décoratifs consacre une exposition aux trente années de création textile de Jack Lenor Larsen. Né en 1927 à Seattle (Etats-Unis), de parents dano-norvégiens, Larsen étudie l'architecture avant de se lancer dans le tissage. Les trois cents œuvres, exposées à Paris, retracent l'itinéraire de cet artiste qui a conçu des tissus pour la décoration et l'ameublement. Par des expériences sans cesse renouvelées, il a su mêler les matières naturelles (coton, laine, soie) aux techniques les plus diverses : tissage à la main, Jacquard, tricotage, alliance de cuir et de soie.

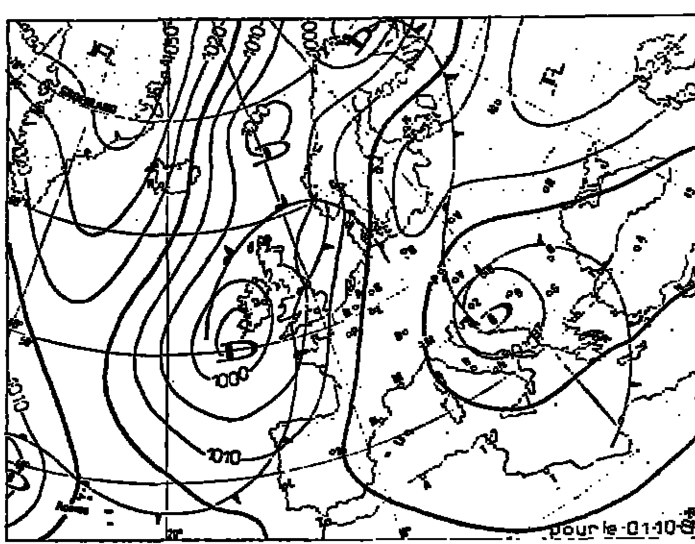
★ Jusqu'au 28 décembre, Musée des arts décoratifs, pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli, 75001 Paris. Tous les jours, sauf le mardi, de 14 h à 20 h. Le samedi et le dimanche, de 11 h. à 18 h.

LA MECQUE DU « DESIGN ». — Comme chaque année en septembre, Milan a attiré tous les professionnels du mobilier et du luminaire. Les deux Salons conjoints du meuble italien et d'Euroluce donnent toujours le ton de la future décoration. Le rose et le bleu tendre — en vedette — se retrouvent sur des meubles de complément en bois laqué (avec parfois des effets de nacré) et sur des lampes et suspensions. Pour entourer les tables de repas — grandes et carrées, — de légers fauteuils « bridge » sont tout ronds et colorés. Les canapés ont leurs accoudoirs à l'oblique et les fauteuils sont larges et moëlleux. Côté lumière, les lampadaires à halogène se multiplient et les lampes de bureau et de chevet se miniaturisent et adoptent des tons éclatants.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 1er OCTOBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 30 septembre à 0 heure et le jeudi 1er octobre à 24 heures :

La zone dépressionnaire du proche Atlantique gagnera les îles Britanniques : un front froid pénétrera sur notre pays en prenant un caractère orageux.

Jeudi, une bande pluvieuse axée le matin des Landes aux Pays de Loire, au bassin Parisien et au Nord progressera vers l'est en provoquant des pluies et parfois des orages sur les régions proches des Pyrénées, du Massif Central et des Ardennes. Elle sera suivie plus à l'ouest par un temps variable avec des averses.

Sur l'est et le sud-est de notre pays, après dissipation rapide des brumes matinales dans l'intérieur, le temps sera plus chaud et ensoleillé.

Les vents seront assez forts de secteur ouest sur la moitié ouest de notre pays, irréguliers de sud ailleurs mais avec des rafales sous les orages.

Le mardi 30 septembre, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 019,3 millibars, soit 764,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 29 septembre; le second, le minimum de la nuit du 29 au 30) : Ajaccio, 23 et 11 degrés ; Biarritz, 22 et 12 ; Bordeaux, 22 et 13 ; Bourges, 19 et 11 ; Brest, 17 et 16 ; Caen, 17 et 14 ; Cherbourg, 15 et 12 ; Clermont-Ferrand, 18 et 6 ; Dijon, 17 et 4 ; Grenoble, 19 et 5 ; Lille, 18 et 10 ; Lyon, 17 et 5 ; Marseille, 20 et 12 ; Nancy, 16 et 3 ; Nantes, 18 et 14 ; Nice, 25 et 15 ; Paris-Le Bourget, 18 et 12 ; Pau, 21 et 9 ; Perpignan, 24 et 10 ; Rennes, 16 et 14 ; Strasbourg, 18 et 3 ; Tours, 20 et 15 ; Toulouse, 21 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 26 et 11 degrés ; Amsterdam, 18 et 10 ; Athènes, 27 et 18 ; Berlin, 14 et 9 ; Bonn, 17 et 4 ; Bruxelles, 18 et 9 ; Le Caire, 33 et 19 ; Iles Canaries, 26 et 20 ; Copenhague, 15 et 6 ; Dakar, 30 et 27 ; Genève, 16 et 3 ; Jérusalem, 27 et 14 ; Lisbonne, 25 et 16 ; Londres, 17 et 13 ; Madrid, 24 et 10 ; Moscou, 17 et 8 ; Nairobi, 29 et 13 ; New-York, 16 et 10 ; Palma-de-Majorque, 25 et 8 ; Rome, 21 et 13 ; Stockholm, 16 et 10.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 30 septembre 1981 :

UN DECRET

● Portant publication de l'accord entre la France, la Communauté européenne de l'énergie atomique et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties en France, signé les 20 et 27 juillet 1978.

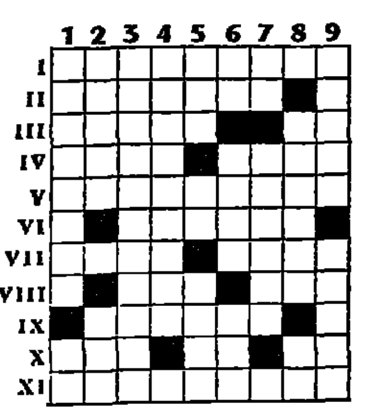
UN ARRETE

● Fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

D'autre part, le Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses, du mercredi 30 septembre, publie une décision portant attribution de la Croix du combattant volontaire de la guerre 1939-1945.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 3 028



HORIZONTALEMENT

I. Instrument pour mesurer la vitesse du son. — II. Capter les canards que peuvent engendrer les pies. — III. Ses productions sont toujours « cochonnées ». Note. — IV. Règlements pour officier. Tenu en haute estime ou estimé exagérément. — V. Insatisfait parce que n'ayant pas eu son content. — VI. La loterie nationale ou le tiercé, par exemple. — VII. Port de Suède. Effet de mer. — VIII. Vit sur un grand pied aux dépens de son hôte. Gagne souvent sa campagne à coups de « canons ». — IX. Ses explications sont de nature à faire valoir son bon droit. — X. A choisir, il vaut mieux le monter que le raccourcir. Sont en colonne, par deux. Note. — XI. Etre à la recherche d'un temps toujours meilleur.

VERTICALEMENT

1. Un excellent système, à condition de ne l'utiliser qu'avec une certaine mesure. Démonstratif. — 2. Lit douillet pour marquise. Témoignage de satisfaction. — 3. Conduite dissimulée. — 4. Apportent leur contribution à la formation des grands courants. — 5. Soustrait. Fixé dans les hémisphères. Productrice de lentilles où les grognards ont cueilli lauriers et pruneaux. — 6. Négation. Les durs de la phalange. Convient à un habit de pierrot et non d'arlequin. — 7. Son cœur est aussi dur que bon. Tonner quand il y a de l'orage dans l'air. — 8. Nous surprend souvent au lit en compagnie d'une femme. Personnel. — 9. Corindon corrodant. Donner une preuve d'amour.

Solution du problème n° 3 027

Horizontalement

I. Baiser. Me. — II. Acrobates. — III. Inouï. Arp. — IV. Gênés. Clé. — V. Ester. — VI. Exsile. — VII. Tlemcen. — VIII. Sœur. Arc. — IX. Et. Cire. — X. Te. Fane. — XI. Mourir. Su.

Verticalement

1. Baigneuse. — 2. Acné. Otto. — 3. Ironiste. Eu. — 4. Soue. Ilus. — 5. Ebiseler. Fi ! — 6. Râ. Sem. Car. — 7. Tact. Caïn. — 8. Merle. Erres. — 9. Espérance.

GUY BROUTY.

PATRIMOINE

LES BATIMENTS AGRICOLES DANS LE PAYSAGE

Un colloque intitulé « Agriculture, architectures, paysages » est organisé les 1er et 2 octobre prochains à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, 9, avenue George-V, Paris (8e), par le groupe Bâtiment agricoles et paysages de la Fondation de France. Cette équipe tente depuis 1977 de réconcilier le monde rural et les paysages qu'il transforme, afin de retrouver une harmonie en voie de perdition.

Par exemple, sur les trente-deux architectes placés dans des organismes agricoles avec des bourses de la Fondation de France, vingt-deux ont été embauchés, ce qui semble un résultat encourageant.

D'autre part, pour en finir avec l'amiante-ciment et la grisaille, le groupe BAP a mis au point des procédés de coloration par sels métalliques. L'information pratique publiée dans nos éditions du 25 septembre qualifiait, par erreur, ce procédé de « coûteux ». C'est bien évidemment (sinon, pourquoi la signaler ?) une méthode très économique : alors que la peinture coûte environ 4 francs au mètre carré, une solution à base de sulfate de fer, pulvérisée sur la toiture pour lui donner une coloration verte ou rouille, ne coûte que 12 francs... pour 1 000 mètres carrés.

★ Bâtiments agricoles et paysages, Fondation de France, 40, avenue Hoche, 75008 Paris ; tél. 563-66-66, postes 23 et 24.

BREF

COLLOQUES

LA PROFESSION DE DOCUMENTALISTE. — Un colloque sur « La profession de documentaliste en Belgique et en France » aura lieu, à Charleville-Mézières, le 2 octobre.

★ Renseignements : M. Fuchey, INSEE, 1, rue de l'Arbalète, 51084 Reims Cedex, tél. : (26) 88-24-12.

EXPOSITIONS

LES CHAMPIGNONS. — La Société mycologique de France organise, le 4 octobre, une exposition de champignons. Celle-ci sera principalement consacrée aux espèces comestibles et vénéneuses. Elle se tiendra à la faculté de pharmacie de Paris, 4, avenue de l'Observatoire, et sera ouverte de 10 heures à 18 heures.

RÉTROMANIE

PORTES OUVERTES AU NOUVEAU DROUOT. — La Compagnie des commissaires - priseurs de Paris présente au public une sélection des plus belles pièces qu'ils vont disperser au cours du dernier trimestre 1981.

L'exposition se tient dans les salles du premier étage du Nouveau Drouot : les jeudi 1er octobre, de 14 heures à 18 heures ; les vendredi 2 et samedi 3 octobre, de 11 heures à 18 heures. L'entrée se situe : 12, rue Chauchat, 75009 Paris.

ÉCHECS

Les mêmes acteurs, une autre pièce

(Suite de la première page.)

L'Amérique (Nord et Sud) offrait une résistance plus sérieuse, mais le règne des Botwinnik, Smyslov, Petrossian et autres Spassky semblait éternel, même si le fulgurant génie de Mikhael Tahl ouvrait des voies somptueuses. On en vint à prophétiser la mort des échecs, tant se multipliaient les parties nulles conventionnelles.

Alors Zorro arriva, sous les traits de Robert Fischer, le prodigieux, l'insupportable, l'orgueilleux « Bobby », citoyen des Etats-Unis, chevalier du monde occidental, adventiste du septième jour et de la couronne mondiale réunis. Grand maître international à seize ans, il proclama d'emblée qu'il était le meilleur et le démontra, de quelle prodigieuse façon, en écrasant, en 1971, dans le Tournoi des prétendants, le Soviétique Taimanov, puis le Danois Larsen, par six victoires à zéro. Cela ne s'était jamais vu et ne se reverra pas de sitôt.

Tout était prêt pour l'affrontement avec le placide et solide détenteur du titre suprême, Boris Spassky. Nous voilà donc, en 1972, à Reykjavik, Islande. Vingt et une parties jouées en cinquante-trois jours — sept gagnées, trois perdues, dont une par forfait, onze nulles — marquent la supériorité de Fischer. La couronne avait changé de tête, et tous s'accordaient à penser qu'elle était solidement installée jusqu'aux environs de l'an 2000.

Mais, ivre de sa victoire, méprisant tous ses adversaires passés et futurs, Fischer s'enferme dans sa tour d'ivoire — quel beau symbole échiquéen — et ne trouve plus qu'un seul adversaire digne de lui... lui-même ! Périodiquement, on annonce son retour, mais les années passent, apportant l'oubli.

Le championnat du monde se dispute tous les trois ans, et les Soviétiques préparent, pour 1975, une difficile reconquête. A la maturité de Fischer — trente-deux ans, — il faudrait opposer la jeunesse d'Anatoli Karpov — vingt-quatre ans. La nouvelle étoile rouge vainquit, en finale du Tournoi des prétendants, au championnat du monde, son compatriote Victor Kortchnoï, mais le choc américano-soviétique tant attendu n'eut pas lieu. La Fédération internationale des échecs n'ayant pu se mettre d'accord avec Fischer sur un lieu, une date, un règlement, se résigna à couronner Karpov, champion du monde par forfait. Les Russes avaient repris « leur » bien. Ils respirent : l'intermède Fischer n'était donc qu'un petit incident de parcours.

Un dissident à l'assaut

Il n'en fut pas tout à fait ainsi. Certes, les joueurs occidentaux prennent goût à la compétition après la fantastique propagande constituée par la rencontre de Reykjavik : les tournois richement dotés se multiplient, et de nouveaux jeunes manifestent leurs ambitions. Jusqu'à la France qui compte désormais quatre maîtres internationaux : si le grand maître n'est pas pour demain, ce sera pour après-demain.

La suprématie soviétique ne s'est pourtant pas trouvée menacée par cette nouvelle vague mais par un natif de Leningrad, Victor Kortchnoï, qui profita, en 1976, d'un tournoi international pour ne pas regagner l'Union soviétique. Ayant mal admis sa défaite contre Karpov, persuadé d'avoir été désavantagé, voire trahi, par sa propre fédération, il choisit avec éclat de défier de l'extérieur ceux qu'il pensait ne plus pouvoir rencontrer efficacement à l'intérieur.

Avec énergie et talent, Victor Kortchnoï remporte, en 1977 et 1978, le Tournoi des prétendants. En battant Spassky (encore lui !) en finale, il acquiert le droit de disputer à Baguio, Philippines, non plus le « match du siècle », mais le « match de la haine ». Les incidents y furent nombreux. Kortchnoï ne voulait-il pas jouer soit sous le drapeau suisse, soit sous un drapeau soviétique sur lequel on aurait inscrit : « *Je me suis enfui.* » Ultime compromis : il n'y eut aucun drapeau.

Il fallut attendre la huitième partie pour voir Karpov marquer un point et le champion du monde sembla alors s'envoler vers une victoire facile : 4 à 1, puis 5 à 2, alors qu'il suffisait de six points. Les jeux étaient faits, rien n'allait plus. C'était compter sans l'énergie de Kortchnoï qui égalisait à 5-5, à la trente et unième partie (les vingt et une nulles ne comptaient pas). Mais dès la partie suivante, Karpov l'emportait et gardait son titre après trois mois d'une lutte âpre et confuse.

Véritable Sisyphe des temps modernes, voilà Kortchnoï à nouveau au pied de la montagne. Il lui faut encore disputer le Tournoi des prétendants, vaincre Pétrossian, puis Polugajevski, tous deux Soviétiques, enfin rencontrer le jeune et brillant Allemand de l'Ouest, Robert Hubner, qui, après avoir paru en mesure de l'emporter, fut à ce point démoralisé par une « gaffe » qu'il abandonna la rencontre à Mérano, au lieu même où se déroulera, dès le jeudi 1er octobre, la compétition au sommet.

Les passions sont vives et la guerre froide se fait chaude. La femme et le fils de Victor Kortchnoï n'ont toujours pas reçu l'autorisation de quitter l'Union soviétique. L'agence Tass, qui disait, en 1976, que les « *ambitions de Kortchnoï dépassent sensiblement ses possibilités sportives* », fait désormais état des liens de l'apatride avec une égérie hollandaise et l'accuse d'exiger la venue de sa femme non pour se « *remettre en ménage* », mais pour, en réalité, « *nuire au prestige de l'U.R.S.S. et créer un climat hostile à Karpov* ». Le champion du monde, lui, est plus modéré. Il se déclare confiant mais, dit-il, « *le match sera long car je sais que mon adversaire lutte toujours jusqu'au bout.* »

A Mérano, avant la compétition, l'atmosphère est moins lourde. Les Soviétiques acceptant le drapeau suisse à nouveau exigé par Kortchnoï.

Tout est prêt désormais pour la représentation dont *le Monde* assurera, comme en 1972 et en 1978, le compte rendu quotidien, coup par coup. Vingt ans séparent les deux hommes. L'expérience du quinquagénaire contre la forme olympique d'un champion de trente ans, la rage de vaincre face à la méthode et à l'organisation, que d'émotions en perspective pour les millions d'amateurs du noble jeu et pour tous ceux qu'une compétition aussi tendue, psychologiquement et politiquement, peut légitimement captiver, même s'ils savent à peine distinguer, sur les soixante-quatre cases, la reine agressive qui porte couronne et le roi craintif qui porte sa croix.

JACQUES SAUVAGEOT.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 2 OCTOBRE

« Ateliers des Gobelins », 14 h. 30, 42, avenue des Gobelins, Mme Hulot.

« Crypte de Notre-Dame », 15 h., parvis, Mme Bachelier.

« Montmartre », 15 h., église Saint-Pierre, Mme Brossais.

« La basilique Saint-Denis », 15 h., entrée, Mme Guillier.

« Chapelles orthodoxes et icônes dans le XVe arrondissement », 15 h., façade mairie du XVe, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Saint-Germain-des-Prés », 15 h., porche de l'église (Approche de l'art).

« L'hôtel de Sens, la bibliothèque Forney », 15 h., métro Pont-Marie, Mme Thyss.

« L'art baroque en Bohême », 15 h., entrée de l'exposition Grand Palais, Mme Ragueneau (Connaissance).

« Un siècle de fouilles françaises en Egypte », 15 h., Palais de Tokyo.

« Le mystère des Templiers », 15 h., église Sainte-Elisabeth (Paris et son histoire).

« De la Fontaine de la Croix du Trahoir aux Saints-Innocents », 14 h. 30, métro Louvre (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 14 h. 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« La place des Vosges », 14 h. 30, 2, rue de Sévigné (le Vieux Paris).

« Centenaire de l'Ecole française du Caire », 15 h., Palais de Tokyo (Visages de Paris).

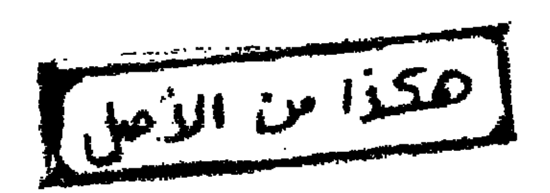
CONFÉRENCES

18 h. 30, Centre Georges-Pompidou, salle d'actualité, J.-M. Auzias, Y. Bourdet, R. Lafont, A. Touraine : « Sciences sociales et structuralisme ».

20 h. 15, 11 bis, rue Keppler, « La logique de la réincarnation » (Loge unie des théosophes).

● *Au conseil de l'Ordre de la légion d'honneur.* — Un décret publié au *Journal officiel* du 30 septembre, nomme membres du conseil de l'Ordre de la légion d'honneur MM. Michel Thénoz, général d'armée, Jean Bécam, général de division aérienne, et Andr Dewavrin, dit « colonel Passy ».

D'autre part, le vice-amiral d'escadre Georges Lasserre est nommé membre du conseil de l'Ordre du mérite.



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES



Auguste Rodin, qui a vécu avec Camille Claudel.

Un grand sculpteur célébré au théâtre

Camille Claudel, onze mille matins

C'EST une grande remise, très haute de charpente. Le sol est nappé d'une poussière blanche, comme on le voit dans les moulins, les carrières. Un large baquet plein d'eau. Des trépieds de bois, des socles. Tombent des poutres, droits comme fils à plomb, de gros cordages, bons à suspendre et à déplacer des choses lourdes.

Frappante est la lumière du lieu : nette, plutôt grise, calme, et surtout spirituelle, ou spiritualisée. Simple lumière du jour, pourtant, traversant la verrière poudreuse, mais il en va ici comme dans telles petites églises de village ou telles salles d'école : on dirait que les efforts de l'esprit, les envols d'imagination, les pauses de mémoire, bref, les consciences, ont sécrété à la longue une clarté diffuse, douce, respirante, qui ajoute, à celle du jour, un orient.

Une femme était assise dans un angle de cet atelier, sur un bloc de pierre blanche. Elle se lève, à longues enjambées elle va prendre un châle bleu. Elle est grande, jeune, souple, très belle. La présence en elle d'une volonté forte, d'une âme forte, s'impose au premier regard. Elle doit avoir vingt-cinq ans, peut-être moins.

Une seconde femme est entrée, un peu moins adolescente, vêtue d'une blouse beige de travail. Elle a pris de la glaise dans un seau d'eau, et sur une tige de fer elle plaque des poignées d'argile. De loin, vous voyez distinctement se suivre dans ses yeux, sur son front, des élans de clarté et des questionnements plus sombres.

Peut-être parce qu'elle ne bougeait pas, parce qu'elle était trop évidente, nous n'avions pas pris garde, à une troisième femme, qui se tenait au centre, debout, la tête absente, tout le haut du corps pris dans une blouse anormale aux manches deux fois trop longues prolongées par des liens. Elle n'a pas d'âge apparemment, ou bien c'est que le temps n'est plus, ne fait qu'un tout petit infini insensible.

Ces trois femmes sont une même femme. Une femme d'immense cœur, de génie. L'un des plus merveilleux sculpteurs de citoyenneté française. Camille Claudel. Peu de gens encore, chez nous, savent qui elle fut, ont regardé ce qu'elle a fait, ce qu'elle a créé de ses mains. Pourtant, elle ne remonte pas au déluge. Elle a cessé de vivre il y a trente-huit ans, le 19 octobre 1943, dans un asile de fous du département du Vaucluse. Elle y était enfermée depuis trente ans, c'est-à-dire qu'elle s'était réveillée là *onze mille matins*. Elle avait soixante-dix-neuf ans quand elle est morte, et elle aurait pu tenir des semaines, des mois encore, mais c'était l'occupation allemande, l'ennemi réquisitionnait le blé, les autres denrées, et la sous-nutrition provoquait des complications, dans des corps fragiles. Revenant de voir sa sœur, le frère de Camille écrit, à ce moment-là : « *Le directeur me dit que ses fous meurent littéralement de faim : huit cents sur deux mille.* »

Aujourd'hui, ces semaines-ci, à la Cartoucherie de Vincennes, quelques jeunes femmes de théâtre s'emploient à faire connaître à autrui la femme chaleureuse et le grand sculpteur que fut Camille Claudel. La pièce s'appelle *Une femme*.

La part de l'enfer

Elle est née le 8 décembre 1864 dans un petit village de l'Aisne. A huit ans, elle modelait déjà des choses. Aucun artiste dans l'entourage, mais il y avait, à côté du village, Villeneuve-sur-Fère, une très étrange butte de grès et de calcaire, grande sculpture naturelle très accidentée, très détaillée, qui a fasciné Camille.

La famille déménageait, le père était fonctionnaire de l'Enregistrement. Et Camille faisait, de chaque foyer successif, son atelier personnel, avec ses dépendances, *mettant au travail*, obligeant à poser, ses camarades d'école et son frère Paul, de quatre ans plus jeune qu'elle. A douze ans, elle sculpte un *David et Goliath* que remarque, de passage à Nogent-sur-Seine, Alfred Boucher qui vient de recevoir le prix de Rome.

Nogent ne suffit pas à Camille. Il lui faut de vrais ateliers, des galeries. Son frère note dans son journal qu'elle a « *une violence effroyable de caractère* ». Il ajoute : « *Ma sœur, qui avait une volonté terrible, a réussi à entraîner toute la famille à Paris.* » Elle a alors dix-sept ans, et, rue Notre-Dame-des-Champs, elle ouvre elle-même un atelier de sculpture, s'entourant de jeunes filles, dont beaucoup d'Anglaises. Un an plus tard, à dix-huit ans, elle expose au Salon un buste magnifique, une *Vieille femme*.

En 1883, elle a dix-neuf ans, le sculpteur alors le plus connu, Auguste Rodin, passe dans cet atelier. Son regard tombe sur un buste, celui peut-être du petit frère, Paul Claudel, dont Camille a été la première à déceler le génie, et ce buste l'atteste, justement. Rodin regarde l'artiste. Elle est d'une rare présence. Le front, les yeux tantôt d'un bleu de nature, d'un bleu de fleur, tantôt d'un vert marin. La démarche. L'âme diffusée de partout. Il l'emmène dans son atelier.

Ils vont s'aimer quinze ans, jusqu'à la rupture définitive en 1898. Pendant cinq années, Camille posera et sculptera rue de l'Université, travaillant aussi à des détails d'œuvres de Rodin, pour la *Porte de l'Enfer*. Puis ils iront s'isoler ensemble dans un vieux château déserté, en pleine nature, la Folie-Neubourg, du côté du boulevard d'Italie. L'action de Camille sur Rodin est évidente, il y a plus de cœur dans ce qu'il fait, plus de bonté. Il sculpte aussi des mères, jeunes, qui tiennent des enfants contre elles, et, là, c'est l'un des points encore obscurs de la vie de Camille Claudel : elle a eu peut-être, avec Rodin, deux enfants, qu'elle aurait placés en nourrice.

Camille et Rodin voyagent un peu, vont en Touraine, en Anjou. Il y a une chose curieuse : la photo de Camille Claudel, connue, qui date de ce temps, montre une femme très belle, volontaire, exprimant beaucoup d'allant. Or les portraits sculptés que Rodin fait d'elle disent au contraire une anxiété, une mélancolie, en tout cas, ou, comme l'a noté une journaliste de ce temps, Gabrielle Reval, « *un retrait un peu farouche* ».

Après cinq ans de vie commune, Camille quitte la Folie-Neubourg. Elle va vivre et travailler, dans la solitude, d'abord *boulevard d'Italie*, puis rue de Turenne, quai Bourbon. Elle sculpte des choses de toute beauté, elle expose au Salon en 1893, en 1895, et, en 1905, il y aura une exposition de ses œuvres dans la galerie du fondeur Eugene Blot. Les critiques d'art les plus compétents, les plus écoutés, voient en elle un artiste immense. Cependant, elle ne voit presque personne, elle se renferme.

La mort à Montfavet

A partir de 1898, elle n'a plus voulu entendre prononcer le nom de Rodin, qui, de son côté, la soutient par tous les moyens, lui fait obtenir des commandes. A partir de 1906, elle se met à détruire au fur et à mesure ce qu'elle fait.

Un jour d'août 1909, Paul Claudel note dans son journal : « *Camille folle. Le papier des murs arraché à longs lambeaux, un seul fauteuil, cassé et déchiré, horrible saleté. Elle, énorme et la figure souillée, parlant incessamment d'une voix monocorde et métallique.* »

Quatre ans plus tard, quai Bourbon, ce seront les plaintes des voisins, la police prévenue l'arrivée de l'ambulance. Le 10 mars 1913, au matin, Camille Claudel est emmenée à Ville-Evrard.

La guerre va arriver. Une ligne de Paul Claudel indique qu'en août 1914 « *Camille va à Enghien* ». Mais, peu de temps après, elle se trouve à l'hôpital psychiatrique de Mont-de-Vergues, à Montfavet, près d'Avignon. Elle n'en sortira plus.

Nous ne saurons presque plus rien d'elle. Elle dira qu'à l'hôpital on essaie de la faire sculpter, et qu'elle s'y refuse, et qu'on l'en punit. Il y aura de courtes notes, toutes sinistres, sous la plume de son frère Paul, après ses visites à Avignon, entre deux voyages : « *Ma pauvre sœur Camille édentée, délabrée, l'air d'une très vieille femme sous ses cheveux gris. Elle se jette sur ma poitrine en sanglotant.* » Camille a alors soixante ans.

A la mort de Camille, le 19 octobre 1943, Paul Claudel écrira : « *Trente ans de prison chez les fous, de quarante-huit ans à soixante-dix-huit ans. Je me rappelle cette jeune fille splendide, pleine de génie, mais ce caractère violent, indomptable.* »

Cette « jeune fille splendide », vous verrez sa photographie à la Cartoucherie de Vincennes. L'un de ces visages qui diffusent tant d'âme que l'on ne les oublie jamais. Vous entrerez aussi au musée Rodin, rue de Varennes. Vous entrez dans le vestibule, au rez-de-chaussée, vous allez *tout droit devant vous, dans une* grande pièce avec des sculptures de Rodin, au fond de cette salle vous tournez à droite, et vous allez voir, à droite encore, pas loin de la fenêtre, une œuvre de Camille Claudel, *la Valse*, une femme et un homme enlacés, elle petite, mince, dont on sent l'amour de la vie dans chacun de ses petits doigts, qui s'accrochent, et dans l'immense jupe qui vole au-dessus d'elle comme un vent et un oiseau.



La Valse. (Dessins de MAZUEL.)

Plus loin, il y a une autre sculpture célèbre de Camille, *les Causeuses*, quatre femmes minuscules, de tout leur être tendues vers les paroles que dit l'une d'elles. Rien que ces deux sculptures portent la marque du génie.

Le spectacle *Une femme*, réalisé par Anne Delbée et Jeanne Fayard, mis en scène par Anne Delbée, dans un décor de Jean-Pierre Regnault, est fait d'un montage de documents, de lettres inédites, réunies grâce à la *bonne volonté de la famille* de Claudel, qui a donné libre accès aux archives. Camille Claudel est presque inconnue, et ce travail doit beaucoup, aussi, aux recherches d'un universitaire, Jacques Cassar, qui prépare une thèse sur elle. Mais les textes de la pièce sont, pour la plupart, des pages très belles de Paul Claudel, fragments de drames, poèmes : tout au long de sa vie, le frère a été inspiré par le génie de la sœur.

Conçue avec modestie, beaucoup de soin, cette pièce, mesurée et sensible, émouvante, cherche, avant tout, à faire connaître un grand créateur. S'y emploient quatre comédiennes, Micheline Attal, Nathalie Alexandre, Sylvie de Meurville, Pascaline Pointillart, jeunes, d'une expression très fraîche ; c'est surtout Pascaline Pointillart qui diffuse une nature, un caractère, une volonté, propres à faire revivre la personne et l'esprit de Camille Claudel.

MICHEL COURNOT.

★ Cartoucherie de Vincennes, Atelier du Chaudron, 20 h. 30.

Un livre, des films, un message

L'Amérique de King Vidor

NOUS aurons donc attendu presque trente ans pour pouvoir enfin lire en français le très beau livre de King Vidor *A Tree is a Tree (Un arbre est un arbre)* : une autobiographie écrite, dans ses meilleurs moments, et notamment pour tout ce qui concerne la période muette, cr~me un film, avec ce sens de l'action, le goût du détail bien observé, qui révèlent un cinéaste né.

Pour cette édition française, intitulée *la Grande Parade* (du nom de son film le plus célèbre), King Vidor a confié à ses deux traductrices, Catherine Berge et Marquita Doassans, une trentaine de pages supplémentaires qui nous mènent de 1952, après la parution de l'édition originale, à aujourd'hui. Vidor en profite pour parler de ses deux derniers films dans l'industrie, *Guerre et Paix* (1956) et *Salomon et la reine de Saba* (1959).

Il réussit le prodige de presque nous faire croire que cette vie si bien remplie, de 1895 à 1980, a comporté sa logique interne, n'a jamais dévié de son premier objectif : dire le monde par l'art des images mouvantes, dire l'Amérique, ses rêves, ses déceptions, à travers l'art américain par excellence, le cinéma.

Très jeune, à Galveston même, ce petit port du Texas aujourd'hui endormi, où on va encore visiter les vieilles maisons de bois, King Vidor découvre, chez le marchand de musique local, Georges Méliès, les comiques français d'avant la première guerre mondiale, un premier *Ben Hur* qui le choque par une énorme faute de raccord. Un peu plus tard, à Houston, il filme l'armée américaine, onze mille hommes, en marche vers le Mexique. Il décide de gagner la Californie et s'embarque sur une Ford T avec un copain et une petite amie du Texas qu'il vient d'épouser, Florence Arto : elle sera la vedette de ses premiers films à Hollywood, où il arrive en 1915. Il a le temps de figurer dans *Intolérance*, de David-Wark Griffith, qui restera son modèle. En 1919, il crée son propre studio, Vidor Village, réalise eo~ premier film, *The Turn in the Road*, financé par des adeptes de la « science chrétienne ». C'est un triomphe, les plus grandes vedettes veulent tourner avec lui.

Quatre films vont établir la gloire de King Vidor : *la Grande Parade* (1925) et *la Foule* (1928) à la fin du muet, *Hallelujah !* (1929) et *Notre pain quotidien* (1934) à l'avènement du parlant. *La Grande Parade* fait la fortune de la Metro-Goldwyn-Mayer, juste créée, à partir de la fusion de trois petites compagnies. Elle lance la mode du film de guerre, jusque-là sujet tabou à Hollywood. *La Foule* définit avec bonheur ce qu'il faut bien appeler l'idéologie de King Vidor, le rôle de l'individu dans la masse anonyme de la grande ville, composante indispensable du tout, mais aussi entité autonome. Le cinéaste décrit dans son livre comment il monte chez lui les films muets, au rythme d'un métronome.

LOUIS MARCORELLES.

(Lire la suite page 18.)

Entretien avec

Né avec le cinéma

« Au début de votre autobiographie vous racontez votre découverte progressive du cinéma et de la caméra, mais pouvez-vous dire ce que cela représentait de grandir dans une petite ville du Texas au début du siècle ?

— Galveston était à la fois une île et un port, bref, un lieu singulier à bien des égards, caractérisé surtout par son cosmopolitisme, ce qui a certainement dû avoir une influence sur mon œuvre. C'était alors le plus grand centre mondial d'expédition du coton, donc un pôle d'attraction international. C'est ainsi que mon grand-père était hongrois, nos voisins d'origine anglaise, allemande ou française, chaque famille présentant des caractéristiques ethniques très accentuées.

» Je me souviens par exemple avoir fréquenté, quand j'étais gamin, chaque mercredi, un club allemand, le Gartein Verein, avec orchestre, dancing, jeux pour enfants, qui devait ressembler comme un frère à ceux de Berlin. Et puis, outre le paysage pittoresque que formaient les docks et les bateaux, l'architecture de Galveston était assez remarquable, et chaque fois que j'y reviens, tous les deux ou trois ans environ, je constate qu'on continue à préserver la partie est de l'île, celle où je suis né et où j'ai grandi.

» D'ailleurs le fait d'habiter une île donnait aux gens le sentiment d'échapper à la juridiction américaine, si bien que le jeu et la prostitution, bien qu'illégaux, étaient florissants et le quartier réservé — *the red-light district* — particulièrement étendu et actif. Le maire de la ville, le père du copain avec lequel j'ai construit ma première caméra, se vantait du reste de faire régner la loi à sa façon. Nous n'étions reliés à la côte que par un pont en bois branlant, liaison précaire qui s'effondrait au moindre orage, quand il ne s'agissait pas d'un ouragan. Je me souviens encore de celui du 8 septembre 1900, dans lequel périt près d'un tiers de la population. Mais le plus important, je pense, est d'avoir passé mon enfance au contact d'un univers imprégné d'une sorte de conscience universelle.

Un stimulant : innover

— Quelle était votre ambition à votre arrivée à Hollywood, en 1915 ?

— D'une façon générale, le cinéma en était à un stade de développement primitif. A mon arrivée, les tournages étaient surtout localisés à Inceville, de chaque côté du sommet d'un canyon, au-delà du lieu-dit Castle-Rock, le long de la côte au nord de Santa-Monica, à peu près là où aboutit aujourd'hui Sunset Boulevard. Si on voulait voir un film, il fallait traverser toute la ville pour se rendre *downtown* dans l'une ou l'autre des deux salles existant à l'époque. Le Philarmonic Auditorium, sur la Cinquième ou Sixième Rue, projetait les grands films, le dernier Griffith ou le dernier Douglas Fairbanks, qui tenaient souvent l'affiche pendant plus d'un mois.

» Dans les autres salles, les films moins importants disparaissaient au bout d'une semaine ou de quelques jours. En 1929, mon film *la Grande Parade* devait tenir l'affiche pendant six mois consécutifs à l'Egyptian ! C'était ça, mon ambition : tourner des films qui soutiennent l'épreuve du temps. Donner la possibilité de les voir à beaucoup de gens et ne pas engloutir des mois d'efforts en quelques jours.

» Aujourd'hui, on organise une rétrospective de mon œuvre à Paris, tandis qu'à Londres on projette *la Foule*, sur une musique composée spécialement pour l'occasion et jouée par un orchestre de soixante-dix musiciens. Donc je ne peux pas me plaindre.

» J'avais aussi un autre stimulant : innover. Nous étions très conscients d'être les pionniers du cinéma, puisque nous n'avions pas de référence. Chaque film posait des problèmes entièrement nouveaux. C'était un merveilleux sentiment. Pour ma part, je suis resté fidèle à l'approche de mes débuts, c'est-à-dire au documentaire. Comment faire du documentaire un « divertissement », à l'exemple de Robert Flaherty ? Se fonder sur la réalité, s'inspirer de l'impressionnisme allemand ?

— Vous écrivez qu'à vos yeux Intolérance, *le film de D.W. Griffith, n'a jamais été égalé.*

— Je ne me place pas du point de vue technique ou même de celui de la direction d'acteurs, mais du point de vue de la conception et de la réalisation dramatique. Ce film met en scène quatre intrigues différentes, suivant chacune leur propre progression. Or je ne connais aucun autre film témoignant d'une approche et d'une réalisation aussi ambitieuses, d'une telle réussite dans le tempo, l'enchaînement des scènes et l'imbrication parfaitement maîtrisée des différentes intrigues. D'ailleurs, l'entreprise était tellement révolutionnaire que le film a été découpé et présenté en quatre épisodes distincts à l'époque.

» Je pense avoir été directement influencé, lorsque j'ai tourné *la Grande Parade*, par la séquence d'*Intolérance* où l'on voit la longue rangée de chariots traversant la rivière pour former un convoi, images jamais vues jusqu'alors à l'écran.

» Je n'ai d'ailleurs pas rencontré Griffith à l'époque, mais seulement beaucoup plus tard, lorsqu'il est venu sur le tournage de *Duel au soleil*, en 1946. J'ai dû lui demander de quitter le plateau au bout d'une demi-heure parce que les acteurs étaient si émus qu'ils en oubliaient leur texte !

— A la grande époque du muet, vous étiez proche de gens comme Charlie Chaplin, Marion Davies ou John Gilbert. Est-ce que vous formiez différents clans ou une communauté ?

— Nous formions différents clans. En haut de l'échelle, l'élite sociale comprenait Chaplin, Pickford et Fairbanks qui recevaient les chefs d'Etat dans leur domaine de Pickfair et avaient leur propre club, le Mayfair Club. Bien que j'aie été très ami de Chaplin pendant dix ans, je n'étais pas très proche de ce cercle, j'appartenais à l'échelon juste au-dessous.

» Au studio également, on retrouvait ce clivage chez les metteurs en scène, les producteurs et les stars. Tel groupe au sommet n'aurait jamais admis en son sein un cinéaste de séries. C'est ainsi que j'ai fait la connaissance de Mae West il y a seulement trois ou quatre ans, alors que nous avons travaillé tous deux à la Paramount dans les années 30.

» Je fréquentais plutôt les cercles intellectuels, les écrivains venus de New-York comme Dorothy Parker, Dashiell Hammett, John Steinbeck ou Philip Barry. Nous déjeunions ensemble autour de ce qu'on appelait à M.G.M. la « *table des metteurs en scène* » (*the directors' table*), réservée à l'élite des cinéastes et des écrivains.

Acteurs symboles

— Show People, comédie tendre que vous avez tournée en 1928, reflète-t-elle votre vision de Hollywood à cette époque ?

— Ma vision humoristique. Avec quatre ou cinq de mes meilleurs copains, dont John Gilbert et Joe Cohen, un des directeurs de production de M.G.M., nous passions notre temps à nous moquer de certains aspects de l'industrie, et ce film a été, en quelque sorte, l'occasion de mettre sur pellicule certaines de nos plaisanteries. Toute cette aura créée par les publicistes des studios autour des stars, notamment, nous paraissait sensiblement ridicule.

» Les actrices, surtout, étaient quasiment déifiées, Joan Crawford, Gloria Swanson, Norma Shearer, Marion Davies ou Greta Garbo, si bien qu'elles finissaient elles-mêmes par se prendre au jeu.

— Vous m'avez dit lors d'une précédente interview : « Le parlant est arrivé trop tôt. »

— En effet, est-ce qu'un ballet a besoin de dialogue ? C'est un art qui se suffit à lui-même. Lorsque le parlant a été introduit, nous avons eu le sentiment que le dialogue, s'appliquant à une situation et à des personnages bien définis, réduisait la portée des films. Il a bien fallu entre quatre et dix ans pour apprendre à maîtriser ce nouvel art, et à mon avis il y a encore à faire. Les scènes d'amour en sont une bonne illustration, elles posent un problème particulièrement épineux.

» D'ailleurs il me semble que la tendance actuelle irait vers une sorte de retour en arrière, vers une suppression des dialogues dans de telles scènes. Je regrette aussi la disparition des grands acteurs du muet, les Buster Keaton, les Harold Lloyd, les Laurel et Hardy. Leur magie n'a pas été remplacée. Quelqu'un comme Mel Brooks essaie de continuer la tradition, je suppose. Le seul de ses films que j'aie vu est *Silent Movie*, et il ne m'a pas beaucoup impressionné.

» La magie des grands acteurs du muet tenait à ce qu'ils avaient une dimension symbolique et qu'ils s'y tenaient. Aujourd'hui les acteurs sont leurs propres patrons et changent sans cesse de personnalité, alors qu'autrefois les studios les contraignaient, souvent à leur corps défendant, à demeurer conformes à une image bien définie.

» C'est ainsi que j'ai été surpris de lire un article récent dans lequel Robert Redford critiquait un scénario en disant qu'il symbolisait mal son personnage. Cette préoccupation m'a semblé inhabituelle, de nos jours. Quand j'étais jeune metteur en scène, j'avais beaucoup de respect pour les grands acteurs à cause de ce qu'ils représentaient d'authentique. Je les aimais, et je crois aussi que je m'identifiais à eux, d'une certaine façon...

— Hallelujah met en scène le peuple noir, tandis que Notre pain quotidien *raconte la formation d'une*

ÉCHOS

La Grande Parade (1925)

La Grande Parade *fut présentée en France sous le slogan : « Un film pour faire détester la guerre », avec l'approbation du maréchal Joffre* (« Tous mes compliments pour ce beau spectacle ») *et du général Gouraud* (« Je tiens à vous dire quelle bonne soirée j'ai passée. »

La version française, très « tripatouillée » provoqua, comme cette publicité, l'indignation de la gauche et Moussinac jugea le film « faux, artificiel, pas un accent humain, pas un cri de vérité ». *Jugement trop sévère : les séquences du dressage militaire, du bataillon en marche, dont on voit surtout les visages, des camions montant vers le front, sont émouvantes et vraies... (Georges Sadoul,* Histoire générale du cinéma, *tome VI.)*

La Bohême (1926)

... Plus que des thèmes, c'est des plans qu'il faut parler ici ; et l'amour fou de Mimi pour Rodolphe est tout entier dans le corps affaibli de cette femme, tirée sur le sol, qui veut revoir son amant pour la dernière fois. (Bernard Cohn, Positif, *nº 161.)*

Hallelujah (1929)

La Revue du cinéma *de Jean-Georges Auriol consacre la plus grande partie de son numéro 11 (juin 1930) à King Vidor. Biographie par Amable Jameson, souvenirs par André Chamson et Roger Blin, fragments du découpage, dossier critique avec les opinions de Michel Leiris, J.-Bernard Brunius, Jean Cassou, Louis Chavance, Drieu La Rochelle, André Gide, André Maurois, Darius Milhaud, G. Ribemont-Dessaignes. Il n'est guère question du parlant, mais de la façon dont sont montrés les Noirs... J.-B. Brunius, qui éreinte toutes les œuvres célèbres de Vidor, écrit : « Hallelujah,* film nègre, est avant tout un film chrétien, et des plus écœurants puisqu'il montre des hommes purs et naïfs, dont nous saisissons mal les buts mystiques, avec lesquels non seulement toute discussion, mais toute confrontation intellectuelle nous paraît impossible. »

Dans leur Histoire du cinéma *(tome I, « Cinéma muet »), Maurice Bardèche et Robert Brasillach s'intéressent, en revanche, à l'invention du « parlant » :*

« On commençait à croire au cinéma sonore et parlant. On y crut tout à fait lorsque le metteur en scène de la Foule *de* la Grande Parade *et de cinquante films médiocres apporta soudain en 1929 un chef-d'œuvre, une des quatre ou cinq œuvres les plus importantes de l'écran... Pour la première fois, et parce qu'il s'opposait au bruit, on entendait le silence. »*

Notre pain quotidien (1934)

Tout, dans ce film, dépasse la raison égoïste et l'intérêt particulier... Le retour à la terre pour la conquête du pain quotidien exige un désastre assez complet de l'humanité. Je dois dire qu'il rôde en marge du film de Vidor. On pourrait y percevoir, peut-être, les éléments encore confus d'un mysticisme nouveau, élémentaire, puéril, mais divin. (Pierre Mac Orlan, Pour vous, *nº 309, du 18-10-1934).*

Duel au soleil (1947)

Lorsqu'il s'agit d'un film comme Duel au soleil *et d'un producteur comme Selznick, il n'y a pas de doute : c'est le producteur qui est l'auteur du film !... Alors que Howard Hughes a échoué dans sa tentative de faire du* Banni *un western plus ou moins scandaleux, Selznick, lui, a pleinement réussi avec* Duel au soleil, *une œuvre éminemment sensuelle. Dans le cadre du Far-West en 1880, il nous offre, grâce à la puissance de la mise en scène de King Vidor, une des plus sauvages histoires d'amour contées à l'écran..., une histoire d'amour qui nous vaut un dénouement digne de Stroheim, un des plus impitoyables dénouements du cinéma, un des plus grands (Jean-Charles Tacchella dans* l'Ecran français, *nº 184, du 4-1-1949).*

Salomon et la reine de Saba (1959)

King Vidor développe son film selon une ligne nette et dépouillée, rigoureuse... C'est une lente et sûre progression de deux êtres vers leur Créateur, à travers les vicissitudes de leur passion et de leur faiblesse. Car le personnage principal du film, celui qui est constamment présent, est Jéhovah. Vidor lui a laissé, en conséquence, une place primordiale dans sa mise en scène. Il y a le champ qui appartient au regard de l'homme et le champ interdit que l'on ne peut franchir sans enfreindre son courroux, qui n'appartient qu'à ce Dieu de colère (Jean Douchet, Arts, *23-12-1959).*

Un livre, des films, un message



(Suite de la page 17.)

S'il rêve de tourner des œuvres qui aient par certains côtés la qualité du documentaire, King Vidor indique bien, dès le titre original de son ouvrage *Un arbre est un arbre*, qu'il n'y a pas de vérité donnée une fois pour toutes. A chacun d'inventer *son* arbre. Le travail de mise en scène et de production restera pour lui toujours inséparable de ce qu'il faut bien appeler le facteur humain, des hommes et des femmes qu'il dirige.

L'histoire pathétique de James Murray, un figurant qu'il avait découvert au bureau de casting de la M.G.M. et qu'il choisit comme vedette de *la Foule*, n'a pas fini de le hanter : comment un homme de talent peut-il refuser la voie toute tracée du succès ? James Murray devait mourir jeune, en 1937 à New-York, parvenu à un stade avancé de clochardisation.

Hallelujah, premier film d'un grand studio entièrement joué par des Noirs, marque, à Paris, le véritable avènement du cinéma parlant : King Vidor a puisé dans un fonds de souvenirs de son enfance, laissé courir son imagination. *Notre pain quotidien*, vision idyllique du retour à la terre pour parer à la Dépression, marque la fin de l'ère glorieuse du « King ». Il a quitté la M.G.M., où il a l'impression de piétiner : toute sa vie il mènera le combat pour sauvegarder son intégrité et son indépendance. Homme fruste et subtil, il conjugue le goût des émotions fortes, une vision simplifiée de cette société américaine qui voudrait offrir une première version du paradis sur terre — à chacun sa chance, tout être porte en lui une étincelle inextinguible, ne juge pas ton prochain — et d'étranges curiosités littéraires.

Il fait la connaissance de Scott Fitzgerald, qui le prendra pour modèle d'une de ses nouvelles, *Crazy Sunday* ; il lui rend la politesse en en faisant le héros de *Soir de noces* (*Wedding Night*, 1935, avec Gary Cooper et Anna Sten). De passage à Paris, il rencontre James Joyce chez Sylvia Beach.

A la fin des années 30, King Vidor, qui a à peine dépassé la quarantaine, vit sur sa gloire antérieure, travaille au coup par coup. Il décroche un nouveau contrat avec M.G.M., s'attelle à ce qui sera, pense-t-il, l'épopée de l'Amérique dans la seconde guerre mondiale, *American Romance*. Il échoue, le film est mutilé par la distribution. Une réelle tristesse, masquée derrière un laconisme de circonstance, s'empare de lui quand il voit son travail massacré à plusieurs reprises par les producteurs. Vers 1960, il ne va plus travailler que pour lui-même; il achète une caméra 16 mm. Il découvre la peinture. Il tourne un curieux essai filmé sur les rapports du cinéma et de la métaphysique, *Truth and Illusion*.

Bien peu de cinéastes, aujourd'hui, peuvent encore écrire, comme l'auteur de *la Grande Parade* aux premières lignes de son autobiographie : « *Je suis né en même temps que le cinéma. J'ai grandi avec lui et j'ai évolué avec lui.* » Pour le lecteur attentif, je dirais scrupuleux, c'est toute une époque qui revit, celle de la grandeur de Hollywood, et aussi ses carences tragiques. Parvenu au crépuscule de la vie, sans la moindre nostalgie rétro, King Vidor nous prend à témoins de la prodigieuse aventure des *movies*. Son livre parle pour un artiste. Ses films, avec leurs hauts et leurs bas, parlent d'un art qui n'a pas fini de nous surprendre.

LOUIS MARCORELLES.

★ *La Grande Parade*, 228 pages, éditions J.-C. Lattès. Prix suggéré : 100 F.

★ La Cinémathèque française, à partir du 5 octobre, l'œuvre de King Vidor, avec la contribution de la M.G.M.

★ Emission de Georges Suffert « La rage de lire », autour du livre de King Vidor, le 8 octobre.

JALONS (King Vidor à la Cinémathèque)

6 octobre : « la Grande Parade » (1925).
7 octobre : « la Foule » (1928).
9 octobre : « Guerre et Paix » (1956).
10 octobre : « la Bohême » (1926).
11 octobre : « Show People » (1928).
13 octobre : Courts métrages, « Truth and Illusion » (1964), « Metaphor » (1979).
18 octobre : « Duel au soleil » (1947).
24 octobre : « Hallelujah » (1929).
28 octobre : « Notre pain quotidien » (1934).
29 octobre : « Wedding Night » (1935).
1er novembre : « le Grand Passage » (1940).
3 novembre : 3 documentaires de Pare Lorentz, supervisés par Vidor et, plus tard, « American Romance » (1944), « le Rebelle » (1949), etc.

King Vidor



petite communauté paysanne pendant la dépression. Peut-on considérer ces films comme l'expression de vos préoccupations sociopolitiques ?

— J'ai mis longtemps à convaincre les producteurs de financer *Hallelujah*, et c'est l'avènement du parlant qui m'a permis d'obtenir leur accord. Ayant été élevé dans le Sud, j'avais eu maintes occasions d'observer le peuple noir. Je voulais témoigner de sa façon de vivre telle que je l'avais observée et comprise dans mon enfance, en particulier l'interpénétration primitive de la religion et du sexe.

J'étais, bien sûr, conscient du racisme anti-Noir — c'était difficile de ne pas l'être, — mais l'intérêt était ailleurs. Disons que mon approche était celle du documentaire. Pour *Notre pain quotidien*, évidemment, j'étais comme tout le monde préoccupé par la crise, l'inflation, le chômage, qui étaient terribles.

Et alors que tant de gens mouraient littéralement de faim, on jetait du lait et des fruits par camions entiers. Or, un jour, j'ai lu dans le *Reader's Digest* un article expliquant que la seule alternative possible au système monétaire était l'échange de biens ou de services. Etant donné le contexte économique, ce point de vue m'a passionné, et c'est ainsi que l'idée de vie communautaire a germé dans mon esprit.

» Comme beaucoup de jeunes de mon époque, j'étais, bien sûr, au courant de ce qui se passait en Russie, et pendant un certain temps nous avons suivi tout ça avec beaucoup d'intérêt, mais nous avons perdu assez vite nos illusions. De toute façon, j'étais simplement soucieux de proposer à la réflexion du public une solution possible et concrète à un grave problème du moment. Je ne désirais pas du tout l'orienter vers une autre forme de société. Ma démarche était profondément personnelle. Suggérer une solution à un problème, discuter une situation donnée, oui. Mais s'imaginer qu'on va changer la vie des gens, certainement pas. Ce n'est pas que je sois particulièrement égoïste, mais je pense qu'on a assez à faire avec sa propre vie.

Le flair des producteurs

— *Votre dernier film,* Salomon et la reine de Saba, *date de 1959. Est-ce parce que vous n'avez pas trouvé ensuite de producteurs pour financer vos films ou parce que vous ne trouviez plus de thèmes qui vous intéressent ?*

— Vous savez qu'à cette époque la structure de l'industrie s'est profondément modifiée. La toute-puissance des studios a pris fin, et ils ont éclaté en une multitude d'entités autonomes : agents, avocats, producteurs indépendants et les stars, qui ne sont plus désormais réunis sous le même toit. Donc, la règle du jeu s'est modifiée, et le metteur en scène doit être son propre producteur, courir après l'argent et les stars, bref, se livrer à tout un micmac qui ne m'intéresse pas. J'ai écrit plusieurs scripts, dont un sur Cervantes.

» On a manifesté de l'intérêt pour mes projets, en particulier certains des jeunes producteurs appartenant à cette génération issue des écoles de cinéma ; ils connaissent mon œuvre et me contactent, me demandent quels sont mes projets. Je suis allé à un rendez-vous de ce genre encore la semaine dernière. Mais j'ai progressivement épuisé mon enthousiasme, car on ne comprend plus ce que je veux faire. Un producteur doit être capable d'embrasser la vision du metteur en scène. Un Thalberg ou un Sam Goldwyn, en dépit de leurs limites, avaient assez de flair pour vous donner le feu vert au simple énoncé d'un thème, parce qu'ils comprenaient d'instinct ce que vous vouliez. Aujourd'hui, on est obligé d'écrire le script de bout en bout, alors que les producteurs ne savent même pas lire un scénario !

Propos recueillis par
LISE BLOCH-MORHANGE et DAVID ALPER.

Le ranch du père Noël

LA rétrospective à la Cinémathèque, l'autobiographie chez Lattès : elles ne sont pas tombées du ciel. Voici une dizaine d'années, Claude-Jean Philippe inaugure un cycle King Vidor à la télévision, avec un invité — Catherine Berge ne se rappelle pas qui — passionné de King Vidor. Elle est impressionnée. Par les films, par l'invité.

Catherine Berge avait fait une maîtrise sur Howard Hawks, un D.E.A. sur *la Marquise d'O.* Son doctorat, ce sera King Vidor.

Elle se procure l'adresse de King Vidor (par une amie qui est allée aux Etats-Unis). Elle lui écrit, en mars 1978, pour aller le voir. Il répond tout de suite, il lui dit en substance : *« Vous croyez que cela vaut la peine de dépenser tellement ? De toute manière, je serai à Deauville en septembre. »*

Catherine Berge, en attendant, passe quatre jours au British Museum, à Londres, où on la laisse avec une table de montage et toutes les bobines qu'elle veut. *Elle fouine dans les librairies* : photos, documents, elle trouve l'introuvable *A tree is a tree* (*la Grande Parade*, l'autobiographie).

Septembre 1978, le Festival de Deauville. En sortant de l'hôtel Royal, Catherine Berge tombe sur King Vidor et Marquita Doassans. Marquita Doassans est chargée, par le Festival, de s'occuper des « grands » invités. Il y a les journalistes professionnels, sérieux et pressants. Et puis, il y a cette jeune fille enthousiaste, c'est le coup de foudre.

Avant qu'il reparte, Catherine Berge apporte à King Vidor, à Paris, une bouteille de champagne. Là-bas, au ranch, entre Los Angeles et San-Francisco, la porte est ouverte. En décembre, Catherine Berge s'envole. Elle va, dit-elle, rencontrer le père Noël.

Elle reste quatre semaines. Quatre semaines seule avec King Vidor, ses films, ses livres, ses tableaux, ses bricolages de génie, avec tous les mythes. Ils parlent, ils parlent. Elle pense à la nouvelle de Fitzgerald, *Crazy Sunday*, inspirée par la vie de King Vidor : elle pense à un film.

Les filles du roi

Au retour, Catherine Berge écrit son scénario. Office de création cinématographique, subvention, recherche d'un producteur, tracas, bêtises, difficulté d'imposer le noir et blanc. Finalement, le film sera en couleurs, le tournage durera six jours au lieu de plusieurs semaines. Curieusement, Catherine Berge en parle sans amertume. Il paraît que King Vidor est ainsi, il n'est que positif, jamais négatif. King Vidor, lui, apprendra son monologue par cœur, il se comportera en acteur, rien qu'acteur.

Fin juin 1980, juste avant le tournage, Pierre-Henri Deleau, qui dirige la collection « Cinéma et littérature » aux éditions Lattès, accepte de prendre *A tree is a tree*, que Catherine Berge et Marquita Doassans lui ont proposé de traduire, l'année précédente. Elles vont rajouter avec King Vidor la partie qui va de 1952 à 1980.

Catherine Berge montre son film à San-Francisco. L'idée lui vient d'une rétrospective. A New-York, au MOMA, elle rencontre John Gartenberg. A Paris, à la Cinémathèque, Marquita Doassans rencontre Bernard Martinand. Il ne leur manquera pas beaucoup de copies.

A part ça, Catherine Berge travaille dans un atelier de formation de professeurs d'anglais pour enfants. Elle a été assistante sur plusieurs opéras. Elle est actrice (*le Bal*, avec le Campagnol). King Vidor, c'est son ami, et aussi celui de Marquita Doassans. Elles sont ses girls — lui qui a eu trois femmes et trois filles —, ils se téléphonent chaque semaine.

Il paraît que King Vidor ne voit pas pourquoi il s'arrêterait de travailler, d'écrire, d'avoir des projets. Il paraît qu'avec lui on peut parler de tout, du cinéma, de scientisme (il est scientiste), de la récolte du blé. *« King,* c'est *un drôle de nom que ses parents lui ont donné »*, dit Marquita Doassans. Il paraît que Lillian Gish, lui, ceux de cette génération : *« Les voir, c'est mieux que le rêve »*, dit Catherine Berge. *« Ils ont créé quelque chose, et c'est vivant, c'est encore là, exactement comme lorsque King Vidor est un jour parti du Texas. »*

CLAIRE DEVARRIEUX.

SELECTION

Jazz-Bastille chez Bofinger

Reprise des dîners-concerts chez Bofinger, l'une des plus belles brasseries de Paris, dans une salle réservée, les vendredi et samedi, avec un programme de qualité : René Urtreger ; Jimmy Gourley ; Luis Fuentes ; Saella Levitt ; Philippe Baudoin, sont annoncés pour le mois d'octobre.

Des peintres

Du Titien au Gréco

Une centaine de tableaux de 1540 à 1590 pour reconstruire l'histoire d'un moment de la culture artistique de Venise et faire émerger la complexité de ce qu'on a appelé le maniérisme. (Jusqu'au 31 décembre, au palais ducal de Venise.)

Riopelle et Ryman

Deux abstraits dont la peinture, engagée dans des voies diamétralement opposées, s'affirme dans les années 50, l'un à Paris, l'autre à New-York. (Centre Georges-Pompidou.)

Baroques 81

« Les débordements de l'avant-garde internationale » à travers une bonne trentaine d'artistes choisis par Catherine Millet. (L'Arc-Musée d'art moderne de la Ville de Paris.)



PEER GYNT par Patrice Chéreau avec Gérard Desarthe, Maria Casarès ; décors de Peduzzi, costumes de Jacques Schmidt... au Théâtre de la Ville. Photo extraite du livre « Peer Gynt », par Sylvie de Nussac et François Regnault. Editions Beba (184 pages, 188 illustrations).

ARTS : *l'Echiquier de Roger Caillois*, au centre Georges-Pompidou. *La Galerie espagnole de Louis-Philippe*, au Louvre (à partir du 3 octobre). *L'œuvre gravé de Vieira da Silva*, à la Bibliothèque nationale. *Spilliaert* au Grand Palais. *Le Baroque en Bohême*, au Grand Palais.

CINEMA : *Garde à vue*, de Claude Miller (un bon policier, avec style et ambition). *Berlin Express*, de Jacques Tourneur (étrange violence). *Les Indomptables*, de Nicholas Ray (pour retrouver Mitchum). *Sauve qui peut (la vie)*, de Jean-Luc Godard (en version TV, au Studio-43). *Lorraine Cœur d'acier*, d'Alban Poirier et Jean Serres (roman d'une radio).

Et aussi...

THEATRE : *le Nombril*, à l'Atelier, les sarcasmes existentiels de Jean Anouilh et Bernard Blier. *Une femme*, à la Cartoucherie du Chaudron (voir notre article page 17).

JAZZ : *le Quatuor de saxophones* (Chautemps, Di Donato, Jeanneau, Maté), à la Chapelle des Lombards, rue de Lappe. Jusqu'au 3 octobre. *Tony Scott* au Jazz unité. *Kenny Clarke, Lou Bennett* au Club Saint-Germain. Jusqu'au 10 octobre.

Deux films

« La Femme d'à côté » de François Truffaut

Une impossible passion vue par François Truffaut, c'est-à-dire avec le sens de l'obsession et de la distance. On est à Grenoble, la belle Mathilde vient jeter une terrible turbulence dans la vie de Bernard, dans la vie provinciale. Ils se sont aimés, ils se sont quittés, ils ne peuvent vivre ni avec l'autre ni sans l'autre.

« Les Amours d'une blonde » de Milos Forman

Une bien jolie reprise à rendre jaloux ceux qui n'étaient pas là au début des années 60 pour découvrir le nouveau cinéma tchécoslovaque. Science du détail, humour fou de l'observation, tendre cruauté, c'est comme si Raymond Depardon avait vu les Amours d'une blonde *avant de tourner* Reporters.

Exorcisme à la scène

« Un dibbouk » au Petit-Montparnasse

Un dibbouk pour deux personnes, pour Josiane Stoléru et Bruce Meyer, attablés à un dîner de fête, et qui se racontent la terrible légende, et la légende les entraîne dans les royaumes noirs du merveilleux... et du rire.

Mary Ellen Mark et les prostituées de Bombay

Pas la honte, la réalité

LES éditions Filipacchi qui, jusque-là, en matière de photographie, ne se sont guère signalées par leur courage (les vedettes-maison sont David Hamilton et Helmut Newton) sortent un beau livre. Ce pourrait être un livre douteux, puisqu'il s'agit de corps de femmes étalés, rabaissés, de prostituées et de travestis d'un quartier pauvre de Bombay, et c'est aussi pourquoi il est édité, mais c'est un livre qui a sa chaleur, sa solidarité. Comme beaucoup de choses, en photographie, il raconte l'histoire d'une séduction, d'un exploit. A l'origine de ces photographies se trouve un empêchement : celui de les prendre, purement et simplement, comme si cet empêchement, et la façon de le vaincre, devenaient le moteur du travail, la dynamique du livre.

Les premières fois que Mary Ellen Mark s'est promenée avec son appareil dans Falkland Road, la rue chaude de Bombay où les prostituées sont parquées dans des sortes de cages lumineuses, on lui a jeté des seaux d'ordures, elle a reçu crachats et injures. Elle s'est accrochée à son désir d'infraction, elle est revenue, elle a compté sur le temps, la parole, l'amitié, la complicité des femmes. Elle a d'abord pris place dans le café où les prostituées vont souffler un peu, l'Olympia, et quelques jours plus tard, elle a fini cachée sous le lit d'une tenancière lors d'une rafle de police.

Alors, entre ces deux moments d'agressivité, de viol et de confiance, d'acceptation presque heureuse du vol de son image, que s'est-il passé ? Il s'est trouvé, sans doute, que ces femmes, qui avaient été vendues par leurs mères ou volées par des vieilles femmes dans leur village à l'âge de treize ans, que ces ex-hommes souvent émasculés dès leur enfance pour servir à la prostitution, ont tout à coup rencontré un regard qui n'était pas pressé d'aller ailleurs après avoir pris son dû, et qui n'était pas muet, qui s'alliait à la parole, à l'écoute, au rythme des jours et du travail, un regard sans avidité et sans pitié, presque égalitaire.

A ce moment ces femmes ont bien pu se livrer à l'image, sans retour d'arrogance, les yeux grand ouverts, non pas dans l'espoir qu'un prince charmant européen les choisira un jour sur catalogue, mais dans l'idée que cette spoliation provisoire témoignera quelque part, ailleurs, et avec le moins d'exotisme possible, de leur condition.

Car Mary Ellen Mark a l'air de suggérer à ses modèles qu'il n'y a pas de honte, que la honte n'est que la gêne ou la délectation des mauvaises consciences, qu'il n'y a que la réalité, et que toute réalité est digne d'être dite. Les photos, en couleur, donnent donc la vérité des tons criards, des laques ou des habits racoleurs, de la pacotille, de la pénombre moite dans laquelle deux corps étrangers se rencontrent pour s'étreindre. Ces étreintes, même marchandées, ont quelque chose d'absolu, de nécessaire. Des amours sublimes éclosent malgré la misère, malgré l'asservissement, et dans l'inconscience de l'œil voyeur qui les guette. Les regards partent loin et rêvent d'un autre monde.

HERVÉ GUIBERT.

(*) *Falkland Road. Les Prostituées de Bombay*, par Mary Ellen Mark. Editions Filipacchi, 149 F.

RADIO-TÉLÉVISION

Semaine du 2 au 8 octobre

Les programmes du mercredi 30 septembre et du jeudi 1er octobre sont en page 24.

AU PETIT ÉCRAN

musique

- **OUVERTURES** (en liaison avec France-Musique) « La Symphonie n° 6 », de Franz Schubert, par l'Orchestre symphonique de Chicago. Dir. : Georg Solti. Samedi 3 octobre A 2, 18 heures.
- **MAGAZINE MUSICAL** Areana : Yannis Xenakis Dimanche 4 octobre TF 1, 22 h. 25.

arts

- **ARCHITECTURE ET GEOGRAPHIE SACREE** La cathédrale de Reims Dimanche 4 octobre FR 3, 20 h. 30.
- **REGARDS ENTENDUS** Delacroix, par Baudelaire Mardi 6 octobre TF 1, 22 h. 30

théâtre

- **ARDÈLE OU LA MARGUERITE** de Jean Anouilh Dimanche 4 octobre A 2, 20 h. 35
- **LE FANTOME DU ZOUAVE** de René de Obaldia Dimanche 4 octobre A 2, 22 h. 50

documentaires et débats

- **V 3 - LE NOUVEAU VENDREDI :** L'eau c'est la vie Vendredi 2 octobre FR 3, 20 h. 30
- **MAGAZINE : Clés pour demain :** Les déchets nucléaires, Le nouveau visage de Saturne, L'homme de Tantavel Lundi 5 octobre TF 1, 22 h.
- **MAGAZINE D'ACTUALITE :** Sept sur sept Mardi 6 octobre TF 1, 21 h. 30
- **LES GRANDES ENQUETES DE TF 1 :** La mafia Mercredi 7 octobre TF 1, 21 heures
- **MAGAZINE :** Questionnaire Edgar Morin Mercredi 7 octobre TF 1, 22 h. 20

téléfilms

- **RASPAIL** ou la passion de la République Jeudi 8 octobre A 2, 20 h. 35

films

- **EDOUARD ET CAROLINE** de Jacques Becker Lundi 5 octobre TF 1, 20 h 30

(Lire les notes de Jacques Siclier dans les programmes : une ou deux étoiles signalent les bons et les très bons films.)

A LA RADIO

Les masques de Méphisto

Goethe, vieillard un peu vaniteux, l'avait confié à un ami. En secret. L'idée de son *Faust* mis en musique n'était pas pour lui déplaire. Il avait même risqué le nom d'un musicien... Comment l'Europe artistique a-t-elle entendu la confiance murmurée ? On ne sait. Terrible indiscrétion en tout cas car, de 1830 à 1880, de Leipzig à Paris, tout un chacun s'enflamme et médite d'aller remuer le mythe de Faust ; Delacroix d'esquisser quelques croquis du héros, et Schumann, Boito, Busoni de varier sur ce thème. Fastueux charivari dans lequel se glisse insidieusement France-Musique toute cette semaine : on déambule alors parmi les masques froids de Méphisto, ses travestissements empruntés à un récit déchiré et rapiécé dont la musique a mythifié les bribes. On mesure enfin les affinités électives des opéras et du roman.

Ami du poète, Mendelssohn était un légitime prétendant à l'héritage goethéen, sa contribution se limite pourtant aux motifs orchestraux de la pittoresque **Nuit de Walpurgis**. Aussi est-ce en deçà du Rhin qu'on va s'agiter dès que Nerval aura traduit la grande œuvre. Dès 1830, Berlioz rameute en effet gnomes et sylphes pour sa légende dramatique qui doit réunir tous les parfums de l'Allemagne gothique, et même faire lever des flammes inexorables, car, et ce n'est pas la moindre innovation, Faust ne triomphe pas cette fois de Satan. Il y a bien damnation ; licence également, disent les esprits chagrins... Dévergondage pour dévergondage, il ne restait donc plus qu'à coller sur le visage faustéen le sourire glacé de Don Juan, un faux air de sensualité : celle de Gounod en l'occurrence qui n'en a pas moins séduit l'Allemagne même si, il est vrai, éclairée par la frivolité de Marguerite, elle n'a pas tardé à débaptiser le drame francisé.

Mais, à côté de ces adaptations scéniques, c'est Liszt qui reste le point lumineux de cette fresque de compositeurs. Avec ses transcriptions des divers « Faust » de son époque, qui justifient la haute idée qu'on a de ce genre particulier quand il sait transcender ses modèles, mais aussi avec sa propre **Faust Symphonie** : trois portraits émus ou sataniques qui évitent les écueils du style descriptif. Diaboliques vertiges, « effets d'enfer », comme disait l'auteur. Paganini vu par Delacroix ressemblait à Méphisto, mais le virtuose hongrois était, lui, réellement Faust au piano (**Le mythe de Faust : « Le matin des musiciens », F.-M., lundi 9 h.-2-12 h.**).

THIERRY FRESLON.

Vendredi 2 octobre

Un film

L'AFFAIRE EST DANS LE SAC

Film français de Pierre Prévert (1932), avec J. Carette, L. Hays, G. Gay, J.-P. Dreyfus, A. Gildes, B. Decroux, A 2, 23 h 5.

★ *Les frères Prévert (Jacques, dialoguiste, Pierre, réalisateur) et une bande de copains du groupe théâtral Octobre (dont Jean-Paul Dreyfus devenu, plus tard, Le Chanois) parodient, avec un sérieux imperturbable, une intrigue policière, dans cette farce d'esprit « anar » où les situations et les gags défient la logique ou, plutôt, s'en moquent. Ne pas confondre Anthony Gildes, le milliardaire enlevé par erreur et fourré dans un sac, avec Sinoel, auquel il ressemble. Comme dit Carette avec sa voix traînante :* « On ne fait pas d'erreur sans se tromper. » L'affaire est dans le sac, *film authentiquement, entièrement prévertien, fut un échec commercial. Aujourd'hui, c'est un document historique.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

- **12 h 5** Réponse à tout.
- **12 h 15** Une minute pour les femmes. La vitamine D et le calcium.
- **12 h 30** Midi première.
- **13 h** Journal.
- **13 h 35** Emissions régionales.
- **14 h 5** Emissions pédagogiques. Eveil : sécurité routière.
- **18 h** C'est à vous.
- **18 h 25** 1, rue Sésame.
- **18 h 50** Avis de recherche. Salvatore Adamo.
- **19 h 20** Emissions régionales.
- **19 h 45** Les paris de TF 1. Françoise Mallet-Joris.
- **20 h** Journal.
- **20 h 30** Au théâtre ce soir : l'Amant de Bornéo. Pièce de R. Ferdinand et J. Germain. Mise en scène, M. Roux. Réal., P. Sabbagh. Avec C. Maurier, M. Roux, L. Bady. *Un imprimeur se fait passer pour un grand explorateur pour séduire une vedette de théâtre.*
- **22 h 20** Variétés : Palace n° 1. De G. Roignant. Avec M. Jackson, le ballet Spendan et T. Waits.
- **23 h 10** Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

- **10 h 30** ANTIOPE.
- **12 h 5** Passez donc me voir.
- **12 h 30** Série : Les amours des années grises.
- **12 h 45** Journal.
- **13 h 35** Emissions régionales.
- **13 h 50** Face à vous.
- **14 h** Aujourd'hui, madame. Locataires et propriétaires.
- **15 h** Série : Septième Avenue.
- **15 h 50** *Magazine* : Quatre saisons.
- **16 h 50** La télévision des téléspectateurs.
- **17 h 20** Fenêtre sur... Les îles du Sine Saloum.
- **18 h** Récré A 2. *Mes mains ont la parole* ; les Quat'z'amis : En attendant Tistou.
- **18 h 30** C'est *la* vie.
- **18 h 50** Jeu : Des chiffres et des lettres.
- **19 h 20** Emissions régionales.
- **19 h 45** Les gens d'ici.
- **20 h** Journal.
- **20 h 35** Feuilleton : Marie Marie. De C. Bourdet et F. Chatel. Avec D. Darrieux, M. Biraud, G. Lartigau, F. Christophe... *La nouvelle vie de Marie Bonaventure.*
- **21 h 35** Apostrophes. Magazine littéraire de B. Pivot. La vie d'artiste. Avec A. Absire *(Gregory-Strass)* ; R. Billetdoux *(la Nuit du secret)* ; F. Nourissier *(l'Empire des nuages)* ; S. Rezvani *(le Testament amoureux)* ; C. Bim *(le Grenier d'Arlequin)*.
- **22 h 55** Journal.
- **23 h 5** Ciné-club (cycle Prévert) : L'affaire est dans le sac. De Pierre Prévert.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

- **18 h 30** Pour les jeunes. Les Wombles ; Mizmo Match ; Des livres pour nous : *le Lys dans la vallée.*
- **18 h 55** Tribune libre. Confédération française et démocratique du travail (C.F.D.T.).
- **19 h 10** Journal.
- **19 h 20** Emissions régionales.
- **19 h 55** Dessin animé. *Les Aventures de Tintin.*
- **20 h** Les jeux.
- **20 h 30** V 3 - Le nouveau vendredi : L'eau, c'est la vie. Reportage : S. Paoli et B. Gonner. *Les différents traitements de l'eau comme énergie de substitution.*
- **21 h 30** Téléfilm : Parasite now. De J.-F. Jung et B. Schmitt. *Une farce apocalyptique autour des médias.*
- **22 h 25** Journal.
- **22 h 45** Magazine : Thalassa. Que la lumière soit... le phare de Cordouan.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Miroirs israéliens ; Les mères célibataires ; Philosophie et politique, avec E. Borne.
8 h, Les chemins de la connaissance : Bernard Groethuysen ou Diogène à l'école de la révolution (lumières de l'encyclopédie) ; à 8 h 32, Jean Duns Scot ou la révolution subtile : la théologie n'est pas une science humaine.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : La compagnie des dames, avec F. Rey.
11 h 2, Musiques actuelles Nice-Côte d'Azur : Manca 81.
12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Musiques extra-européennes.
14 h, Sons : Marines cotentinoises.
14 h 5, Un livre, des voix : La sultane, de C. Clément.
14 h 47, Une homme, une ville : Camus à Alger et Oran.
15 h 50, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique.
18 h 30, Feuilleton : Les bas-fonds de Paris, d'A. Bruant.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : L'apparition du phénomène humain.
20 h, Relecture : Verlaine.
21 h 30, Black and blue : Bill Coleman en quelques notes.
22 h 30, Nuits magnétiques : Les grands boulevards.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien musique : les intégrales (œuvres concertantes de I. Stravinsky) ; « Cendrillon », de Prokofiev ; « La Belle au bois dormant », de Tchaïkovski ; 7 h 30, Informations culturelles.
9 h 2, Le matin des musiciens : César Franck, maître et disciples (Franck, Tournemire, Duparc, Chausson, d'Indy).
12 h 2, Midi-deux : magazine de la vie musicale ; 12 h 30, Jazz classique : les « blues note », de W. Shorter ; 14 h, Musique légère : œuvres de Y. Lamand, F. Kreisler, J. Strauss.
14 h 30, Musiques : les enfants d'Orphée ; 15 h, Musique de chambre (J.-A. de Saint-Luc, Dornel, Nadermann, Jorns, Hartmann) ; 16 h, Cercles musicaux : Telemann, ses amis, ses élèves (Keiser, Teleman) ; 18 h 2, Le club du jazz.
18 h 30, Quotidien concert (salle Pleyel, le 11 avril 1981) : œuvres de Zachow, Duphly, Haendel, Telemann, de Forqueray, C.P.E. Bach, Boismortier ; 20 h, Le royaume de la musique (concert de l'Union européenne des concours nationaux de musique pour la jeunesse, Angers, 25 octobre 1979) : « Concerto pour flûte », de Stamitz, par l'Orchestre philharmonique des Pays de la Loire, dir. M. Soustrot, avec B. Degex.
20 h 20, Concert (échanges internationaux) : « Symphonie n° 3 en la mineur, Ecossaise », de Mendelssohn ; « Symphonie n° 7 », de Dvorak, par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel.
22 h 15, Ouvert la nuit : portrait par petites touches (Liszt) ; 23 h 5, Vieilles cires : l'art de G. Kulenkampf, violon (Brahms) ; 0 h 5, Jazz forum.

● **Liszt (F.-M., 22 h 15)** — L'œuvre d'un musicien romantique emprunte nécessairement à sa vie. Les mélomanes avertis, ceux qui savent que les quintes de toux de Chopin à Majorque n'ont pas nui à la création des « Préludes », notent aussi avec satisfaction que les clapotis rythmiques du « Lac de Wallenstadt » de Liszt ne font qu'illustrer les frémissants lisérés d'écume qu'ourlait le canot de Marie d'Agoult sur ledit lac. Hélas ! mises à part quelques cascades cristallines de la Villa d'Este, Liszt puisait davantage son inspiration dans les sonnets de Pétrarque et la « Comédie » de Dante.

Aussi faut-il se reporter avec Pascal Devoyon dans l'imaginaire poétique de ces abîmes infernaux, à moins que le démiurgique musicien, friand de matraque planistique avant tout, n'ait jamais imploré que les dieux de la virtuosité ou ceux de la modernité : sa czardas macabre annonce en effet les rythmes d'enfer, tonitruants et métalliques, de Bartok. — T. Fr.

Samedi 3 octobre

Ces yeux-là

PORTRAIT : MICHELE MORGAN, FR 3, 20 h. 30.

A travers les anecdotes, les aventures professionnelles, son expérience américaine, ses passions, pour le théâtre, la peinture, et les joies d'être grand-mère, Michèle Morgan se raconte. Raconte sa carrière fabuleuse comme si les choses s'étaient faites d'elles-mêmes.

On la voit au milieu des siens, ou bien dans un train. On la retrouve aussi dans des extraits de **Gribouille** (M. Allégret), **Quai des brumes** (M. Carné), **Passage to Marseille** (M. Curtiz), **Remorques** (J. Grémillion), **la Minute de vérité** (J. Delannoy), **les Orgueilleux** (Y. Allégret), **les Grandes manœuvres** (R. Clair), **le Chat et la Souris** (Cl. Lelouch) et dans la comédie musicale **Higher and Higher.**

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

- **11 h 30** Emissions régionales.
- **12 h** Magazine de l'aventure.
- **12 h 30** Cuisine légère.
- **12 h 45** Avenir : Des métiers du commerce et de la distribution.
- **13 h** Journal.
- **13 h 30** Le monde de l'accordéon.
- **13 h 45** Variétés : Fugues à Fugain. Série : L'étrange M. Duvallier ; 15 h 10, Plume d'élan ; 15 h 15, Maya l'abeille ; 15 h 35, Archibald le magicien ; 16 h, Temps X ; 17 h, Serpico.
- **18 h 5** Trente millions d'amis. Au secours du Franc-Comtois : Crotte alors.
- **18 h 45** Magazine auto-moto.
- **19 h 5** Tout va très bien. La facturation téléphonique.
- **19 h 20** Emissions régionales.
- **19 h 45** Les paris de TF 1. Avec Jean Lefèvre.
- **20 h** Journal.
- **20 h 30** Variétés : Deux numéros un du rire. Roger Pierre et Jean-Marc Thibault.
- **21 h 40** Série : Mme Colombo. Le mystère de la voiture. *Une journaliste est tuée au cours d'une manifestation politique. Kate enquête.*
- **22 h 30** Sports : Télé-foot.
- **23 h 30** Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

- **10 h 30** A.N.T.I.O.P.E.
- **11 h 50** Journal des sourds et des malentendants.
- **12 h** La vérité est au fond de la marmite. Tourte aux poires : tarte Janine
- **12 h 45** Journal.
- **13 h 35** Des animaux et des hommes. Les lémuriens.
- **14 h 25** Les jeux du stade.
- **17 h 20** Récré A 2. La bande à Bédé : Molneau : La révolte irlandaise.
- **18 h** Musique : Ouvertures. (En liaison avec France-Musique) L'Orchestre symphonique de Chicago, dir. G. Solti, interprète la *Symphonie n° 6* de Schubert.
- **18 h 50** Jeu : Des chiffres et des lettres.
- **19 h 10** D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
- **19 h 20** Emissions régionales.
- **19 h 45** Les gens d'ici.
- **20 h** Journal.
- **20 h 35** Les cinq dernières minutes : Mort au bout du monde. De C. Loursais. Avec J. Debary, M. Eyraud, C. Millet... *Une enquête sur la mort « accidentelle » d'un instituteur.*
- **22 h 5** Document : Un monde différent. Plutôt mourir libre que vivre esclave.
- **23 h** Les carnets de l'aventure. Kayak au Népal et au Colorado.
- **23 h 30** Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

- **18 h 30** Pour les jeunes. Le grand voyage de Lolek et Bolek ; à 18 h 55, En direct du passé : l'année 1145.
- **19 h 10** Journal.
- **19 h 20** Emissions régionales.
- **19 h 55** Dessin animé. Ulysse 31 : Le Cyclope ou la malédiction des dieux.
- **20 h** Les jeux.
- **20 h 30** Portrait de Michèle Morgan. Une émission d'H. Chapier. *(Lire notre sélection.)*
- **21 h 25** Parisiana 25. Ballet de R. Petit : Z. Jeanmaire, D. Ganio, L. Bnino, J.-C. Gil et le Ballet national de Marseille.
- **22 h 25** Journal.
- **22 h 45** Champ contre-champ. La rentrée sous le signe du « polar ».

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Miroirs israéliens ; Les mères célibataires ; Philosophie et religion, avec E. Borne.
8 h, Les chemins de la connaissance : regards sur la science.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Education et informatisation de la société.
9 h 7, Matinée du monde contemporain : Le congrès du Pen Club.
10 h 45, Démarches avec... A. Putman, architecte.
11 h 2, La musique prend la parole : Musique et récit (Cantate BWV 66, de J.-S. Bach).
12 h 5, Le Pont des arts.
14 h, Sons : Sao-Paulo.
14 h 5, Jean Duns Scot ou la révolution subtile.
16 h 20, Livre d'or : Concert « Ernest Chausson », à Ville-d'Avray.
17 h 30, Pour mémoire : Les lundis de l'histoire : Civilisation matérielle, économie et capitalisme.
19 h 20, Le théâtre Kabuki, par M. Clary.
20 h, Le petit pauvre, de J. Copeau. Avec : P. Avron, etc.
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques pittoresques et légères : panorama de l'actualité phonographique (Gérard, Luypaërts, Suppé, Brien, Douglas, Beethoven).
7 h 2, Actualité lyrique : l'opérette du jour, « chanson gitane », de M. Yvain ; actualités lyriques en France et dans le monde.
9 h 2, Samedi : magazine de J.-M. Damian, « les souscriptions » (Mozart, Liszt) ; 10 h 15, Enregistrements historiques et rééditions (Schubert) ; 11 h 45, Musique ancienne (Rameau, Bach) ; 12 h 35, Jazz (Jolly, Roach) ; 13 h 15, Musique contemporaine ; 14 h 30/ Acoustique musicale (Brahms).
16 h 30, Concert : musique traditionnelle : « Cante flamenco andalou aujourd'hui », par E. Morente, chant avec P. Cortes, guitare.
18 h, Ouverture (avec Antenne 2) : « Symphonie n° 6 », de Schubert, par l'Orchestre symphonique de Chicago, dir. sir Georg Solti.
18 h 46, Comment l'entendez-vous ? Mozart.
20 h 45, Soirée lyrique (concert donné au Grand Auditorium, le 21 mai 1981) : « Mathilde de Sabran », de Rossini, par le Nouvel Orchestre philharmonique et Chœurs de Radio-France, dir. M. Arena, chef des chœurs A. Boulfroy. Avec T. Zylis-Gara, B. Brewer, A. Terzian...
22 h 30, Ouvert la nuit : Bach, par les interprètes francophones.

TÉLÉVISIONS FRANCOPHONES

VENDREDI 2 OCTOBRE

- TELE-LUXEMBOURG, 20 h., série : Chips ; 21 h. : *Moderato Cantabile*, film de P. Brook.
- TELE-MONTE-CARLO, 19 h. 35, série : Arsène Lupin perd et gagne ; 20 h. 35 : *le Dernier de la liste*, film de J. Huston.
- TELEVISION BELGE, 21 h. 15 : *l'Amour handicapé*, documentaire de M. Graf ; TELE 2, 19 h. 55 : série : Quincy ; 20 h. 50 : Vendredi-sport.
- TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. 10 : Tell quel ; 20 h. 40 : *la Ligne d'ombre*, film de A. Wajda.

SAMEDI 3 OCTOBRE

- TELE-LUXEMBOURG, 20 h., série : *les Evadés* . 21 h. : *C'est dur pour tout le monde*, film de C. Gion ; 22 h. 30 : Ciné-Club : *Mouchette*, film de R. Bresson.
- TELE-MONTE-CARLO, 19 h. 35 : *Mission impossible* : *Bit* ; 20 h. 35 : *le Feu sacré*, film de W. Forgency.
- TELEVISION BELGE, 19 h. 55 : *le Jardin extraordinaire* ; 20 h. 30 : *Mac Arthur*, film de Sargent.
- TELEVISION SUISSE ROMANDE, 19 h. 55 : Ya ya mon général ; 21 h. 30 : *Charivari* ; 22 h. 10 : Sport.

DIMANCHE 4 OCTOBRE

- TELE - LUXEMBOURG, 20 h., feuilleton : *les Roses de Dublin* (3e épisode) ; 21 h. : *Un sac de billes*, film de J. Doillon.
- TELE-MONTE-CARLO, 19 h. 35 : Variétés ; 20 h. 35 : *Orage au paradis*, film de R. Wilson.
- TELEVISION BELGE, 20 h., Zygomaticorama ; 21 h. 15, Histoires belges : Le commissaire Cnops mène l'enquête.
- TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. 45 : La Suisse au fil du temps, l'été jurassien ; 22 h. : Vespérales ; 22 h. 30 : Table ouverte.

LUNDI 5 OCTOBRE

- TELE-LUXEMBOURG, 20 h., *Family hours* ; 21 h. : *Moundwest*, film de M. Crichton.
- TELE-MONTE-CARLO, 19 h. 35, série : *Hunter* , 20 h. 35 : *En pays ennemi*, film de H. Keller.
- TELEVISION BELGE, 19 h. 55, l'écran-mémoire : *Elle court, elle court la banlieue*, film de Gérard Pires. TELE 2, 19 h. 55, Théâtre wallon ; 21 h. 10, Emissions agricoles.
- TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. 10 : A bon entendeur ; 20 h. 30 : Spécial cinéma.

MARDI 6 OCTOBRE

- TELE-LUXEMBOURG, 20 h. : *L'homme qui valait trois milliards* ; 21 h. : *la Grande bagarre de Don Camillo*, film de Carmine Gallone.
- TELE-MONTE-CARLO, 19 h. 35 : Nouvel homme invisible ; 20 h. 35 : *le Petit Garçon de l'ascenseur*, de P. Granier-Deferre.
- TELEVISION BELGE, 20 h., Variétés ; 21 h. 5 : Elémentaire, mon cher Einstein ; 22 h. 5, Un homme, une ville. TELE 2, 19 h. 55, Point de mire ; 21 h., *Assurance sur la mort*, film de B. Wilder ; 22 h. 45, Vidéographie.
- TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. 10 : Kojak ; 21 h. 5 : Entracte ; 22 h. 5 : Irlande du Nord, Le ciel pour témoins.

MERCREDI 7 OCTOBRE

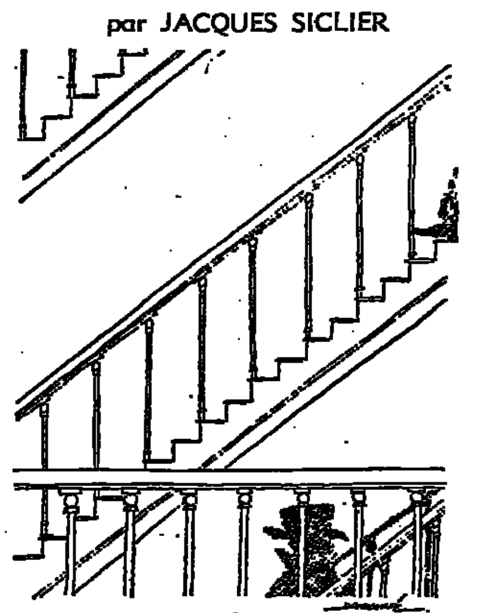
- TELE-LUXEMBOURG, 20 h. : Hit-Parade ; 21 h. : *l'Appel de la forêt*, téléfilm de J. Jameson ; 22 h. 55 : R.T.L.-Théâtre.
- TELE-MONTE-CARLO, 19 h. 35 : Patrouille du cosmos ; 20 h. 35 : *un Cavalier de l'enfer*, film de H. Coleman ; 23 h. 5 : Variétés.
- TELEVISION BELGE, 19 h. 45, Risque-tout ; 20 h. 45, feuilleton : Theodor Chindler ; 21 h. 45, Variétés. TELE 2, 19 h. 55, Sports.
- TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. 10 : L'homme et son destin ; 21 h. 30 : Anatole : jeux de gammes.

JEUDI 8 OCTOBRE

- TELE-LUXEMBOURG, 20 h., série : Dallas ; 21 h. : *Quatre cavaliers de l'Apocalypse*, film de V. Minelli, et *le Sucre*, film de J. Ruffio.
- TELE-MONTE-CARLO, 19 h. 35 : Police Woman ; 20 h. 35 : *le Rouge et le Noir*, film de C. Autant-Lara.
- TELEVISION BELGE, 19 h. 55, Autant savoir ; 20 h. 20, *le Petit Marcel*, film de Jr Fausten. TELE 2, 20 h., Le temps d'un livre ; 20 h. 30, opéra : *la Flûte enchantée* de Mozart.
- TELEVISION SUISSE ROMANDE, 20 h. 10 : Temps présent ; 21 h. 15 : Week-end ; 23 h. : L'antenne est à vous.

L'ÉCRAN DES CINÉPHILES

par JACQUES SICLIER


(Dessin de BONNAFFÉ.)

LE « Cinéma de minuit » de FR 3 a commencé, le dimanche 13 septembre avec un cycle Robert Siodmak, pour rappeler le rôle joué par ce réalisateur dans le cinéma français d'avant-guerre. Ce cycle, qui s'achèvera le 25 octobre, aura présenté, pendant sept semaines, les versions françaises de deux films tournés à Berlin en 1931, *Autour d'une enquête* et *Tumultes* ; quatre films tournés en France entre 1933 et 1939 (pendant le premier exil de Siodmak, qui avait fui le nazisme), *la Vie parisienne, le Chemin de Rio, Mollenard* et *Pièges*, et un film de 1953, *le Grand Jeu*, nouvelle version d'une œuvre célèbre de Jacques Feyder.

Comme le « Ciné-club » d'Antenne 2, le « Cinéma de minuit » a son public de cinéphiles fervents, de spectateurs fidèles, sans pour autant sacrifier à ce qu'on appelle l'« élitisme ». Depuis plusieurs années, ce principe des cycles (souvent de trois films en hommage à des réalisateurs ou des acteurs, quelquefois plus longs, comme ceux consacrés à Maurice Tourneur et à Robert Siodmak) a permis d'élargir les connaissances historiques, de réviser certaines opinions hâtives, de découvrir des œuvres inédites en France, ou rarissimes, telles, pour nous en tenir à Siodmak, *Autour d'une enquête, Tumultes* et *la Vie parisienne* qu'on croyait disparues à tout jamais (la copie de *la Vie parisienne*, présentée le 27 septembre, est la seule et unique, conservée à la Cinémathèque du Luxembourg, qui l'a prêtée à la télévision).

La programmation du « Cinéma de minuit » nécessite tout un travail de recherches aboutissant à une action culturelle, qui suffit à justifier son existence. Evidemment, le cinéma américain y a toujours tenu une certaine place, ce qui risque, maintenant, de ne pas aller sans difficultés. Le quota de 60 % de films français dans les programmes cinéma de la télévision a en effet déjà été atteint, cette année, par FR 3. Mais la chaîne diffusait cinq films par semaine (un mercredi étant, de temps à autre, consacré à des productions télévisuelles du secteur « Cinéma 16 ») ; selon les réformes actuellement en cours, il est probable que, dans les mois, sinon les semaines à venir, ce nombre sera diminué. Qu'adviendra-t-il, alors, du « Cinéma de minuit » ? Les films américains (qui passent en versions originales sous-titrées) en seront-ils totalement bannis ? Les « cycles » seront-ils remis en question ? Les cinéphiles sont très attachés à ce petit domaine de FR 3, pour eux remarquable et nécessaire (et l'on peut en dire autant du « Ciné-club » d'Antenne 2). Leur avis compte-t-il ? On ose l'espérer.

En tout cas, pour mieux comprendre et connaître un cinéaste auquel les historiens du cinéma ne se sont que partiellement et partialement intéressés, il faut se reporter au « Cinéma de minuit » et lire l'ouvrage d'Hervé Dumont, récemment publié aux Editions l'Age d'homme ; *Robert Siodmak, le maître du film noir*, le premier à retracer entièrement une carrière cosmopolite et féconde et qui fait, avec passion, justice de bien des préjugés. L'apport de Siodmak au film noir américain des années 40 est, sans doute, important, mais il s'explique par tout ce qui a précédé l'arrivée aux Etats-Unis d'un réalisateur dont les circonstances historiques firent une sorte d'apatride.

Issu d'une famille israélite de souche polonaise, Robert Siodmak était né le 8 août 1900 à Dresde (et non à Memphis, dans le Tennessee, comme tout le monde l'a dit et écrit), où son père, nationalisé américain, était venu se fixer. A la fin des années 20, Robert Siodmak se distinguait, dans le cinéma allemand, par un réalisme social représentant, dans une esthétique déjà très personnelle, la décadence, la marche à l'abîme de la République de Weimar. L'avènement du nazisme amena son exil en France, la guerre son départ pour les Etats-Unis. Il fit un retour en Europe après 1950.

Les films de Robert Siodmak sont étroitement liés, comme le montre Hervé Dumont, qui l'a suivi à la trace partout où il est passé, aux événements parfois dramatiques de son existence. L'auteur ne dissimule pas les inégalités artistiques d'œuvres (une soixantaine) réalisées un peu partout. Mais son « fil d'Ariane » rétablit la cohérence de l'inspiration d'un cinéaste, « international » plus ou moins malgré lui. Hervé Dumont rapporte des faits mal connus, analyse avec pertinence toutes les étapes de cette curieuse carrière. Il nous fait aussi connaître les activités cinématographiques et littéraires de Curt Siodmak, le frère de Robert. Cette biographie, d'une lecture extrêmement agréable, s'appuie sur une documentation sans faille ; elle recrée un destin, l'exercice d'un métier difficile, elle remet en cause des jugements souvent dictés par l'ignorance ou l'incompréhension, elle révèle la personnalité complexe d'un « grand oublié ».

Robert Siodmak est mort en Suisse en 1973. En ce qui concerne son travail au cours des années 30, le cycle de FR 3 est venu à point pour illustrer ce que Hervé Dumont a mis en lumière.

★ *Robert Siodmak, le maître du film noir*, Editions l'Age d'homme, 382 pages.
« Cinéma de minuit », dimanche FR 3, 22 h. 30.

Dimanche 4 octobre

Deux films

LE TAXI MAUVE

Film français d'Yves Boisset (1977), avec C. Rampling, Ph. Noiret, A. Belli, P. Ustinov, F. Aastire, TF 1, 20 h. 30.

★ *Des paysages d'Irlande admirablement photographiés par Tonino Delli Colli, des personnages pittoresques ou mystérieux interprétés par des vedettes internationales : un film de qualité auquel manque pourtant le subtil romantisme littéraire du récit de Michel Déon. Dommage que Boisset se soit empâté dans le réalisme psychologique.*

LE CHEMIN DE RIO

Film français de Robert Siodmak (1936), avec K. de Nagy, J.-P. Aumont, M. Dalio, S. Prim, J. Berry, G. Préville, FR 3, 22 h. 30.

★ *D'après un reportage sur la traite des blanches, problème social qui agita beaucoup l'opinion publique dans les années 30. Les scènes dramatiques et l'atmosphère trouble du milieu des trafiquants de femmes l'emportent sur les scènes de comédie du couple Kate de Nagy-Jean-Pierre Aumont. Ce film dépasse le film policier classique par une étude de mœurs dans le style cher à Siodmak.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Talmudiques.
9 h 30 Orthodoxie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Au couvent des Frères mineurs, à Paris ; prédicateur : P. Dagonet.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 Sérieux s'abstenir.
14 h 15 Les nouveaux rendez-vous.
Une émission d'E. Ruggieri et R. Grumbach.
15 h 30 Dessin animé : Snoopy.
16 h 15 Sports première.
17 h 40 Série : Julien Fontanes, magistrat.
Une femme résolue.
19 h 15 Les animaux du monde.
19 h 45 Série : Suspens.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma : Un taxi mauve, d'Yves Boisset.
22 h 25 Magazine musical : Arcana Yannis Xenakis.
Un musicien contemporain, architecte et mathématicien : un esprit pluridisciplinaire.
23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 55 Cours d'anglais.
English spoken.
11 h 15 Dimanche Martin.
Entrez les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h 25, Série : Vegas ; 15 h 20, L'école des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.
17 h 5 Série : La fin du marquisat d'Aurel.
18 h La course autour du monde.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Théâtre contemporain : Ardèle ou la Marguerite.
De J. Anouilh. Mise en scène : P. Mondy et R. Piétri. Réal. : P. Desfons. Avec D. Nervel, V. Vignon, M. Chevallier, J. Magre. Enregistré au Théâtre Hébertot.
Tante Ardèle est amoureuse d'un bossu.
22 h 5 Document : Les grandes heures du palais du Luxembourg.
Par A. Decaux. Réal. : A. Tarta.
Les trois siècles d'histoire du palais construit par Marie de Médicis.
22 h 50 Le petit théâtre d'Antenne 2.
Le Fantôme du zouave, de R. de Obaldia.
Gertrude et Aglaé roulent en petite voiture d'infirme à la recherche du fantôme d'un zouave.
23 h 20 Journal.

Le Sacré

ARCHEOLOGIE ET GEOGRAPHIE SACREES REIMS, CATHEDRALE DU SACRE
FR 3, 20 h 30.

Quand on pénètre à pas feutrés dans le silence glacé des cathédrales, on se tait et on regarde. L'œil émerveillé n'arrive jamais à épouser l'ensemble du haut lieu. Il faudrait pour en englober la totalité — voûte, sanctuaire, rosace — emporter la cathédrale de Chartres, de Notre-Dame ou de Reims dans sa poche et déplier l'une d'elles sur une table. C'est ce qu'a fait Paul Barba Negra en nous proposant cette série de cinq émissions. Au cours d'un cheminement initiatique, l'auteur nous dévoile les valeurs spirituelles qui ont nourri la construction de ces édifices sacrés. Sa démarche est celle d'un pèlerin épris du génie des lieux essayant de reconstituer le jeu des correspondances entre le visible et l'invisible. Les images, belles et lumineuses, sont accompagnées de commentaires d'une rare sobriété. — M.G.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

16 h Documentaire : Les prédateurs de la mer.
16 h 50 Prélude à l'après-midi.
Stabat mater, de Boccherini, par l'Ensemble de la Follia. Solistes : T. Hart, K. Osbita, *soprano*, J.-C. Orliac, *ténor*
18 h Théâtre de toujours : l'Auberge de l'ange gardien.
D'après la comtesse de Ségur. Une émission de C. Santelli. Réal. : M. Gravenne (rediff.).
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Télé-test.
Une émission de l'Institut national de l'audiovisuel.
20 h 30 Série : Architecture et géographie sacrée.
No 4. Reims, cathédrale du sacré. Une émission de P. Barba-Negra. *(Lire notre sélection.)*
21 h 25 Journal.
21 h 40 Quelqu'un : le R.P. Guy Gilbert.
22 h 30 Cinéma de minuit (cycle R. Siodmak) : le Chemin de Rio.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux : Les communautés de base.
7 h 40, Chasseurs de son.
8 h, Orthodoxie : Le Saint-Esprit dans l'Eglise.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : Le Grand Orient de France.
10 h, Messe : au couvent des Capucins, à Versailles.
11 h, Regards sur la musique : Dardanus, de Rameau.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Le lyriscope : rencontre avec R. Raimondi.
14 h, Sons : Sao Paulo.
14 h 5, La Comédie-Française présente : « le Misanthrope », de Molière.
16 h 5, Musiques actuelles Nice-Côte-d'Azur : Manca 81.
17 h 30, Escales de l'esprit : La comtesse de Ségur (Diloy le chemineau).
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Poésie et traduction.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Lacan radiophonique.
23 h, Musique de chambre : Milhaud, Zbinden, Tansmann, Moss.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert-promenade : musique viennoise et légère (Dvorak, Chopin, Lincke, Translater, Zelwecker, J. Strauss, Svendsen, Liszt, Offenbach, Schubert...).
8 h 2, Dimanche matin : musiques chorales, œuvres de Brahms ; 9 h 2, Les classiques favoris (et à 10 h 30) ; 9 h 30, Cantate pour le dimanche : cantate « Christus der ist mein Leben », de J.-S. Bach.
11 h, Concert (en direct du Théâtre du Rond-Point, à Paris) : « Concerto alla rustica » ; « Concerto pour violon et violoncelle », de Vivaldi ; « Concerto brandebourgeois », de Bach ; « Danses roumaines », de Bartok, par l'Orchestre de chambre de France, dir. M. Bart.
12 h 5, Magazine de la musique contemporaine ; 12 h 45, Tous en scène « spécial tap danse » ; 13 h 30, Jeunes solistes : Y. Toyoda, violon et A. Jacquon, piano, interprètent Chausson, Paganini et Ravel.
14 h 15, Les après-midi de l'orchestre : histoire de la direction d'orchestre en France, « Arturo Toscanini », Bayreuth-Salzbourg (Wagner, Mozart, Beethoven).
16 h 15, La tribune des critiques de disques : la « Sonate funèbre », de Chopin ; 19 h, Jazz vivant : les orchestres des Basie's Alumni, aux Festivals de Fontainebleau et de Nice ; 20 h 5, Equivalences (non voyants) : entretien avec André Marchal (Franck).
20 h 30, Concert (échanges internationaux, Berlin, le 8 juin 1981) : « Concerto pour piano et orchestre » ; « Symphonie no 1 », de Brahms, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. E. Jochum, avec A. de Larrocha, piano.
22 h 30, Ouvert la nuit : une semaine de musique vivante ; 23 h, Saturnales (Dvorak, Scriabine, Viotti, Chopin).

● **En ouverture de la nouvelle année des « Ateliers de création radiophonique » : « Lacan » (F.-C., 20 h 40)**, par René Farabet et Robert Georgin. Cette rediffusion présente aujourd'hui un double intérêt : elle permet de découvrir ou de redécouvrir, grâce à des documents d'archives enregistrés en juin et novembre 1970, le « parler lacanien », cette essentielle dimension, comme on sait, de l'œuvre de Lacan. Et, sur un plan radiophonique, elle représente une « performance », ou une expérience, voulue et dirigée par Lacan lui-même : il avait demandé que pas un mot ne fût coupé, pas un silence abrégé... ce qui fut fait, intégralement respecté. Si donc vous ouvrez au hasard votre radio et que vous n'entendiez rien, prenez patience. — B.A.

Lundi 5 octobre

Deux films

EDOUARD ET CAROLINE

Film français de Jacques Becker (1950), avec A. Vernon, D. Gélin, J. François, E. Labourdette, B. Stockfeld, TF 1, 20 h. 30.

★★ *Entre sept heures du soir et deux heures du matin, un jeune couple se dispute, se brouille et se raccommode après des péripéties mondaines. Ce n'est pas le sujet qui compte, mais la façon de le traiter. Il n'y a rien de boulevardier dans la mise en scène de Jacques Becker. Ce grand cinéaste était un fin psychologue. Il a réussi, brillamment ici, à peindre deux caractères formés par un milieu, une façon de vivre. La bohème « artiste » s'oppose au monde des snobs dans la comédie de salon — une belle satire. Les acteurs ont une vraie présence, de la fantaisie et un talent fou.*

LE DETECTIVE

Film américain de Gordon Douglas (1968), avec F. Sinatra, L. Remick, J. Bisset, R. Meeker, J. Klugman, FR 3, 20 h. 30.

★ *Plongée, au fil d'une enquête policière, dans la corruption de l'administration et de la police à New-York. Le mouvement de libération des mœurs qui s'amorçait alors a permis de filmer une certaine réalité des milieux homosexuels. Bon artisan d'Hollywood, Gordon Douglas a fait montre ici d'une vigueur de mise en scène allant jusqu'à une critique assez violente de l'Amérique contemporaine.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Pour les étudiants, se loger est un problème.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Les après-midi de TF 1 d'hier et d'aujourd'hui.
La croisée des chansons : 14 h 5, Emissions pédagogiques (images de la vie rurale) ; 14 h 25, Série : Les hommes d'argent ; 15 h 35, Les couleurs de la vie ; A votre service (l'assurance voyage) ; 17 h. 20, Paroles d'homme ; 17 h 25, Et mon tout est un homme.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Avis de recherche.
Hervé Bazin.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
Avec Jean Lefèvre.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma : Edouard et Caroline, de Jacques Becker.
22 h Magazine : Clés pour demain.
De R. Clarke et N. Skrotzky. Stockage des déchets nucléaires ; Le nouveau visage de Saturne ; L'homme de Tautavel.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Face à vous.
14 h Aujourd'hui, madame.
L'inventaire des inventeurs.
15 h Série : Septième Avenue.
15 h 50 Document : La télévision que j'aime.
Pierre Dumayet.
(Lire notre sélection.)
17 h 10 Magazine médical : Les jours de notre vie.
Des dents pour la vie, réal. P. Desgraupes (et mercredi à 22 h. 15).
17 h 55 Récré A 2.
Casper et ses amis ; Albator.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Magazine : Affaire vous concernant.
Quelques histoires d'hommes jeunes rendus vieux trop tôt. Un reportage de D. Karlin sur la préretraite.
21 h 40 Les nouvelles étoiles du cirque.
22 h 45 Sport : Catch.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Magazine d'actualité : Laser.
18 h 55 Tribune libre.
L'Eglise réformée.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma (le polar du lundi) : le Détective, de G. Douglas.
22 h 20 Journal.

Sans commentaire

LA TELEVISION QUE J'AIME : PIERRE DUMAYET
A 2, 15 h 50.

Il est toujours intéressant d'entendre un homme de télévision parler du petit écran. Surtout si le personnage invité, confortablement installé dans une bergère, n'a nullement l'intention d'épiloguer sur la question. Surtout s'il s'agit de Pierre Dumayet. Il se met à parler des séquences qui défilent sous ses yeux de chat — images furtives de Bardot, de Roger Vailland, en passant par le flamboyant plaidoyer d'un avocat italien, ou celui, plus virulent, de Mme Mao au cours de son procès, — mais c'est pour constater que l'image se suffit à elle-même. C'est le temps fort du direct ou du témoignage capté par l'indiscrétion d'une caméra invisible qui le fascine. Et tout commentaire devient superflu. — M.G.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Retour de Nouvelle-Guinée ; L'islam.
8 h, Les chemins de la connaissance : Bernard Groethuysen ou Diogène à l'école de la révolution (les sources de la révolution) ; à 8 h 32, Paroles de fil. Le tissu, expression des sociétés : un matériau banal.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Les lundis de l'histoire : L'Histoire, revue mensuelle.
10 h 45, *Le texte et la marge* : Belles amours, livre posthume, d'A. Chabrier.
11 h 2, Evénement-musique.
12 h 5, Nous tous chacun : Béatrice, la haute mer.
12 h 45, Panorama : avec Y. Xénakis.
13 h 30, Atelier de recherches instrumentales : Du paysage sonore au concert dans la cité.
14 h, Sons : Sao-Paulo.
14 h 5, Un livre, des voix : Les petites annonces, de C. Rihoit.
14 h 47, Contact.
15 h, Le fond de la question : Exposition Dubuffet.
16 h, Feu vert.
16 h 20, Actualité : Le catalogue des films de Méliès.
16 h 50, Départementale : A Saint-Céré.
17 h 32, Chansons pour passer le temps : La chanson française du Moyen Age à la Révolution.
18 h 30, Feuilleton : Pour Dieu et le roi, de M. Schiliovitz.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Présence des arts : Le Festival du film d'art (Asolo 1981).
20 h, La grande expérience de Keinplatz, de Conan Doyle.
21 h, L'autre scène ou les vivants et les dieux : Les confessions de saint Augustin.
22 h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence ; Lacan.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien musique : œuvres de Monteverdi, Messiaen, Mendelssohn ; 7 h 2, Informations culturelles.
9 h 2, Le matin des musiciens : le mythe de Faust (Schumann, Schubert, Busoni, Mendelssohn, Liszt).
12 h 2, Midi-deux : magazine de la vie musicale ; 12 h 30, Jazz classique : tout Duke ; 14 h, Musique légère : œuvres de Dubois et Walberg.
14 h 30, Points contrepoints : Cherubini, Roussel, Mozart, Petrassi, Dallapiccola, J.-S. Bach, Dutilleux ; 17 h 30, Premières loges : Schumann ; 18 h 2, Le club du jazz.
18 h 30, Quotidien concert : récital de piano C. Joly : « Sonate en ut majeur, « Waldstein », de Beethoven ; « Variations » ; « Toccata en ut majeur », de Schumann ; extrait de « Regard de l'esprit de joie », d'O. Messiaen ; 20 h 5, Chasseurs de son stéréo (enregistrements d'amateurs) : concours de Radio-France chasseurs de son 1981.
20 h 30, Concert (échanges internationaux), en direct de Vienne : « les Vêpres », de Rachmaninov, par le Chœur bulgare « Svtoslav Obretenov », dir. E. Svetlanov, avec N. Peneva, mezzo-soprano et A. Maslennikov, ténor.
22 h 30, Ouvert la nuit : les chants de la terre ; 23 h, Solistes français d'aujourd'hui : Michel Chapuis, orgue (Bach, Lubeck, Roberday) ; 0 h 5, Les domaines de la musique électro-acoustique : le bruit des mots.

● **Chaque lundi du mois d'octobre, sur France-Culture, à 20 heures, une nouvelle de Conan Doyle** : successivement, « la Grande Expérience de Keinplatz » (5 octobre), « le Lot no 249 » (12 octobre), « la Main brune » (19 octobre), « l'Anneau de Thot » (26 octobre). En clôture de ce cycle, qui a commencé le lundi 28 septembre avec la diffusion de « la Hachette d'argent », Anouk Adelmann propose, le 30 octobre, une émission de une heure trente consacrée à l'écrivain britannique. Quant aux dramatiques proprement dites, elles permettent de découvrir un aspect peu connu de l'œuvre de Conan Doyle, le versant spiritiste de ses dernières années. Dans « la Grande Expérience de Keinplatz », par exemple, un célèbre savant émule de Mesmer, le professeur Alexis von Baumgarten, expérimente sur un « sujet » désinvolte, Fritz von Hartman, une théorie d'hypnose...

B.A.

Mardi 6 octobre

Deux films

JUDITH THERPAUVE

Film français de Patrice Chéreau (1978), avec S. Signoret, M. Imhoff, P. Leotard, R. Manuel, F. Simon, A 2, 20 h. 40.

★ *Le combat d'une femme vieillie et retirée du monde pour la survie d'un quotidien régional jadis fondé par un groupe de résistants auquel elle appartenait. On n'a vu là que le tableau social des transformations de la presse écrite, de la concentration capitaliste en rapport avec certains événements réels. Mais Chéreau n'est pas un cinéaste politique, et son deuxième film, plus « classique » de forme que* la Chair de l'orchidée, *est, surtout, le portrait d'un mystère : celui de Judith Therpauve, idéaliste désabusée, qui n'explique jamais ses raisons d'agir, qui est, peut-être bien, à la recherche d'elle-même. Et la réalisation est soutenue par la composition magistrale, secrètement pathétique, de Simone Signoret.*

ROBERT ET ROBERT

Film français de Claude Lelouch (1978), avec C. Denner, J. Villeret, J.-C. Brialy, M. Mérii, G. Montero, Régine, FR 3, 20 h. 30.

★ *L'amitié de deux hommes, célibataires d'âges différents, qui se sont rencontrés dans une agence matrimoniale. Réalisé rapidement après l'échec injustifié d'*Un autre homme, une autre chance, *ce film n'est qu'une pochade, une suite d'anecdotes, et doit beaucoup à ses interprètes, encore que Lelouch ait compensé la faiblesse du scénario par sa virtuosité technique.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
La soif.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 45 Les après-midi de TF 1 féminin présent.
A la rencontre de votre enfant ; 14 h. 5, Emissions pédagogiques (elle allait par les chemins) ; 14 h. 25, Série : Anna Karénine ; 15 h. 15, Mémoire en fête ; 15 h. 45, Dossier : Le vert paradis des amours enfantines ; 16 h. 30, Découvertes TF 1 : les auteurs - compositeurs - interprètes ; 16 h. 45, Tout feu tout femme ; 17 h. 5, Les recettes de mon village.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Avis de recherche.
Hervé Bazin.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
Avec Jean Lefèvre.
20 h Journal.
20 h 30 Feuilleton : Dickie-roi.
D'après F. Mallet-Joris, réal. G.-A. Lefranc. Avec Dave, J. Benguigui, A. Abadie...
L'archange de la chanson se drogue.
21 h 30 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
22 h 30 Document de l'INA: Regards entendus.
Delacroix, par Baudelaire, un film de P. Seban.
Une présentation de l'œuvre du peintre Delacroix à partir d'une confrontation de l'image et de l'écriture.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
La féminisation du corps enseignant.
15 h 5 Série : Un privé dans la nuit.
16 h 35 Itinéraires.
L'ONU et le tiers monde (Népal et Niger).
17 h 20 Fenêtre sur...
Itinéraire bis.
17 h 50 Récré A 2.
Qua Qua O ; C'est chouette : 3-2-1 Contact.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
20 h 40 Les dossiers de l'écran : Judith Therpauve.
Film de P. Chéreau.
22 h Débat : Vie et mort d'un journal.
Avec MM. P. Tesson, directeur du *Quotidien de Paris*, C. Estier, directeur de *l'Unité* ; R. Andrieu, rédacteur en chef de *l'Humanité*, J.-F. Lemoine, directeur général de *Sud-Ouest*, S. July, directeur de *Libération*.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les couleurs du temps.
18 h 55 Tribune libre.
Association contre la peine de mort.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma : Robert et Robert, de C. Lelouch.
22 h 15 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Le Système monétaire international ; Retour de Nouvelle-Guinée ; L'islam.
8 h, Les chemins de la connaissance : Bernard Groethuysen (l'idée de Dieu et la naissance de la politique) ; à 8 h 32, Le tissu, expression des sociétés : Dogons et Bambaras ; à 8 h 50, La cendre écarlate.
9 h 7, La matinée des autres : Les livres des autres.
10 h 45, Etranger, mon ami : Pirandello et la Sicile, de L. Sciascia.
11 h 2, Chansons pour passer le temps : La chanson française du Moyen Age à la Révolution (et à 17 h 32).
12 h 5, Nous tous chacun : André et ses jardins.
12 h 45, Panorama : La province.
13 h 30, Libre parcours variétés : Suzanne Jacob.
14 h, Sons : Sao-Paulo.
14 h 5, Un livre, des voix : Le cœur en quatre, de C. Gallois.
14 h 47, Magazine international.
16 h 20, Actualité : L'intelligence artificielle.
16 h 50, Départementale : A Saint-Céré.
18 h 30, Feuilleton : Pour Dieu et le roi, de M. Schilovitz.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : La psychothérapie entre Dionysos et Apollon.
20 h, Dialogues franco-espagnols : Théâtre et animation culturelle, avec P. Puaux et R. Salvat.
21 h 15, Musiques de notre temps.
22 h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence ; Lacan.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien musique : œuvres de Pergolèse, Mendelssohn, Gounod ; 7 h 2, Informations culturelles.
9 h 2, Le matin des musiciens : le mythe de Faust (Berlioz, Liszt, Monteverdi, Cavalieri).
12 h 2, Midi-deux : magazine de la vie musicale ; 12 h 30, Jazz classique : tout Duke ; 14 h, Musique légère : Gold, Danza, Rodgers, Rosemaier, Kaempfert.
14 h 30, Points contrepoints : les enfants d'Orphée ; 15 h : Œuvres de Mozart, Haydn, Beethoven, Albeniz ; 17 h, Pierres blanches : Moussorgsky ; 18 h 2, Le club du jazz.
18 h 30, Quotidien concert (en direct de Radio-France) : Portrait par petites touches : « Vallée d'Oberman », « Mephisto valse », de Liszt ; « Deux danses roumaines », « Chants paysans », de Bartok, par F. Aguessy, piano ; 20 h 5, Premières loges : Lina Pagliughi, soprano, interprète Rossini, Tchaïkovski, Schmitt.
20 h 30, Concert (cycle symphonique), en direct de Radio-France : « Pas seulement des moments, des moyens d'amour », de G. Masson ; « Concerto pour violon et orchestre », de Tchaïkovski ; « la Tragédie de Salomé », de Schmitt, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. H. Soudant, avec V. Sitkovetsky, violon.
23 h, Ouvert la nuit : les mémoires de la musique (Pergolèse, Sibelius, Beethoven, Penderecki).

● **« Théâtre et animation culturelle » (F.-C., 20 h).** — Dans la nouvelle série de dialogues franco-espagnols proposés par Roger Pillaudin chaque mardi, à 20 heures, jusqu'au 3 novembre, en coproduction avec Radio Nacional de España et en collaboration avec l'Institut français de Barcelone. Les deux protagonistes de ce dialogue sont Paul Puaux, directeur du conseil culturel de la ville d'Avignon, et Ricardo Salvat, metteur en scène, directeur du Festival international de Sitges. Leurs points de vue sur l'« animation culturelle » diffèrent, à la mesure de la situation de la culture dans leurs pays respectifs, à la mesure aussi de la complexité de la notion qu'ils interrogent. D'autres débats suivront, sur l'architecture et la ville, sur l'art, la poésie, la littérature et les médias. — B.A.

● **Moussorgski (F.-M., 17 h.).** — Disparu il y a cent ans, Moussorgski était mort en musicien : il avait fait résonner son piano d'un glas funèbre, imité des cloches de « Boris Godounov ». France-Musique célèbre ce centenaire avec Marcel Marnat, spécialiste de la musique russe de cette époque, et c'est l'occasion de préférer, pour une fois, les chœurs d'**Œdipe** ou de **Salammbô** à la **Khovanchtchina**. L'exotisme littéraire qui s'attachait à Carthage fascinait le musicien du groupe des Cinq, mais le piano, ultime confident, l'avait ramené vers la patrie avec l'aide des pièces significatives **En Crimée** et **Souvenirs d'enfance**, sans aucun orientalisme convenu. Leur poésie pudique, ni impressionniste ni romantique, séduisait à juste titre les compositeurs français du début du siècle. — T. Fr.

Mercredi 7 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Le manque d'imagination.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 40 Les visiteurs du mercredi.
Spécial 6-10 ans ; Série : Heidi ; J. Trémolin ; Matt et Jenny ; Spécial 10-15 ans ; Y a-t-il un fantôme dans l'armure ? ; Les langues de l'an 2000 ; Les grands maîtres de la B.D. ; Super-parade des dessins animés ; Studio 3.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Avis de recherche.
Avec Hervé Bazin.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 53 Tirage de la Loterie nationale.
19 h 45 Les paris de TF 1.
Avec Jean-Marie Proslier.
20 h Journal.
20 h 30 Tirage du Loto.
20 h 35 Les mercredis de l'information.
Une émission de J.-M. Cavada, J.-O. Chattard et M. Thoulouze.
Grande banlieue et petits loubards.
21 h 30 Les grandes enquêtes de TF 1 : La Mafia.
Des syndicats infiltrés par la Mafia.
Les syndicats des dockers, des camionneurs et des chauffeurs de taxis entre les mains de la Mafia.
22 h 20 Magazine : Questionnaire.
De J.-L. Servan-Schreiber. Avec Edgar Morin.
Le nécessaire désenchantement.
23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Les mercredis d'Aujourd'hui madame.
Spécial Jacques Brel.
15 h 15 Série : Super Jaimie.
16 h 10 Récré A 2.
Les paladins de France : Discorebus, Casper et ses amis ; Candy ; Zeltron ; Boule et Bill ; La panthère rose...
18 h Les carnets de l'aventure : *Les parois du Nouveau Monde.*
De N. Vitel.
Les falaises les plus abruptes de l'Ouest des Etats-Unis.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 *Les gens d'ici.*
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : C'est du spectacle.
De T. Le Luron, en direct de Lyon.
22 h 15 Magazine médical : Les jours de notre vie.
Des dents pour la vie.
Hygiène et caries dentaires.
23 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Coup double.
18 h 55 Tribune libre.
Libre pensée.
19 h 10 *Journal.*
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 30 *Cinéma 16 : le Fils père.*
Scénario : M.-D. Lancelot et A. Polharu. Réal. : S. Korber.
Les aventures cocasses d'un père seul avec son enfant.
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales.
8 h, Les chemins de la connaissance : Bernard Groethuysen (un marginal de la philosophie) ; à 8 h 32, Le tissu, expression des sociétés : Dogons et Bambaras.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des sciences et des techniques :
10 h 45, Le livre, ouverture sur la vie : Crapougneries, et Les chatouilles, avec C. Ruffault et C. Bruel.
11 h 2, Chansons pour passer le temps : La chanson française du Moyen-Age à la Révolution (et à 17 h 32).
12 h 5, Nous tous chacun : André et ses jardins.
12 h 45, Panorama : avec R. Dumont.
13 h 30, Les tournois du royaume de la musique.
14 h, Sons : Sao Paulo.
14 h 5, Un livre, des voix : *Le lac d'Orta*, de P. Bougeade.
14 h 47, L'école des parents et des éducateurs : Il refuse d'aller à l'école.
15 h 2, Points d'interrogation : les scanners.
16 h 20, Actualité : un radar géant pour sonder l'ionosphère.
16 h 50, Départementale : à Saint-Céré.
18 h 30, Feuilleton : Pour Dieu et le roi, de M. Schilovitz.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La science en marche : Promenade au jardin des sciences.
20 h, La *musique et les hommes :* La favola di orféo, opéra de Tromboncini, par l'Ensemble Huelgas. Dir. : P. van Nevel.
22 h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence ; les Jivaros.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien musique : œuvres de Verdi, Vivaldi et Liszt ; 7 h 2, Informations culturelles.
9 h 2, Le matin des musiciens : le mythe de Faust (Gounod).
12 h 2, Midi-deux : magazine de la vie musicale ; 12 h 30, Jazz classique : tout Duke ; 14 h, Musique légère : Lacome, Gérard, von Suppé.
14 h 30, Microcosmes : « Etudes pour *le piano », de Martinu, par J. Ala,* piano ; 15 h, Kaléidoscope : Joël Laplane, luthier ; 15 h 45, Rébus sonore ; 16 h, Galerie de portraits : « Anne Amalia », duchesse de Saxe-Weimar ; 16 h 40, Haute infidélité : Varèse, Gabrieli ; Un compagnon : J.-B. Lully ; 18 h 2, Le club du jazz : les irréfutables ténors « Lester Young ».
18 h 30, Quotidien concert : « Prélude et fugue », de Werner ; « Concerto pour clarinette », de Stamic ; « la Flèche du temps », de Jolivet ; « Divertimentos », de Mozart, par l'Orchestre de chambre tchécoslovaque de Prague, et R. Fontaine, clarinette ; 20 h 5, Les chants de la terre.
20 h 30, Concert (à l'IRCAM, le 7 janvier 1981) : « Sunyata pour soprano et quintette à cordes », de Sinopoli ; « Funérailles I et II pour sept cordes et harpe », de Ferneyhough ; « Aquarius pour deux pianistes et deux percussionnistes », de Miereanu ; « Sur mi pour deux pianos, orgue électrique, tam-tam et crotale », de Boesmans ; « Ed insieme bussarono pour voix de femme et piano », de Donatoni ; « le Tambour pour luth », « Contrepoints irréels 3 », de Levinas, par l'Ensemble 2e2m, dir. P. Mefano. Avec D. Dorow, soprano, J. Mefano, piano, M. Amoric, luth, et A. Lautemann, harpe.
22 h 30, *Ouvert la nuit : correspondances* (Harvey, Duparc, Beethoven, Weber, Wagner) ; 0 h 5, A la dérive dans le troisième courant : A. Hodeir.

Jeudi 8 octobre

Un film

LEONOR

Film franco-italo-espagnol de Juan Bunuel (1975), avec M. Piccoli, L. Ullmann, O. Muti, A. Ferrandis, C. Coque, FR 3, 20 h. 30.

★ *Atmosphère médiévale pour un curieux film fantastique inspiré d'un conte de Ludwig Tieck, écrivain préromantique allemand. Juan Buñuel ne montre pas des choses inquiétantes et horribles. Il suggère le mystère, la terreur, le vampirisme derrière l'histoire d'un amour fou. Il nous place à la frontière du réel et du surréel, en laissant planer le doute. De sa retenue délibérée naît une sorte d'envoûtement.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Nos enfants sont aussi des surconsommateurs.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé.
17 h Emissions pédagogiques.
18 h Objectif santé : les allocations postnatales.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Avis de recherche.
Hervé Bazin.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les formations politiques.
20 h Journal.
20 h 30 Téléfilm : Gaston Lapouge.
Réal. : F. Apprederis.
Le procès d'un délinquant.
22 h Magazine : La rage de lire.
Une émission de G. Suffert, avec le cinéaste King Vidor.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Histoire de la maternité.
15 h Série : Septième Avenue.
15 h 55 L'invité du jeudi.
Philippe Noiret.
17 h 20 Fenêtre sur... Comment peut-on être français ?
Natalia de Pologne.
17 h 50 Récré A 2.
Casper et ses amis : Je veux être... professeur de tennis ; Discopuce : La caverne d'Abracadabra.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Raspail ou la passion de la République.
De P. Dumayet, réal. J. Lallier *(Lire notre sélection.)*
22 h 15 Magazine : Coups de théâtre.
Hommage à Samuel Becket ; *extraits de* Premier Amour, la Dernière Bande, Fin de partie.
23 h 15 Journal.

Une voix

RASPAIL OU LA PASSION DE LA REPUBLIQUE
A 2, 20 h 35.

François Raspail, c'est une voix puissante clamant la République. D'abord éminent chimiste et botaniste, précurseur de Pasteur, ce personnage campé avec conviction et force par Claude Brosset ne s'en tient pas exclusivement à ses activités scientifiques. A partir de 1830, sous le règne de Louis-Philippe, il se lance dans le combat politique pour le rétablissement de la République. Condamné à dix ans de prison, il consacre le reste de sa vie à soigner les pauvres. Pierre Dumayet et Jean Lallier ont su contenir, en larges séquences d'éloquence cicéronnienne, toute l'intensité d'une vie vouée à la justice, toute une œuvre classique dans la lignée de Blanqui, Gambetta et Jaurès.
M.G.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Cuisine sans cuisson ; Les métiers de l'eau.
18 h 55 Tribune libre.
Le parti républicain (P.R.).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma : Leonor, de J. Bunuel.
22 h 5 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales.
8 h, Les chemins de la connaissance : Bernard Groethuysen (le poète et le philosophe) ; à 8 h 32, *Le tissu, expression des sociétés :* les pouvoirs du tissu ; à 8 h 50, la cendre écarlate.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Questions en zig-zag : Chemin de la lanterne, avec L. Nucera.
11 h 2, Chansons pour passer le temps : La chanson française du Moyen Age à la Révolution (et à 17 h 32).
12 h 5, Nous tous chacun : André et ses jardins.
12 h 45, Panorama : avec O. Rihoit.
13 h 30, Renaissance des orgues de France : La cathédrale de Lescar (Pyrénées-Atlantiques).
14 h, Sons : Sao-Paulo.
14 h 5, Un livre, des voix : Le voyage des comédiens, de J.-P. Enard.
14 h 47, Souvenirs d'égotisme : Patrice Chéreau.
15 h 50, Contact.
16 h, Le magasin des nouveautés.
16 h 50, Départementale : A Saint-Céré.
18 h 30, Feuilleton : Pour Dieu et le roi, de M. Schilovitz.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : L'Institut national de la santé et de la recherche médicale.
20 h, Nouveau répertoire dramatique : Monsieur le Président, de M.-A. Asturias. Adapt. : H. Carrillo et A. Camp.
22 h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence ; Les Jivaros.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien musique : œuvres de Scarlatti, Purcell, Berlioz ; 7 h 2, Informations culturelles ; 9 h 2, L'oreille en colimaçon.
9 h 17, Le matin des musiciens : le mythe de Faust (Boito, Wagner, Weber, Stravinski).
12 h 2, Midi-deux : magazine de la vie musicale ; 12 h 30, Jazz classique : tout Duke ; 14 h, Musique légère : Grassi, Françaix, Donjon.
14 h 30, Points contrepoints : Nikiprovetsky, Gaussin ; 15 h, Opéra : « Don Carlos », de Verdi, par les Chœurs et Orchestre de l'Opéra de Covent Garden de Londres, dir. G. Solti. Avec C. Bergonzi, R. Tebaldi, N. Ghiaurov, D. Fischer-Dieskau, G. Bumbry, M. Talvela ; 18 h 5, Le club du jazz : Gershwin et ses interprètes.
18 h 30, Quotidien concert (en direct de Radio-France) : récital de chant G. Vichneskaïa, avec M. Rostropovitch, piano (mélodies de Rimsky-Korsakov, Tchaïkovski, Glinka, Moussorgsky) ; 20 h 5, Concours international de guitare (Sor, Tarrega, Boccherini).
20 h 30, Concert (donné au Théâtre des Champs-Elysées, le 1er juillet 1981) : « Symphonie Rhénane », de Schumann ; « Symphonie n° 3 en ré mineur », de Bruckner, par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel.
22 h 30, Ouvert la nuit : André Bon et Patrice Mestral (Mozart, Bon, Monteverdi, Chostakovitch) ; 0 h 30 : Les chants de la terre.

● **Verdi (F.-M., 15 h.).** — Même désabusé par la vie politique italienne, à laquelle il avait étroitement collaboré, Verdi restait à la fin de sa vie un musicien « engagé ». Aussi **Don Carlos** est-il encore passablement subversif, malgré des intrigues amoureuses de premier ordre et des querelles de nations très édulcorées : la raison d'Etat incarnée par Philippe II y combat solidement l'idéalisme, et l'unité de l'Italie est en jeu à la manière du fil qui tire les marionnettes. Inspiré par Schiller, le livret est pour une fois compréhensible, mise à part l'apparition fantomatique de Charles Quint, qui avait déconcerté l'impératrice Eugénie et peut encore surprendre. Mais quiproquos, trahisons et repentirs, cette façon « qu'avait Verdi de mentir à la vie », comme disait Debussy, était nécessaire à l'épanouissement de cette musique qui à l'époque trompait son monde ; ses leitmotive héroïques rappelaient au public les procédés de Wagner. Totale illusion, faut-il le dire ? — T. Fr.

● **« Monsieur le Président », de Miguel-Angel Asturias (F.-C., 20 h),** dans une adaptation de Hugo Carrilo et André Camp. Inspiré du remarquable roman écrit par Asturias dans les années 20 autour de la figure du dictateur guatémaltèque Manuel Estrada Cabrera, ce travail de recréation théâtrale mené par un spécialiste d'Asturias et du théâtre ibérique, André Camp, et par un metteur en scène du Guatemala, Hugo Carrilo, peut être considéré comme également remarquable. Notamment parce que les deux adaptateurs ont su transposer l'architecture complexe du livre en une construction réellement dramatique, sur plusieurs plans et plusieurs ambiances. Ecrite dans les deux langues, l'espagnol et le français, leur pièce est présentée pour la première fois en français. — B.A.

M. Jack Lang, ministre de la culture interviewé par Radio-Tomate

C'est Radio-Tomate qui, le mardi 29 septembre, entre 18 h. 50 et 20 h. 10, sur 94,1 MHz, a diffusé le premier entretien accordé par le ministre de la culture, M. Jack Lang, aux animateurs d'une radio libre. Il s'agissait plutôt d'une longue conversation que d'une interview dans les règles. L'enregistrement avait eu lieu rue de Valois, au ministère. Sa retransmission en différé n'a donné lieu à aucun problème. A quelques secondes de brouillage près, et en dépit d'imperfections techniques au moment des changements de bandes.

Interrogé sur la récente décision du gouvernement d'interdire la publicité sur les nouvelles stations de radio, et sur les éventuelles divergences entre certains députés socialistes au sujet de la politique de M. Fillioud, ministre de la communication, M. Lang a répondu : « *Nous ne sommes pas un blooc monolithique, mais il eût été imprudent d'agir à la va-vite, dans le bricolage.* » « *Chaque fois que le mot liberté est utilisé, il y a beaucoup d'hypocrisie* », a-t-il ajouté. Comparant le partage des ondes hertziennes à l'exploitation des fonds maritimes, il a évoqué les risques d'inégalité tout en n'excluant pas l'hypothèse d'une « *ouverture modeste à la publicité* ».

Le rôle de l'Institut national de l'audiovisuel, d'autre part, a été mis en question, et M. Jack Lang a aussi déclaré : « *L'idée de faire de FR 3 la société de programmes des provinces renforcera le parisianisme des deux premières chaînes. Il faudrait donner aux régions un droit d'accès automatique aux chaînes nationales, et non point les marginaliser.* »

Rappel des émissions

Mercredi 30 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Les mercredis de l'information : Afghanistan, les fous d'Allah.
Une émission de J.-M. Cavada, J.-O. Chattard et M. Thoulouze.
Deux équipes de reporters à la rencontre des guérilleros afghans.

21 h 45 Les grandes enquêtes de TF 1 : la Mafia.
Les fructueuses affaires de famille. Une émission de J.-M Charlier
L'implantation de la Mafia dans les affaires légales.

22 h 55 Caméra, une première.
Pollufission, d'E. Westphal, réal. J.-P. Prévost.
Trois hommes et une femme tentent d'échapper à leur misérable condition humaine du vingt et unième siècle.

23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2



20 h 35 Variétés : Louis Armstrong style Chicago.

21 h 50 Alain Decaux raconte.
Blanqui l'insurgé.

22 h 50 Journal.

23 h 5 Sports : catch à quatre.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Cinéma : la Mort en ce jardin.
Film franco-mexicain de L. Bunuel (1956), avec G. Marchal, S Signoret, C. Vanel, M. Piccoli, M. Girardon, T Junco (Rediffusion).
La nationalisation des mines de diamants déclenche une révolte dans une bourgade d'Amazonie. Un groupe d'hommes et de femmes en fuite s'enfonce dans la forêt vierge sous la conduite d'un aventurier.
Un style d'entomologiste pour la mise à nu des caractères et des passions d'êtres soudain privés de leurs structures sociales. On retrouve, dans les détails surréalistes, les obsessions et l'univers de Bunuel.

22 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, La musique et les hommes : La musique en Amérique du Nord au dix-neuvième siècle.
22 h 30, Nuits magnétiques : Les grands boulevards.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (en direct de l'Auditorium Maurice-Ravel) : « l'Anneau du Tamarit », pour violon et orchestre, de M. Ohana ; « Concerto pour violon, violoncelle et orchestre », de Delius ; « Symphonie du Nouveau Monde », de Dvorak, par l'Orchestre de Lyon, dir. A. Jordan, avec A. Meunier, violoncelle, et J. Ghestem, violon.

0 h 5, Ouvert la nuit : autour de l'Orchestre de Cleveland, l'enseignement à l'Institut de musique de Cleveland (Fauré, Paganini) ; Les activités de l'Institut de Cleveland, le séminaire de musique de chambre de janvier 1980 (Mendelssohn).

Jeudi 1er octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
La musique à l'école.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé.
L'alcoolomancienne.
17 h Emissions pédagogiques.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Un, rue Sésame.
18 h 50 Avis de recherche.
Salvatore Adamo.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
F. Mallet-Joris.
20 h Journal.
20 h 30 Téléfilm : « T'es grand et puis t'oublies ».
de Serge Moati.
Avec J.-M. Thibault, R. Bussières, A. Poivre, L. Bose...
22 h 5 Magazine : La rage de lire.
Une émission de G. Suffert.
Littérature, langue et fiction. Avec M. Robert (*la Vérité littéraire*), J. Bouveresse (*Journal de Robert Musil*), J. Cellard (*le Dictionnaire de la langue française*), J. Brenner (*Histoire de la littérature française de 1940 à nos jours*).
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
La grossesse autrefois.
15 h Série : Septième Avenue.
15 h 55 L'invité du jeudi.
Bernard de Fallois, éditeur.
17 h 20 Fenêtre sur... Comment peut-on être Français ?
Le regard des Japonais.
17 h 50 Récré A 2.
Les Quat'z'amis ; Pierrot ; Lippy le lion ; Les masques de théâtre.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les assemblées parlementaires.
20 h Journal.
20 h 35 Jeudi cinéma.
(et à 22 h. 10).
20 h 45 Cinéma : « Nous nous sommes tant aimés ».
Film italien d'E. Scola (1974), avec N. Manfredi, V. Gassman, S. Sandrelli, S. Satta Flores, G. Ralli, A. Fabrizi, M Michelangeli.
Le destin social politique et sentimental de trois amis, unis dans la Résistance et qui se retrouvent, épisodiquement, au fil des années. Un film mélancolique, parfois drôle, souvent émouvant, sur les illusions perdues d'une génération. L'interprétation est remarquable et Scola a suivi aussi, comme reflet d'une époque, l'évolution du cinéma italien de 1945 à 1975.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Cuisine sans cuisson ; Les métiers de l'eau.
18 h 55 Tribune libre.
Centre des démocrates sociaux (C.D.S.).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Les aventures de Tintin.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma : « l'Argent des autres ».
Film français de C. de Chalonge (1978), avec J.-L. Trintignant, C. Brasseur, M. Serrault, C. Deneuve, F. Perrot, G. Séty.
Le fondé de pouvoir d'une banque privée sert de bouc émissaire pour une escroquerie financière à laquelle son directeur s'est prêté. Poussé par sa femme et une déléguée syndicale, il entreprend de démasquer les vrais responsables. Excellente transposition d'une affaire réelle racontée dans un livre de Nancy Markham. Evitant tout manichéisme, ce film est un constat, touchant au réalisme fantastique, des relations de l'individu avec l'argent, le pouvoir et la justice de classe. Superbe interprétation.
22 h 15 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales.
8 h, Les chemins de la connaissance : Bernard Groethuyssen (les origines de l'esprit bourgeois) ; à 8 h. 32, Jean Duns Scot : une pensée de l'impensable ; à 8 h. 50, La cendre écarlate.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Questions en zigzag : La femme sans frontière, avec G. des Cars.
11 h 2, Musiques actuelles Nice-Côte d'Azur : Manca 81 (et à 17 h. 30).
12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Renaissance des orgues de France : à Lescar.
14 h, Sons : Marines contentinoises.
14 h 5, Un livre, des voix : Propriété privée.
14 h 47, Questions croisées : l'ethnologie et les mathématiques.
15 h 50, Contact
16 h., Le magazine des nouveautés : le nouveau décor des villes
16 h 50, Départementale : à Figeac.
18 h 30, Feuilleton : Les bas-fonds de Paris, d'Aristide Bruant.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : la neuro-psychiatrie.
20 h, Nouveau répertoire dramatique : Aïda vaincue, de R. Kalisky ; à 22 h. 10, entretien avec l'auteur.
22 h 30, Nuits magnétiques : les grands boulevards.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien Musique : les intégrales (œuvres concertantes de I. Stravinski), et des œuvres de Rimsky-Korsakov et Ravel ; 7 h. 30, Informations culturelles ; 9 h 2, **L'oreille en colimaçon :** pour les enfants de quatre à sept ans.
9 h 17, Le matin des musiciens : César Franck.
12 h 2, Midi-Deux : magazine de la vie musicale ; 12 h 30, Jazz classique : les « Blue Notes » de W. Shorter ; 14 h., Musique légère : œuvres de Claude Bolling, Gershwin, Wonder, Barry, Wimple.
14 h 30, Musiques inventaire pour demain (Louvier, Malec, Drogoz) ; *15 h. 30, Concertos* : œuvres de Martinu, dir. J. Waldhans, et Blake, dir. N. del Mar; 16 h 30, Répertoire choral : « Missa sancta caeciliae », de J Haydn, par les chœurs de la cathédrale Christ d'Oxford et l'Academy of Ancient Music, dir. S. Preston ; 17 h 30, Premières loges : œuvres de R. Strauss et J. Marx, avec Ljuba Welitsch, soprano, et P. Ulanowsky, piano ; 18 h 3, **Le club du jazz :** George Gershwin et ses interprètes.
18 h 30, Quotidien-Concert (en direct du Studio 106) : récital M.-A. Nicolas, violon, et J. Rouvier, piano : « Sonate en la majeur », de Fauré, « Poème », de Chausson, « Etude en forme de valse », de Saint-Saëns, « Tzigane », de Ravel ; 20 h 5, Concours de guitare : premiers prix de Paris.
20 h 30, Concert du podium Jeune Musique : « Scaramouche pour saxophone et piano », de D. Milhaud ; « Six bagatelles pour quintette à vent », de Ligeti ; « Sonate BWV 1030 », de Bach ; « Sonate n° 1 », de Hindemith ; « Cinq pièces en trio » et « Trois pièces brèves », de J. Ibert ; « Kleine Kammermusik n° 2 » de Hindemith ; « Concerto grosso en la majeur », de Haendel.
22 h 30, Ouvert la nuit : autour de l'orchestre de Cleveland, « Hier et aujourd'hui » (Strauss, Dutilleux, Stravinski, Debussy) ; « Le Festival de Blossom hier et aujourd'hui » (R. Strauss, Berlioz, Beethoven, Mozart) ; 0 h 30, Les chants de la terre : musiques traditionnelles d'Asie, d'Afrique et de l'océan Indien.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 30 SEPTEMBRE

— *M. François Ceyrac*, président du C.N.P.F., est l'invité de l'émission « Face au public » de France-Inter, à 19 h. 10.

— *M. Laurent Fabius*, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, participe au journal d'A 2, à 20 heures.

JEUDI 1er OCTOBRE

— Didier Lecat reçoit *M. Anicet Le Pors*, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, sur France-Inter, à 7 h. 45.

Présentation des programmes sur Antenne 2 par M. Pierre Desgraupes

• Les « Dossiers de l'écran » deviennent mensuels
• Ève Ruggieri est conseillère pour la musique
• Création d'un équivalent d'« Apostrophes » pour le cinéma

M. Pierre Desgraupes, président-directeur général d'Antenne 2, a tenu, mardi 29 septembre, sa première conférence de presse depuis sa nomination à la tête de la seconde chaîne. Entouré de son équipe (MM. Joseph Pasteur, Henri Pérez, François-Henri de Virieu, Pierre Wiehn et Christian Dutoit), il a présenté les grandes orientations de sa politique, l'ensemble de ses projets, « caractérisés, selon lui, par le changement » et proposé quelques réflexions sur ce que devrait être la télévision, « voix des Français ».

« On ne peut changer les programmes sans modifier les structures », a déclaré le président, qui, pour introduire « pluralisme et liberté », crée treize unités de programmes, où l'on retrouve certains des responsables précédents. Sont nommés à la tête de ces unités : pour la fiction, MM. Claude Barma, Jean Capin, Jean-Pierre Gallo, Jacques Trebouta et Jean Chouquet ; pour les documentaires et magazines, Mme Pascale Breugnot, MM. Jean-Michel Meurice, Guy Darbois, Jean Lallier et Guy Maxence ; pour les variétés, MM. Jack Nakache et Pierre Lescure (jusqu'ici directeur des programmes à R.M.C.) ; Mme Jacqueline Joubert reste chargée des émissions pour la jeunesse.

M. Desgraupes a, d'autre part, donné la liste des membres du conseil des programmes. Ceux-ci seront donc nommés pour la durée du mandat de leur P.-D.G., excepté trois d'entre eux, issus du personnel de la maison, et dont le mandat devra être renouvelé de façon assez fréquente. Il s'agit de Mmes Catherine Clément, Nicole Courcel et Pascale Breugnot ; de MM. Michel Berger, Georges Conchon, Jean Cornec, Claude Goretta, André Longaney, François Périer, Michel Mitrani, Pierre Soulages et Bernard Pivot.

Diminuer le nombre d'émissions hebdomadaires et en faire passer quelques-unes à un rythme mensuel. Raccourcir la durée des émissions (autour d'une heure) et avancer dès que possible l'heure de la soirée télévisée (bloquée jusqu'à présent par les émissions régionales de FR 3) : voilà qui dégagerait déjà de la place sur l'antenne, a expliqué M. Pierre Desgraupes. Ensuite, les grilles de programmes étant ainsi allégées et débarrassées de quelques émissions « *médiocres et usées* », il s'agira d'impulser la nouveauté sous l'égide de la sensibilité et de l'intelligence — « *dans cet ordre-là* », dit le président de chaîne, affirmant avoir été frappé davantage par ce qui manquait au programme de la chaîne que par ce qui s'y trouvait.

Chaque année, désormais, seront diffusées sur le petit écran une vingtaine de pièces, parmi lesquelles quinze créations et cinq retransmissions. Autre absence regrettée : les émissions et concerts pour la jeunesse. On peut donc s'attendre prochainement au retour d'un rendez-vous, du style « Chorus », dont M. Desgraupes ne s'explique pas la soudaine disparition au printemps dernier

En ce qui concerne le cinéma, M. Michel Boujut, critique aux *Nouvelles littéraires*, devrait se voir confier la responsabilité d'un magazine, à l'image de ce qu'est « Apostrophes » pour la littérature. De son côté, M. Claude-Jean Philippe « *prendra davantage possession de son Ciné club* » : il aura toute latitude pour choisir films et auteurs, et proposera lui-même une suite d'émissions sur le cinéma et l'histoire.

En animant une fois par mois une émission de communication musicale appelée probablement « la Musique au cœur » (toujours la sensibilité en priorité), Eve Ruggieri comblera une quatrième lacune de la grille précédente. Passant ainsi de TF 1 à Antenne 2, elle deviendra, d'autre part, la conseillère pour la musique auprès du président de la chaîne, qui souhaite aussi s'adjoindre la collaboration de M. Rolf Liebermann. Enfin, jugeant la télévision comme « *la plus grande école française* », M. Desgraupes entend aussi s'adresser aux enfants, par de nombreuses émissions essentiellement françaises.

Les personnalités de la chaîne devront s'adapter à cette volonté de changement et de renouvellement. Ainsi, M. Jacques Chancel va devoir « réviser » la formule de son *Grand Echiquier*, voire la changer, tandis que M. Guy Lux a été invité à prendre quelques vacances (très précisément « *se mettre au vert* ») et que les *Dossiers de l'écran* de M. Armand Jammot deviendront mensuels. MM. Laurent Broomhead et Alain Decaux auront la charge d'une nouvelle émission, et M. Michel Drucker, « *un des rares jeunes talents* », fera son retour sur la chaîne de ses débuts avec une émission de variétés, « *jusqu'à présent les moins variées du monde* ».

M. François-Henri de Virieu, directeur de l'actualité, a ensuite donné quelques précisions sur l'organisation de l'information : il y aura davantage de reportages et de magazines axés sur la France et la vie quotidienne des Français que par le passé : ainsi, le type d'expérience amorcée le week-end dernier à Saint-Herblain pourrait être poursuivi (*le Monde* du 29 septembre). La création d'un magazine économique est prévu « *avec ou sans M. Jean Boissonnat* » qui n'a pas encore répondu à la proposition qui lui a été faite ; M. Desgraupes a lui-même ajouté qu'il espérait redonner au grand reportage ses lettres de noblesse.

Enfin, interrogé sur l'introduction de la poésie dans les programmes, la place des auteurs-compositeurs..., etc., M. Desgraupes a avoué humblement ne pas connaître encore tous les détails des dossiers et déclaré : « *Je ne suis que le président de cette chaîne, après tout !* »

Bon courage

Plus ça change et plus c'est pareil. En écoutant Pierre Desgraupes annoncer mardi ses projets à la presse, on croyait entendre Marcel Jullian, au lendemain de la réforme de l'O.R.T.F. Comme son devancier, le nouveau P.-D. G. d'Antenne 2 se sent prisonnier de la grille. Il voudrait, lui aussi, faire souffler sur nos têtes le vent de la liberté, de l'imagination, de la surprise, de l'inattendu, que sais-je encore, ah oui, de la fête. Ça, ça rappelait plutôt Arthur Conte ! Le moyen, quand toutes les cases sont occupées par des émissions hebdomadaires dont certaines durent des soirées entières ? Simple : en supprimer certaines, en espacer d'autres. Ainsi « les Dossiers de l'écran » ne reviendront-ils plus qu'une fois par mois, à partir de janvier prochain.

A la place que mettra-t-on ? Du théâtre et de la musique. Je plaisante ? Non, pas du tout. On retransmettra à l'écran des pièces en partie financées par la chaîne, quand elles auront fait leur plein de spectateurs. Ce n'est pas précisément de la télé, mais de la télé, on en fera au détriment du cinéma en programmant de plus en plus de fictions maisons. L'ennui, c'est que, faute de talent parfois et faute d'argent toujours, on n'a jamais été capable de faire des téléfilms présentables. Comment s'y prendra-t-on demain ? En confiant à la commission des programmes le soin de veiller à la qualité... des programmes. Il suffisait d'y penser. Ce sont des téléfilms sortis de nos propres ateliers, signalons-le en passant, qui serviront une fois sur deux de coup d'envoi aux « Dossiers de l'écran », accusés fort injustement de s'appuyer sur d'exécrables navets, alors que depuis quelque temps ou ils achetaient à l'étranger ou ils faisaient faire en France, d'excellentes introductions aux débats.

Michel Drucker revient : Jacques Chancel, Claude Barma, Bernard Pivot et même Armand Jammot restent et Guy Lux s'en va. Les « Jeux sans frontières » ne seront pas prolongés au-delà du contrat qui nous lie encore pour deux ans à nos partenaires européens. Bien qu'on les adore autour de moi, personnellement je ne les regretterai pas. Je signale simplement que, chez tous nos voisins, l'indice d'écoute dépasse de si loin celui du reste des programmes qu'à l'exemple des best-sellers bassement populaires on juge inutile, comme allant de soi, de les faire figurer tout en haut de la liste des succès. A propos, un bon point pour Pierre Desgraupes : il est d'accord pour publier les indices d'écoute et de satisfaction.

S'il veut grossir ou même garder sa clientèle, le patron d'Antenne 2, qui ne manque *ni* de bon sens ni de sens de la répartie (il s'est amusé à moucher les journalistes), devra se garder de tomber dans le paternalisme culturel de mise aujourd'hui sur nos chaînes et veiller à varier ses menus. Qu'il ne s'y trompe pas, l'élite regarde peu la télévision. Sans la négliger pour autant, ce n'est pas elle qu'il convient de privilégier. Plus à l'aise sur le chapitre de l'information, il a donné de ce côté-là pleine satisfaction, en affirmant hautement son indépendance d'esprit et sa capacité de résistance aux pressions d'où qu'elles viennent. Dont acte.

CLAUDE SARRAUTE.

M. JACQUES CHIRAC LANCE RADIO-SERVICE TOUR EIFFEL

La voix de la mairie

On l'avait annoncé au début de l'été (*le Monde* du 8 juillet). On soupçonnait la mairie de Paris de s'organiser hâtivement et de préparer dans l'ombre un lancement tonitruant. On attendait un mot, un geste au moment de la discussion à l'Assemblée nationale. Rien de tout cela n'est arrivé, mais, le 28 septembre, est apparu un nouveau signal sur la fréquence 101,5 MHz de la modulation de fréquence : quelques chansons sur Paris et l'annonce de « Radio-Service Tour Eiffel » — que l'on continue à entendre.

Créée par l'Association pour le développement de la communication que préside M. Jacques Chirac, maire de Paris, Radio-Service Tour Eiffel s'adressera dès la mi-novembre aux Parisiens afin, selon un communiqué, « *de les informer sur la vie de leur cité et de leur donner des conseils pratiques destinés à faciliter leur vie quotidienne* ». « *En fait*, nous a précisé M. Denis Baudouin, secrétaire général de cette association et directeur de l'information à la mairie de Paris (1), *nous voulons faire une radio strictement locale, modeste, mais convenable. Il s'agit de rendre service aux habitants de Paris et de leur donner un maximum d'informations sur les événements qui les concernent. Ce peut être un bon radio-guidage de 7 à 8 heures le matin, des émissions sur les manifestations culturelles de la ville, ainsi que des nouvelles des différents quartiers.* »

La vocation de la radio lui interdit d'aborder le domaine politique ; il n'est pas question, dit-on, de s'intéresser à ce genre d'actualité. « *Nous ne parlerons pas, par exemple*, explique M. Baudouin, *du débat sur les nationalisations ou du voyage de M. Mitterrand dans le golfe Persique. En revanche, nous serons les premiers à annoncer un incendie, un accident ou une manifestation dans un quartier quelconque... Les nouvelles concernant la municipalité — si, par exemple, M. Chirac augmente les aides aux familles — feront bien sûr partie des informations locales.* »

L'association s'est en tout cas montrée soucieuse de respecter les normes en vigueur : association régie par la loi de 1901, absence de financement publicitaire, émetteur de 100 watts... Il est toutefois prévu de doter la station d'un ou de deux nouveaux émetteurs plus puissants afin de couvrir la totalité de la ville intra-muros.

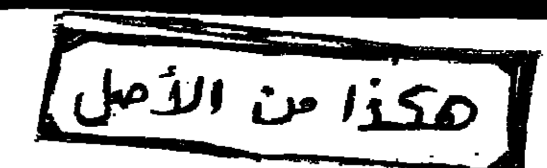
Présenté de cette façon, le projet obtiendra-t-il la dérogation nécessaire à une existence légale ? « *Nous l'espérons*, déclare M. Baudouin, *et nous ne comprenons pas que, au moment où le gouvernement affirme sa volonté d'accorder aux maires une nouvelle autonomie, il se prononce aussi contre les radios municipales. Nous sommes prêts, pour notre part, à nous soumettre aux prescriptions du cahier des charges et à respecter le cadre associatif... Si l'on ne veut pas de M. Chirac à la tête de notre association, il faudra nous communiquer les raisons réelles publiquement. Soucieux de légalité, nous formerons alors une nouvelle association.* »

Disposant d'un studio équipé sur le bord de la Seine, non loin de la tour Eiffel, et d'une petite équipe de professionnels, Radio-Service Tour Eiffel continuera à se préparer « secrètement » jusqu'à la mi-octobre, date à laquelle M. Chirac présentera lui-même officiellement la station. Pourquoi alors ce balisage précoce sur l'antenne ? « *Nous voulions être présents avant même le vote de la loi*, indique M. Baudouin, *et les fréquences encore disponibles sur la F.M. se font de plus en plus rares.* »

C'est exact. La bande F.M. semble saturée et l'on ignore où se logeront les radios dont on continue à annoncer la création. Au fait, le créneau 101.5 était-il vraiment disponible ?

ANNICK COJEAN.

(1) Les vice-présidents de l'Association pour le développement de la communication sont Mme Geniève Lamy, présidente d'un club de personnes âgées Rencontres et loisirs, et M. Marc Jeanson, président de l'associationc ulturelle Art 24.



MUSIQUE

OUVERTURE DU CYCLE BARTOK

Le compositeur exposé

En 1981, nous dit-on, Bartok aurait eu cent ans... Sans doute, mais composerait-il encore? Presque plus. Le jouerait-on davantage? C'est peu probable, car il partage avec Stravinski le privilège d'avoir été longtemps considéré comme un cruel novateur puis, du jour au lendemain, comme un refuge contre les assauts de l'avant-garde. Grâce aux efforts de l'Association Acanthes et aux conseils amicaux du comité Bela Bartok présidé par Jean Gergely, la venue à Paris de l'Opéra de Budapest le 28 septembre (et jusqu'au 4 octobre) trouvera un triple prolongement : dans le cours public donné salle Gaveau par Claude Helffer (les 7, 8 et 9 octobre) et dans un séminaire organisé à l'Institut hongrois (les 4 et 5 novembre) d'une part ; dans un quarantaine de concerts en tous genres et en tous lieux qui s'échelonneront régulièrement jusqu'au 17 décembre, essentiellement à Paris mais également en province d'autre part, et enfin dans une exposition « Bartok, sources et rencontres, réalisée par Marcel Weiss, qu'accueille la galerie Seita au numéro 12 de la rue Surcouf (1).

Depuis que la loi n° 76 616 s'est avisée de démontrer auprès des consommateurs que l'abus du tabac était dangereux, la Seita, qui n'en demande pas tant mais tient légitimement à son image de marque, semble s'efforcer de prouver son utilité. Elle y parvient sans peine en soutenant à sa façon des manifestations telles que le Festival Berlioz de Lyon ou le cycle Bartok. On en vient même à regretter que par un fâcheux excès de modestie la Seita ne signale pas aux visiteurs l'existence, face à la salle réservée au grand compositeur hongrois, d'une autre exposition, permanente celle-là, consacrée au tabac à travers les âges et les civilisations. On peut y admirer une foule de petits objets d'art : râpes de poche pour la poudre à priser, tabatière sculptée, pipes extravagantes, narghileh, des dessins édifiants, des feuilles séchées, d'anciens paquets de gitanes et des cigares dont on n'a plus idée. Tout cela est présenté avec tant de doigté qu'en sortant on se dit que les méfaits du tabac ne sont peut-être pas aussi graves qu'on le dit.

La discrétion

L'exposition Bartok, en regard, semblera moins attrayante. Certes, le Musée de l'homme a prêté de fort beaux costumes hongrois mais on chercherait en vain le stylo du maître, sa lavallière, sa montre arrêtée à l'heure de la mort... Toute la vie de Bartok se place sous le signe de la discrétion, d'une rigueur sans compromission. Son autobiographie inachevée tient en quelques pages et on ne cite, à son sujet, aucune anecdote. Cette exposition a donc un caractère assez austère, à l'image du compositeur. L'humour n'y manque pas cependant, comme la reproduction de cette valse composée à neuf ans et qui n'est digne de son auteur que par l'étonnante fermeté du graphisme, ou ce petit portrait de Wagner distribué, comme l'indique l'en-tête, par Félix Potin.

On sera davantage sensible aux visage successifs d'un musicien particulièrement photogénique, à la paradoxale image d'équilibre que présentent les fac-similés de ses lettres, d'une écriture ronde et égale, ou de ses partitions : l'allegro Barbaro *semble tracé à la règle...*

Il faut s'arrêter, également, devant les portraits de ses professeurs, aussi barbus que lui-même était glabre, devant cette impressionnante liste des œuvres « à étudier « (quelques-unes sont cochées). On apprendra, aussi, par d'anciens programmes, ce que le pianiste Bartok jouait dans ses concerts : Liszt, Debussy, Schœnberg ou ce dont les interprètes entouraient l'exécution de ses concertos ou de ses quatuors. Enfin, il faut lire les perles de la critique bartokienne. On pourra regarder aussi, quoique les allées et venues ne favorisent guère la concentation, un petit vidéo-concert réalisé par la télévision hongroise.

Peut-être aimerait-on que cette exposition ne se limite pas à quelques textes choisis et à des photos. Dans la mesure où Bartok n'était pas vraiment méconnu, on souhaiterait qu'on nous entraîne plus loin, mais, pour cela, il existe deux ouvrages récents : celui de Philipe Autexier (chez Stock), réunissant lettres et textes, sous le titre Musique de la vie, *et celui de Jean Gergely, que la* Revue musicale *publie en trois livraisons. Enfin, il faut réécouter les quatuors, la suite* En plein air, *la* Cantate profane, *les sonates, car c'est encore là que le secret, gardé jalousement, a le plus de force d'attraction.*

GÉRARD CONDÉ.

(1) *Bartok sources et rencontres :* jusqu'au 25 octobre, tous les jours sauf le dimanche, de 9h.30 à 18 h 30, entrée libre.

Inauguration du Festival international de danse avec l'Opéra national de Hongrie

Les salles de ballet professent *une ignorance insigne pour la musique pure.* Quand elles applaudissent, c'est rarement la partition dont elles couvrent sans pudeur les dernières mesures, mais plus souvent les danseurs. On l'a bien vu dans la soirée du mardi 29 septembre pour l'inauguration du Festival international de la danse, au Théâtre des Champs-Elysées, où les trois chefs-d'œuvre de Bela Bartok, « le Château de Barbe-Bleue », « le Prince de bois » et « le Mandarin merveilleux », n'ont obtenu qu'un succès gourmé alors que des bravos nourris ont salué le numéro concassé d'un simple automate. Pour « Barbe-Bleue », passe encore : il s'agit d'un duo sanguinaire en langue hongroise et l'on sait que le style Pelléas n'est pas du goût des balletomanes. Mais les deux chorégraphies suivantes, qui pouvait mieux les interpréter que la troupe et l'orchestre de l'Opéra national de Hongrie, dévoués à la mémoire de leur génie du cru?

Le ballet, inédit pour nous, était « le Prince de bois » dont la première exécution à Budapest, le 12 mai 1917, laissa le public hébété, puis, hors de lui, d'enthousiasme.

De fait, quand nous entendîmes le vaste bruissement sonore du prélude cheminant par degrés comme les premières mesures de « l'Oiseau de feu » à travers une forêt opaque, puis gagnant par des échappées de lumière, une zone semée de paillettes stridentes, un grand espoir se leva en nous. Nous étions dans l'attente d'une émotion comparable à celle que nous avait procurée, à Chaillot en 1950, l'American Ballet Theater de Lucia Chase interprétant (avec Alicia Alonso) les « Caprichos » tirés des admirables « Contrastes », trio pour violon, clarinette et piano, de Bartok.

Malheureusement, la production du « Prince de bois », telle qu'elle nous a été présentée par la troupe de Budapest, a résolument négligé le côté étrange pour cultiver la veine comique, d'où un disparate fâcheux, pauvre, entre la mise en scène et l'orchestration. Le décor en batik de la forêt enchantée, les médiocres maillots vermiculés des *danseurs déguisés en arbres,* la station couchée de la Princesse sur un lanternon descendu des cintres, les solennelles incantations de l'inévitable Fée, l'interminable solo du Prince, le vrai, en chair et en os, constitueraient une féerie banale si tout n'avait été élaboré pour monter en épingle les pas de deux du mannequin. Le personnage, qui s'apparente à l'homme en fer blanc du « Magicien d'Oz », exécute deux variations bouffonnes, sur une musique cliquetante, à base de xylophone, triangle, célesta, percussions, et c'est sans nul doute sur la réussite de cette version burlesque qu'a compté le chorégraphe hongrois, Laszlo Seregi. Malgré son méchant livret, avec une pareille partition et dans des décors signés Chagall, on imagine ce que Diaghilev aurait fait du « Prince de bois » !

Cela dit, l'excellente troupe de Budapest, bien muselée, bien jarretée, visiblement rompue aux disciplines de l'école soviétique, n'a rien perdu de la puissance athlétique qui nous avait touché, quand elle était venue ici même, en 1969, danser « Spartacus ». Nous n'en voulons pour preuve que l'interprétation saisissante du « Mandarin merveilleux », aujourd'hui un classique après trente-six ans de « mise au placard », exalté par Béjart à Sarah-Bernhardt en 1960 : d'abord par la performance de la panthère hongroise Ildiko Pongor, capable, à la manière de Duska Sifnios naguère, de fondre les moelles du plus honnête homme, ensuite par celle du Raspoutine chinois Imre Dozsa. Là, cette fois, le décor, style « Vu du pont », d'Arthur Miller, cadrait d'une manière aussi merveilleuse que le *Mandarin* avec l'action barattée dans le bruit et la fureur. Enthousiasme mitigé pourtant au baisser du rideau.

Allez comprendre...

OLIVIER MERLIN.

■ **Le pianiste argentin Miguel Angel Estrella donnera un récital à la salle Pleyel le samedi 24 octobre, à 20 h. 30, au profit du Fonds international d'entraide musicale. Il interprétera des œuvres de Haendel, Beethoven, Debussy et Chopin.**

CORRESPONDANCE

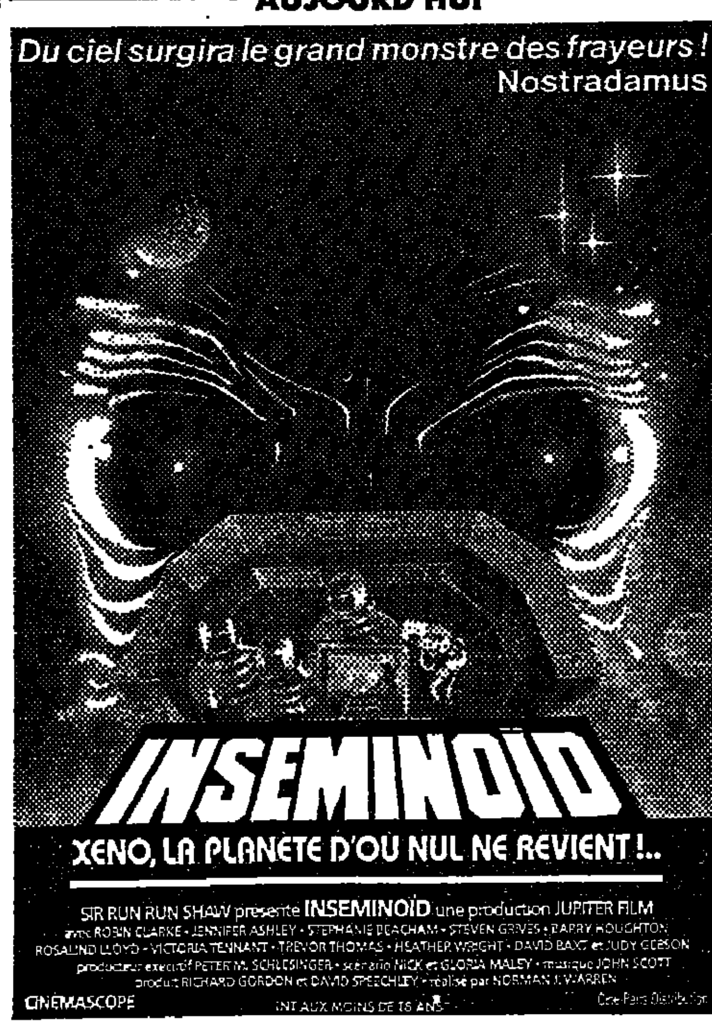
A propos du cinéma américain

M. P. Manthelot, directeur d'études à l'Ecole des hautes études, nous écrit :

En rentrant à Paris après une absence d'une certaine durée, je m'étonne de trouver ma signature, comme « constituant », au bas d'un texte sur lequel je ne me rappelle pas avoir été consulté, et que je n'aurais certes pas signé à la fois pour des questions de fond et de forme.

Il s'agit d'un encart publicitaire sur « Cinéma français et cinéma américain » paru dans *le Monde* du 17 septembre 1981. Je transmets une égale protestation au comité qui a pris l'initiative de cette publicité.

AUJOURD'HUI



THÉATRE

Patrice Chéreau au Théâtre de la Ville

Peer Gynt, premier temps

La première soirée du *Peer Gynt* a eu lieu au Théâtre de la Ville, le mardi 29 septembre. On ne dit pas « d'Ibsen » parce que ça va de soi, et que l'attention ne se polarise pas sur lui. Significatif, les radios périphériques ont annoncé en information, hors publicité, « le spectacle de Patrice Chéreau ». Les moyens d'information à diffusion de masse n'annoncent pas souvent ce type d'événement, surtout s'il dure, comme *Peer Gynt*, sept heures en deux soirées.

Il y a toujours eu du bruit, des polémiques autour de Patrice Chéreau, et voilà que son nom a franchi les frontières de l'Hexagone — cinq ans de Ring à Bayreuth, avec des insultes, et puis le triomphe inouï — et qu'il est revenu en boomerang, franchissant les frontières du public spécialisé. Rien de commun, par exemple, entre le public de mardi au Théâtre de la Ville et celui de l'Opéra pour la première de *Lulu*. Même les gens qui assistaient aux deux ne ressemblaient pas à eux-mêmes. Question de vêture, d'atmosphère, de mélange des genres.

Ainsi on retrouvait des amis perdus de vue depuis des lustres (pour la raison qu'ils ne vont jamais au théâtre — et quand soi-même on y passe son temps...). Ils ne s'étaient pas parés de tous leurs atours comme pour une sortie mondaine, ils étaient là sans souvenirs ni références, sans connaître personne à l'exception de Maria Casarès, portés par ce mystérieux mouvement attractif qui fabrique les vedettes. Car si la presse et l'environnement professionnel peuvent lancer une réputation, celle-ci ne peut pas devenir notoriété contre l'avis — justifié ou non — des spectateurs.

Dans l'embrouillamini de l'entracte, on a revu ces amis, abasourdis, éblouis par Gérard Desarthe, par la splendide gravité des tableaux... La salle était « bonne », les bavardages se sont interrompus dès la première réplique, le silence était attentif, chaleureux. En se laissant aller à son vertige personnel, on a envie d'écrire que « tous » étaient pris dans un même élan, mais, bien sûr, l'unanimité n'est pas possible ni souhaitable.

D'ailleurs, pour être sincère, on a rapidement oublié tout ce qui n'était pas la représentation, le monde de poésie surréelle et pourtant si concret, qui brouille la durée, qui aiguise et remet à vif la suffocation ressentie au Théâtre de Villeurbanne au moment de la création, avec, à la fin, quand Peer Gynt traîne dans un voyage immobile le coffre trop petit où meurt sa mère, la même boule d'angoisse. Et en sortant, c'était la nuit de la rue brusquement étrangère, et ce même désarroi parce qu'il faut attendre une journée pour aller jusqu'au bout de l'histoire...

COLETTE GODARD.

VARIÉTÉS

Gilberto Gil à l'Olympia

Une salle de l'Olympia comble accueillait, lundi soir 28 septembre, l'un des musiciens les plus créatifs du Brésil, l'un des plus insolents de santé, de richesse et de force, l'un de ceux qui savent le mieux conjuguer la modernité et la tradition, garder la pulsion brésilienne à travers tous les arrangements et toutes les expériences et qui ont une manière étonnamment pudique de sublimer une ligne mélodique. D'emblée, Gilberto Gil a transformé son concert en une fête enivrante, et une musique merveilleusement, sereinement épanouie aurait pu prolonger indéfiniment la soirée.

Depuis sa première chanson, une bossa-nova, imaginée au début des années 60, Gilberto Gil a traversé d'innombrables expériences musicales. Il a joué avec Vinicius de Moraes, participé avec Caetano Veloso et Gal Costa au mouvement « tropicalista », s'est installé un temps à Londres, puis à New-York, a approfondi, élargi sa technique de guitare acoustique et électrique avant de revenir, au début des années 70, au Brésil, plus attentif peut-être encore aux manifestations pures des forces de la nature dans la musique des favelas et du Nord-Est. Quelques années plus tard, Gil a participé au Festival mondial des arts et culture negro-africain à Lagos, au Nigéria, et il s'est replongé par contrecoup dans sa négritude. Puis il a rencontré Jimmy Cliff, a repris à sa manière *No woman, no cry* et a participé à des séries de concerts avec le musicien jamaïcain.

Le spectacle présenté à l'Olympia montre à l'évidence que Gil n'a jamais aussi bien maîtrisé sa musique — que celle-ci éclate sous des arrangements rocks superbement élaborés et exécutés par de très bons instrumentistes ou sous la simplicité rustique et la densité de la poésie du Nord-Est brésilien, sous l'humour et l'ironie, la subtilité et l'ambiguïté de ballades jouées à la guitare acoustique.

Une surprise attendait les spectateurs de l'Olympia : la venue sur scène, pour une ballade, de Caetano Veloso, autre musicien originaire du Nord-Est brésilien.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Dernier album : Luar. Dist. W.E.A. Filipacchi Music.



EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33) Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. ; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche à 16 h. et à 19 h. ; le samedi à 11 h., entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h., galeries contemporaines.

PARIS-PARIS. — Grande Galerie, cinquième étage. Jusqu'au 2 novembre. Sauf mardi et dimanche, à 16 h. et 20 h. : Visite animation.

Conférences : le 1er : « Surréalisme et abstraction », par J. Pierre (18 h. 30, sous-sol) ; « Jean-Paul Sartre et la liberté », débat avec J. Colombel, J. Pacaly, D. Rousset (18 h. 30, B.P.I.) ; le 2 : « Sciences sociales et structuralisme », avec J.-M. Auzias (18 h. 30, B.P.I.) ; le 8 : « En quoi les tendances optiques et cinétiques présentées dans l'exposition ont-elles eu des prolongements jusqu'à aujourd'hui », débat avec P. Bury, J. Dewasne, N. Schöffer, R. Soto, V. Takis 18 h. 30, 5e étage) ; « Paul Nizan : littérature et politique », avec A. Cohen-Solal, Y. Inshaghpour et J. Leiner (18 h. 30, B.P.I.).

RIOPELLE. Rétrospective. Jusqu'au 16 novembre.

ROBERT RYMAN. Rétrospective. Jusqu'au 16 novembre (le 2, à 18 h. 30, rencontre avec R. Ryman (en anglais).

JEAN DEWASNE. La longue marche. Forum. Jusqu'au 4 octobre.

L'ART AMERICAIN dans les collections du musée. Jusqu'au 26 octobre.

JEAN DUBUFFET. Sites aux figurines et psycho-sites. Jusqu'au 23 novembre.

PAUL NASH. Photographies. Jusqu'au 15 novembre.

LE PÈRE DUCHESNE. Œuvres de Matta, Bernard, Ringer. Jusqu'au 16 novembre.

L'ECHIQUIER DE ROGER CAILLOIS. Salle d'art graphique. Jusqu'au 19 octobre.

C. C. I.

PAYSAGES. Evolution du paysage français depuis ces trente dernières années. – Jusqu'au 5 octobre.

OUVRAGES RARES ET ANCIENS de la documentation du C.C.I. 1780-1930. Jusqu'au 12 octobre.

B. P. I.

LA JEUNESSE A VINGT ANS. Photos. — Jusqu'au 5 octobre.

IMAGES 1900. Archives Hachette. — Jusqu'au 19 octobre.

Musées

LE BAROQUE EN BOHEME. — Grand Palais, entrée avenue Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 12 F. Samedi 9 F. Jusqu'au 7 décembre.

LEON SPILLIAERT. 1881-1946. — Grand Palais (voir ci-dessus). Entrée : 9 F ; samedi 6 F. Jusqu'au 30 novembre.

LA FRANCE EN MEMOIRE. — Grand Palais, espace 404 (voir ci-dessus). Sauf mardi de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 12 octobre.

GRANDS ET JEUNES D'AUJOURD'HUI. — Grand Palais, avenue Winston-Churchill (225-50-22). De 11 h. à 18 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 18 octobre.

LA GALERIE ESPAGNOLE DE LOUIS-PHILIPPE - TABLEAUX ITALIENS, ANGLAIS, ALLEMANDS ET ESPAGNOLS DU LOUVRE. — Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Du 3 octobre au 4 janvier.

DESSINS BAROQUES FLORENTINS. — Musée du Louvre, cabinet des dessins (voir ci-dessus). Du 3 octobre au 18 janvier.

ART ET CREATION TEXTILE : Amaral, Grau-Garriga, Tapta, Varbanov. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 30 ; mercredi, jusqu'à 20 h. 30. Entrée : 10 F. Jusqu'à la mi-octobre.

BAROQUES 81. Les débordements de l'avant-garde internationale. — ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Du 2 octobre au 15 novembre.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. Un siècle d'égyptologie française. — Les arts antiques du Maghreb. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15. Entrée 7 F ; le dimanche, 3,50 F. Jusqu'au 4 janvier.

VIEIRA DA SILVA. Œuvre gravé. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 13 h. à 17 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 18 octobre.

GAUGUIN et les chefs-d'œuvre de l'ordrupgaard de Copenhague. — Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (224-07-02). Sauf lundi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 10 F. Du 3 octobre au 29 novembre.

JACK LENOR LARSEN, trente ans de création textile. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 14 h. à 20 h. ; sam. et dim., de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 28 décembre.

SHUNSO MACHI, calligraphe japonais. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Du 2 octobre au 4 janvier.

LE CIRQUE FRANÇAIS. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 7 F. Jusqu'au 31 octobre.

IMPRESSIONS ITALIENNES. — Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 18 janvier.

BARTOK. Sources et rencontres. — Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dim., de 11 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 31 octobre.

CASA DE VELAZQUEZ. Exposition 1981. — Musée comtesse de Caen, Institut de France, 27, quai Conti. De 12 h. à 19 h. Du 1er au 10 octobre.

EDOUARD PIGNON. — Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). Sauf jeudi (et jours fériés), de 10 h. à 17 h. Entrée libre. Du 3 octobre au 15 novembre.

LE FAUBOURG SAINT-GERMAIN. LA RUE DE VARENNE. — Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. Entrée : 7 F ; dim., 3,50 F. Du 2 octobre au 9 décembre.

COSTUMES DE L'OPERA DE PARIS. — Opéra, entrée par la façade (266-50-22). De 11 h. à 17 h. Entrée : 10 F. Du 2 octobre au 15 novembre.

PIERRE SICARD. Du Paris des années folles au Paris de naguère. Peintures. Jusqu'au 31 octobre. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 9 F.

EX-VOTO MARINS DANS LE MONDE DE L'ANTIQUITE A NOS JOURS. — Musée de la marine, palais de Chaillot (553-31-70). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 15 octobre.

L'HUMOUR ET LA MEDAILLE. — la Monnaie de Paris, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dim. et jours fériés, de 11 h. à 17 h. Jusqu'au 15 octobre.

LES MOYENS DE TRANSPORT DANS LES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE FORNEY. — Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h. 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 7 novembre.

AUTOUR D'EIFFEL. La vie et les aventures de la tour Eiffel racontées aux enfants. — Musée en herbe, Jardin d'acclimatation, bois de Boulogne (747-47-66). Jusqu'au 31 décembre.

Centres culturels

SANDRA IKSE - ULLA SCHUMACHER-PERCY. Tapisseries. Jusqu'au 5 novembre. - **CLAES EKLUNDH.** Peintures. Jusqu'au 10 novembre. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h. ; sam. et dim., de 15 h. à 19 h.

MILJENKO HORVAT - SUD/NORD/SOUTH/NORTH. Kate Craig, Hank Bull. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 9 h. à 19 h. Du 2 octobre au 22 novembre.

WOLFGANG VOLZ - CHRISTO. — Gœthe Institut, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 30 octobre.

LES CHEFS-D'ŒUVRE DE LA ROYAL ACADEMY OF ARTS IN LONDON. Deux cents ans de peinture anglaise. — Magasins du Printemps, boulevard Haussmann. Jusqu'au 19 octobre.

EQUUS. L'objet d'art et le cheval. — Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 11 octobre.

TREIZE ARTISTES. — Hôtel de Ville, salle Saint-Jean. Jusqu'au 25 octobre.

ARDON. Tapisseries contemporaines. Mairie annexe du 13e arrondissement, 1, place d'Italie. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Jusqu'au 18 octobre.

LES NAIFS ET LA FETE. — Mairie annexe du troisième arrondissement, 2, rue Eugène-Spuller. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Jusqu'au 25 octobre.

ARTISTES LOT-ET-GARONNAIS. — Maison du Lot-et-Garonne, 15-17, passage Choiseul (297-51-43). Du 2 au 24 octobre.

MATIJA VUKOVIC. Sculptures. — Centre culturel de la R.S.F. de Yougoslavie, 123, rue Saint-Martin (272-50-50). Jusqu'au 18 octobre.

BABAR A CINQUANTE ANS, dessins originaux de J. et L. de Brunhoff. — Centre culturel du Marais, 28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). Sauf mardi, de 12 h. 30 à 19 h. 30. Entrée : 8 F. Jusqu'au 1er novembre.

LA VILLETTE AU DIX-NEUVIEME SIECLE. — Centre Mathis, 11-13, rue Mathis (241-50-80). Jusqu'au 15 octobre.

ARRAS, ville historique cité moderne. — Maison du Nord-Pas-de-Calais, 18 boulevard Haussmann (770-59-62). Sauf dim., de 10 h. à 19 h. ; sam. de 10 h. à 14 h. Jusqu'au 30 octobre.

Galeries

PEINTURES DE CHEVALET. Le cabinet d'un amateur d'aujourd'hui. — Galerie N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Du 2 au 31 octobre.

UN REGARD AUTRE : Boisrond, Delrieu, Tremblay, Vergier. — Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives (278-08-36). Jusqu'au 10 octobre.

DESSINS DE CHARME DU XIXe. — L'Imagerie, 9, rue Dante (325-18-66). Jusqu'au 30 octobre.

FORGAS. Les textes. Peintures à l'huile. **CHRISTIAN CORRE.** Dessins. — Espace 2, galerie Pierre-Lescot (233-85-39). Jusqu'au 28 octobre.

ADELE BESSER. Terres cuites. **PATRICK BERNARD.** Photographies. — Galerie du Lion, 16, place des Vosges (887-73-28). Jusqu'au 30 octobre.

SEIZE VERRIERS CONTEMPORAINS. — Galerie D. M. Sarver, 20, rue Saint-Paul (274-52-07). Jusqu'au 14 octobre.

BOLTANSKI. Compositions grotesques - **GILBERT & GEORGE.** Recent Post-card Sculptures - **WEBB.** Marines. — Galerie C. Crousel, 80, rue Quincampoix (887-60-81). Jusqu'au 31 octobre.

STEFAN DE JAEGER - VICTOR KOULBAK. — Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 31 octobre.

BIJOUX ET OBJETS TOUAREG DU NIGER. — Galerie des Lombards, 10, rue des Lombards (278-40-99). Jusqu'au 22 décembre.

POP ART ANGLAIS : Blake Caulfield, Hamilton, Jones, Phillips, Tilson. Estampes. Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 17 octobre.

ROGER ACKLING. Clouds leaves and flowers. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 17 octobre.

AGAI. Peintures. — Galerie J.-P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Ile (633-56-02). Jusqu'au 25 octobre.

BABOU. Gargouilles, dauphins et autres lanceurs. — Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Jusqu'au 24 octobre.

ROSETTE BIR. Dix ans de sculpture. — Galerie L.-François, 15, rue de Seine (326-94-32). Jusqu'au 13 octobre.

VLASSIS CANIARIS. — Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 24 octobre.

MONIQUE FRYDMAN. — Galerie Baudoin Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 17 octobre.

ELKON. — Galerie Chardin, 36, rue de Seine (326-99-38). Jusqu'au 12 octobre.

KEN JOSEPHSON. — Galerie Nouvel Observateur/Delpire, 13, rue de l'Abbaye (326-51-10). Jusqu'au 24 octobre.

KOZO. Peintures et sérigraphies. — La Hune, 14, rue de l'Abbaye (325-54-06). Jusqu'au 25 octobre.

ALAIN LESTIE. — Galerie C.-Jonceur, 208, boulevard Saint-Germain (544-46-27). Jusqu'au 28 novembre.

FRANÇOIS MORELLET. — L. et M. Durand-Dessert, 43, rue de Montmorency (277-63-60). Jusqu'au 28 octobre.

DANIEL POMMEREULLE. La fatigue du ciel. Dessins, pastels. Galerie le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Jusqu'au 7 novembre.

FRANK STELLA. Œuvres de 1970 à 1980. Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 28 octobre.

ROLAND TOPOR. — Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 14 novembre.

En région parisienne

ETAMPES. Histoire de la fête Saint-Michel, de 1147 à nos jours. Hôtel d'Anne de Pisseleu, place de l'Hôtel-de-Ville. Sauf lundi, de 14 h. à 18 h. mer. et sam., de 9 h. à 12 h. Entrée libre. Jusqu'au 12 octobre.

LA COURNEUVE. J.-P. Truxillo et A. Leterrier : Crime d'artiste n° 1. Yuro theatro, 23, avenue du Général-Leclerc (838-39-69). De 18 h. à 22 h. ; sam. et dim., de 14 h. à 22 h. Jusqu'au 4 octobre.

LE VESINET. Côté jardins. Centre des arts et loisirs, 59, boulevard Carnot (976-32-75). De 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 14 octobre.

VERSAILLES. Arts en Yvelines. Peinture et sculpture. — Orangerie du château. Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. 30. Jusqu'au 4 octobre.

En province

AIX-EN-PROVENCE. Expression textile et théâtre : Yagoda Buic (Jusqu'au 3 novembre). — Fils, papier, espace : E. Baran (jusqu'au 20 octobre). — Musée des tapisseries (21-05-78).

AMIENS. Gérard Delafosse, peintures (Jusqu'au 1er novembre). — Architectures d'ingénieurs : XIXe et XXe siècles (du 3 au 28 octobre) ; Maison de la culture (91-83-36).

ARRAS. Trajectoires métaphysiques. — Centre Noroit, 6, rue des Capucins (21-30-12). Jusqu'au 15 novembre.

AUBUSSON. Jean Lurçat et la renaissance de la tapisserie. — Centre culturel Jean-Lurçat, avenue des Lissiers (66-33-06). Jusqu'au 4 novembre.

AUXERRE. Lalan, peintures - Van Thienen, sculptures en mouvement. — Abbaye Saint-Germain. Jusqu'au 1er novembre.

BAYONNE. Ignacio Zuloaga. — Musée Bonnat, rue Jacques-Laffitte (59-08-52). Jusqu'au 15 novembre.

BEAULIEU-LES-LOCHES. Vimenet, cinquante années de peinture. — Eglise Saint-Laurent. Jusqu'au 11 octobre.

BOURG-EN-BRESSE. Gravure contemporaine Rhône-Alpes. Centre culturel Albert Camus, avenue Alsace-Lorraine. Jusqu'au 25 octobre.

CANNES. Calder, Chadwick, Ernst, Frink, Matisse, Miro, Picasso, etc. Galerie Herbage, 17, rue des Etats-Unis (39-19-15). Jusqu'au 19 décembre.

DIJON. Ingres, dessins sur le vif. Musée des Beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (32-15-37). A partir du 3 octobre.

GORDES. Dominique Gauthier. Peintures 1981. — Abbaye de Sénanque (72-02-05). Jusqu'au 15 octobre.

LE PUY-EN-VELAY. Le bassin du Puy-en-Velay aux temps préhistoriques. — Recherches récentes. Musée Crozatier (09-38-90). Jusqu'au 30 octobre.

MARSEILLE. Marine Engalière, 1824-1857. Musée Grobet-Labadié, 140, boulevard Longchampt (62-21-82). Jusqu'en janvier 1982.

MONTAUBAN. Xavier Valls. — Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-18-04). Jusqu'au 11 octobre.

MULHOUSE. Bernard Latuner : peintures 1978-1981, environnement, parcours sonores. — Galerie A.M.C., 7, rue Alfred-Engel (45-63-95). Jusqu'au 31 octobre.

NANTES. Les géants de la route. — Musée du château des ducs de Bretagne (47-18-15). Jusqu'au 31 octobre.

NICE. Les Mandalas himalayens du musée Guimet. — Musée national Message biblique Marc Chagall, avenue du Docteur-Ménard (81-75-75). Jusqu'au 2 novembre. — Kees Van Dongen. Aquarelles, dessins, lithographies. — Musée des beaux-arts Jules-Chéret (88-53-18). Jusqu'au 18 octobre. — Cappiello (1875-1942). Affiches et caricatures. — Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis. Jusqu'au 18 octobre.

ORNANS. « Ornans à l'enterrement », tableau historique de F. Courbet. Musée, maison natale de F. Courbet (62-23-30). Jusqu'au 1er novembre.

QUIMPER. Lucien Simon (1861-1945). — Musée des beaux-arts (95-45-20). Jusqu'au 2 novembre.

RENNES. Cadavres exquis : Dessins surréalistes 1927-1931. — Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola. — (30-83-87). Jusqu'au 25 octobre. — Cinquante ans de gravure sur bois chinoise, 1930-1980. — Maison de la culture, 1, rue Saint-Hélier (79-26-26). Jusqu'au 25 octobre.

SAINT-MARTIN-D'HERES. Viseux, qui est la mer ? Galerie municipale, 33, avenue Ambroise-Croizat.

SAVERNE. Donation Louise Weiss. — Château des Rohan (91-1852).

STRASBOURG. Tombes à mobiliers funéraires du premier âge de fer, 750-450 avant Jésus-Christ. Jusqu'au 3 janvier 1982. Musée archéologique (35-47-27). La mémoire oubliée. Du daguerréotype au collodion. — Salles d'exposition temporaires, 3, rue de la Grande-Boucherie. Jusqu'au 15 novembre. — Strasbourg, ville libre royale 1681-1792. Hôtel de ville, place Broglie. Jusqu'au 13 décembre.

VENCE. J. Godi. Galerie A. Chave, 13, rue Isnard (58-03-45). Jusqu'au 30 octobre.





هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

UX ANES

EST PAS UT ROSE

RIVE DROITE

THEATRE

Les salles subventionnées et municipales

PALAIS DES SPORTS (828-40-90) : (D., L.) 20 h. 15 ; mat. sam. 14 h. 15 : Carmen.

COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20) : les 30 et 4, à 20 h. 30 : Sertorius ; les 1er, 3 et 7, à 20 h. 30 : l'Education d'un prince ; la Double Inconstance ; les 2, 5 et 6, à 20 h.30 ; les 3, 4 et 7, à 14 h. 30 : la Locandiera.

ODEON (325-70-32) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Médée.

PETIT-ODEON (325-70-32), les 30, 1er, 2, 3 et 4, à 18 h. 30 : Tu as bien fait de venir, Paul.

TEP (797-96-06), le 30, à 20 h. 30 : Fin de partie ; les 2 et 3, à 20 h. 30 : Didier Lockwood.

CENTRE POMPIDOU (277-12-33) (Ma.). — Musique, à 18 h. 30, le 30 : Dix ans de musique concrète ; les 1er et 2 : Le domaine musical ; le 3 : Autour d'O. Messiaen. — Débats, les 30, 1er, 2 et 3 à 20 h. 30, le 4 à 16 h. : Paul Valéry, cantate du Narcisse ; le 1er à 18 h. 30 : Surréalisme et abstraction ; le 2, à 18 h. 30 : Rencontre avec Robert Ryman, sciences sociales et structuralisme ; à 19 h. : Henri-Alexis Baatsch le 5 à 21 h. : Roger Caillois. — Théâtre, le 5, à 20 h. 30 : 75e anniversaire de Samuel Beckett : la dernière bande.

CARRE SILVIA MONFORT (531-28-34) : les 30 et 7, à 15 h. 30 : les 3 et 4, à 14 h. et 16 h. 45 : Cirque Gruss à l'ancienne : le 30, à 15 h. et 20 h. 30 : Innocent mon ami ; les 30, 2 et 3, à 22 h. 15 : Jean-Pierre Hubert ; les 2 et 3, à 20 h. 30 : le Gardien d'images ; le 4, à 15 h. : le Petit Gargantua ; les 5, 6 et 7, à 14 h 30 : Du haut de mes trois pommes.

THEATRE DE LA VILLE (274-11-24) (L.), 20 h. 30 ; Peer Gynt ; les 6 et 7, à 18 h. 30 : Anna Prucnal.

THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam. et dim., 14 h. 30 : la Vie parisienne ; le 5, à 20 h. 30 : Orchestre Colonne et R. Raimondi (Rossini, Verdi, Donizetti).

LES SPECTACLES NOUVEAUX

L'ILLUSION COMIQUE, Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 (3).

MADEMOISELLE JULIE, Galerie, Cité Internationale (589-67-57), 20 h. 30 (1).

BLAISE CENDRARS, Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 (1).

LE JOURNAL D'ANNE FRANK, Mini-Théâtre, Meudon (623-67-18), 20 h. 30 (1).

CYBELES, SORCIERES, Théâtre par le bas, Nanterre (775-91-64), 20 h. 30 (1).

LES LUMIERES SONT TROP FORTES, Théâtre des Amandiers, Nanterre (721-18-81), 20 h. 30 (1).

CALAMITY JANE, Marie-Stuart (908-17-80), 22 h. (2).

THERESE RAQUIN, T.B.B. (603-60-44), 20 h. 30 (2).

PESQUINE, Marie-Stuart (908-17-80), 20 h. 30 (5).

LA NUIT ET LES EPINGLES, Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 (5).

ROUSSEAU JUGE DE JEAN-JACQUES, Cité Internationale, Resserre (589-67-57), 20 h. 30 (6).

BIENVENUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, Petit TEP (797-96-06), 20 h. 30 (6).

LA MORT DU ROI ARTHUR, La Roquette (805-78-51), 21 h. (6).

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71) (L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. 30 : Potiche.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. : Princesse Baraka.

ASTELLE-THEATRE (202-34-31) (J., V.), 20 h. 30 : l'Occasion ; Mardi, mercr., sam., 20 h. 30, mat. dim., 16 h. : les Bonnes.

ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.), 21 h., *mat. sam., dim., 15 h. : le Nombril.*

ATHENEE (742-67-27), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : Faisons un rêve (dern. le 4).

BOUFFES PARISIENS (296-97-03) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : Diable d'homme.

CARTOUCHERIE, Atelier du Chaudron (328-97-04) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 16 h. : Une femme.

CENTRE D'ART CELTIQUE (258-97-62) (Mercr., D. soir), 20 h. 30, mat. dim., 17 h. : Prévert-Breton.

CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE (271-26-16) (L.), 20 h. 45 .mat. dim., 15 h. 30 : le Journal d'une femme de chambre.

CINQ DIAMANTS (588-11-00) (D., L.) 21 h. : Ka.

CITE INTERNATIONALE, Grand Théâtre (589-67-57) (D., L., Mardi) 20 h. 30 : la Fausse suivante.

COMEDIE CAUMARTIN (742-43-41) (Mercr., D. soir), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (720-08-24) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : le Jardin d'Eponine.

COMEDIE DE PARIS (281-00-11) (D.) 20 h. : Freaks Society ; 21 h. 30 : *Boris Supervian (dern. le 6).*

EDOUARD-VII (742-57-49) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. 30 : Deburau.

ESPACE-GAITE (327-95-94) (D.), 20 h. 30 : D. Lavanant ; 21 h. 45 : On continue à l'appeler Pantalon.

ESPACE-MARAIS (271-10-19) (D., L.), 20 h. 30 : la Mouette ; 22 h. 15 : Si tu grimpes à l'arbre, rapporte-moi une vache.

FONTAINE *(874-74-40)* (D., L.), 20 h. 30 : les Trois Jeanne.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout ; (D.) 22 h. : Anatole.

HOTEL DE GOUTHIERE (240-10-10), les 1er et 2 à 21 h. : Boulevard du crime.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon.

LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : le Divan.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), Noir 18 h. 30 : Yerma (rel. le 5) ; 20 h. 30 : Douce (dern. le 3) ; 22 h. 15 : Louise la pétroleuse ; Rouge, 20 h. : les *Amis* ; 22 h. 30 : Jacques ou la soumission ; Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.

MADELEINE (265-07-09), 20 h. 45, mat. D., 15 h. : Arsenic et vieilles dentelles (dern. le 4).

MARIGNY (256-04-41) (J., D. soir), 21 h., mat. D., 15 h. : Domino.

MARIE STUART (908-17-80), 20 h. 30, mat. D., 17 h. : J'écoute un nouveau jour (dern. le 4).

MATHURINS (265-90-00) (D., soir, L.), 21 h., mat. D., 15 h. et 18 h. 30 : Jacques et son maître.

MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15, mat. D., 15 h. 15 : On dînera au lit.

MICHODIERE (742-95-22) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D., 15 h. et 18 h. 30 : Mademoiselle.

MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.), 21 h., mat. D., 15 h. : Exercices de style ; Petite salle : (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D., 16 h. : Un dibouk pour deux personnes ; 22 h., mat. D., 18 h. : Ce soir, je sors.

NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. D., 15 h. et 18 h. : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.

ŒUVRE (874-42-52) (L.), 21 h., mat. D., 15 h. et 18 h. 30 : Pa.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. D., 15 h. 30 : Joyeuses Pâques.

PLAISANCE (320-00-06) (D.), 20 h. 30, mat. S., 15 h. : Tcewz et les vipères.

POCHE (548-92-97) (D.), 21 h. : Accordez vos violons.

RANELAGH (288-64-44) (D. soir, L., Mar.), 20 h., mat. D., 15 h. : Un soleil en pleine nuit.

ROQUETTE (805-78-51) (D., L.), 20 h. 30 : Flora Tristan (dern. le 5) ; 21 h. 30 : le Fétichiste.

SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. D., 15 h. et 18 h. 30 : Le Charimari.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. D., 15 h. et 18 h. 30 : Le Cœur sur la main.

TAI THEATRE D'ESSAI (278-10-79) (D., L.), 18 h. 30 : la Famille Fenouillard ; J., V., S., 20 h. 30, D., 15 h. : le Rouge et le Noir ; D., L., Mar., 22 h. : le Chien des Baskerville ; L., Mar., 22, Mer., 20 h. 30, S., 24 h. : la Métamorphose ; L. Mar., 20 h. 30, S., D., 17 h. : l'Ecume des jours.

THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 22 h. : Nous, on fait où on nous dit de faire.

THEATRE DU MARAIS (278-50-27) (D.), 20 h. 30 : Henri IV.

THEATRE DE PARIS (280-09-30) D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D., 15 h. *et 18 h. : Bent.*

THEATRE PARIS 12 (343-19-01) (D. (D. sir, L.), 20 h. 30, mat. D., 15 h.. Thérèse Raquin.

THEATRE EN ROND (387-88-14) (D. L.), 21 h. : Douze hommes en colère.

THEATRE DU ROND-POINT (256-70-80), les 30, 1er, 2, 3, 6, 20 h. 30, le 4, 15 h. et 18 h. 30 : l'Amour de l'amour.

THEATRE PRESENT (203-02-55), Amphi-Théâtre (D. soir, L., Mar.), 21 h., mat. D., 17 h. : la Brasse à l'envers ; les 5, 6, 21 h. : Sur le carreau.

TRISTAN BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h., mat. D., 15 h. et 18 h. 30 : Une heure à tuer.

VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. D., 15 h. et 18 h. 30 : l'Intoxe.

En région parisienne

ARCUEIL, salle J.-Vilar (657-11-24), le 4 à 16 h. : Cuarteto Cedron ; Eglise Saint-Denys d'Arcueil, le 6 à 21 h. : Schola Antiqua.

ASNIERES, salle des Mariages, le 6 à 20 h. 45 : M. Mesplé (Poulenc, Dvorak, Rodrigo).

BOBIGNY, maison de la culture (831-11-45), le 6 à 20 h. 30 : Hommage à Stravinsky.

BRETEUIL, Château, le 4 à 17 h. : Duo Picavet (Liszt, Rachmaninov).

CHAMPIGNY, le Soleil dans la tête (706-05-28), les 2 et 3 à 22 h. 30 : Alma Nova.

CHATOU, Maison pour tous (071-13-73), le 3 à 21 h. : A. Giroux, J.-J. Milteau.

CHOISY-LE-ROI, Kiosque (852-27-54), le 4 à 20 h. 30 : F. Perron.

CLAMART, C.C. J.-Arp (645-11-87), le 6 à 20 h. 30 : R. Charlebois.

CLICHY-LA GARENNE, théâtre Rutebeuf (731-11-53), le 4 à 15 h. : D. Balavoine.

COURBEVOIE, Maison pour tous (333-63-52), le 3 à 21 h. : Savane.

LA COURNEUVE, C.C. J.-Houdremont (838-92-60), les 2 et 3 à 20 h. 30 : Dublin City Ramblers.

GAGNY, T.M.G. (302-48-25), le 2, à 21 h. : Cl. Nougaro.

L'HAY-LES-ROSES, La Tournelle *(665-32-09), le 6, à 21 h. : G. Bedos.*

LEVALLOIS, C.C.L. (270-83-84), le 2, à 21 h. : Mimi Lorca ; à 23 h. : Bellu.

MALAKOFF, Théâtre 71 (655-43-45), le 3 à 21 h. : Y. Theraulaz.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers (721-18-81), les 2 et 3, à 21 h. : G. Bedos.

NEUILLY, Dépôt-vente (637-31-86), le 3, à 22 h. 30 : Pick-Up, rock.

ROSNY-SOUS-BOIS, O.M.J. (854-56-73), les 1er, 2, 3, à 21 h. : La Ballade d'Eva Murger.

SAINT-CLOUD, VIe Festival d'automne, le 30, à 20 h. 45 : Golden Gate Quartet ; le 1er, à 20 h. 45 : Talila et Ensemble Kol Aviv ; le 2, à 20 h. 45 : Mort Shuman, P. Sebastien ; le 4, à 16 h. : Orchestre J.-F. Paillard (Mozart) ; le 4, à 20 h. 45 : Electre.

SCEAUX, Les Gémeaux (660-05-64), le 2, 21 h. : Orphée, le 3, 21 h. : Mélusine ; le 6, 21 h. : Paco Ibañez et Cuarteto Cedron.

SURESNES, Théâtre J.-Vilar (772-38-80), le 2, 21 h. : M. Berger.

VERSAILLES, Théâtre Montansier (950-71-18), les 2 et 3, 21 h. : Un habit pour l'hiver.

LE VESINET, C.A.L. (976-32-75), le 2, 21 h. : Fin de partie.

VILLENEUVE-ST-GEORGES, Théâtre municipal (382-11-25), le 3, 15 h. et 21 h. : Djurdjura.

VILLEPARISIS, C.C. J.-Prévert (427-94-99), le 4, 14 h. 30 : les Compagnons de la chanson.

VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (374-73-74), S. mat., D. soir, 21 h., mat. dim. 18 h. : Crime banal pour motif de peu d'importance.

YERRES, C.E.C. (948-38-06), les 2 et 3 h., 21 h. : J. Antonin.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) : J., V., S., 20 h. : A la rencontre de M. Proust. D., 21 h. 15 : le Grand écart ; 22 h. 30 : He, dis Jeannette ; 23 h. 45 : le Vampire de Perraultbad.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D.) I : 20 h. 15 : Areuh = Mc2 ; 22 h. 30 : Des bulles dans l'encrier. II : 21 h. 30 : Attachez vos ceintures ; 22 h. 30 : Pit et Rik.

CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.) I : 20 h. 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h. 45 : Mangeuses *d'hommes ; 23 h. : Electrochoc.*

CAFE DE LA GARE (278-52-51) (D., L.), 20 h. 30 : M. Sergent ; 22 h. : Qu'est-ce qu'il y a dedans ?

COUPE-CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 : le Petit Prince.

FANAL (233-91-17) (D.), 20 h. : Un ouvrage de dames ; 21 h. 15 : F. Blanche.

LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.), I : 21 h. : Douby... be good ; 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes ? II : 20 h. 30 : Trois filles d'Eve.

POINT-VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 20 h. 30 : J. Charby ; 21 h. 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 45 : Du ronron sur les bilnis.

LA SOUPAP (278-27-54) (D., L., Mar.), 21 h. 30 : Joey Coiffure.

THEATRE DE DIX-HEURES *(606-07-48)* (D.), 20 h. 30 : F. Brunoid ; 21 h. 30 : Il en est... de la police ; 22 h. 30 : Teleny.

TREMPLIN DE PARIS (258-85-26) (D., L.), 20 h. 15 : Trente centimètres à l'ombre.

VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h. 30 : G. Blanchard ; 22 h. : J.-M. Binoche, dernière le 3, à partir du 6 : M. Favennec.

LA VINGT-CINQUIEME *HEURE* (439-36-59) (D., Mar.), 21 h. 30 : Théophile.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : Sept ans de baill... Bye Bye.

DEUX ANES (606-10-26) (Mer.), 21 h., mat. Dim., 15 h. 30 : C'est pas tout rose.

MUSIQUE

Concerts

MERCREDI 30 SEPTEMBRE

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : Los Calchakis (Missa criolla).

THEATRE NOIR, 20 h. 30 : Maitra Shyamal (musique classique de l'Inde du Nord).

LUCERNAIRE, 21 h. : B. Auger, E. et R. Cohen (Schumann, Max Bruch).

JEUDI 1er OCTOBRE

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : E. Zu Guttenberg (Bach).

LUCERNAIRE, 21 h. : voir le 30 septembre.

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : Ensemble d'archets français, dir. : J.-F. Gonzales (Haendel, Vivaldi, Purcell).

BASILIQUE SAINTE-CLOTILDE, 21 h. : R. Rogier, organiste (Franck, Tournemire, Langlais).

VENDREDI 2 OCTOBRE

F.I.A.P., 20 h. 30 : S. Escure (Bach).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : voir le 30 septembre.

SALLE GAVEAU, 21 h. : P. Reach (Bach, Schubert, Berlioz).

HOTEL HEROUET, 20 h. 30 : D. Leprou (Chopin, Liszt).

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : A. Joho, sol. : M. Forrester (Bach).

LUCERNAIRE, 21 h. : voir le 30 septembre.

SAMEDI 3 OCTOBRE

EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : E. Heur, E. Frieberg, J. Sloman (Haendel, Haydn, Mozart).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : voir le 30 septembre.

LUCERNAIRE, 21 h. : voir le 30 septembre.

DIMANCHE 4 OCTOBRE

EGLISE SAINT-MERRI, 16 h., voir le 3 ; 21 h. : Concert de musique mécanique.

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : voir le 1er octobre.

EGLISE SAINT-LOUIS DES INVA-*LIDES*, *17 h. : M. Posa, P. Gazin* (Bach).

THEATRE DU ROND-POINT, 10 h. 45 : Orchestre de chambre de France (Vivaldi, Bach, Bartok).

NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h. 45 : J. Laboureur (Buxtehude, Bach, Duruflé).

EGLISE REFORMEE D'AUTEUIL, 17 h. 45 : Ch. Simons (orgue).

LUNDI 5 OCTOBRE

LUCERNAIRE, 19 h. 45 : S. Slavtcheva (Beethoven, Chopin) ; 21 h. : Ensemble Guitarra da camera (Teleman, Mozart, Vivaldi).

ATHENEE, 21 h. : L. Gencer, E. Muller (Monteverdi, Vivaldi, Beethoven).

SALLE GAVEAU, 21 h. : G. Frémy (Beethoven).

GRAND THEATRE DE LA CITE INTERNATIONALE UNIVER-*SITAIRE*, *20 h. 30 : Chœurs et* Orchestre de chambre de Frieburg, dir. K. Hövelmann (Dvorak).

THEATRE DE LA PLAINE, 20 h. 30 : Orchestre de chambre tchécoslovaque de Prague, dir. : O. Stetskal (Mozart, Schubert).

Festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE
(Tél. : 296-12-27)

CHAPELLE DE LA SORBONNE, le 6 à 20 h. 30 : N. Ramani, flûte indienne.

OPERA-COMIQUE, les 30, 1er et 2 à 20 h. 30, le 3 à 16 h. : Kathakali.

THEATRE DU ROND-POINT, les 30, 1er, 2 et 3 à 20 h. 30, le 4 à 15 h. : Oh ! les beaux jours ! ; le 6 à 19 h., 20 h. et 21 h. : Come and go ; 19 h. 30 et 21 h. 30 : Dépeupleur.

CENTRE POMPIDOU, le 5 à 20 h. 30 : Krapp's last tape.

CARTOUCHERIE, THEATRE DE LA TEMPETE, les 2, 3, 6 à 20 h. 30, le 4 à 15 h. 30 : Alarmes 2.

GENNEVILLIERS, THEATRE, le 6 à 20 h. 45 : Café Amérique.

SAINT-DENIS THEATRE G.-PHILIPPE, les 30, 1er, 2, 3, 6 à 20 h. 30, le 4 à 17 h. : Premier amour.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE
(Tél. 723-47-77)

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, les 30, 1er, 2 et 3 à 20 h. 30, les 3 et 4 à 14 h. 30 : Orchestre et Ballet de l'opéra national de Hongrie, dir. A. Korodi (Bartok : le Château de Barbe-Bleue, le Prince de Bois, le *Mandarin merveilleux) ; le 6 à* 20 h. 30 : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. A. Presser (Tchaïkovsky).

FESTIVAL DE SCEAUX
(Tél. : 660-07-79)

ORANGERIE DU CHATEAU, le 2 à 21 h. : Chorale franco-allemande de Paris, dir. B. Lallement, Ensemble Trombone IV (chansons de la Renaissance) ; le 3 à 17 h. 30 : B. Rigutto, A. Noras (Beethoven) ; le 4 à 17 h. 30 : The Stars of faith (negro spirituals).

FESTIVAL INTERNATIONAL DE MONTMARTRE
(Tél. : 258-97-62)

CRYPTE DU SACRE-CŒUR, le 30 à 15 h. et 21 h. : P. Ferret.

Jazz, pop, rock, folk

BOFINGER (272-87-82), les 2 et 3, 21 h. 30 : R. Urtreger, P. Michelot, E. Le Lann.

CAPTAIN VIDEO (265-58-00) les 4, 5, 20 h. 30 : Léo Kottke.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h. : M. Lafferrière Jazz Dixieland.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), (D., L.), 20 h. 30 : J.-L. Chautemps, J. Di Donato, F. Janneau, Ph. Mate, dernière le 3, 22 h. : Los Hijos del Rey.

CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), (D.) 22 h. 30 : Boto + Novo Tempos (dern. le 1er). Les 2, 3 : Roots of Rock. Les 5, 6 : Raphaël Pays trio.

DREHER (233-48-44) 21 h. 30 : D. Humair, F. Janneau, H. Tesier (dern. le 4) ; à partir du 5 : Hamsa Music.

DUNOIS (584-72-00) les 2 et 3, 21 h. : Art Studio.

ESPACE MARAIS (271-10-10) le 4, 18 h. 30 : Groupe Paulin.

GIBUS (700-78-88) 22 h., le 30 : Lolita ; les 2 et 3 : les Timides.

GOLF DROUOT (380-22-99) le 3, 22 h. : Elixir.

JAZZ UNITE (776-44-26) 21 h., le 30 : S. Lacy ; les 1er, 2 et 3 : Sonny Grey ; les 5 et 6 : Harry Hmura.

MOGADOR (285-28-80) le 30, 19 h. 30 : Thelassa.

NEW MORNING (523-51-41) le 30, *21 h. 30 : Ch. Barbier ; les 1er,* 2, 3, 4 et 5 : E. Jones.

PALACE (246-10-87) le 3, 19 h. : Undertones.

NOGENT PAVILLON BALTARD (871-16-53) le 30, 20 h. : Michael Schaenkenband.

PETIT JOURNAL (326-28-59) 21 h. 30, merc. : Watergate Seven + One ; jeu. : les Petits Paradeurs de la rue du Canal ; ven. : Métropolitain *Jazz Band ; sam. : New-Orleans* Wanderers ; lun. : Jazz Bubbles Band ; mar. : G. Laffitte.

PETIT OPPORTUN (236-01-36) 23 h. : Betina.

SLOW CLUB (233-84-30) (D., L.) 21 h. 30 : Irakli Swing Orchestra (dern. le 3) ; à partir du 6 : Cl. Luter.

TAI Théâtre d'Essai (268-10-79) le 3, 15 h. : Zool Fleischer, Ch. Gentet, R. Portier.

TROMP'ŒIL (278-73-90) (D., L., Mar.) 22 h. 30 : Jazzing the Beatles.

Le music-hall

AIRE LIBRE (322-70-78) (D., L.), 20 h. 30 ; D. Herczog.

BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat., dim., 16 h. : A. Stivell.

LUCERNAIRE *(544-57-34)* (D.), 22 h. : R. Baron.

OLYMPIA (742-25-49), 21 h., mat. Dim., 15 h. : Ch. Dumont (dern. le 4) ; le 4, 17 h. : Alice Dona.

PALAIS DES CONGRES (758-26-85), 21 h., mat. Dim., 17 h. : J. Iglesias.

PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim., 17 h. : Les Colombaioni.

PETIT FORUM *(297-53-47), 20 h. 30 :* L. Dussault (à partir du 5).

POTINIERE (261-44-16) (D.), 20 h 45 : A. Métayer.

STUDIO BERTRAND (783-64-66) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim., 15 h. : Saltimbanque.

THEATRE NOIR (797-85-15), les 1er, 2, 3, 20 h. 30, le 4, 17 h. : Geoffroy Oyema.

Comédies musicales

MAISON DES AMANDIERS (797-19-59), J., V., S., 20 h. 30, S., D., 15 h. 30 : Paris Offenbach 1.

PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), Mer., Sam., Dim., 14 h 30, Jeu., Ven., Sam., 20 h. 30 : Violettes Impériales.

RENAISSANCE (208-21-75), le 30, 14 h. 30 et 20 h. 30 : Dédé. Le 3, 21 h. 30, le 4, 14 h. 30 : Soleil d'Espagne.

THEATRE 13 (627-36-20) (D. soir, L., Mar.), 20 h. 30, mat. Dim., 15 h. : Barbe verte.

DANSE

ESPACE MARAIS (271-10-10), le 6, 18 h. 30 : Evanescence sanguine.

ELYSEES-MONTMARTRE (606-38-79) (Mar.), 20 h. 30, mat. Sam., 17 h. : Grand ballet de la Martinique.

SALON SCRIBUTES, le 5, 20 h. 45 : Concertation triale.

THEATRE NOIR (797-85-15), le 4, 20 h. : Entre-temps. Le 6, 20 h. 30 : Ballet Lemba.

USINE PALI KAO (805-34-15). Les 5, 6, 19 h. : Thérèse et Bernard.





CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 30 SEPTEMBRE

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Soupçons, de P. Billon ; 19 h. : films d'auteurs et films rares : la Révolte des esclaves, de D. W. Griffith ; 21 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : le Soupçon, de F. Maselli.

JEUDI 1er OCTOBRE

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Tamango, de J. Berry ; 19 h. : films d'auteurs et films rares : Arabesque, de S. Donen ; 21 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : le Grand Soir, de F. Reusser.

VENDREDI 2 OCTOBRE

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Poliche, d'A. Gance ; 19 h. : films d'auteurs et films rares : Ganga Zumba, de C. Diegues ; 21 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : Sartre par lui-même, de A. Astruc et M. Contat.

SAMEDI 3 OCTOBRE

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : la Vie commence demain, de N. Vedrès ; 17 h. : films d'auteurs et films rares : The Model and the Marriage Broker, de G. Cukor ; 19 h. : Belle d'A. Delvaux ; 21 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : Fous de vivre, de P. Robinson.

DIMANCHE 4 OCTOBRE

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : la danse de mort, de M. Cravenne ; 17 h. : films d'auteurs et films rares : les Voyous, de C. Saura ; 19 h. : Embrasse-la pour moi, de S. Donen ; 21 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : l'Esprit de la ruche, de V. Érice.

LUNDI 5 OCTOBRE

Relâche.

MARDI 6 OCTOBRE

15 h. : hommage à King Vidor : la Grande Parade ; 19 h. : les Snobs, de J.-P. Mocky ; 21 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : les Enfants du placard, de B. Jacquot.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 30 SEPTEMBRE

15 h. : films d'auteurs et films rares : le Trésor d'Arne, de M. Stiller ; 17 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : le Chacal de Nahueltoro, de M. Littin ; 19 h. : vingt ans de cinéma fran.ais (1937-1957) : les Aventures d'Arsène Lupin, de J. Becker.

JEUDI 1er OCTOBRE

15 h. : films d'auteurs et films rares : the toll gate, de L. Hillyer ; 17 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : l'Ennemi principal, de J. Sanjines ; 19 h. : vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Bel Ami, de L. Dacquin.

VENDREDI 2 OCTOBRE

15 h. : films d'auteurs et films rares : Une poule mouillée, de V. Fleming ; 17 h. : Opération Scotland Yard, de B. Dearden ; 19 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : Ici et Ailleurs, de J.-L. Godard.

SAMEDI 3 OCTOBRE

15 h. : films d'auteurs et films rares : l'Homme d'Aran, de R. Flaherty ; 17 h. : Chacun son alibi, de M. Camerini ; 19 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : Baxter, Vera Baxter, de M. Duras ; 21 h. : Films d'auteurs et films rares : Roméo et Juliette, de R. Castellani.

DIMANCHE 4 OCTOBRE

15 h. : films d'auteurs et films rares : Prince sans amour, d'H. Hawks ; 17 h. : Passe ton bac d'abord, de M. Pialat ; 19 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude, Fou à délier, de M. Bellochio ; 21 h. : films d'auteur et films rares : le Démon du Japon, de K. Kuroki.

LUNDI 5 OCTOBRE

15 h : films d'auteurs et films rares : la Nuit de la saint Sylvestre, de L. Pick ; 17 h. : Codine, d'H. Colpi ; 19 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : le Soupçon, de F. Maselli.

MARDI 6 OCTOBRE

Relâche.



Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

L'AMANT DE LADY CHATTERLEY (Pr.-Angl.) (*) vers. angl. : Normandie, 8e (359-42-18). V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97).

L'ANNEE DES TREIZE LUNES (All., v.o.) (**) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

L'ANNEE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LES ANNEES LUMIERE (Suisse), vers. angl. : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

A NOUS LA VICTOIRE (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43).

L'ARME A L'ŒIL (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet-Beugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (325-27-06). — V.f. : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LA BIBLE NE FAIT PAS LE MOINE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse - 83, 6e (544-14-27).

BEAU-PERE (Fr.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount - Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie 13e (580-18-02) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (540-45-91) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

BELLES, BLONDES ET BRONZEES (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-53-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LA BOUM (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LA BOUM AMERICAINE (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

CHARULATA (Ind., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

LA CHASSE SAUVAGE DU ROI STAKH (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

LE CHOC DES TITANS (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).

LE CHOIX DES ARMES (F.) (*) Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

LE DERNIER METRO (F.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

DIVA (F.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

ELEPHANT MAN (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

L'EQUIPEE DU CANNONBALL (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14). — (V.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A.) (*) : V.o., Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-83) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

GARDE A VUE (F.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée 8e (359-29-46) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LA GRANDE ZORRO (A., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES (F.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

IL FAUT TUER BRIGITT HAAS (F.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSIMIMUR IGNI (F.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

JAZZ SINGER (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LILI MARLENE (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LORRAINE CŒUR D'ACIER (F.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22).

MADAME CLAUDE 2 (F.) (**) : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-89-52) ; Miramar, 14e (320-89-52).

MALEVIL (F.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).

MOI, CHRISTIANE F. (All.) (*) : V.o. : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount City, 8e (562-45-76). — V.f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

NEIGE (F.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Studio 28, 18e (606-36-07) H. Sp.

NEW-YORK 1997 (A., v.o.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-21) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Studio 28, 18e (606-36-07) H. Sp.

OUTLAND (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

POUR LA PEAU D'UN FLIC (F.) (*) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

PUTAIN D'HISTOIRE D'AMOUR (F.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

REGARDS ET SOURIRES (Ang., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

REINCARNATIONS (A., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).

REPORTERS (F.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LE SALON DE MUSIQUE (Ind. v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

TAIS-TOI QUAND TU PARLES (Fr.-Tun.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (636-51-98).

THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

THIS IS ELVIS (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52).

TROIS FRERES (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Tourelles, 20e (636-51-98), h. sp.

UN AMOUR INFINI (A., v.f.) : Français, 9e (770-33-88).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

LA VIE CONTINUE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71 08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LA VIE EN MAUVE (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

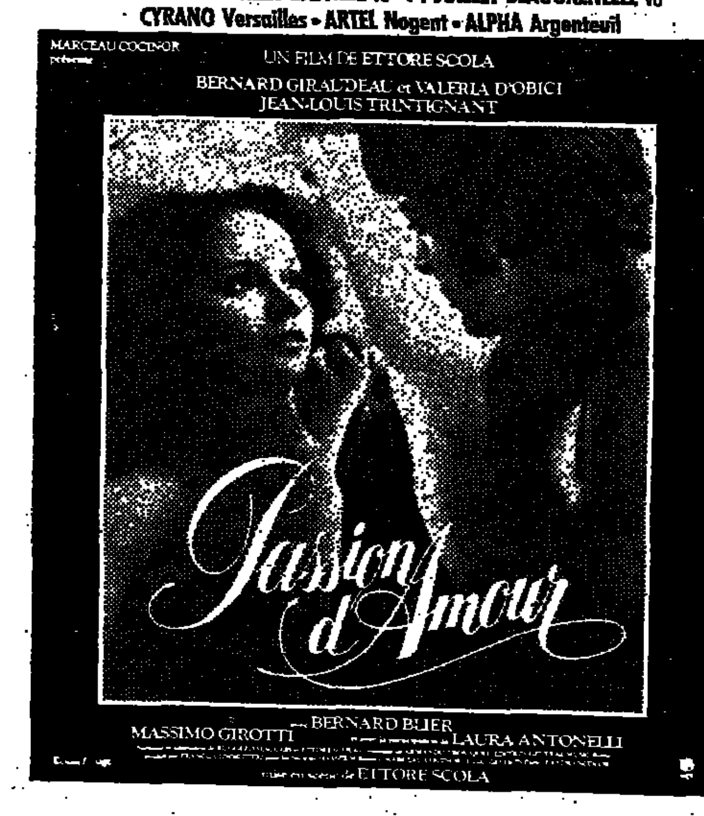
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION * (A., v.o.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; (v.f.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES FILMS NOUVEAUX

AU-DELA DU REEL, film américain de Ken Russel (*). — V.o. : Gaumont - Halles, 1er (297-49-70) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633 - 79 - 38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LA FEMME D'A COTE, film français de François Truffaut. — Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint - Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

INSEMINOID, film américain de Norman J. Warren (**). — V.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).



Les grandes reprises

L'AGE D'OR (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.o.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).

LE CHEF D'ORCHESTRE (Pol., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93). H. Sp.

CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-54-59).

LES CRIMINELS (A., v.o.) (*) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

2001 L'ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77). — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

LA DOLCE VITA (It., v.o.) (*) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).

GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

LA GRANDE BOUFFE (It., v.o.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325 - 71 - 08) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633 - 08 - 22) ; Movies, 1er (260-43-99).

LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78) ; Action La Fayette, 9e (878-80-50).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

LES INDOMPTABLES (A., v.o.) : Olympic-St-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : La Banque de l'Image, 5e (326-12-39).

KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : A. Bazin, 13e (337-74-39).

KWAIDAN (Jap., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04). H. Sp.

LABYRINTHE MAN (A., v.o.) : Forum 1er (297-53-74) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Escurial, 13e (707-28-04). H. Sp.

MA FEMME EST UNE SORCIERE (A., v.o.) : Noctambules, 5e (325-42-34).

LE MESSAGER (Ang., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MONSIEUR ARKADIN (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).

LES MONSTRES (It., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

MONTY PYTHON (SACRE GRAAL et LA VIE DE BRIAN) (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

MUSIC LOVERS (A., v.o.) (**) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).

ORANGE MECANIQUE (Ang., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Rotonde, 6e (633-08-22). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

LE PARRAIN (1 et 2) (A., v.o.) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).

LES PORTES DE LA NUIT (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

RUDE BOY (Ang., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

SALO OU LES 120 JOURNEES DE SODOME (It., v.o.) (**) : Olympic-Halles, 4e (273-34-15).

LA SCANDALEUSE DE BERLIN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-73) ; Mac Mahon, 17e (380-24-81).

SI DISNEY M'ETAIT CONTE (A., v.f.) : Royale Disney, 8e (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

SOUDAIN L'ETE DERNIER (A., v.o.) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (354-72-71) H. Sp. — V.f. : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

TEX AVERY FOLLIES (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).

THEMROC (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Noctambules, 5e (325-42-34).

LE TROISIEME HOMME (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).

UN ETE 42 (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Champollion, 5e (354-51-80).

LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Montparnos, 14e (327-52-37).

LES VISITEURS DU SOIR (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES YEUX DE LAURA MARS (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

Les festivals

BUSTER KEATON (v.o.) Marais, 4e (278-47-86). Mer., D. : Ma vache et moi ; J., L. : les Lois de l'hospitalité ; V., Mar. : les Trois Ages ; S. : Steamboat Bill Jr. — Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40). Mer., S. : Sherlock Jr ; J. D. : le Mécano de la « General » ; V., L. : la Croisière du Navigator : Mar. : le Dernier Round.

A L'AFFICHE J.-P. MOCKY, Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32). Mer. : les Compagnons de la Marguerite ; J. : la Cité de l'indicible peur ; V. : Snob ; S. : Un linceul n'a pas de poche ; D. l'Etalon ; L. : l'Ombre d'une chance ; Mar. : Mocky's Moque No I.

ETTORE SCOLA (v.o.), Ciné-Seine, 5e (325-95-99). 16 h 20 : Nos héros réussiront-ils... ; 18 h. 20 : les Nouveaux Monstres ; 20 h 20 : le Fouineur ; 22 h 20 : Affreux, Sales et Méchants.

ALAIN RESNAIS, Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 12 h 15 (sf Mer.) : Hiroshima, mon amour ; 18 h. : Muriel ; 20 h : Mon oncle d'Amérique.

NICHOLAS RAY (v.o.) Olympic - Saint - Germain, 6e (222-87-23). Mer., V., D., Mar., 12 h : la Maison dans l'ombre ; J., S., L., 12 h : les Amants de la nuit.

MARLENE DIETRICH (v.o.) Action La-Fayette, 9e (878-80-50). Mer., J. : Désir ; V., S. : l'Impératrice rouge ; D., L., Mar. : Morocco.

ALGERIE (v.o.), Haussmann, 9e (770-47-55). Mer. : l'Aube des années ; J. : l'Opium et le bâton ; V. : le Charbonnier ; S. : Omar Gatlato ; D. : Chronique des années de braise ; L. : les Déracinés ; Mar. : le Vent des Aurès.

MADE IN GODARD, Studio 43, 9e (770-63-40) en alternance : Alphaville ; le Petit Soldat ; la Chinoise ; Maide in U.S.A. ; Deux ou trois choses que je sais d'elle ; Une femme est une femme ; Sauve qui peut (la vie) (version T.V.).

COURTS METRAGES, (vidéo) Studio 43, 9e (770-63-40) : 18 h. 15 : A table ; 19 h. 30 : l'Amour entre les tours ; A fond la presse.

J. TOURNEUR (v.o.), Action République, 11e (805-51-33). Mer., L. : Berlin-Express ; J., Mar. : l'Homme léopard ; V. : Vaudou ; S. : la Féline ; D. : Pendez-moi haut et court.

INGMAR BERGMAN (v.o.), Escurial, 13e (707-28-04) 12 h., J. : Une leçon d'amour ; V. : l'Attente des femmes ; S. : Bergman par Bergman ; D. : Toutes ces femmes ; L., 12 h. et 13 h. 30 : le Septième Sceau ; Mar. : le Visage.

CARL DREYER (v.o.), Escurial, 13e (707-28-04), V. 19 h., L. 19 h. 30, Mar. 21 h. : la Passion de Jeanne d'Arc ; V. 20 h. 30, D. 13 h. 30 : Jour de colère ; J. 20 h., Mar. 18 h. 30, S. 17 h. 30 : Ordet.

CYCLE DETOURS SANS RETOUR (v.o.), Denfert, 14e (321-41-01) : Mer., L. : Shock Corridor ; J., D. : le Bal des vauriens ; V. : Jack le Magnifique ; S., Mar. : Nosferatu.

APPROCHE DU NOUVEAU FANTASTIQUE (v.o.), Espace-Gaîté, 14e (327-95-94). Mer. : C'était demain ; J. : Meurtres sous contrôle ; V. : le Mort-Vivant ; S. : Alien ; D. : Furie ; L. : Patrick ; Mar. : le Monstre est vivant.

SERGIO LEONE (v.f.) Grand-Pavois, 15e (554-46-85), t.l.j. sf Mar. : Il était une fois la révolution ; Mar. : Et pour quelques dollars de plus.

FRANCE DE LA NOUVELLE VAGUE A NOS JOURS, Olympic, 14e (542-67-42). Mer. : Jules et Jim. La Peau douce ; J. : la Collectionneuse. La Drôlesse ; V. : Passe-Montagne. Deux lions au soleil ; S. : la Musica. Baxter, Vera Baxter ; D. : Paris nous appartient. Duelle. Dites-lui que je l'aime ; L. : Buffet froid ; Mar. : la Sirène du Mississipi. La Chambre verte.

D. RISI, O. MUTI (v.o.), Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04). V., D. : la Chambre de l'évêque ; J., L. : Dernier amour.

GERARD DEPARDIEU, Calypso, 17e (380-30-11). I. : 13 h. 30 : le Camion ; 15 h. 15 : le Grand Embouteillage. — II. : 13 h. 45 : Dites-lui que je l'aime ; 15 h. 45 : Rêves de singe ; 18 h. : la Dernière femme ; 20 h. 10 : Mon oncle d'Amérique ; 22 h. 30 : Buffet froid.

Les séances spéciales

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 20 h. 20.

AMERICA, AMERICA (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), sam., d., 19 h.

AMARCORD (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), lundi, 20 h.

BABY DOLL (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), mercr., j., vendr., dim., lun., 22 h., sam., 17 h.

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04), jeudi, lundi, 14 h., dim., 20 h. 30.

LE BOIS DE BOULEAUX (Pol., v.o.) : Saint - Ambroise, 11e (700-89-16), sam., 19 h., dim., 22 h. 10.

BONAPARTE ET LA REVOLUTION (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), mardi 14 h., lundi, 21 h.

BONNIE AND CLYDE (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), vend., sam., 0 h. 15.

BUGSY MALONE (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), dim., 18 h. 45.

CASANOVA (Fellini) (It., v.o.) (*) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), vend., sam., dim., mardi, 18 h. 30.

CALIGULA (It., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 13 h 50 + vend., 0 h. 20.

CARRIE (A., v.o.) (**) : Calypso, 17e (380-30-11), vend., sam., 0 h. 30.

LES CHEVAUX DE FEU (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), sam., d., 18 h. 15, mardi, 19 h. 30.

LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), vendr., samedi, dim., 15 h. 45, mardi, 21 h. 50.

CINQ SOIREES (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 22 h. 15, sam., dim., 16 h. 15.

LA CITE DES FEMMES (It., v.o.) (*) : Calypso, 17e (380-30-11), 19 h. 50.

CRUISING (A., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 20 h. 15.

LES DAMNES (It., v. angl.) (*) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 15 h. 30.

DELIVRANCE (A., v.o.) (*) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), vendr., sam., 24 h.

LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 16 h. 10, samedi, 0 h. 30 ; Opéra Night, 2e (296-62-56).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Saint - Ambroise, 11e (700-89-16), vendr., 20 h.

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 0 h. 15.

LES ENCHAINES (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 20 h.

EXTERIEUR NUIT (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), vendr., 18 h., lundi, 22 h.

FAUT TROUVER LE JOINT (A., v.o.) (**) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 22 h. 15.

LA FEMME DE L'AVIATEUR (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.

LA FLUTE ENCHANTEE (Suéd., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), sam., dim., 15 h. 15.

HAMBURGER FILM SANDWICH (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), merc., jeudi, vendr., lundi, mardi, 15 h. 15.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 14 h., 16 h., 18 h.

HISTOIRE D'O (Fr.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 13 h. 40.

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 20 h.

L'IMPOSSIBLE M. BEBE (A., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33). T.L.J., 18 h. (sf mer.).

L'INNOCENT (It., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 22 h.

INDIA SONG (Fr.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20 (sf mer.).

J'IRAI CRACHER SUR VOS TOMBES (Fr.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) v., s., 0 h. 15.

JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 16 h. 15.

JE T'AIME MOI NON PLUS (Fr.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21), J., V., L., Mar., 15 h. 45.

JULES ET JIM (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.

KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), S., 20 h. 30, mar., 19.

LOS OLVIDADOS (Mex., v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99), 16 h.

MARATHON MAN (A., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 22 h. 30.

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42), 18 h.

MEDEE (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04), V., S., D.

LES MISFITS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), J., V., L., Mar., 17 h. 30.

NICK'S MOVIE (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.

NOS PLUS BELLES ANNEES (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), J., 18 h. 30, D., 20 h. 15.

OUT OF THE BLUE (A., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

PASTORALE (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 20 h. 15, S., D., 14 h. 10.

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82), 19 h., 20 h. 40, 22 h. 20, V., S., 24 h.

LA PISCINE (Fr.) (*) : Boîte à films, 17e (622-44-21), S., D., L., 17 h. 45.

PLAY TIME (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), V., 14 h., S., 15 h. 15.

PORTRAIT DE GROUPE AVEC DAME (Youg.) (v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), Mer., J., V., 17 h. 45.

QUELQUES JOURS DE LA VIE D'OBLOMOV (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), S., D., 14 h. 20, Mar., 21 h. 15.

REBECCA (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 20 h. 15.

RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), S., D., 12 h., L., 18 h.

REPULSION (Ang., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 18 h., S., 0 h. 20.

SEXE FOU (It., v.o.) (**) : Ciné Seine, 5e (325-95-99), 14 h. 20.

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77, 24 heures.

SHINING (A., v.o.) (*) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h. 15, V. 0 h. 30.

SHOW BUS (A., v.f.) : Tourelles, 20e (636-51-98), J. 21 heures.

SOLEIL VERT (A., v.o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 30.

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 22 h.

TENDRES COUSINES (A., v.o.) (*) : Boîte à films, 17e (622-44-21), J. V. L., Mar. 13 h. 30.

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), 22 h. 10 Mer., S., D. 17 h. 30.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (374-72-71), 22 h. 10, 24 h.

TOMMY (Ang., v.o.) (*) : Saint-Ambroise (700-89-16), V. 22 h. 15.

UNE ETOILE EST NEE (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), S. 22 h. 40, Mar. 21 h. 30.

VALENTINO (Ang., v.o.) (*) : Châtelet - Victoria, 1er (508-94-14), 16 h.

VIRIDIANA (Fr.) (**) : Ciné Seine, 5e (325-95-99), 14 h.

VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), Mer., J., V., L., 20 h., S., 22 h., D. 17 h.

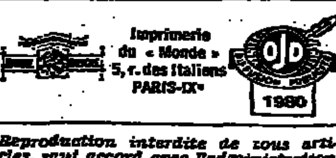
WOODSTOCK (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), J. 20 h. 45.

ZORBA LE GREC (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04), J. 17 h. 15, V. 16 h. 15, S. 20 h., D. 17 h. 15, L. 17 h.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.

Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe



Commission paritaire n° 57 437.

Les énergies nouvelles

LA MOROSITÉ

Alors que 72 % des Français donnent, selon les sondages, la priorité au développement de l'énergie solaire d'ici la fin du siècle, les énergies nouvelles semblent marquer le pas. Aux Etats-Unis, le budget solaire a été réduit de 62 % par l'administration Reagan, tandis qu'au Brésil le programme de carburants de substitution à partir de déchets de la canne à sucre a été ralenti.

La conférence organisée à Nairobi au mois d'août par les Nations unies sur les énergies nouvelles et renouvelables s'est, elle-même, transformée en une réunion à la gloire des énergies fossiles. Habitué à la facilité dans les pays industrialisés — fuel et électricité disposent de réseaux de distribution étendus et sont produits grâce à des investissements réalisés par les pouvoirs publics — et souvent à la gratuité dans les pays en développement — le bois brûlé — l'*homo energeticus* rêve toujours de soleil mais n'agit guère pour en profiter.

Les nouveaux pouvoirs publics français n'ont, semble-t-il, pas échappé à cette morosité. Le principal rapport préparatoire au débat parlementaire du début du mois d'octobre estime *« limitée »* cette ressource énergétique et ne lui prévoit dans son bilan à l'horizon 1990 qu'une part inférieure à ce qu'elle était — en valeur absolue — dans le programme du précédent gouvernement.

S'il est pourtant une source d'énergie qui *possède un haut niveau d'indépendance*, des structures de coût stables, un fort pouvoir décentralisateur et une certaine souplesse, c'est bien celle-là. Le comité d'action solaire — organisme qui se bat depuis des années en faveur des énergies renouvelables — n'estimait-il pas à 20 % la contribution potentielle de celles-ci au bilan global de l'an 2000, un objectif qu'avait repris le parti socialiste au mois de janvier dans son manifeste « L'autre politique » ?

Entre le désirable et le possible, il y a certes les réalités économiques. Alors que les technologies existent, faute de marché, les énergies renouvelables apparaissent souvent chères. De plus — comme les économies d'énergie, — elles nécessitent un arbitrage entre le court et le long terme qui est plus facile à faire par des pouvoirs publics que par des particuliers. Sans *effort spécifique, la géothermie — financée* notamment par les communes et les H.L.M. — pénétrera mieux que les chauffe-eau solaires dont la durée d'amortissement dépasse le temps moyen de séjour dans un même lieu d'habitation.

Mais un tel effort est indispensable si l'on veut que ces énergies jouent un rôle véritable après l'an 2000. Développer les agences régionales mais ne pas laisser le financement aux seules régions, déclencher une politique d'industrialisation de composants pour le solaire direct et pour la biomasse par un soutien des fabricants et la garantie de marchés, valoriser et *collecter la biomasse forestière et agricole*, multiplier par quatre les dépenses de recherche-développement, toutes ces propositions des défenseurs des énergies renouvelables doivent être reprises lors du débat sur l'énergie si l'on veut que les promesses électorales soient tenues.

La technique n'est pas neutre. Substituer, même partiellement, des moyens de production *d'énergie décentralisés au pétrole et* au nucléaire, ce n'est pas seulement alléger une facture d'une lourdeur croissante et renforcer une indépendance de plus en plus menacée. C'est aussi donner une plus grande responsabilité aux individus et un contenu qualitatif à la croissance. Quelles qu'en soient les difficultés, on comprendrait mal que ceux qui ont parlé de *« changer la vie »* ne s'y essayent point. B. D.

Un entretien avec M. Henry Durand, président du COMES

Un effort indispensable pour les pays en développement

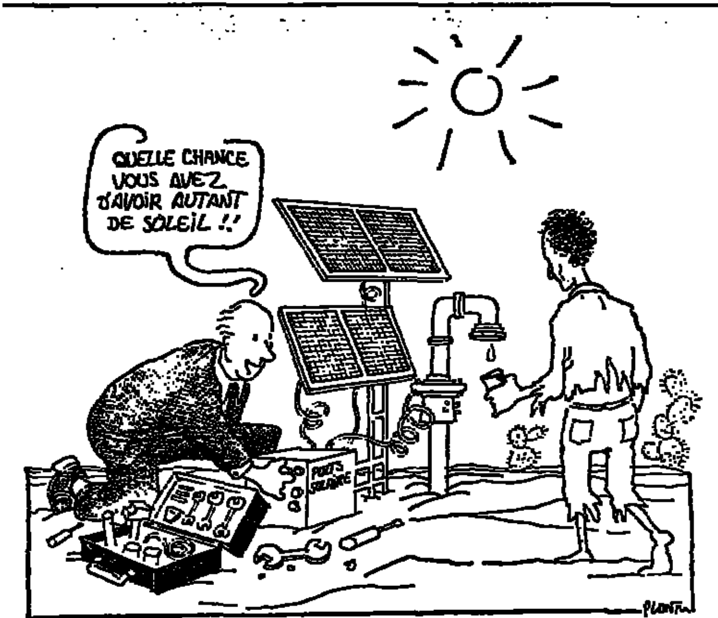
« Plus de cent vingt pays viennent de discuter, sous l'egide de l'ONU, de l'avenir des énergies nouvelles et renouvelables. Pouvez-vous faire un bilan de cette conférence de Nairobi ?

— Pour la première fois dans l'histoire des Nations unies, on a parlé de l'énergie sans passion. Voilà qui est encourageant en vue de la conférence Nord-Sud de Cancun. En ce qui concerne les résultats proprement dits, les esprits chagrins diront qu'ils sont minces. Mais c'est en partie le fait des Etats-Unis. En matière financière, personne n'avait envie de s'engager trop précisément. Mais, à cause des Etats-Unis, il y a eu désaccord sur la création d'une filiale de la Banque mondiale consacrée à l'énergie. Alors que le communiqué final parle de *« poursuivre les études »* concernant un *tel organisme*, les Américains ont mis en note une réserve pour se désolidariser de ce projet.

» Les possibilités en matière de transfert de technologie sont, en revanche, affirmées nettement. En dehors du photovoltaïque, il *faut* d'ailleurs voir qu'il s'agit de technologies disponibles. Un gazogène de tracteur, c'est de la chaudronnerie simple. Les capteurs plans, les pompes mêmes qui sont déjà construites par le Brésil, le Venezuela, l'Inde, peuvent être *industrialisés* dans les pays en développement. De ce fait le thème du transfert de technologie a été dépassionné.

— Pourtant, on a eu l'impression que les énergies nouvelles et renouvelables étaient un peu un prétexte. Que chaque groupe de pays disait à l'autre : laissez-nous le pétrole ?

— Il est certain que de nombreux délégués avaient d'autres préoccupations en tête que les énergies nouvelles. Il n'en reste pas moins que cette conférence a permis une prise de conscience des difficultés du tiers-monde en matière de bois de feu, une difficulté ressentie jusqu'alors par les seuls experts. Dix millions d'hectares disparaissent chaque année, selon la Banque mondiale, soit 120 hectares par heure. Le bois n'est pas renouvelé et devient, comme les énergies fossiles, une ressource-stock. L'effort financier actuel pour le reboisement n'atteint pas le cin*quième de ce qui devrait* être fait. C'est donc là un problème dramatique, qu'il faut toutefois apprécier aussi en termes d'économie d'énergie. Le rendement des foyers ouverts ne dépasse en effet pas 5 à 6 %.



(Dessin de PLANTU.)

Un doublement de l'aide

— Le développement peut-il être changé par la conférence de Nairobi ?

— Il est certain que beaucoup plus d'argent sera consacré à ces énergies, même si les pays industrialisés ont refusé de s'engager à Nairobi sur une enveloppe précise. Pour ce qui concerne la France, par exemple, M. Jean-Pierre Cot, ministre de la coopération, a annoncé, lors de la conférence sur les pays les moins avancés, que l'aide à ces pays serait doublée dans les six ans à venir, en valeur absolue. La part de l'énergie sera, quant à elle, sûrement plus que doublée. En 1981, les crédits consacrés par le COMES et le Fonds de coopération aux énergies renouvelables dans les pays en développement n'ont atteint, il est vrai, que 20 millions de francs.

» D'une manière plus générale, l'argent est actuellement assez mal dépensé. On parle en terme de projets. Chaque démonstration de pompe solaire nécessite études préalables, travaux d'ingénierie et souvent, faute de suivi, s'arrête au bout de quelque temps.

» Le ministre français chargé de l'énergie, M. Edmond Hervé, a proposé une approche par produits. Peut-être devrait-on choisir quelques produits standards pour tenter d'en faire baisser les prix. La pompe photovoltaïque, le gazogène de 50 kilowatts, le tracteur à gazogène polybiomasse pourraient être retenus. L'ONUDI (Organisation des Nations unies pour le développement industriel), qui partage cette idée, a un rôle de promotion à jouer, par des appels d'offres *internationaux*. Il faudrait choisir une demi-douzaine d'industriels, leur fixer des objectifs de prix et leur assurer un marché pour rendre leurs produits compétitifs avec les autres sources d'énergie.

— A la lumière de Nairobi, où en sont aujourd'hui les principales filières industrielles du solaire et quelles sont leurs perspectives à l'exportation ?

— L'avenir de la filière thermique n'est pas très clair. Je ne crois pas qu'elle soit très bien adaptée aux problèmes des pays en voie de développement : l'eau chaude solaire n'est évidemment pas pour eux un problème de premier plan. Et les centrales électriques thermosolaires nécessitent qu'une main-d'œuvre très qualifiée, dont ils ne disposent pas, soit à pied d'œuvre pratiquement en permanence pour assurer la maintenance.

» Beaucoup, en revanche, peut être fait dans l'utilisation de la biomasse, de la valorisation des déchets agricoles, pour fabriquer de l'électricité, des calories ou de l'alcool-carburant. Les conditions sont très variables d'une région à l'autre, mais, dans l'ensemble, les technologies à mettre en œuvre sont disponibles. Nous soutenons, par exemple, à la Réunion, la réalisation d'une centrale électrique de 24 mégawatts destinée à valoriser le bagasse de la canne à sucre. Les perspectives sont bonnes, puisqu'on escompte un amortissement en huit ans. Plusieurs pays ont manifesté, à Nairobi, leur intérêt pour ce projet qui, s'il se déroule bien, pourrait ouvrir la perspective d'un marché de plusieurs dizaines d'unités.

— Et le photovoltaïque ?

— C'est évidemment, pour les pays en voie de développement, l'énergie miracle : ça marche tout seul, et sans entretien. Les photopiles posent, en revanche, deux types de problèmes : il s'agit tout d'abord d'une technologie de pointe, qui ne sera pas facilement transférée à ces pays. Surtout, c'est une technologie qui reste et restera encore, dans les prochaines années, d'un coût très élevé. Le marché national et à l'exportation ne tient qu'artificiellement, grâce à des subventions. Et les crédits disponibles pour les pays en voie de développement restent limités.

» D'autre part, les coûts des photopiles baissent nettement moins vite que ce que certains avaient cru pouvoir affirmer il y a quelques années. Plusieurs experts de l'ancienne administration Carter annonçaient pour cette année des coûts de l'ordre de 2,80 dollars par watt ; aujourd'hui qu'ils sont dans le privé, ils reconnaissent que c'est plutôt de 10 dollars qu'il faut parler. En gros, le coût des photopiles baisse, actuellement, d'environ 15 % par an.

— Où en est-on en France ?

— 1982 devrait être une bonne année pour l'industrie française. Notre constructeur national, Photowatt, est bien sorti des difficultés passagères liées à l'absorption de R.T.C. Et les industriels peuvent compter d'ores et déjà sur un marché de photopiles correspondant à une puissance de 200 kilowatts l'année prochaine, correspondant à plusieurs projets soutenus par la France et la C.E.E.

» Cela dit, en dehors des marchés directement subventionnés, et en particulier institutionnels — P.T.T., T.D.F., S.N.C.F., — il n'y a pas encore de marché intérieur. Nous avons commandé des études pour mieux connaître les possibilités liées à l'habitat isolé. On peut par exemple équiper en photopiles certains habitats isolés — cabanons de la région marseillaise, maisons de week-end.

» Je ne pense pas qu'on pourra dépasser, de toute façon, quelques milliers d'habitations équipées en photopiles. Mais il faut poursuivre la réflexion en tenant compte notamment du fait que l'électrification en basse tension coûte très cher à la collectivité nationale, environ 100 000 francs *le kilomètre. Les Italiens ont*, à ce titre, une démarche intéressante, puisqu'ils préparent une loi qui ferait obligation à l'ENEL d'équiper ses clients en sources d'énergies autonomes à chaque fois que cette solution s'avère moins chère que l'extension du réseau de distribution.

— Comment voyez-vous l'avenir du COMES ?

— Le rôle du COMES va évidemment devoir être réexaminé, en particulier pour tenir compte *de la politique de décentralisation* et de régionalisation, et des missions qui seront confiées aux agences régionales de l'énergie. En tout état de cause, je pense que le COMES gardera un rôle majeur dans les domaines de la recherche, du développement et de la politique industrielle. Il devra aussi probablement jouer un certain rôle de conseil et de coordonnateur, par exemple pour que chaque région puisse bénéficier des expériences menées ailleurs, dans d'autres régions ou dans d'autres pays. De plus, il a tissé des liens étroits avec le monde international et représente l'image solaire de la France à l'étranger. »

Propos recueillis par
BRUNO DETHOMAS
et XAVIER WEEGER.

Le stockage de la chaleur : eaux chaudes et eaux tièdes

UN tiers de l'énergie consommée en France sert au chauffage, que celui-ci soit utilisé dans les usines et ateliers ou dans les locaux d'habitation. Le chauffage représente donc une dépense considérable puisque le prix des sources de chaleur, pétrole ou gaz naturel et aussi charbon, ne cesse d'augmenter. Depuis quelques années, on songe à utiliser la chaleur fournie par le soleil et la géothermie ou la chaleur rejetée — et donc perdue — par les industries. Mais ces énergies, dites nouvelles bien qu'elles soient fort anciennes, sont beaucoup moins souples que l'énergie donnée par les sources traditionnelles (les hydrocarbures, le charbon ou le bois).

Pétrole, gaz, charbon, et éventuellement bois, sont aisément transportables de leurs sites de production vers leurs lieux d'utilisation. Tous quatre ne produisent de la chaleur que lorsqu'on les fait brûler et ils peuvent produire, au moment choisi, des chaleurs très élevées ; ainsi leur emploi coïncide-t-il avec les besoins. Au contraire, l'eau chaude naturelle extraite du sous-sol ou les eaux chaudes solaires ou de rejet doivent être utilisées à proximité du lieu de production. Leur température est parfois peu élevée et leur rythme de sortie ne coïncide pas forcément avec les besoins. Le soleil ne brille pas pendant la nuit et il ne se montre pas obligatoirement pendant toutes les périodes diurnes. Les rejets industriels s'arrêtent souvent pendant les weeks-ends. Pour la géothermie, le problème est inverse — un puits d'eau chaude naturelle a un débit constant qui peut être à la fois insuffisant pour couvrir les besoins de période de pointe et trop important pour les journées chaudes.

La seule façon rationnelle d'utiliser l'énergie de chauffage est donc le stockage de la chaleur, sous forme d'eau chaude le plus souvent. Mais il ne faut pas tomber dans l'utopie : il ne serait absolument pas rentable de vouloir stocker en surface ou près de la surface (à moins de 10 mètres de profondeur) de l'eau très chaude (80°C ou 95°C) produite ou inutilisée pendant l'été pour l'employer en hiver.

En effet, les réservoirs, quelle que soit leur taille, doivent être étanches à l'eau et surtout à la chaleur. Or, plus l'eau stockée est chaude, plus l'étanchéité thermique est difficile à assurer, en particulier pendant les périodes froides (hivernales ou nocturnes). Les matières isolantes (laine de verre, laine de roche, polyuréthane) sont chères : le prix des stockages de surface est de l'ordre de 1 000 francs par mètre cube stocké ! Le polystyrène, certes coûte moins, mais il n'est pas utilisable pour des températures supérieures à 60° C et en cas d'incendie, il peut être extrêmement dangereux.

Un gisement géothermique artificiel

On a songé à installer des réserves d'eau chaude dans des cavernes existant dans des roches généralement calcaires où règne, pendant toute l'année, une température à peu près constante. Mais de telles installations — étanches par obligation et chauffantes par définition — pourraient perturber gravement la circulation hydrologique dans le sous-sol environnant, accélérer éventuellement la dissolution du calcaire par l'eau et provoquer des éboulements. Le risque est loin d'être négligeable, au point qu'on a, pour l'instant, abandonné des projets de stockage souterrain de ce type.

On pense plutôt à injecter l'eau chaude inutilisée en été, non pas dans des cavernes mais dans les pores de couches aquifères relativement peu profondes et donc pas assez chaudes pour être utilisées normalement : un premier puits irait en extraire l'eau tiède naturelle qui serait remplacée par des eaux beaucoup plus chaudes injectées par un deuxième puits. En somme, on créerait un gisement géothermique artificiel. Deux projets sont à l'étude qui, tous deux, voudraient utiliser, pour chauffer l'eau injectée, la chaleur inutile dégagée pendant l'été par des usines d'incinération d'ordures ménagères. Le premier, sur lequel travaille le Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) pense chauffer de l'eau à 65 ou 70° C pour l'injecter à 600 mètres de profondeur. Le second, étudié par le Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) et la Société nationale Elf - Aquitaine (S.N.E.A.), envisage d'injecter à 500 mètres de profondeur de l'eau chauffée à 160° C ou 180° C. Le B.R.G.M. peut ainsi utiliser n'importe quelle nappe aquifère. Le C.E.A. et la S.N.E.A. doivent obligatoirement être en mesure de contrôler la pression de leur nappe pour éviter que l'eau surchauffée se vaporise. Mais il est évident qu'à volumes d'eau égaux les hautes températures permettent de transporter plus de thermies et donc plus d'énergie. En outre, l'utilisation de l'eau à 65° C ou 70° C n'est pas la même que celle de l'eau à 160° C ou 180° C.

Deux niveaux de température

De toute façon, la rentabilité des deux projets devra tenir compte du coût des forages, de l'énergie dépensée pour les pompes d'extraction et d'injection, du prix de l'échangeur de chaleur et de celui de la chaleur fournie, des déperditions thermiques inévitables, etc. Et le calcul sera complexe.

Puisqu'il est toujours difficile de stocker des eaux vraiment chaudes, Ecostoc a imaginé des stockages à deux niveaux de température couplés à une pompe à chaleur. Le premier stockage contient de l'eau tiède (10° C à 50° C) fournie par la géothermie à très basse énergie, les rejets industriels, l'énergie solaire, toutes sources renouvelables et bon marché puisque seules les installations ont coûté de l'argent.

En outre, il est beaucoup plus facile d'assurer l'étanchéité thermique d'un réservoir plein d'eau tiède. Les pertes thermiques sont fonction, en effet, du gradient de température existant entre l'intérieur et l'extérieur du réservoir. Un simple bassin, creusé dans le sol et revêtu d'une membrane bitumineuse, constitue un bon réservoir de stockage. Le sol est un excellent isolant : au-dessous de quelques décimètres, sa température est à peu près constante (12° C en France). La technique est rustique, peu coûteuse (de l'ordre de 500 francs par mètre cube stocké) et son prix pourrait baisser lorsqu'on aura simplifié la couverture qui empêche l'évaporation et assure l'isolation du haut du stockage.

Le deuxième réservoir est rempli d'eau chaude (à 40° C si l'eau tiède est à 10° C, à 80° C si l'eau tiède est à 35° C) grâce aux calories transférées par une pompe à chaleur du premier dans le deuxième stockage. Bien entendu, la pompe à chaleur, mue à l'électricité, fonctionne pendant les heures creuses où l'électricité est produite par les centrales nucléaires ou hydrauliques et non pas par les centrales au fuel ou au charbon, qui assurent surtout les pointes journalières de consommation. Et, avantage appréciable, le stockage d'eau chaude est toujours plus petit que celui d'eau tiède. Un réservoir d'eau chaude de 100 mètres cubes, par exemple, sera couplé à un réservoir d'eau tiède de 1 000 mètres cubes.

Deux projets de chauffage par stockage à deux niveaux de température sont déjà à l'étude :

● Deux cents logements construits par la Caisse des dépôts et consignations à Valbonne (Var). Mais là, Ecostoc regrette que son projet complet n'ait pas été accepté : l'eau tiède devait venir de l'énergie solaire et ce sera le gaz qui sera utilisé pour la chauffer ! Ce qui est d'autant plus dommage que les commissions européennes auraient accordé une subvention de 4 millions de francs si l'énergie solaire avait tiédi le premier stockage.

● Le chauffage de quelques locaux de Saclay par récupération des eaux tièdes rejetées à 30° C ou 40° C environ par les piles expérimentales Orphée et Osiris. L'économie sera modeste : 800 tonnes de fuel par an sur les 11 000 tonnes annuelles consommées. Mais elle pourrait être accrue si on récupérait la chaleur produite, par exemple, par les ordinateurs, les machines, les lampes...

Le stockage à deux niveaux de température permettrait ainsi de valoriser, au lieu de la dissiper, la chaleur produite par de nombreux appareils et machines (équipements industriels et scientifiques, radars, accélérateurs, etc.). Il permettrait aussi d'utiliser des eaux à peine tièdes, beaucoup plus fréquentes et moins coûteuses, par définition, que les eaux chaudes.

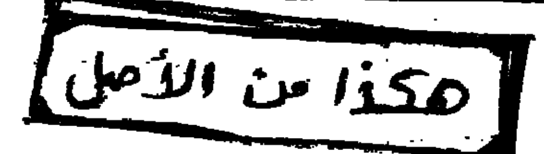
YVONNE REBEYROL.

ECOSTOC

La société Ecostoc a été créée en novembre 1979 ; son capital est actuellement détenu par le Commissariat à l'énergie atomique (15 %), la société EPICEA (Entreprise de promotion de l'innovation au C.E.A.) (35 %) et le groupe Colas (50 %).

Le C.E.A. et sa filiale Epicea ont acquis de très bonnes connaissances dans la gestion des stocks thermiques. Ils disposent aussi de très bons modèles mathématiques pour étudier en simulation la diffusion de la chaleur (qui obéit aux mêmes lois que la diffusion des neutrons dans les piles) et avaient eu l'occasion de vérifier ces modèles depuis 1975, sur un stockage d'eau chaude installé à Cadarache. Le groupe Colas est spécialisé dans les matériaux et procédés de construction de stockages bon marché utilisés, notamment, pour stocker, pour faire refroidir des résidus très polluants de distillerie.

Il semble qu'actuellement peu de travaux soient faits sur le stockage d'eau chaude. On ne connaît guère qu'une réalisation expérimentale suédoise et les recherches menées en Israël par le professeur Tabor de la Fondation de la recherche scientifique à Jérusalem. — Y. R.



POINT DE VUE

La danseuse ?

par G. ALEXANDROFF, J.-M. DE BUCHÈRE et A. LIEBARD (*)

AU moment où s'approche le grand débat public sur l'énergie, il faut poser la question : le gouvernement souhaite-t-il développer réellement *les projets qu'il défendait au temps* des luttes contre l'ancien régime — projets impliquant toutes les mesures propres à réduire substantiellement le programme nucléaire, sans compromettre le développement de l'industrie française, ni réduire les espérances de mieux-être de nos concitoyens — ou bien va-t-il placer l'alternative énergétique au rang des objectifs secondaires, lointains, voire « luxueux », l'opposant tacitement aux priorités de l'emploi et lui conservant au sein d'une autre politique la place de danseuse que lui a conféré la droite ?

L'interview du ministre de la recherche et de la technologie dans le *Nouvel Observateur* du 22 août a de quoi inquiéter : le ton en est malheureusement celui d'un enterrement souriant : « *Soyons sérieux* (croyons-nous comprendre) *les énergies nouvelles — notamment le solaire — expriment l'antiscience, l'irrationnelle peur du progrès, face au courage du présent, dont le nucléaire est en dernier ressort une composante essentielle et un symbole satisfaisant.* »

Bien : là-dessous nous sentons passer cette chère vieille formule des Soviets et de l'électricité... mais restons concrets. Il nous est parlé d'une mission des énergies nouvelles, et les recettes déjà connues sont remises en vedette : mini-programme de biomasse, gaz de fumier, géothermie. Le solaire ? Quelques photopiles dorénavant américaines, et pour les bons usagers C.F.D.T. un peu d'habitat passif... rien, rien qui puisse concurrencer le programme E.D.F. !

Monsieur le ministre, nous avons beaucoup attendu votre arrivée et vos programmes, et disons-le, nous sommes inquiets. Vos propos n'ont rien de neuf, au VIIIe Plan on en était exactement au même point : la vieille recette était celle du pâté d'alouette : vingt-cinq maisons solaires pour deux cent cinquante mille pavillons tout électrique, cent chauffe-eau solaires pour une centrale nucléaire. Sommes-nous polémiques ? Hélas non, car à l'exportation c'était la même formule : à l'Iran, à l'Egypte, au Niger, on offrait déjà un laboratoire solaire en introduction aux tractations sérieuses... programme nucléaire ou achat d'uranium...

C'était hier, mais cela va-t-il changer ?

Nous disons oui, cela doit, cela peut changer. Gens de la gauche qui avez maintenant le pouvoir de faire plus que des protestations, ne vous laissez pas impressionner par la vieille argumentation des experts d'E.D.F., ne retombez pas dans les mêmes ornières, innovez, il en est temps. C'est cela le courage de la science. L'énergie nucléaire n'est pas la seule issue. Le programme nucléaire doit être revu et corrigé, car si on le poursuit tel quel, alors la France n'a plus ni le besoin ni les moyens d'envisager autre chose.

Autre chose c'est une véritable industrie des énergies que l'on veut insuffler. Prenons le solaire, par exemple ; appelons ça « héliotechnique », c'est le nom, et c'est tout ce qu'il y a de sérieux, de rationnel, de physique, de contemporain, avec des labos, des centres d'études et des entreprises de fabrication, des chercheurs, dont certains sont ou ont été de très grands savants français.

Examinons l'état de l'héliotechnique après quelques décennies d'activité confidentielle et huit ans d'aide officielle à publicité éclatante. Qu'en est-il aujourd'hui de la recherche fondamentale et appliquée ? La Centre national de la recherche scientifique a été pratiquement dessaisi. Les chercheurs les plus expérimentés, dispersés, écartés, trop souvent remplacés par de jeunes « *battants* » de passage, ou des experts peu convaincus. Les grands travaux piétinent — comment comprendre que la centrale électro-solaire THEMIS ne soit pas encore terminée après six ans ? Même mystère en photovoltaïque, où nous restons tributaires des licences américaines. Même les branches les plus simples de l'héliotechnique, comme les capteurs plans, produits courants dans de nombreux pays, posent problèmes lorsqu'ils sont français : prix prohibitifs, P.M.E. en difficulté, mises sous tutelle par les géants énergétiques (Giordano, SOFRETES, SUDINOX) ou disparues (SOFEE, Héliothermic, Solarinox...) avec leurs matériels spécifiques, leurs bancs d'essais, leurs personnels qualifiés.

Une régie nationale

Aujourd'hui, l'héliotechnique est coincée. Coincée entre les géants de l'industrie qui se méfient de cette énergie jamais assez concentrée, assez douée pour l'énormité, et les écologistes et autogestionnaires désireux d'en faire l'argument-clé contre toute centralisation. Coincée entre des centres de recherches axés sur d'autres programmes, et dont elle n'est jamais qu'un rameau marginal, et des unités capables, mais trop faibles pour être viables.

Si l'on veut lui donner une ampleur significative en terme de production énergétique et de dynamique industrielle, tant sur le plan intérieur que sur le marché international, il faut une action très forte.

Une régie nationale de l'héliotechnique peut-être. Fondée sur un emprunt aux effets psychologiques et mobilisateurs certains, elle associerait les grandes industries françaises prochainement nationalisées (sidérurgie, Saint-Gobain...) afin de produire rapidement une gamme de produits de base capables de créer par leur prix un véritable marché de masse. De taille européenne, elle serait une arme efficace de conquête ou de reconquête des marchés à l'exportation. L'utilisation de stockages thermiques de volume important permettrait sur le plan national, non seulement l'économie d'énergie mais également l'abaissement de la puissance nominale installée. La diminution de la pointe appelée en période d'hiver est possible par des gestions rationnelles bi-énergétiques (solaire - électricité) ou synergétiques (solaire-récupération-électricité-gaz)...

Sinon, n'en parlons plus. Le gouvernement ne fera certes pas comme Reagan qui, aujourd'hui, sabra le programme solaire de son prédécesseur, mais tout doucement nous manquerons le coche, et le soleil des barbus sympathiques sera bientôt relayé par l'héliotechnique des importateurs japonais.

(*) Architectes - héliotechniciens, auteurs de *l'Habitat solaire, comment ?* (Editions de l'Equerre).

Le rapport Hugon : sortir du cercle vicieux

LE principal rapport préparatoire à la communication du gouvernement sur la politique énergétique — dit rapport Hugon du nom du président de la commission qui l'a établi — ne s'étend guère sur la contribution des énergies nouvelles et renouvelables. En quatre pages, il exprime l'avis que « *le seul défaut de ces filières est soit que la ressource est limitée (cas de la biomasse, de la géothermie, des microcentrales), soit que la gamme d'usage est limitée (solaire direct, géothermie basse énergie), soit enfin que les possibilités de pénétration sont lentes (solaire direct)* ».

Malgré ce postulat excessivement pessimiste, le document de travail préconise des mesures pour sortir d'un cercle vicieux qui veut que ces énergies soient « *à la limite de la rentabilité comparée aux filières pétrole ou électricité équivalentes* » et ne disposent donc pas des marchés qui permettraient d'en abaisser les coûts.

Rompre ce cercle vicieux, affirme le rapport Hugon, doit se faire par une action simultanée au niveau de l'offre et de la demande. Il faut sélectionner les matériels, les tester, passer des contrats avec les fabricants comportant des engagements de réduction de coûts en échange de commandes importantes. Au niveau de la demande, amorcer le développement du marché par des commandes publiques émanant soit directement de l'Etat, soit des collectivités que l'Etat aurait incitées par des mesures adéquates (primes, financement).

Les agences régionales

Le rapport propose ensuite de déléguer aux agences régionales la tâche de développer les énergies renouvelables. Il convient donc de faire l'inventaire des ressources par région puis que les agences régionales élaborent des plans de développement tenant compte des particularités régionales, tant au niveau de l'offre que de la demande et mobilisant à leur service les moyens d'incitation et de financement qui auront été mis en place.

Enfin, ajoute M. Hugon, « *un effort de recherche-développement doit à l'évidence être soutenu si l'on veut que les énergies renouvelables ne restent pas marginales dans les bilans énergétiques du vingt et unième siècle* ».

Le document de travail ne prévoit guère, malgré ces dispositions, plus de 9 à 11 millions de tonnes équivalent pétrole d'énergies renouvelables en 1990 (un délai il est vrai bien court), soit un point de moins que le gouvernement précédent. Une action en deçà de ce que préconisait le programme socialiste : « *Energie, l'autre politique.* »

LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PHOTOVOLTAIQUE

Restructuration industrielle

APRES quelques années de tâtonnements et de relative anarchie, au cours desquelles un trop grand nombre de sociétés avaient décidé d'investir dans le photovoltaïque, on assiste aujourd'hui à une très nette restructuration. A cela trois raisons. Il semble tout d'abord que les progrès technologiques aient été moins rapides que prévus initialement, en particulier par les sociétés américaines qui n'avaient pas hésité à annoncer une baisse excessive du prix du watt-crête. Par ailleurs ce type d'activités nouvelles, par essence déficitaires, a entraîné des pertes financières importantes, aggravées par la crise économique, telles que certains groupes comme Philips ne souhaitaient plus les supporter ; Thomson-C.S.F., associé au groupe pétrolier américain Exxon, s'est désengagé et a dénoncé son accord de recherche sur le silicium avec Pechiney-Ugine-Kuhlmann.

Dernière raison : le choix fixé par le précédent gouvernement décidé à favoriser *« un pôle unique regroupant le meilleur du potentiel scientifique, technique, industriel et commercial,* comme le définissait M. André Giraud, *et donnant à la France un groupe de stature internationale »*.

La Société française des photopiles, créée à la fin de 1980, constitue ce pôle unique qui possède Photowatt, société exécutive. Elle est détenue par la C.G.E. (51 %), par Elf-Aquitaine (35 %) et par Radiotechnique Compelec, filiale de Philips (14 %). Il s'agit en la matière du premier groupe européen, et qui bénéficie d'un savoir-faire américain (par le rachat de Photowatt International qui détenait une certaine avance) et de l'expérience de R.T.C., premier fabricant européen depuis une quinzaine d'années de cellules en silicium pour ses composants électroniques. L'usine de Caen, représentant les actifs de R.T.C. vendus à la Société française de photopiles est automatisée et constitue un outil de production *« que personne au monde même pas les Américains ne possède, pouvant désormais produire jusqu'à 2 MW par an »*, souligne le président de Photowatt.

La C.G.E. possède avec son laboratoire de Marcoussis, et avec la reprise à Philips du Laboratoire d'électronique et de physique, un potentiel de recherche important sur les matériaux pour les cellules photovoltaïques.

Photowatt a déjà produit quelque 300 kilowatts en 1981 et envisage une production de 600 kilowatts en 1982. *« Ce bond en avant, équivalent au triplement de la production, situe Photowatt au troisième rang mondial puisque ce chiffre est tout à fait comparable à celui des principaux concurrents américains »*, dit-on chez Photowatt.

Par ailleurs la C.G.E. a conclu en 1979 un accord avec Rhône-Poulenc pour développer, par voie chimique, des nouvelles qualités de silicium solaire adapté à la fabrication des cellules. En l'état actuel des travaux de Rhône-Poulenc, il semble que, dès 1984, la firme sera en mesure de commercialiser un silicium semi-cristallin. Le choix du procédé retenu devrait être fait à la fin de cette année.

L'existence de ce « pôle unique » n'empêche pas un groupe comme Leroy-Somer de continuer à développer ses activités dans le secteur photovoltaïque mais en ayant, dit la firme d'Angoulême, une approche différente de celle des autres groupes français ; elle consiste, *« parce que cela coûte moins cher »*, à utiliser les compétences extérieures plutôt que d'investir dans tel ou tel domaine de la chaîne du photovoltaïque.

Ainsi, Leroy-Somer détient environ 10 % du capital de la société américaine Solarex Corporation, leader mondial pour la production de photopiles ; 70 % de la société France-Photon, filiale créée en 1978 avec Solarex pour fabriquer des cellules et modules solaires (13 millions de francs de chiffre d'affaires en 1980). Très récemment, Leroy-Somer s'est associé avec la société Semix, le groupe d'État italien ENI et la société suisse Pasan, pour constituer en Suisse une société, Intersemix, qui fabriquera en Europe du silicium semi-cristallin (à partir de bloc de silicium coulé obtenu par moulage et non par tirage). Enfin, par l'intermédiaire de sa filiale Pompes Guinard, qui fabrique en série les pompes solaires (une centaine vendue en 1981, dont 95 % à l'exportation, pour un chiffre d'affaires de 20 millions de francs), Leroy-Somer est en mesure de vendre des systèmes complets. Le groupe ne néglige pas pour autant la recherche, puisqu'il bénéficie en ce moment de quelque 900 000 francs d'aides du Comes.

La nationalisation des groupes comme C.G.E. ou PUK ne devrait pas remettre en cause les choix industriels, estime-t-on au sein des sociétés concernées ; elles attendent plutôt des aides financières accrues de correspondant au désir maintes fois affirmé des socialistes de diversifier la politique énergétique.

D. F.

Un gros lot... coûteux

VOUS parlez d'une chance ! Imaginez : vous visitez la maison solaire du village de France à la Foire de Paris. Comme soixante-dix mille personnes, vous remplissez, lors de cette visite, un questionnaire proposé par le Crédit agricole. Et, quinze jours plus tard, une lettre recommandée vous avertit que vous êtes l'heureux lauréat du jeu-loterie. Vous avez gagné une maison solaire ainsi que 60 000 francs pour acheter un terrain. Telle est l'aventure qui est arrivée en 1976 à M. Cariot, contrôleur de gestion d'une agence de publicité et père de trois enfants.

Bien sûr, il y avait quelques contraintes prévues par le règlement, puisqu'il s'agissait en fait d'un projet de démonstration : la maison devait être construite dans la région parisienne, les travaux commencer dans un délai prescrit relativement court, le terrain enfin — à la demande de l'architecte — devait être de 2 500 mètres carrés pour permettre aux capteurs d'être parfaitement ensoleillés.

Telle n'était pas la moindre difficulté ; 2 500 mètres carrés, ce n'est pas si facile à trouver dans la région parisienne, et ça coûte nettement plus de 60 000 francs. Après avoir essuyé de nombreux échecs dans les agences immobilières et attendu vainement — dit-il — une aide du Crédit agricole, M. Cariot se décida à envoyer une demande de terrain à quatre-vingts maires. Trente d'entre eux répondirent, dont deux positivement. A Eaubonne (Val-d'Oise), il n'y avait pas 2 500 mais 1 423 mètres carrés situés en face du bassin de retenue des pluies qui s'écoulent de la forêt de Montmorency dans le lac d'Enghien. Une zone non constructible, donc, qui devait permettre au soleil de faire son œuvre, mais nécessitait un cuvelage de la maison.

Passons sur les péripéties de la construction — si nombreuses que la maison solaire « destinée à l'habitation sociale » *coûta 300 000 francs à son heureux gagnant (dont 80 000 francs, reconnaît-il,* « pour personnaliser l'intérieur »*). Voilà donc un* « prix » *que bien des gagnants n'auraient pu s'offrir. Et pourtant le Crédit agricole a ressenti, lui aussi, le coût de l'opération : les 150 000 francs initialement prévus se sont transformés en 490 000 devant les réclamations réitérées du gagnant.*

Parce qu'il s'agissait de promouvoir le solaire, l'Agence pour les économies d'énergie avait aussi décidé de financer un programme de mesures confié lors de l'hiver 1978-1979 au Centre technique des industries aérauliques et thermiques (CETIAT) pour tester la pénétration du soleil. Douze sondes thermiques furent ainsi fixées dans le mur de béton de cette habitation qui utilise « la thermocirculation naturelle de l'air par effet de serre »*, c'est-à-dire des capteurs (30 mètres carrés) sur les murs nord-est et sud-ouest, un vide empli d'air, un mur de béton et des trappes pour permettre la circulation de l'air.* « Avec 30 mètres carrés de serres solaires, *soulignait le prospectus,* pour une température ambiante de 20 degrés (par — 5 degrés extérieur en hiver), on couvrira 50 % des besoins globaux du chauffage. »

Las ! Les sondes du CETIAT ont été moins performantes que la publicité. Elles n'ont fait apparaître qu'un gain de 12,5 % par rapport à un pavillon non solarisé. Et lorsque, pendant tout un mois, le thermostat de la maison est resté sur 20 degrés, l'apport de l'énergie solaire a été pratiquement nul.

L'automatisation des trappes préconisée par le CETIAT et financée par le Crédit agricole a peut-être permis d'améliorer légèrement les rendements...

M. Cariot n'envisage pourtant nullement de se défaire de son « prix ». Au pied des collines de Montmorency, avec une vue sur un superbe jardin potager, sa maison tranche sur l'architecture classique de Ledoux qui règne à Eaubonne. Et qu'importe si l'été l'effet de serre est tel que l'atmosphère est difficilement respirable.

Le Crédit agricole ne désespère pas, lui non plus, de l'énergie solaire. Sa publicité repose sur la construction d'une maison-pilote avec des capteurs à photopiles. Le seul changement technologique justifie-t-il cet optimisme ? — B. D.



« Le photovoltaïque, c'est une grande aventure, comprenant un éventail de progrès que l'on voit comme tout à fait possibles et qui seront plus importants que dans le solaire thermique appliqué à l'habitat. » Tel est le diagnostic que porte l'un des dirigeants de la Compagnie générale d'électricité.

Faisant l'inventaire de ce que sera l'énergie solaire à l'horizon 2000 et examinant notamment les deux voies permettant d'obtenir de l'électricité solaire : la conversion thermodynamique et la conversion photovoltaïque, M. Maurice Claverie, directeur du PIRDES, estime pour sa part que « le bilan technique penche en faveur de la conversion photovoltaïque » (dans la revue « Futuribles », juillet-août 1981). Conscients de l'intérêt de cette filière, les pouvoirs publics élaborèrent, dès 1978, les grandes lignes d'un « plan photovoltaïque ».

De nombreuses recherches ont été entreprises et sont en cours dans le domaine de l'élaboration des matériaux de base, de la fabrication des photopiles et de la mise au point de systèmes complets. Des grands groupes industriels français se sont associés avec des sociétés étrangères, certains ont noué des alliances avec des sociétés françaises. Qu'en est-il aujourd'hui ? Existe-t-il une filière française du photovoltaïque ?

Comment faire baisser les prix

LES techniques photovoltaïques constituent l'un des axes de recherche prioritaires du développement de l'énergie solaire. Il n'est pour s'en convaincre que de passer en revue les déclarations des hommes politiques ou les conclusions de certains rapports d'experts, à commencer par celles, fameuses, du Comité Carter, qui, en 1979, estimait que l'approvisionnement énergétique américain serait assuré pour quelques pour cent par les photopiles.

Du discours à la réalité des faits, il y a cependant un long parcours semé d'embûches techniques que chercheurs et industriels connaissent bien, mais que les politiques ont parfois tendance à oublier. S'il est clair que les techniques photovoltaïques sont promises à un large développement — ne parle-t-on pas d'une production mondiale de 100 mégawatts (dont 10 d'origine française) à l'horizon 1985, contre 5 mégawatts en 1980 ? — la baisse de leur coût, celle de leur prix de revient et l'amélioration de leur rendement ne paraissent pas devoir aller aussi vite que prévu.

A tout seigneur, tout honneur. La filière silicium monocristallin tient aujourd'hui le haut du pavé et satisfait plus de 95 % des besoins en photopiles à usage terrestre. De loin la plus ancienne, cette technique, qui offre des rendements en fabrication courante de 10 % (de 16 % en laboratoire), devrait, à partir de 1984, céder progressivement le pas à une autre, connue sous le nom de filière polycristalline. Cette technique sort aujourd'hui de l'enfance. Des rendements de 11,5 % ont été obtenus en laboratoire, et, en fabrication pré-industrielle, les 8 % sont garantis. Déjà l'on pense que les premières productions en masse de silicium polycristallin devraient commencer en 1982 pour culminer vers 1986.

A cette voie royale du silicium mono ou polycristallin s'oppose la filière dite « en couches minces », qui fait appel au dépôt de composés chimiques aux propriétés photovoltaïques — silicium amorphe, arséniure de gallium, sulfure de cadmium-sulfure de cuivre, — sur des substrats. Ces méthodes sont encore pour la plupart d'entre elles du domaine du laboratoire. Mais elles sont d'un intérêt majeur pour l'industrie dans la mesure où, même si les rendements obtenus pour des quantités significatives de photopiles de ce type sont faibles (3 % à 4 %), le prix de la matière première peut être bas (silicium amorphe) ou les quantités à utiliser peu importantes (sulfure de cadmium-sulfure de cuivre).

Et puis, sans que cela complète de façon véritablement exhaustive le tableau, il y a enfin les photopiles à haut rendement. Dans ce domaine aussi, il reste encore beaucoup à faire, mais les promesses affichées par les matériaux utilisés — rendement de plus de 20 % de l'arséniure de gallium monocristallin, ou, peut-être un jour, de 30 % avec les cellules multicolores. — jointes aux procédés de concentration du rayonnement solaire, paraissent, bien qu'à long terme, riches d'avenir.

Le silicium d'abord

Dans ces conditions, confie un spécialiste, *« il est clair que le silicium aura d'ici à 1990 la partie belle, même si une ou deux filières couches minces débouchent »*. Aussi ne faut-il pas s'étonner des efforts déployés un peu partout dans le monde pour réduire le prix des photopiles au silicium, qui *« mettent plus de cinq ans à rembourser l'énergie qu'a demandée leur fabrication »*. Tout le problème vient du fait que le silicium monocristallin utilisé par l'essentiel des photopiles mises en vente sur le marché est de qualité électronique. Ce produit cher — 70 dollars le kilogramme — est si pur qu'il contient un taux d'impureté inférieur à une partie par million, là où le silicium métallurgique, impropre à la consommation des professionnels des composants électroniques, en contient vingt mille par million.

Mais les photopiles ont-elles besoin d'une telle perfection ? N'y aurait-il pas entre cette qualité haute couture et la mesure industrielle la place pour un prêt-à-porter de bonne facture à vocation plus solaire ? Assurément oui, et c'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles on s'efforce, un peu partout dans le monde, de faire déboucher rapidement une filière photovoltaïque faisant appel à un matériau « dégradé » (silicium polycristallin), mais aussi à des procédés de fabrication — en ruban, par exemple, — et de production de silicium de qualité solaire moins lourds en investissements et plus économiques.

En France, deux sociétés — Rhône-Poulenc et Pechiney-Ugine-Kuhlmann (l'un des grands du silicium métallurgique) — ont reçu des aides de l'Etat pour mettre au point des procédés de production de silicium de qualité solaire à bas prix de revient. C'est ainsi que Rhône-Poulenc travaille sur un procédé par voie chimique qui passe par un gaz — le silane — d'hydrure de silicium, tandis que P.U.K. s'intéresse à un procédé par voie chimique utilisant les chlorures de silicium, mais aussi à une technique métallurgique analogue à celle employée pour la production de métaux ultra-purs (1). Ces opérations devraient aboutir à la réalisation d'ici à un an ou un an et demi d'éléments d'une usine d'environ 500 tonnes par an qui devrait voir le jour en 1985. Parallèlement à cette action, Photowatt devrait, à partir du silicium fourni notamment par Rhône-Poulenc, élaborer cette matière première pour produire des photopiles et des panneaux de photopiles à mettre sur le marché à des prix compétitifs. Une opération analogue serait en cours de discussion entre Leroy-Somer, qui a une part du capital de l'américain Solarex, et le Commissariat à l'énergie solaire.

Réussira-t-on dans ces conditions à faire baisser le prix des modules photovoltaïques — assemblages de photopiles — d'environ 60 francs le watt-créête aujourd'hui à moins de 20 francs en 1986 et peut-être moins de 10 francs en 1990 ? La prise d'une certaine partie du marché, dont l'essentiel est à l'exportation, par les industriels français est à ce prix. Certains, comme Thomson, ont déjà capitulé. D'autres persistent et montent même des filiales en Afrique, tandis que le COMES aide au financement de plusieurs projets de démonstration : auxiliaires de navigation de l'aéroport de Nice (50 kW) ; réémetteur dans le Gard (50 kW) ; centrale en site isolé en Crète (50 kW) et en Corse (40 kW) ; ainsi que certaines expériences près de la centrale solaire d'Eurélios.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(1) Avec le Centre national de la recherche scientifique.

Innovations

LE secteur des énergies nouvelles et renouvelables connaît une floraison d'inventions et de recherches, dont les acteurs sont aussi bien des individuels que des petites ou moyennes entreprises. Beaucoup d'innovations reçoivent un soutien public, dont l'origine peut être diverse : COMES, Agence pour les économies d'énergie, délégation générale à la recherche scientifique et technique, Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR).

L'ANVAR, dans un gros document en cours de publication, donne de nombreux exemples d'innovations qu'elle soutient. Dans le secteur des énergies nouvelles, on peut, par exemple, citer :

● DES GROUPES HYDRO-ELECTRIQUES DE BASSE CHUTE, de petite ou moyenne puissance, destinés à équiper des sites ayant une hauteur de chute comprise entre 1 et 3 mètres. (Etablissements Guimbal, à Saint-Etienne) ;

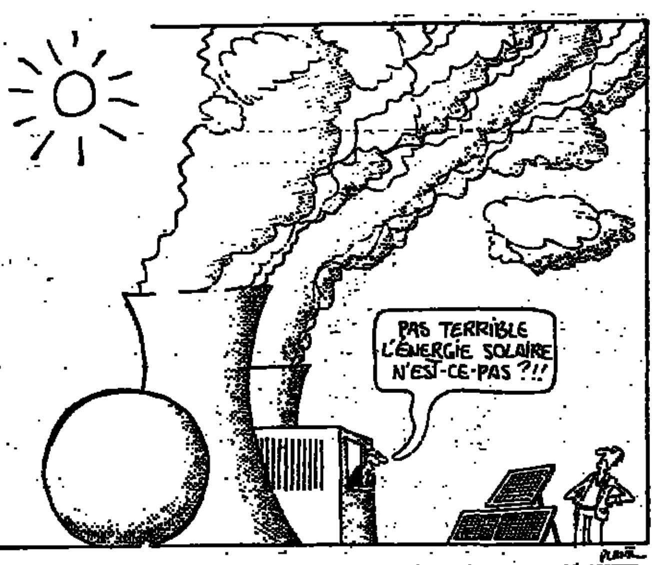
● DES POMPES A CHALEUR. — La Société Leroy-Somer travaille à concevoir et réaliser une pompe à chaleur à coefficient de performance élevé et à expérimenter une régulation adaptée au *système de chauffage « pompe à chaleur - chaudière »* ;

● DES DIGESTEURS DE LISIER DE PORC. — LA Société stéphanoise de constructions mécaniques, spécialisée dans la production de matériel pour les mines et les installations de manutention, travaille dans l'objectif de mettre au point une installation, pouvant être installée à la ferme, permettant la production de méthane ;

● CAPTEURS SOLAIRES ET STOCKAGE. — En association avec le Commissariat à l'énergie atomique, la Société Pennel et Flépo, de Roubaix, travaille à la mise au point de capteurs à circulation d'eau par dépression dans des enveloppes de plastique et à l'utilisation de membranes souples à base d'élastomères pour le stockage de l'eau chaude ;

● EOLIENNES EN PLASTIQUES. — Les Ateliers industriels de l'Avre, de Montigny-sur-Avre (Eure-et-Loir), réalisent des éoliennes bon marché utilisant des coupelles en plastique et fonctionnant sur le principe des anémomètres à coupelles ;

● UTILISATION DU FUMIER. — La Société Methanéco, de Montmélian (Savoie), a mis au point des installations productrices de méthane à partir de déchets agricoles, très économiques, polyvalentes, et que l'utilisateur peut construire lui-même. Elle a aussi développé un système très bon marché permettant la récupération, pour la production d'eau chaude, de la chaleur résultant de la fermentation aérobie des tas de fumier et de broussailles.



★ Dessin de PLANTU.

Chauffe-eau solaires : L'habitat collectif d'abord

« *C'EST la récupération de la chaleur du soleil qui fournit aujourd'hui les résultats significatifs : l'industrie du chauffe-eau solaire se développe, et nous veillerons par les moyens appropriés à atteindre l'objectif de 2,5 millions de logements à eau chaude sanitaire solaire avant la fin de la décennie* », annonçait M. André Giraud, alors ministre de l'industrie, aux assises du solaire, à l'Assemblée nationale, le 4 février 1981.

L'objectif de 2,5 millions de logements équipés d'eau chaude sanitaire solaire est ambitieux. Il amène à s'interroger sur la capacité des industriels, sur les raisons de résistance du public et, enfin, sur les moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics pour réaliser cette politique solaire ; il paraît en effet à peu près certain que ce chiffre élevé ne pourra pas être atteint ; à ce jour, soixante mille unités environ sont installées.

Chez Chaffoteaux et Maury, premier fabricant français de chauffe-eau, qui commercialise des chauffe-eau et des chauffages solaires (3 % du chiffre d'affaires annuel), on reconnaît que : « *c'est encore le chauffe-eau qui est le plus au point, et c'est surtout dans l'habitat collectif qu'il représente un investissement rentable. Notre technologie est maintenant au point. Et grâce à notre effort d'investissement, qui nous a permis de démarrer en avril 1981 la production à notre usine de Boulogne-sur-Mer, capable de fabriquer mille mètres carrés de capteurs par jour, le prix des capteurs a pu être divisé par deux.* » Mais comme le prix du capteur seul n'intervient que pour un tiers du prix du système complet vendu (capteur, ballon et régulateur), cela n'entraîne pas de baisse de prix réellement significative. D'autant que les matériaux entrant dans la fabrication de ces systèmes restent chers (cuivre, aluminium, acier verre trempé).

« *Au point où on en est, les prix ne peuvent pas tellement baisser* ». Même son de cloche chez Giordano, racheté par le groupe Total, et qui, avec son usine de Vallauris, d'une capacité de production de deux cents mètres carrés par jour, a vendu vingt mille mètres carrés de capteurs en 1980, ce qui place la société niçoise au premier rang des constructeurs français.

En dehors de ces investissements concernant l'appareil de production, des progrès notoires ont été apportés dans la conception des systèmes : coffrage des capteurs, revêtements absorbants, systèmes de stockage.

De multiples incitations

« *Pour nous ce n'est pas le particulier qui fait le marché, mais le collectif* », disent les fabricants. D'après leurs calculs, l'eau chaude solaire collective peut se rentabiliser en cinq ans, compte tenu des économies d'énergie classique que cela permet. « *Avec un mètre carré de capteur pour cinquante litres de consommation d'eau chaude à 50 °C, on arrive aux alentours de 48 à 50 % d'économies d'énergie réalisés sur une année, avec une moyenne d'ensoleillement calculée sur trente ans* », dit-on chez Giordano. Pour une maison individuelle, on estime qu'une superficie de 3 mètres carrés de capteurs est suffisante pour la production d'eau chaude pour une famille de quatre personnes dans une région d'ensoleillement moyen ; cela représente un investissement d'environ 15 000 F.

Ce chiffre, disent les utilisateurs, varie encore beaucoup en fonction de l'installateur, qui a souvent tendance à majorer les devis pour compenser son manque d'expérience, pour le cas où... Les différents systèmes sont tous couverts par la garantie décennale, mais il est encore fréquent que l'utilisateur découvre, lors de réclamations éventuelles, que son fabricant a fait faillite et disparu dans la nature. « *Il y a encore un certain écrémage à faire dans la profession* », ne craint pas d'affirmer un cadre commercial de Chaffoteaux et Maury.

Pour les utilisateurs, en dehors même des problèmes posés par les contraintes d'une installation solaire, outre les différents paramètres à inclure (site, pente du toit, ombres, implantation au sol ou en toiture, choix du système d'appoint), le premier obstacle reste donc le prix de l'installation du chauffe-eau, encore plus du chauffage, qui ne peut s'adapter que sur des constructions neuves (incorporé dans une chape de béton au sol).

Comme le solaire reste un tout petit marché, les grands fabricants insistent sur le fait « *qu'il doit être banalisé, en associant au maximum l'ensemble des professionnels concernés, architectes, promoteurs, grossistes et installateurs* ». Par ailleurs, souligne un représentant de Giordano, pour que ce marché se développe, « *il faut que l'État y prenne une part plus active. C'est un problème politique* ».

De multiples incitations financières existent déjà : prêts à des taux bonifiés, primes à l'amélioration de l'habitat, prêts bancaires, plans d'épargne-logement, déduction fiscale de 7 000 F (plus 1 000 F par enfant à charge) pour l'équipement des résidences principales construites avant le 1er juillet 1975, exonération de l'avance remboursable de 3 500 F à E.D.F.

« *Nous pensons que ces incitations ne sont pas suffisantes. Nous avons même vu des cas où les primes ne sont jamais parvenues à nos clients* », remarque un représentant de chez Chaffoteaux. D'autres pensent que « *la publicité organisée par le Comes a parfois été mal ciblée. Ce sont les décideurs qu'il faut toucher, c'est-à-dire les promoteurs, tant privés que publics, et non pas le particulier* ».

Les projets de constructions neuves équipés de chauffe-eau solaires remportent un réel succès auprès du public. Mais il est indéniable que ce sont d'abord les promoteurs qui peuvent présenter des projets comprenant des budgets « sérieux ». Et par l'intermédiaire des pouvoirs publics, on peut réaliser des projets importants, et démonstratifs : hôpitaux, mairies, écoles, piscines municipales par exemple.

Les organismes publics ou parapublics ont un rôle à jouer. La Caisse des dépôts et consignations, plus gros promoteur français, a déjà de nombreux projets de construction « solarisés ». Les organismes d'H.L.M., se sont de leur côté engagés, en 1980, à installer des chauffe-eau solaires dans dix pour cent au moins des logements qu'ils construisent, ce qui représente chaque année environ quinze mille nouvelles installations. Certaines installations industrielles ayant besoin, tout au long de l'année, d'importantes quantités d'eau chaude à basse température, commencent à s'intéresser aux possibilités du solaire. Comme ce laboratoire de développement de films situé à Briis-sous-Forges (Essonne), récemment équipé par Giordano de 200 mètres carrés de capteurs pour une capacité de stockage de 20 000 litres, et qui consomme 40 mètres cubes d'eau par jour à 37-40 °C, qui a bénéficié d'une subvention de 50 % du Comes.

40 % par an

L'objectif fixé, en matière de chauffe-eau solaires, par le précédent gouvernement ne sera sans doute pas renié par le nouveau ; il y faudra la poursuite d'un effort important de recherche et de développement, essentiellement de la part des organismes publics et des grands groupes industriels. A ce titre, son absorption par Total donne un atout certain à Giordano, qui pourra bénéficier en outre des réseaux commerciaux du groupe pétrolier. Beaucoup devra aussi être fait en matière de formation des installateurs, et le Comes, comme les principaux fabricants, s'y emploient déjà. Mais la barre est haute : pour qu'elle soit franchie, il faudra que le nombre d'installations fabriquées, et mises en place, croisse d'environ quarante pour cent par an.

DOMINIQUE FERBOS.

هكذا من الأصل

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions



emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer) emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)

IMPORTANT GROUPE BANCAIRE
recherche pour sa FILIALE MAROCAINE

un chef du département informatique

Pour assurer la mise en œuvre du nouveau système informatique de gestion.

Il sera chargé des études fonctionnelles et organiques, de la mise en place des applications, et assurera la supervision de l'exploitation.

Le candidat retenu diplômé de l'enseignement supérieur aura une expérience de 5 ans minimum et le sens des relations humaines. Il témoignera d'une **bonne pratique des réalisations transactionnelles sur moyen système et possédera de solides connaissances des bases de données, en particulier dans le secteur bancaire.**

Langue espagnole appréciée.

Ce poste stable et évolutif basé à CASABLANCA est à pourvoir rapidement.

Merci d'adresser lettre manus., C.V., photo et prétent. ss réf. 1091 à : **SOGENOR, 13, boulevard Haussmann, 75009 PARIS.**

Emplois et Carrières

Concessionnaire CATERPILLAR
recherche pour
Afrique de l'Ouest francophone

DIRECTEUR D'AGENCE

35 ans minimum
Formation supérieure commerciale ou gestion
Expérience direction dans secteur biens d'équipements
Anglais indispensable.
Expérience africaine appréciée.

Adressez CV, photo et prétentions sous réf. 11200 à
PIERRE LICHAU SA.
BP 220 - 75063 PARIS CEDEX 02



emplois régionaux emplois régionaux

jouffrieau international

Troyes

Dans le cadre de son développement, JOUFFRIEAU INTERNATIONAL, leader à l'EXPORT dans le domaine de la CONSTRUCTION METALLIQUE et BATIMENTS TCE, souhaite renforcer ses équipes et recherche :

directeur département diversification géographique (réf. 3694/M)

Ingénieur possédant déjà une expérience technique et commerciale des marchés Constructions Métalliques et TCE à l'export, il sera chargé de la recherche de nouveaux débouchés *géographiques vers des pays où l'entreprise est encore peu implantée.*

ingénieur technico-commercial export (réf. 3683/M)

Il sera responsable de l'étude et de la négociation d'affaires sur le secteur ARABIE-SAOUDITE et devra avoir une expérience similaire acquise sur le marché français ou étranger.

Pour ces deux postes : Anglais indispensable - Déplacements à l'étranger - Résidence à Troyes.

Adresser votre CV avec une courte lettre manuscrite, en précisant la référence, à P. Audhuy, Sema-Sélection : **54 bis, rue d'Alsace 31000 TOULOUSE**

MEMBRE DE SYNTEC

sema selection Paris · Lille · Lyon · Marseille · Toulouse

CLESID CREUSOT-LOIRE ÉQUIPEMENTS SIDÉRURGIQUES

80% du C.A. à la Grande Exportation
recherche pour son Etablissement de SAINT-CHAMOND (Loire)

2 INGENIEURS COMMERCIAUX

- Pour la vente d'équipements sidérurgiques dans le monde entier (notamment de coulées continues)
- Déplacements fréquents.

Ces postes conviendraient à de jeunes ingénieurs (A.M. - Centrale - Mines ou équivalent), même débutants, ayant un sens aigu de la négociation et à l'aise dans les relations humaines.

Anglais impératif - Allemand souhaité.

Adresser les candidatures avec C.V., photo *et prétentions au siège social* de CLESID -
51, rue Sibert - B.P. 54
42403 ST CHAMOND
à l'attention de M. NEYME.

---

apave RECRUTEMENT

Notre passion de la précision et de la qualité nous fait apprécier de nos clients (aéronautique - nucléaire - automobile - marine - travaux publics...).

Nous sommes une entreprise de mécanique dont la dimension (750 personnes) et l'organisation permettent une expression optimale des compétences.

Nous sommes performants et cependant nous nous devons d'aller plus loin encore, en embauchant notre futur responsable

RECHERCHES APPLIQUÉES

destiné à découvrir et exploiter toutes les ressources de notre richesse d'outils.

Cet INGÉNIEUR (A.M. - I.N.S.A. ou équivalent), de 35 ans environ, aura connu une expérience professionnelle déployée :

- il sera devenu un spécialiste HAUT NIVEAU en électromécanique - en automatisme - en matériels à commandes numériques dans un contexte de métallurgie - de mécanique de précision - de mécano-soudure.
- homme de réflexion - de création et d'action, il développera ses qualités comme CHEF DE BUREAU D'ÉTUDE au sein de l'équipe de direction de notre unité de production.

Les moyens mis à sa disposition seront en rapport avec notre souci de dynamisme intelligent.

Le poste se situe à *proximité d'une grande métropole de la région* OUEST.

Nous avons confié à notre Conseil APAVE-RECRUTEMENT, le soin de recevoir et d'étudier avec précision, toutes les candidatures, nous vous remercions d'adresser votre dossier complet sous la référence EX 81 109 037 à Michel ORHON – APAVE DE L'OUEST – B.P. 54, 44803 SAINT-HERBLAIN Cedex, qui assurera une totale discrétion et vous répondra très personnellement.

IMPORTANTE SOCIETE D'INGENIERIE,
développant ses activités dans les secteurs
HYDRAULIQUE et HYDROELECTRIQUE
recherche,
pour des études en France et à l'étranger,

des ingénieurs

GRANDES ECOLES
(T.P. - P.C. - INP Grenoble - ENSI Toulouse ou équivalent)

Quelques années d'expérience souhaitées.

Envoyer CV, photo et prétentions No 9.697 à CONTESSE PUBLICITE 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra

---



LA CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA DORDOGNE
recherche

UN PROGRAMMEUR SYSTÈME

- Titulaire d'un D.U.T. INFORMATIQUE (ou équivalent) ;
- Connaissant G.M.A.P. et G.C.O.S. 3 ;
- Maîtrisant le COBOL, lisant l'anglais technique et *ayant une expérience* de 2 à 3 ans.

Sous la direction du Responsable Système, collabore à la mise en place et au suivi des logiciels système, participe à la création et au développ. de produits spécifiques, apporte aide et concours aux serv. Exploitation et Études.

Les candid. (hommes ou femmes) seront adressées avec C.V., photo et prétent. à : C.R.C.A.M. de la Dordogne Service Personnel - B.P. 208 - 24101 Bergerac Cedex.

FONDATION D'ACTION SOCIALE
RECRUTE

2 RESPONSABLES

pour ses programmes expérimentaux en province

Une femme devant prendre en charge l'accueil d'enfants placés en urgence dans un appartement situé à AIX-EN-PROVENCE. Logement dans l'appartement avec les enfants, travail en équipe.

PROFIL REQUIS : 30 ans minim. situation personnelle équilibrée ; expérience des enfants ; grande disponibilité à un style de vie qui demande un investissement personnel ne cadrant pas avec les horaires fixes.

UN ANIMATEUR : (H.F.) devant assumer la responsabilité d'un appartement *pour handicapés moteurs* à Metz.

PROFIL REQUIS : solide expérience des handicapés ; sens des contacts humains et de l'animation ; sens de la négociation à tous les niveaux ; bon gestionnaire ; autonome.

Env. C.V., photo et prétentions à :
DELTA 7 – 201, rue Lecourbe 75015 PARIS

SOCIÉTÉ de BIENS *D'ÉQUIPEMENT*
recherche :

UN REPRÉSENTANT TECHNICO-COMMERCIAL

Pour Agence de Bordeaux (suivi clientèle à niveau technique élevé).

Niveau ingénieur ou équivalent (même débutant).
Expérience souhaitée en machines tournantes.

Adr. candidature, C.V., photo et prét. à nº *10.068. Contesse* Publicité, 20, av. de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01.

Ass. culturelle recrute ANIMATEUR. 4.500 F/5.000 F. Relat. pub. Expérience action cult. et maîtrise tech. audio-visuelles souhaitées. Env. C.V. détaillé à A.F.C.C., 140, Grande-Rue, 25000 BESANÇON.

URGENT
Université de Caen
Offre une Bourse à un

JEUNE INGÉNIEUR

en électronique et informat. en vue de préparer une thèse dans le domaine du génie biomédical.

Travail d'équipe.
Env. C.V. + photo à :
M. le directeur du labo de Biophysique (sciences),
Esplanade de la Paix,
14000 CAEN.

Centre Informatique Marseille
Equipe CII HB DPS 7/45 (GCOS/TDS) IBM 3031 + 4341 (DOS/VSE/CICS) recherche :

CHEF D'EXPLOITATION

Ingénieurs système - Chefs de salle - Gestionnaire de réseau - Chefs de projet - Analystes - Expérience T.P. indispensable. Adresser C.V. détaillé, photo et prétentions avant le 7 octobre 1981 date de rigueur.
Discrétion assurée.
Ecr. s/nº 7.128 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

OFFRES D'EMPLOIS

SINTRA **Alcatel**

INFORMATICIENS

nous recherchons des

analystes-programmeurs

ayant une expérience sur mini et micro ordinateurs pour s'intégrer à des équipes de développement de LOGICIELS TEMPS REEL.

Ecrivez-nous avec C.V. détaillé à SINTRA ALCATEL
J.F. SILVESTRE, sous référence AL 40
1, avenue Aristide Briand - 94117 ARCUEIL.

DÉVELOPPEMENT ET APPLICATIONS SYSTÈMES AUTOMATIQUES DE DOSAGE

PARIS

Puissante société du secteur Chimie fine, nous fournissons à des industries très diverses des « aides à la fabrication » sous forme solide ou liquide. Nous recherchons un Ingénieur diplômé, électronicien ou électrotechnicien, ayant une solide expérience de la conception et de la réalisation de systèmes automatiques de dosage. Animant une petite équipe pluridisciplinaire, il intervient en appui du réseau commercial : définition du besoin, conception et suivi de l'installation, amélioration de systèmes existants et étude de nouveaux systèmes. L'importance des contacts extérieurs rend nécessaire la **MAÎTRISE DE L'ALLEMAND OU DE L'ANGLAIS.**

RÉMUNÉRATION : 150 000 F + ET VOITURE DE SERVICE.

Adressez votre dossier sous nº 650 LM.

GABRIEL MARCU
154, bd Malesherbes – 75017 Paris

ENTREPRISE CHAUDRONNERIE - TUYAUTERIE
recherche

INGENIEUR CALCUL

(Centrale, A.M. etc...)

ayant l'expérience (5 ans minimum) des calculs mécaniques et thermo-mécaniques et pratiquant la méthode des éléments finis.

Adresser lettre manuscrite avec C.V., photo et prétentions à N. 1409 - PUBLICITES REUNIES 112, Bd Voltaire - 75011 Paris qui transmettra.

Recherche de Cadres

Consultant et Commercial...

160/200.000 F an +

Nous sommes un solide cabinet français de recherche de cadres (par annonce et approche directe) intégré à un réseau international.

Nous recherchons, pour compléter notre équipe, un homme de formation supérieure doté de bonnes capacités de jugement et de qualités commerciales certaines pour lui confier la position de CONSULTANT SENIOR.

SA MISSION DE DEPART : par ses qualités de contacts et son potentiel de relations, développer un portefeuille de clients et apporter à ceux-ci un service de qualité basé d'abord sur un principe d'efficacité.

PAR LA SUITE : Tourner vers l'international, participer à notre diversification (audit en ressources humaines, détection d'entreprises à acquérir pour le compte de nos clients, conseils en développement international).

Si cette proposition vous intéresse vous pouvez envoyer votre CV à notre Président Alain TANUGI en précisant pourquoi vous pensez réussir dans ce poste aux grandes perspectives d'avenir. Il vous garantit une réponse et une absolue discrétion.

Membre de la Chambre Syndicale Nationale des Conseils en Recrutement.

350, rue de Vaugirard
75015 Paris



A TOUS SES CLIENTS, RÉGIE-PRESSE COMMUNIQUE

Nous procédons à l'installation d'un standard électronique

sur le 233-44-21

Avant d'en connaître les bienfaits, il faut surmonter 36 heures de mise au point.

Persévérez à nous appeler et jusqu'à vendredi essayez aussi

233-44-14
ou 236-04-43

RÉGIE-PRESSE vous remercie de votre compréhension.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

MIT INFORMATIQUE

Membre de Syntec Informatique, dans le cadre du développement de ses activités de conseils et de réalisations de Systèmes Informatiques :

à PARIS en PROVINCE en AFRIQUE

recrute :

un DIRECTEUR COMMERCIAL
des INGENIEURS D'AFFAIRES

Les candidats de formations supérieures, ayant une expérience SSCI ou Constructeur devront être capables d'assumer toutes les responsabilités propres aux départements dont ils seront les leaders.

Les rémunérations proposées seront fonction des potentiels de chacun et établies afin de rechercher les critères et les paramètres les plus attrayants.

Prendre contact au 337.98.42 avec Mr Maurice MERCEY - Direction du Recrutement MIT INFORMATIQUE - 96, Bd Auguste Blanqui 75013 Paris

Discrétion totale assurée.

P.R.

Vous êtes demandeur d'emploi ou vous bénéficiez en tant que salarié d'un congé-formation de 1200 heures.

L'Institut de Gestion Sociale vous propose 7 mois de préparation professionnelle et d'entraînement, à des fonctions d'encadrement, dans les cycles suivants :

management avancé
— option marketing
— option contrôle de gestion

direction de surfaces de vente

gestion des organisations à but non lucratif

• Conçus en relation étroite avec des entreprises, ces cycles sont destinés prioritairement à des cadres ayant une expérience d'au moins 3 ans.

• Ces stages, rémunérés, débuteront le 22 OCTOBRE 1981 et se termineront fin mai 1982.

Les dossiers de candidature doivent être demandés en précisant le cycle à :

INSTITUT DE GESTION SOCIALE
25, rue François-1er, 75008 Paris
Tél. : 723.72.94

DÉPÔT IMMÉDIAT DES CANDIDATURES

LE CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES MECANIQUES SENLIS (OISE)
recherche

INGENIEUR DIPLOME

ECOLE DE MECANIQUE

ayant 2 ans minimum d'expérience en mise en œuvre de MACHINES OUTILS A COMMANDE NUMERIQUE.

Au sein d'une équipe de recherche et de conseil sur les méthodes modernes de production, cet ingénieur sera chargé dans un premier temps d'étudier les possibilités actuelles des machines outils à commande numérique et leurs applications dans les productions mécaniques, avec une possibilité d'évolution vers les études d'implantation d'ateliers flexibles.

Connaissances de l'anglais et de l'allemand souhaitées.

Adresser C.V., photo et prétentions sous référence C.N. à CETIM - Service du Personnel, B.P. 67, 60304 SENLIS.

Société de développement et d'investissements miniers, filiale d'un grand groupe français à vocation internationale, recherche

SON COMPTABLE GESTIONNAIRE

Il sera chargé, auprès du siège social à Paris, de la tenue de la comptabilité générale et du contrôle de gestion avec préparation des documents comptables soumis au Commissaire au Compte et au Conseil d'Administration.

Les candidats devront présenter une formation de type DECS avec une expérience complète de plusieurs années en comptabilité générale et en comptabilité analytique.

Age minimum 30 ans. Anglais indispensable pour contacts avec partenaires étrangers.

Adresser lettre de candidature avec CV, photo références et prétentions au B.R.G.M./D.P.E.L. Boîte Postale 6009 - 45060 ORLEANS CEDEX

Emplois et Entreprises

Le Centre Technique des Industries Mécaniques Senlis (Oise)
Recherche pour son Service Méthodes

INGENIEUR DIPLOME

28 ans minimum

Ayant quelques années d'expérience acquise aux méthodes et à la fabrication en TOLERIE et CHAUDRONNERIE.

Cet Ingénieur sera chargé au sein d'une équipe et en étroite collaboration avec l'industrie de développer pour celle-ci des méthodes et des logiciels d'aide à l'élaboration des gammes et des devis, et d'en assurer le transfert auprès des industriels.

Ce poste exige esprit d'innovation et de collaboration.

Spécialisation dans le domaine du soudage indispensable.

Connaissances en informatique (pratique du langage BASIC), anglais et/ou allemand appréciés.

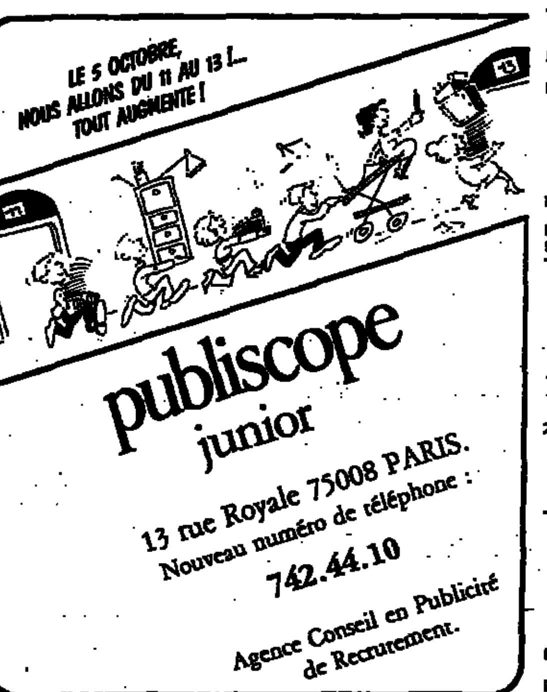
Adresser CV photo et prétentions s/réf. T.C. à CETIM - Service du Personnel - B.P. 67 60304 SENLIS

CABINET DE RÉVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE
recherche pour PARIS

ADJOINT DE DIRECTION

Ayant :
– 3 ans d'expérience de la profession ;
– qualités d'animation et de communication ;
– libre rapidement ;
– salaire de départ annuel de 150.000 F.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous nº T 29.454 M, RÉGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.



SNCF OFFRE

117 emplois dans ses bureaux d'études

Options «électrotechnique - électronique» (56 emplois) et «génie civil» (61 emplois)

Recrutement par concours des 4 et 5 novembre

OUVERTS AUX JEUNES GENS
- Français, nés entre le 1er novembre 1953 et le 30 novembre 1963
- Titulaires d'un baccalauréat C, D, E, F2 à F4, F9, F10 et possédant des connaissances techniques équivalentes au BTS ou au DUT de l'option postulée ou titulaires de l'un de ces BTS ou DUT.

Rémunération brute annuelle de début : 66 000 F environ
Carrière intéressante, emploi stable.
Avantages sociaux.

Ecrivez à la Direction Régionale S.N.C.F. (Division du Personnel) dont l'adresse vous sera communiquée dans toutes les gares.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 5 OCTOBRE



FIDUCIAIRE EXPERTISE COMPTABLE
recherche à Paris

AUDITEUR INFORMATIQUE

intéressé par expertise comptable

Ayant :
– diplôme commercial sup. ou maîtrise de gestion,
– D.E.C.S. complet ou en cours,
– expérience pratique informatique 2 ans mini.

Pour missions informatiques (audit et études de conception) et de révision.

Adresser C.V. manuscrit et prétentions sous nº 7.134 *le Monde* Publicité, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

S.A. D'H.L.M. recherche
COLLABORATEUR ADMINISTRATIF
SERVICE CONSTRUCTION
Formation supérieure, niveau licence. Expérience 5 ans société d'H.L.M. souhaitée.
Env. C.V. et prét. à LA DEMEURE FAMILIALE, 251, bd Pereire, 75017 PARIS.

Lycée technique privé recherche pour enseignement
1 ÉLECTROMÉCANICIEN
titulaire d'un DUT ou diplôme d'ingénieur
1 CHAUDRONNIER
titulaire d'un CAP + B.P.
5 ans d'expérience.
Téléphone : 222-83-60.

INFORMATIS
PARIS-TOULOUSE-NANTES
pour d'importants projets de Télécom., Robotique, Soft base
INGÉNIEURS IRIS 50
Expér. SIRIS 3, évolution vers les systèmes D.P.S. 7.
INGÉNIEURS IRIS 80
3 ans expérience SIRIS 8.
INGÉNIEURS SYSTÈMES
3 ans exp. réseau de Télécom. (PROT., X25, H.D.L.C...).
INGÉNIEURS SYSTÈMES
4 ans expérience logiciel. Télécommunicat., Téléphonie.
INGÉNIEURS SYSTÈMES
3 ans expérience logiciel, processus industriel. SOLAR, MITRA, PDP 11.
26, r. Daubenton-5e. 337-99-22.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ TRANSPORTS MARITIMES
Quartier CHAMPS ÉLYSÉES
recherche pour service ASSURANCES MARITIMES
JEUNE RÉDACTEUR (TRICE)
Poste nécessitant une formation en droit (niveau capacité).
Une expérience des dossiers de réclamations sera appréciée.
Adr. C.V. et prét. à nº 10255 Contesse Pub., 20, av. Opéra, 75040 Paris Cédex 01, qui tr.

SYPRIM S.A.
recherche pour sa division MANUTENTION SPÉCIFIQUE en plein développement
INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE ÉLECTROTECHNICIEN
(Supelec ou formation équivalente en Faculté)
Informatique, automatisme, logiciel.
Pourrait à terme prendre la direction du service.
Anglais exigé.
Écr. s/nº 7139, *le Monde* Pub. 5, r. des Italiens, 75009 PARIS.

SOCIÉTÉ SERVICES recherche
INGÉNIEURS INFORMATICIENS
1º) Système et temps réel : mini 6, mitra, solar, data général.
2º) Bases de données : HB66, HB64 + IDS, TDS, DM4, IBM + IMS, DL1.
BIO 63, rue Fondary, 15e. Tél. : 577-93-66.

MODULE INFORMATIQUE
Recherche
INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES
Maîtrise d'informat., D.U.T. informatique, électronique.
Débutant ou confirmé pour travaux sur logiciel de base, systèmes temps réel, télétraitement, microprocesseurs.
Une expérience sur SOLAR, P.D.P. 11 mini 6 sera appréciée.
Env. candidature avec date de disponibilité à :
MODULE INFORMATIQUE
197, Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD.
Tél. : 602-96-97.

On recherche pour poste 3 A C.N.R.S.
INFORMATICIEN
(Niveau maîtrise, DEA, Écoles)
Traitement données, adaptation et création logiciel sur HP 1000.
Env. C.V. à Direction Institut d'Astrophysique, 98 bis, bd Arago, 75014 PARIS.

STE MULTINATIONALE recherche
CHEF DE VENTES
formation : universitaire ou école de commerce. Age 30 ans.
Expérience 5 ans marketing et administration des ventes ou logistique commerciale.
Rémunération selon expérience.
Envoyer C.V. + photo sous réf. 2859 à SWEERTS, B.P. 269, 75424 PARIS Cedex 09, qui transmettra.

Bibliothèque Sciences Sociales, recherche
BIBLIOTHÉCAIRE
Maîtrise Sciences Eco ou équivalent et D.S.B., C.A.F.B. ou équivalent
Tél. 280-39-60, Mme Lecoin.

ANALYSTES-PROGRAMMEURS
2-3 ans d'expérience.
COBOL - DL1 - CICS
ÉCHO INFORMATIQUE
80, bd Sébastopol, 75003 Paris.
Tél. : 272-38-28.

Caisse Retraite Cadres Paris recherche
CHEF DE SERVICE SOCIAL
Age minimum : 35 ans.
Sérieuses références exigées.
Envoyer C.V. et photo à : JOBEL, référ. 2032/S, 8, rue Alexandre-Dumas, 75011 Paris, qui transmettra.

représentation offres

SOCIÉTÉ PARIS 13e recherche
REPRÉSENTANT
– Connaissances outillages et composants pneumatiques.
– DUT-BTS ou équivalent.
– Si possible introduit dans la profession.
– Secteur géographique : Ile-de-France Nord-Est.
– Fixe + commissions + frais de route.
Ecr. avec C.V., photo, prét. s/nº 25182 M à BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.

secrétaires

IMPORTANTE SOCIÉTÉ TRANSPORTS MARITIMES
Quartier CHAMPS-ÉLYSÉES
recherche
STÉNODACTYLO
QUALIFIÉE
2 ou 3 ans d'expérience.
Notions d'anglais.
Envoyez C.V. et prétentions à Sélection du Personnel, 16, av. Matignon, 75008 Paris.

ASSISTANTE
INGENIEUR TECHNICO-CCIAL pour relations téléphoniques avec clientèle technique.
Niveau D.E.U.G.
Dactylographie appréciée.
Sté PRAT, 17, rue Letellier, 75015 PARIS.

Importante Société LEADER MONDIAL DANS SA SPECIALITE
Gare Courbevoie/La Défense
recherche pour
DIRECTION EXPORT
SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO BILINGUE ANGLAIS
Sténo anglaise indispensable.
Adresser C.V. et prétentions à ETRAVE (SOUS REF. 191) 38, av. Daumesnil, 75012 Paris, qui transmettra.

Société Tourisme recherche pour service comptable
STÉNODACTYLO
bonnes notions comptabilité.
Libre de suite. Débutante s'abstenir. Env. C.V. et prét.
MAISON DU TOURISME
176, av. Charles-de-Gaulle, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

ASSOCIATION LOI 1901
Centre de PARIS
recherche.
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
excellente sténo, ordonnée et méthodique, connaissant travail de documentation, de classement et de mise à jour de fichiers.
Horaires : 9 h - 19 h.
Ecrire : S.G.P., 13, avenue de l'Opéra - 75001 PARIS.

capitaux propositions commerciales

RECHERCHE CAPITAUX pour création espace de détente loisirs.
Ecr. HAVAS NIMES 596719.

Créez et devenez indépendant grâce à « IDÉES LUCRATIVES ». Publication-5e année. Résumés gratuits. Editions SELZ M 9, B.P. 266, 68005 Colmar (89) 24-04-64.

formation professionnelle

PARLEZ ANGLAIS
et toutes langues vivantes
3 formules à votre choix
LOGOS
INTERNATIONAL
nouvelle adresse :
51, bd Haussmann, PARIS 8e.
TÉL. : 268-04-02.

propositions diverses

Pr connaître les emplois offerts à l'étranger (Australie, Amériques, Asie), demandez la revue spécial *MIGRATIONS* (LM), 3, rue Montyon, 75429 Paris cedex 09.

Pour connaître les emplois offerts à l'étranger (Australie, Afrique, Amériques, Asie) demandez la revue spécial. MIGRATIONS (L.M.), 3, rue Montyon. 75429 Paris Cedex 09.

travail à domicile

ÉCRIVAIN
EXP. JOURNALISME ÉDIT. Angl., all., rech. trav. de traduct., rewriting et correc. typographique. Téléph. : 262-42-64.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

Demandes d'emploi

CALCULATEUR ACTUARIAT
AGENT DE MAITRISE
39 ans, 10 ans expérience
assurance vie - groupe
cherche poste PARIS ou BANLIEUE OUEST.
Libre immédiatement.
Écrire sous nº 6.159, *le Monde* Publicité, 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
• INGENIEURS toutes spécialisations
• CADRES administratifs, commerciaux
• JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

DIRECTEUR DEVELOPPEMENT produit marchés - Ingénieur mécanique, électrique + CESAM, marketing - Bilingue anglais, notions allemand - 15 ans expérience commerciale produits industriels et marché européen - Bonne connaissance U.S.A., U.K. - Grande disponibilité.
RECHERCHE : poste similaire ou gestion centre de profit dans société désirant créer ou développer nouveau créneau commercial - Préférence R.P. (Section BCO/JCB 97)

INSPECTEUR PRINCIPAL 49 ans - Grande expérience direction travaux T.C.E. connaissant industrialisation (coûts d'objectifs, économies d'énergie, composant, etc.).
RECHERCHE : place dans entreprise orientée vers innovations (Section BCO/JBC 98).

CADRE SUPÉRIEUR - 39 ans - Diplômé E.S.C. + M.B.A. - Anglais, allemand courants - 10 ans expérience développement commercial et export + 4 ans direction financière et contrôle de gestion de filiales étrangères.
OFFRE : service à entreprise souhaitant se développer au niveau international (Section BCO/JCB 99).

CADRE DE MAINTENANCE - Après-vente - 40 ans - Nationalité Canadienne - Formation mécanique, diesel, hydraulique, électricité - Anglais, allemand, français - Spécialiste dans le maniement gros engins T.P. - 15 ans expérience technique et commerciale (Europe, Afrique et Amérique) - Homme de terrain et de contact.
RECHERCHE : situation stable dans Sté à vocation internationale, déplacements acceptés France - Étranger. (Section BCO/JCB 100).

ANPE

ECRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
Tél. : 285-44-40, poste 33 ou 26.

F., 38 ans, formation sciences humaines, expérience dans grande entreprise (organisation du travail administratif) et dans entreprise personnelle (importation, gestion commerciale) recherche responsabilité dans domaines social, culturel, ethnologique. Écrire sous nº 6.183 *le Monde* Publicité, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Bonne d'enf., 30 a., cherche travail dans famille à Paris, a.m., av. logement. Lamke Bockriesweg 1 b, 2000 Hamburg 50.

Acheteur technique, 59 ans, électromécanique électrohydraulique cherche situation région parisienne. Ecr. s/nº 1838 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Nurses formées en Angleterre, gouvernantes, aides familiales, couples de domestiques, et cuisinières cordon bleu.
Personnel sérieux disponible immédiatement. Excellentes références. Nous faisons partie de l'Institut britannique des consultants en personnel.
Fry Consultants
7 High Street
Aldershot
Hampshire - Grande-Bretagne.
Tél. (19) 44 252 31 53 69.
Prière de répondre en anglais.

J. F. ALL., 25 ANS. Bonne programmeuse, IBM DOS, PL1, cher. empl. dans rég. parisienne. Anette FOELLMER, St Konrad Allee 42, D-4010 HILDEN.

COLLABORATEUR EXPORT
30 a. B.T.S. commerce international, trilingue anglais, arabe, expérience 1 an + stages, cherche poste similaire dans P.M.E. ou multinationale, Paris ou banlieue ouest. Ecrire sous nº 4.349 M à Régie-Presse, 85 b., r. Réaumur, 75002 Paris.

COMPTABLE QUALIFIÉ 36 ans, 10 ans expérience, anglais courant, cherche poste en France ou à l'étranger. Ec. ss nº 29.487 M à Régie-Presse, 85 b., r. Réaumur, 75002 Paris.

SECRÉTAIRE ALL.
depuis 21 ans en France, tril. (all., franç., angl.) 3 sténos, cherche travail inter. 5 h. × 5. Ec. nº 29.496 M à Régie-Presse, 85 b., r. Réaumur, 75002 Paris.

J. H. 28 ans étudie toutes propositions à mi-temps, hautes études, trilingue, expérience et préférence (mais non exclusif) dans presse, édition, cinéma. Actuell. journaliste indépendant. Libre immédiatem. 354-30-02.

INGÉNIEUR D'AFFAIRES
Grande expérience montage et réalisation de projets, spécialiste bâtiment, hôpitaux, industries, parlant anglais, cherche poste France et étranger. Ecrire s/nº 29.287 M à Régie-Presse, 85 b., r. Réaumur, 75002 Paris.

E.S.S.E.C. 27 ans, portugais, anglais courant, 4 ans expérience contrôle de gestion, recherche poste au Brésil. Ecr. s/nº 29.458 M à Régie-Presse, 85 b., r. Réaumur, 75002 Paris.

J. F. niveau maîtrise en droit public, notions dactylo., anglais lu et parlé, cherche emploi bureau. Tél. 632-02-89.

Cadre technico-commercial, 53 ans, polyvalent, expérience vente biens équip. industr. nécessitant contacts haut niveau, grandes facultés adaptation, anglais, italien, cherche poste actif respons. région parisienne. Tél. 751-48-99.

INGÉNIEUR BATIMENT
Français (36 ans) spécialité béton armé, construction métallique, polytechnique Varsovie, D.E.A. (Université Paris-VI, Ponts et Chaussées) 6 ans expérience (chantiers, recherche, enseignement) cherche poste chantiers ou enseignement, France ou déplacement étranger, allemand, anglais, russe, polonais). Ecr. sous nº 6.187 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J. F. 27 ans DEUG sciences nature et vie, B.P.C. niv. maîtrise sciences et tech., génie biologique et médical, cherche emploi analyste programmeur région Rhône-Alpes ou région parisienne. N. Beauchêne, La Maupière, 26260 Saint-Bardoux.

J.F., diplômée sanitaire sociale, recherche poste para-médicale ou assistante dentaire de préférence. Ecrire sous nº 6.184 à *le Monde* Publicité, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

GESTION DE BREVETS
Cadre administratif 10 ans expér. propriété industr., création divis. admin. d'un service brevets, dépôts tous pays, brevet européen, toutes procédures d'examen formel gestion des annuités tous pays, recherche poste dans cabinet ou industrie. Ecrire sous nº 6.116 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J. F. 27 ans cherche emploi stable opératrice confirmée sur multiclavier, 7 ans d'expérience, région banlieue sud, 14e, 15e. Ecrire sous nº 6.185 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

SECRÉTAIRE INFORMATIQUE pour travaux répétitifs, rech. empl. même partiel. 574-07-68.

J.F. cherche place stable secrétaire, dactylo ou hôtesse, très bonne présentation. 3 ans espagnol, permis de conduire. Ecrire ou tél. 336-59-07 Deutremer, 10, rue Véronèse, Paris (13e).

Solides connaissances marketing, statistiques, entrepr. gestion et communication, anglais courant, ancien cadre direct., 55 ans, disposant temps part. Accueill. avec intérêt toute propos. collab. avec entreprises syndicats pro. et autres. Ecr. sous nº 1.840 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

automobiles

divers

PRIX CHOC
du 1/10 au 31/10/81
millésime 82
LANCIA
COUPE HPE
BETA 2000
336.38.35+

هكذا من الأصل

L'immobilier

appartements vente

1er arrdt

PRÈS AVENUE OPÉRA
Dans petit immeuble restauré, propriétaire vd 2 pces décoré, calme, confortable. 261-27-46.

4e arrdt

39, Bd Henri IV, t. beau 2 p. balc. entièr. rénové P. d. T. 2e ét. asc. rénovat. en cours. 600.000 F. Box inclus - R.-V. - 357-79-67.

5e arrdt

PRÈS FACULTÉS
16m² à aménager : 120.000 F. 587-38-34.

6e arrdt

ODÉON
Situation exceptionnelle pour quelques appartements du studio au 3 pces et duplex dans immeuble restauré, décoration soignée, soleil. Tél. 261-27-46.

PRÈS LUXEMBOURG
Imm. luxueux, 80 m², duplex, 3 pces tt cft. Px 1.300.000 F. PROGRESCO : 563-28-17.

PRÈS LUXEMBOURG, luxueuse réhabilitation GD STANDING, asc., du STUDIO au 3 PCES. Prestations personnalisées. Téléphoner au 522-95-20.

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS 3 p., 70m², tt cft, impeccable. 780.000 F - 589-49-34.

7e arrdt

38, RUE VANEAU
reste 3 p., 64 m². 550-48-83. S/pl. 11/18 h 30, 620-08-60.

ESPLANADE DES INVALIDES, ANGLE QUAI D'ORSAY, vue panoramique, plein soleil, imm. récent, grand stand., 100 m², récept., chbre. Entouré balcon service, 3 parkings. 233-61-60.

S/CHAMP-DE-MARS
APPT. EN DUPLEX
250 m² A RÉNOVER
ASCENSEUR, SOLEIL
PRIX : 3.600.000 F
+ box, poss. division en 2 lots. Mercr., jeudi, 13 h30/17 h30.
8, avenue La Bourdonnais, ou téléphoner au 723-86-05.

Bd St-GERMAIN, imm. gd stand., 4e ét., dble liv., 3 chbres, 2 bains, parking. 705-24-10.

8e arrdt

PARC MONCEAU
IMM. PIERRE DE TAILLE
3e ÉTAGE, ASCENSEUR
4 PIÈCES 118 m²
à rénover
PRIX : 1.125.000 F
MÊME ÉTAGE SUR COUR
3 PIÈCES 70 m²
à rénover
PRIX : 575.000 F
POSSIBILITÉ RÉUNION 7 P.
Me voir mercr., jeudi, 14/18 h.
80, rue de Miromesnil ou téléphoner au 723-91-22.

9e arrdt

ALFRED STEVENS Martyrs
TRAVAUX DUPLEX
Balc., asc., calme. 354-95-10.

Rue HIPPOLYTE-LEBAS dans immeuble P. de T., appt. 4 pces, 94 m². 3e étage, asc., conft. Prix 950.000 F. Tél. pour R.-V. au 261-81-15 (poste 489).

10e arrdt

RÉPUBLIQUE, près Canal
anciens entrepôts rénovés (ascenseurs). Beaux volumes et surf. aménagés (cloisonnement aux choix), 80/95 et 123 m² sur terrasse au dernier étage. KARIN DE ROSEN. 272-40-19.

13e arrdt

PL. ITALIE, récent, lumineux, 2 p., tt cft, tél., gd balcon, park., 435.000 F. 322-61-36.

14e arrdt

CŒUR MONTPARNASSE,
2 ATELIERS D'ARTISTE 150 m² et 45 m² à aménager. Sur cour, jardin. Jeudi, 16/19 heures. 6, rue Huyghens. 550-34-00

PLAISANCE : 322-70-12
BON URBANISME
Imm. ancien 2 studettes, cft (petits travaux à prévoir). 185.000 F LES DEUX.

15e arrdt

VUE S/SEINE Beau 5 P. Récent
cave, parking. 233-58-45.

Cœur Montparnasse
Imm. p.det. ORIGINAL, 90m² sur 3 niveaux + jardinet. Prix 1.000.000 de F. 322-69-10.

MONTPARNASSE
PRÈS GARE, 2 PIÈCES
à restaurer, rez-de-ch. Soleil. Px 300.000 F. T. 322-69-10.

Mo LOURMEL. Part. vend 3 p. 70 m², bon état. Prix 580.000 F. Tél. 554-32-40 après 18 h.

MAIRIE 3 p. 3e ét., ss asc., 91 m², cft. moins de 9.400 F le m². Téléph. H. de B. 867-00-00 ou le soir 828-11-72.

15e PRÈS SEINE, r. de la CONVENTION, Pierre de t. ss asc., magnif. 4 p., bns, w.-c., balcon, 750.000 F. 577-86-85.

100m², près Tour Eiffel, luxueux, vue panoramique sur Seine, salon, s. à manger, 2 chbres, 2 s. de bains, cuis. équipée, balcon, garage, cave. 1.300.000 F. Tél. : 723-80-46.

16e arrdt

ÉTOILE
Dans restauration luxueuse d'un petit immeuble de 16 APPARTEMENTS, du stud. au 5 pces, aménag. à votre goût, calme, soleil, jardin. Tél. 261-27-46.

ÉGLISE AUTEUIL
PROPRIÉTAIRE VEND
LIVING + 3 CHAMBRES
REFAIT NEUF
PRIX : 1.075.000 F
Me voir mercr., jeudi, 14/18 h.
4, av. de l'Abbé-Roussel ou téléphoner au 723-91-22.

PRÈS AVENUE FOCH
7 P., 2 bains, 230 m². 2e ét. Possib. profession libérale MICHEL & REYL. 265-90-05.

17e arrdt

TERNES
Gd séjour + chambre, bains, w-c, REFAIT NEUF. 380.000 F. Tél. : 526-99-04.

Porte MAILLOT, dans immeuble pierre de taille, dble living, 2 ch., chff. indiv., travx à prévoir. 750.000 F. Tél. pour R.-V. au 261-81-15 (poste 489).

18e arrdt

PLACE DU TERTRE, 2 P TT CFT
50 m² + TERRASSE
550.000 F. Tél. : 550-34-00.

RUE LAMARCK
Plusieurs 2 et 3 pièces. Asc. libres ou occupés. 280-26-23.

18e, RÉSIDENTIEL CALME. Particulier vd ATELIER ARTISTE TRÈS BON ÉTAT. 720-17-18.

78-Yvelines

A VENDRE
APPARTEMENT 4 PCES
Cuisine, salle de bains, w.-c., dressing, cave. Dans résidence très calme au PECQ, 5 minutes R.E.R. ST-GERMAIN-EN-LAYE. Tél., après 20 h. 30. 973-11-10. Prix net : 450.000 F.

QUAI SEINE, Imm. Le France Gd 4 p., 2 bains, cuis. équipée. 1.100.000 F. 553-91-45.

VERSAILLES ST-LOUIS
3' RER dans bel imm. 18e siècle, bel appt, 60m², 3 p., cuis. équipée, cave, grenier, 400.000 ou 385.000 si paiement comptant et rapide.
AGENCE ROYALE. 950-14-60.

HOUILLES
1,5 km gare, 5' autobus
Petit immeuble 1960, appartement 3 pièces, 55 m², 1er étage, 2 chambres, séjour avec balcon, moquette, cuisine aménagée, salle de bains, w.-c., séchoir. libre novembre 1981. 280.000 F. Avec box 300.000 Tél. le soir au 969-33-89.

91 - Essonne

PALAISEAU
7 mn. RER, part. vd. 3 p., 63m², parft état, pet. résid. calme. 360.000. 946-48-60, ap. 20 h.

SAVIGNY-sur-ORGE (91)
Particulier vend appartement 65 m² dans Résidence 5' gare RER, écoles, lycée. living double, 2 chambres confortables, cave, parking. Téléphone matin ou repas 525.46.00.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY-SABLONS
Mod. Séjour, 3 chbres, 2 bains, 2e étage. 115 m². Impeccable. MICHEL & REYL, 265-90-05.

MEUDON - BELLEVUE
De parc, belle résidence, pierre de taille, beau séjour, 3 chbres, 100 m², tout confort, soleil. Prix 840.000 F.
C.B., téléphone : 534-41-75.

ASNIÈRES MAIRIE
DANS IMMEUBLE RÉNOVÉ
PROPRIÉTAIRE VEND
4-5 P., tt cft, 690.000 F
Cuis. équipée, s. de bains, salle d'eau, w.-c., moquette, tissu tendu. Me voir s/place jeudi, vendredi, 14-18 h., 30, r. Maurice-Bokanowski.

CHATENAY-MALABRY résident., appt 5 p. (105m²), 2e sans asc., tt cft, impeccab. Expos. Est-Ouest, cave, box. Px 800.000 F. EXCLUSIV. CHATENAY Immob. Tél. : 660-65-08.

93 Seine-Saint-Denis

ST-DENIS, 49m² de bel imm. 1900, 2 p., gde cuis., w.-c., s.d.b., près métro et gare, 3e étage sans asc. BODENAN. 952-14-61. 250.000 F.

ST-DENIS, 58m² de bel imm. 1900, 3 p., cuis., w.-c., s.d.b., chauf. indiv. gaz. près métro, gare, 3e étage sans asc. 300.000 F. BODENAN, 952-14-61.

94 Val-de-Marne

ST-MANDÉ. 2e étage
Beau séjour, 2 chbres tout cft. 680.000 F. Mercredi et jeudi, 14/18 h, 36, r. Jeanne-d'Arc.

SAINT-MANDÉ - BOIS
Immeuble bourgeois, tapis, ascenseur, soleil, 3e ét., 4 pièces. tout confort, bon état, libre. NOTAIRE 555-07-64.

A 150 mètres de Paris
GENTILLY
3, 4 et 5 pièces
habitables immédiatement.
Sur place, 9, avenue Galliéni, du jeudi au lundi.
Tél. 546-23-25.
Simvim & Cie, tél. 500-72-00.

94 CRÉTEIL
près métro
JOLI APPARTEMENT
ensoleillé, 4/5 pièces dans résidence calme, verdure. Double living. 39m², 3 chbres, cuisine, bains, w.-c., placards, cave. Prix 410.000 F.
Tél. après 19 h. 30 au 500-34-57.

Province

ANTIBES Part. à part. vend
beau 3/4 pièces + cellier. 78m², quartier calme, résidentiel, vue mer et montagne. Px : 520.000 F. Garage en supplément. Tél. : (93) 33-03-05 à partir de 20 heures.

Haute-Savoie, PRAZ-DE-LYS, station été-hiver, près de Gets, studios à partir de 150.000 F. Location assurée. ERIGE B.P. 18, 74240 GAILLARD. (50) 38-52-89.

appartements achats

RECHERCHE URGENT
3 à 6 pces tt cft. 8e, 16e, 17e. MICHEL & REYL. 265-90-05.

ACHÈTE Studio/2 pièces. Comptant. Paris. Mme LEULIER : 261-39-78 ou le soir : 900-84-25.

RECHERCHE 1 à 2 pièces, Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e, 4e, 12e, avec ou sans travaux. PAIEM. CPT CHEZ NOTAIRE. Tél. 873-23-55, même le soir.

JEAN-FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, recherche Paris 15e et 7e pour bons clients appts ttes surf. et immeubles. Paiement comptant.

appartements occupés

Place MEXICO (Proche)
23 rue des Belles Feuilles, dans bel imm. pierre de t., asc., tapis escal. Beau 3 p. cui. w-c. Possibilité bains, parfait état, droit de reprise ou relogement. Prix 308.000 F.
Propriétaire : mercredi 14-16 h.

locations non meublées offres

Région parisienne

SAINT-CLOUD
Gare VAL-D'OR,
38, rue du Mont-Valérien
Immeuble neuf. 1re location.
Très grand standing du
4 AU 6 PIÈCES
Terrasses. Jardins privatifs. Bureau de location sur place, le jeudi, de 14 à 18 h. ou
G.F.F.
776-42-21 (poste 4567)

Pont de Suresnes. Studio nf, cuis. éq., parkg. cave, 1.900 F., ch. comp. Tél. 504-94-22.

Près PONTOISE à SAINT-OUEN-L'AUMONE, 5-6 P., gd cft, 2.000 F. Tél. : 874-84-28.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE 2' R.E.R., luxe, studio 38 m², cuis. équip., bains, moq., tél., 2.000 F net. Tél. 563-84-65.

locations non meublées demandes

Région parisienne

Pour stés européennes, cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. 283-57-02.

PROPRIÉTAIRES
LOUEZ VOS APPTS SOUS 24 H. Sans frais, nous garantissons vos loyers. 272-02-82.

J.F., fonctionnaire cherche gd studio ou F2, département 92. Tél. : (16-46) 74-22-57.

locations meublées offres

Province

Idéal pour écrivain, artiste ou méditation, maison Vaucluse, confort, tél. : 354-30-02.

locations meublées demandes

Paris

LOCATIONS CHÈRES ET GARANTIES
HABITAT : 551-66-99.

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appartements de standing 4 pièces et plus. 281-10-20.

fonds de commerce

CÈDE CABINETS
GESTION d'IMMEUBLES
ET TRANSACTIONS.
1°) BANLIEUE NORD-OUEST, tr. proche. C.A. 450.000 F. Bénéfice 200.000 F. l'an.
2°) Pour PARIS.
Ecrire à Etude DRAPIER, 4, rue Gérando, 75009 Paris. Cabinet spécialisé.

Vallée du Rhône, à vendre, Agence de Transactions Immobilières, leader dans sa région, informatisée, C.A. important. Ecr. HAVAS VALENCE, No 20.552.

VEND BOUTIQUE 66 m²
Murs et fonds dans galerie Mammouth. BÉZIERS.
Tél. : (67) 76-05-85.

bureaux

Locations

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat, tél. Formalités
CONSTITUTION
de société - TELEX.
S.M.P. - 266-06-90.

VOTRE SIÈGE SOCIAL 8e
LOYER 100 à 300 F/MOIS
TELEX - SECRÉTARIAT
SERVICES SÉRIEUX.
AGECO - 294-95-28.
R.C. PARIS. 318.127.080.

BOURG-LA-REINE Mo
BUREAUX NEUFS, CONFORT. Tél. A partir 130 m², 400 F l'an le m², T.V.A. incluse. 660-46-94.

8e ET CHAMPS-ÉLYSÉES
Domiciliat. R.M. - R.C. S.A.R.L. A partir de 150 F. CONSTITUTION SOCIÉTÉS. Tél., télex, toutes démarches. C 2 E. Téléphone : 562-42-12.

SIEGE SOCIAL
BUREAUX meublés - TELEX
CONSTITUTION STÉS
Prix compét., délais rapides
ASPAC 293.60.50
C P A 355.17.50

BUREAUX MEUBLÉS
Sièges de Stés av. Secrétariat. Tél., télex, toutes démarches. Pour création d'Entreprise
ACTE S.A. 261-80-88 +
BORDEAUX (56) 81-96-80.

KLEBER
190 m². Immeuble Standing. 705-48-60

STÉ LOUE DIRECTEMENT
1 ou plusieurs bureaux dans immeuble bon standing
— A Neuilly 758-12-40
— A George V 723-55-18
— Aux Ch.-Élysées 563-17-27.

Bureaux à louer tts domiciliations RM RC SARL à partir de 90 F/mois - 526-23-10.

RUE ROYALE : 780 F.
le m² annuel, 150 m², état excellent. Ecrire no 77361, L.P.F., 12, rue de l'Isly, 8e.

locaux commerciaux

19e, RUE DAVID-D'ANGERS Imm. ccial s/3 niv., 740 m² (burx + entrep. 17.000F/mois). Sans pas-de-porte, 634-13-18.

PARIS 20e, pr. gde surface, magas. stockage, atelier, etc., imm. libre r.-de-c., 700 m² inter. s'abstenir. GÉRANT : 233-04-16.

boutiques

MARAIS, murs boutique loués. loyer 30.000 F. Px 240.000 F. Voir propriétaire chez concierge, jeudi de 14 h. 30 à 18 h., 31, rue CHARLOT.

IVRY
Dans centre comm. (FRAMPRIX)
Création (neuf)
Aménagement à prévoir
3 boutiques de 60 m²
2 boutiques de 95 m²
Poss. agrand. 3/4 en plus par mezzanine. Dressing. Boulangerie (chaude). Coiffeur. Divers. Renseignements : 941-91-06.

MURS BOUTIQUE. Louées, RÉPUBLIQUE, imm. rav., perf. ét.
— Loyer 30.000. Px 240.000
— Loyer 49.000. Px 400.000
Propriétaire : 720-89-18.

constructions neuves

LE PETIT MANSARD
MEUDON BELLEVUE
Gare à 100 mètres.
Immeuble pierre de taille.
10 appts de grand standing.
4 et 5 PIÈCES
Sur place du jeudi au lundi de 15 heures à 18 heures
4, rue Albert-de-Mun
ou Téléphone 562-06-06.

viagers

LIBRE 4 P. TT CONFORT
Bel immeuble pierre de taille Mo Gare du Nord. 70.000 F. compt. + 3.700, couple 69-79.
F. CRUZ. 266-19-00.

Pensez retraite Côte d'Azur. Achetez un viager. Catalogue gratuit. Etude LODEL, 50, av. J.-Médecin, Nice (93) 37-25-24.

RUE DE TURENNE appt loué 4 pièces, 90 m², H. 75 ans, 385.000 F + 4.140 F rente acquéreur percevant loyer 4.500 F par mois. LODEL 355-00-44.

Etude LODEL, 35, bd Voltaire Paris XIe. Tél. 355-61-58 Spécialiste viager. Expérience, discrétion, conseils.

Sté spécialiste Viagers
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Prix indexation et garantie. Étude gratuite discrète.

LIBRE Près Av. JUNOT-18e petit 2 p., tt cft, 110.000 Cpt. + 1.500 F., 1 femme 73 ans.
F.CRUZ 266-19-00.

Part. région Compiègne, vaste maison Prix : 100.000 F + 5.000 F. Libre. Tél. 361-41-35.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

pavillons

HOUILLES
A vdre pavillon neuf sur 320 m². Sous-sol surface totale, 4 chambres, séjour, 2 salles de bains, w.-c., garage 3 voitures, chauffage au gaz. 720.000 F. Tél. : 968-90-49, tte la journée.

SÈVRES R.G. Séjour, 2 chambres, tout confort, garage, jardin. 550.000 F. ORPI LEUU. 534-57-40.

« LES COTEAUX » MONTLOUIS
PAVILLON, TYPE V
3 chambres, salon séjour avec mezzanine, salle de bains, cabinet de toilette, douches. Rez-de-chaussée garage, 106 m² de surface habitable, 400 m² de pelouse. Prix : 380.000 F. S'adresser Mme P. Rolland. Tél. bur. (47) 61-51-81. Tél. dom. (47) 50-84-07.

PARC ST-MAUR (3' RER)
Construction récente, séjour 60 m², 3 chbres, Bain + douche, 2 w-c, garage 2 places. Petit jardin. Tél. : 527-50-25.

villas

Chantilly, La Lys - Lamorlaye. Très belle villa récente, 7 p. principales, 300 m² sur 5.700 m². Tennis, grd conft. 1.900.000 F. Denis Chevalier. 265-22-57.

10 KM DE VERSAILLES
Villa plain-pied, impeccable, 175 m², séjour 45 m², cheminée, 4 chambres, 2 bains, très beau jardin clos 1.600 m², plein sud. 1.050.000 F. 954-68-00.

VÉSINET Très résidentiel, à
10' RER et ts comm., PROPRIÉTÉ MANSART, récept. 60 m², 6 ch., 3 be, jardin de 1.800 m². PRIX : 1.500.000 F. AGENCE DE LA TERRASSE, LE VÉSINET, 976-05-90.

maisons de campagne

ARDÈCHE. Belle grange à aménager, terrain 6.000 m², site pittoresque, (91) 80-09-35.

terrains

A VENDRE
BORMES-LES-MIMOSAS
(VAR)
TERRAIN 18 HA.
Constr. 1 km 500 bord de mer.
Ec. HAVAS SUPPORTS 5256. 81, r. République, 69002 LYON.

Banlieue lyonnaise particulier vend terrain constructible, 14 km sud de Lyon, 2.620 m², pour 1 villa ou 2 jumelées, viabilité C.U. Ecr. s/no T 029.294 M à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur 75002 Paris.

JUVISY - (près) Terr. à bâtir
400 m² environ 250.000 F.
500 m² 350.000 F
WURTZ - Tél. : 921-40-72.

domaines

Achète grand domaine à vocation forestière et chasse, préférence départements 45, 41, 18, 89, 58. Ecrire sous no 200.856 à HAVAS PARIS, 136, avenue Charles-de-Gaulle, 92522 NEUILLY-SUR-SEINE.

hôtels particuliers

PASSY
Petit hôtel particulier, 130 m² utiles, à rénover. GARBI : 567-22-88.

propriétés

82 TARN-ET-GARONNE
CABINET OCCITAN
19, bd Garrisson, 82000 Montauban (63) 63-19-94
VENDS : Très belle maison style Quercy, région vallonnée, point de vue imprenable, 300 m² habitables + combles aménageables, confort 10 pièces, dépendances, terrain 7 ha dont 3 ha boisés. Convient résidence ou maison de repos. LIBRE : 900.000 F.

SOLOGNE 11 hectares
Salbris, belle propriété bord Sauldre. Habitation de 6 pièces principales, tout confort, maison de gardien, parc. Territoire 1/2 plaine, 1/2 bois. RECOMMANDE IMMOB. REMANGEON SA B.P. 132, 18104 VIERZON. Téléphone : (48) 71-39-91 +.

VÉSINET CHOIX de BELLES PROPRIÉTÉS
MAT IMMOBILIER. 953-22-27.

26 KM PARIS
(boulevard périphérique)
REGION ERMENONVILLE
sortie autoroute, à 2 km
TRÈS BELLE DEMEURE
toit à la Mansart, état, aménagements remarquables
SUPERBE PARC 8.500 m²
PISCINE
vaste réception grande allure, 8 chbres, 5 sanitaires, s. jeu 50 m². Gar. Logt de gardiens.
Claude ACHARD
637-14-56 — 624-53-46.
Projection film à Neuilly.
VU DEPART. PRIX 2.000.000 F.

10 HA SUPERBE
DEMEURE VUE VALLÉE SEINE
100 km ouest, vastes récept. 3 chambres, 3 bains + possib. PRIX 1.000.000 F.
A 13 Vernon, 72, av. de Paris 16 (32) 21-19-19.

Vds 40 km Nord Montpellier
BELLE PROPRIÉTÉ
d'élevage avec 2 mas séparés habitables, bergerie bâtiments au milieu de 470 ha, plat boisé, pâture et 30 ha champs, conviendrait élevage, chasse.
Prix : 3.000.000 F.
A.S.M. exclusivité
(67) 66-01-30 h bureau et (67) 55-00-30, le soir.

Découvrez
le TARN et l'AVEYRON,
contrées privilégiées, où nous avons restauré quelques rares et belles maisons authentiques, en particulier :
— A CORDES-SUR-CIEL, cité médiévale. Grande maison avec vue exceptionnelle : 460.000 F.
— Métairie en bordure de hameau, grandes dépendances, cour intérieure, sur terrain de 8.000 m² : 600.000 F.
— Prieuré du 18e siècle dans village, sur 2.000 m² clos de murs : 630.000 F.
Documentation et photos sur demande à : CASTEL-CLUB, Moulin de Cajarc, 81170 CORDES. Tél. (63) 56-02-07.

VERRIÈRES-LE-BUISSON
en lisière de la forêt, superbe maison récente, 300m² habitables, conft ultra moderne, sur terrain de 2.500m², boisé. Tél. : 260-67-36 ou 67-66.

15 km NORD BÉZIERS
mer, montagne, part. vd mas sur 2.700m², bordure rivière. Construction pierre, voûtes, cheminée entièrement rénovée en 1977, grde terrasse, fruitier, potager, sans vis-à-vis. Très calme. Prix 700.000. Urgt. Ecrire s/no TO29465 M à Régie Presse 85 b., r. Réaumur, 75002 Paris.

l'agenda du Monde

Antiquités



ANTIQUAIRE, BROCANTEUR
achète
au plus haut cours
Tous objets et mobilier
Téléphone : 008-33-14, de 8 h. à 20 h.
Ouvert tous les après-midi, de 14 h. 30 à 19 h. 30.
21 bis, rue de Louvois, 77500 CHELLES.

ACHETE MEUBLES
TOUTES EPOQUES
ARGENTERIE, BRONZE
HORLOGERIE, BIBELOTS
CHEMINEES marbre, pierre
BIJOUX, DECHETS OR
MAISON FHAL 41, av. de Saxe, 7e **566.07.11**

Artisans

DÉCORATION RÉNOVATION
Tous corps d'état.
M. DESORMEAU - 736-71-15.

Astrologie

Cours chaque semaine Paris Rouen-Le Havre. Prof. 30 ans d'expérience. Michel Louis. 274-55-96, Le Havre 43-73-00.

Bateaux

Vends voilier Surprise 77, moteur H.B. 5e catégorie. Beau palmarès. Tél. : Marché du Bateau 94/89-10-13.

Vends Fifty GIB SEA M.S. 33, état neuf, Diesel Perkins. Sécurité 2e catégorie, 8 couchettes, timonerie. Tél. : Marché du Bateau après-midi 94/41-45-47.

Vends voilier Start 7-78-7,20 m Mot. H.B. Sécurité 5e catégorie Très bon état. Tél. : Marché du Bateau après-midi 94/41-45-47.

Vends toutes gammes de pêche/promenade. Neuf et occasion. Prix d'automne. Demander liste Marché du Bateau. Téléphoner : 94/89-10-13.

Vends voilier First 30 1979, Diesel. Sécurité 2e catégorie, très bien équipé. Tél. : Marché du Bateau après-midi 94/41-45-47.

Vends Fifty Kirié 27 1978, Diesel Perkins. Sécurité ARM. Bon état. Tél. : Marché du Bateau 94/89-10-13.

Vends Fifty Kirié 21, Diesel Couach. Foc à rouleau. Sécurité. Très bon état. Tél. : Marché du Bateau après-midi 94/41-45-47.

Bibliophilie

« Vendons livres anciens, autographes et documents historiques. Catalogues sur demande (à préciser). BORRICAND, B.P. 418, 13808 AIX-EN-PROVENCE. »

Vends beaux livres anciens. Liste sur demande. Tél. (16-7) 872-11-25, h. rep.

Bijoux

PAUL TERRIER
achète comptant bijoux or, argenterie, déchets or. 35, r. du Colisée, 75008 Paris. Métro Saint-Philippe-du-Roule. Lundi au vendredi : 225-47-77.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e, 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT, Métro: Cité ou Hôtel-de-Ville.

ACHAT BRILLANTS
Toutes pierres précieuses, bijoux or, etc., argenterie Perrono Joailliers-Orfèvres A l'Opéra, 4, Chaussée-d'Antin. A l'Étoile, 37, av. Victor-Hugo. Vente occasions/échanges.

Coiffure

COIFFURE
GERARD BELAICH
204 bd St Germain ☎ 548 89 68
Vendredi nocturne jusqu'à 21 h
Métro et parking St Germain des Prés

Cours

Transformer le « si » de l'imagination en réalité spectatorielle. J.M.N.
COURS EDEN THÉATRE
Direction d'acteurs : Jean-Michel Noiret.
Théâtre du Ranelagh
Rue des Vignes, 75016 Paris.
Tél. 288-64-44.
Métro : Muette.
A part. du 8 octob. 1981.

COURS PARTICULIERS
pour élèves Ecole Nat. Sup. des Mines, Paris. Tél. 325-28-03.

L'Amérique à 80 km de Paris
ADVANCED ENGLISH
rendez fonctionnels vos études d'anglais avec 5 jours de « Total immersion » pour plus d'informations tél. : DANS LE VENT, 404-78-61.

Cours math. et stat. tous niv. ttes classes par enseignant sup. Tél. : 628-24-65, après 20 h.

Américaine, professeur anglais donne cours de langue. Tél. 736-08-05.

Détectives

DUBLY 61e année
Ancienneté - Loyauté
ENQUETES - FILATURES
121, r. St-Lazare, Paris 8e
Tél 387.43.89
Consultations gratuites

Camping-car

V. Mobil home type Hymer mobile, Mercedes 6 pl., 1980, état neuf. Tél. Marché-du-Bateau. (94) 89-10-13.

ESTAFETTE RENAULT 1969 40.000 km aménagée « camping car ». Tél. après 19 h au 952-12-01 ou 698-03-60. Prix : 8.500 F.

Éditions

REWRITING DE TOUS DOCUMENTS
(correspondances, discours, rapports, thèses, livres, etc.) par professionnels expérimentés et qualifiés. Tél. : 274-14-32.

Enseignement

Formation continue **L'ITALIEN**
vite et bien. Une pédagogie efficace. STAGE INTENSIF, le 9 novembre. T. 326-22-64.

Mode

FICHTRE !
Comment font-ils pour proposer des chaussures de luxe EN CUIR A 199 F ?
Allezvoirparvous-mêmes.
Chaussures dégriffées pour hommes et femmes. CHICHE, 35, r. du Château-d'eau, Paris-10e.

30 % moins cher
— COSTUMES —
TOP COLLECTION
direct usines, 5, av. de Villiers, Paris-17e - Mo Villiers.

Moquettes

MOQUETTE PURE LAINE
50 %
DE SA VALEUR
Tél. : 842-42-62.

INCROYABLE
30.000 m²
DE MOQUETTE
en stock à liquider, pure laine et synthétique, prix de gros, pose assurée, renseignements 757-19-19.

Photo

A vendre affaire de photo itinérante. Conviendrait pour couple, même sans expérience photographique. Très bonne rentabilité, 400.000 F. S'adresser à M. Chevalier.
Tél. (Paris) : 343-84-87.

Répondeurs téléphoniques

Sté en liquidation vd répondeurs enregistreurs. Tél. jamais servi, agréé PTT 1.550 F, av. interrog. à dist. 2.190 F. Tél. 557-21-11.

Sté vend RÉPONDEURS ENREGISTR. TÉLÉPHONIQUES Interrogation à distance PRIX EXCEPT. - 365-07-27.

Soins de beauté

A DOMICILE, manucurie, beauté des pds, I. VONCKEN, dipl. Etat. 628-62-96, de 8 à 9 h. et 20 à 21 h.

LABORATOIRES CAPILLAIRES
recherchent jeunes femmes, jeunes filles, tous types de cheveux naturels ou colorés pour entretien régulier et gratuit de la chevelure. Appeler 759-87-52, 10 h., 12 h. et 15 h., 16 h. 30.

SOINS ESTHÉTIQUES ET CORPORELS
Téléphone : 622-13-91.

SALON MASCULIN
Esthétique, massage, relaxation.
DAVID, tél. : 387-11-39.

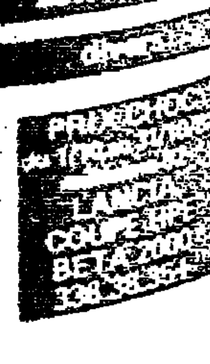
Sanitaires

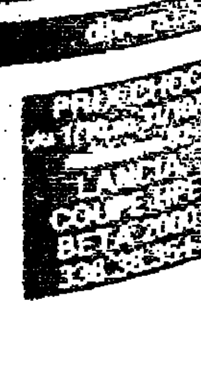
PROMOTION W.C. + sanibroyeur S.F.A. complet 2.150 F Paris. Si vous n'avez pas trouvé ce que vous cherchez pour le sanitaire et la robinetterie : SANITOR 21, rue de l'Abbé-Grégoire Paris-6e, ouvert le samedi. Tél. : 222-44-44.

Vacances Tourisme Loisirs

COTE D'AZUR
CAP D'ANTIBES pour octobre villa 7 p. + piscine + tennis terre battue, très beau parc aménagé, près plage et communicat. (16-93) 73-44-88, hres bureaux

LES ORRES, Hautes-Alpes. 1550-2770 m. 17 remontées mécaniques, ski de piste, de fonds, grand choix locations studios, appartements. Rens. LOGEVAC-LES ORRES, 05200. Tél. : (92) 44-01-80.





Le Monde

économie

MONNAIES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

La plus importante contribution qu'un pays puisse faire au développement du reste du monde est de mener chez lui une politique saine

affirme le président Reagan

De notre envoyé spécial

Washington. — De Washington, où s'est ouverte mardi la trente-sixième Assemblée générale du Fonds monétaire et de la Banque mondiale, après trois jours de réunions ininterrompues (comité intérimaire et comité de développement), les ministres de l'économie et des finances européens, et notamment M. Delors, vont revenir plus inquiets qu'ils ne l'étaient avant leur départ. Comme il l'a dit aux journalistes, à l'occasion d'un petit déjeuner de presse, le ministre français de l'économie et des finances était arrivé ici alors que les nouvelles en provenance des marchés donnaient « la sensation agréable d'une baisse légère des taux d'intérêt et du dollar ». Les conversations ont eu vite raison de ce fragile espoir. « L'incertitude est de nouveau la note dominante. »

Il faut dire que les chiffres, qui circulent à Washington sont loin d'être rassurants (autant que les propos de M. Granville, le « gourou de Wall Street » et prophète de malheur, qui malheureusement ne manquent pas d'avoir leur effet). Ils expliquent les mouvements de la Bourse et l'inquiétude foncière des milieux financiers malgré la remontée de Wall Street. L'administration Reagan continue de vouloir limiter le déficit budgétaire pour l'exercice en cours (1er octobre 1981-30 septembre 1982) à quelque 42 milliards de dollars, chiffre qui à l'origine a été établi sur la base de prévisions très optimistes sur la croissance de l'année prochaine (+ 5,7 %). Aujourd'hui, les experts du Congrès estiment comme vraisemblable un déficit de 80 à 90 milliards de dollars, soit le double environ de ce qui paraît comme le maximum tolérable par l'administration. Le nouveau programme d'économies de M. Reagan porte sur 16 milliards. On est encore loin du compte. Cette incertitude pèse sur le marché financier et sur le marché des actions. La perspective d'emprunts massifs du Trésor joue dans le sens de la hausse des taux d'intérêt, ou pour le moins de leur maintien au niveau actuel, déjà très élevé. « *Paradoxalement*, dit-on dans l'entourage de M. Jacques Delors, *cela devrait pousser à la hausse du dollar.* » Beaucoup d'experts américains pensent que cette évolution ne peut que déboucher sur une récession économique caractérisée.

C'est dans un climat peu engageant que M. Reagan est monté à la tribune de la salle de réunion de l'hôtel Sheraton pour prononcer l'allocution de bienvenue traditionnelle. Les cent trente-neuf pays membres étaient représentés dans une salle qui paraissait plus bondée encore que les années précédentes. Le président des Etats-Unis a été très applaudi. Ses propos, pourtant, contrastaient avec ceux que tenaient en pareille circonstance ses prédécesseurs. Plusieurs membres de délégations européennes étaient surpris par cette réaffirmation sans concession des principes ultra-libéraux de l'administration américaine. « *Ils ne tiennent pas compte*, disait l'un d'eux, *du travail patient de conciliation des trois jours précédents.* » Tout en « *saluant les deux institutions internationales* », le chef de la Maison Blanche, très à l'aise, la voix forte, a déclaré que « *la plus importante contribution qu'un pays puisse faire au développement du reste du monde était de mener chez lui une politique économique saine* », et encore : « *Aucune aide, si importante soit-elle, ne conduira au progrès une nation sans que celle-ci remette en ordre ses propres affaires économiques et financières.* »

Les investissements privés

Après le discours prononcé par le président de l'assemblée générale, qui est cette année M. Valentin Arismendi Elgue, ministre de l'économie et des finances de l'Uruguay, lequel parla d'abord de la politique économique « *désormais ouverte sur l'extérieur* » de son pays (où le taux de croissance a augmenté au cours des dernières années, mais où l'inflation reste très forte, de l'ordre de 50 %) on entendit le nouveau président de la Banque mondiale, M. Alden Clausen. Le successeur de M. McNamara a présenté comme prioritaires pour l'activité de la Banque les trois domaines suivants : l'agriculture et le développement rural ; l'énergie, les pays d'Afrique au sud du Sahara pour lesquels l'aide sera doublée (au total, la Banque mondiale et ses filiales leur consacreront 30 % de leurs concours, et non pas 50 % comme une erreur de transmission nous l'a fait écrire dans nos éditions d'hier).

En vue d'encourager le développement des investissements privés — un thème que M. Clausen a repris dans son discours, il est envisagé de créer une agence d'assurance multilatérale. Le nouveau président a encore souligné que les investissements financés par l'AID (Association internationale de développement), filiale spécialisée dans les prêts consentis sans intérêt pour une durée de cinquante ans, étaient des « *investissements productifs* » qui, pour être approuvés, doivent avoir une rentabilité estimée à 10 % au minimum. M. Clausen a encore précisé que le taux de profit de quarante-neuf programmes agricoles dont les résultats ont été examinés par le « *service des évaluations* » de la Banque ressortait à 19,5 %. L'annonce, dans le discours de chiffres de cette nature, reflète non pas les nouvelles préoccupations (elles étaient les mêmes du temps de M. Mac Namara) mais l'éclairage sous lequel la Banque entend désormais présenter ses activités.

Quant à M. Jacques de La Rosière, directeur général du F.M.I., il fit un exposé très orthodoxe, sous forme d'avertissement. « *Ce qui est en jeu*, a-t-il dit, *est l'avenir de notre système économique et financier.* » C'est à la lutte contre l'inflation qu'il convient de donner la priorité : « *L'expérience a amplement démontré*, a-t-il dit, *qu'une croissance soutenue et saine exige d'abord que soit maîtrisée l'inflation.* » Les efforts entrepris en ce sens, en dépit des coûts humains qu'ils impliquent, ne doivent pas être relâchés. M. de La Rosière, faisait remarquer certaine délégation européenne, pouvait d'autant mieux exprimer des vues proches des thèses américaines qu'il avait obtenu, contre la volonté des Etats-Unis et grâce à la contre-offensive conjuguée de la France, des Pays-Bas, des pays scandinaves, soutenus en plusieurs occasions par la délégation allemande et par le chancelier de l'Echiquier, le très « monétariste » Sir Geoffrey Howe, la confirmation de l'actuelle politique du Fonds vis-à-vis des pays emprunteurs. Les conditions auxquelles le F.M.I. accorde ses concours n'ont pas fondamentalement varié, mais les modalités ont été récemment assouplies : le montant des crédits auquel un pays peut prétendre a été augmenté, et le temps qui lui est imparti pour redresser sa situation peut se trouver allongé.

PAUL FABRA.

Le dialogue Nord-Sud

• La C.E.E. renforce son aide aux pays en développement

En ouverture de la trente-sixième Assemblée générale du F.M.I. (Fonds monétaire international) et de la Banque mondiale, à Washington, M. Reagan a réaffirmé sans concession les principes ultra-libéraux de l'administration américaine. Le président des Etats-Unis a notamment déclaré qu'« aucune aide, si importante soit-elle, ne conduira au progrès une nation sans que celle-ci remette en ordre ses propres affaires économiques et financières » (voir ci-contre).

Pour sa part, M. Delors a réaffirmé que « la diminution de l'aide publique au développement était non seulement une faute morale, mais aussi une erreur économique ». *Le ministre français de l'économie et des finances a déclaré que* « la France était résolument en faveur d'un F.M.I. de grande taille », *soulignant que son pays était favorable à une révision des critères d'allocation du Fonds en faveur des pays en développement.*

A Bruxelles, la Commission européenne devait approuver, ce mercredi 30 septembre, un plan d'action contre la faim dans le monde. Elle propose notamment une aide spéciale de 240 millions de francs, équivalant à 250 000 tonnes de céréales en faveur des pays les plus démunis. De son côté, à l'occasion de la réunion annuelle de l'assemblée consultative C.E.E.-A.C.P., à Luxembourg, M. Pisani, commissaire chargé de la coopération, a souligné que la Communauté devait définir en priorité une « stratégie alimentaire globale ».

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Accélérer la lutte contre la faim, proposer dans cet esprit un projet convaincant capable de mobiliser l'opinion européenne malgré l'existence de la crise et l'inquiétude du lendemain, tel est le sens d'un plan d'action contre la faim dans le monde que la Commission européenne, à l'initiative de M. Pisani, s'apprête à approuver ce mercredi 30 septembre.

Premier élément de ce plan, la commission propose une action spéciale d'aide alimentaire de 40 millions d'ECU (240 millions de francs). Les crédits sont disponibles grâce aux économies très substantielles qui ont été réalisées cette année dans la gestion de la politique agricole commune. Ce sont 250 000 tonnes environ de céréales ou leur équivalent dans d'autres produits qui pourraient être ainsi mobilisées permettant, notent les experts bruxellois, de « *répondre en grande partie aux besoins de consommation d'environ deux millions de malnourris dans le monde* ».

La Commission suggère que 10⁰ 000 tonnes soient mises à la disposition de la « réserve alimentaire internationale d'urgence » — seul instrument, explique-t-elle, que la Communauté internationale ait mis sur pied pour garantir collectivement la sécurité alimentaire mondiale — de telle sorte que l'objectif de 500 000 tonnes fixé depuis 1977 pour cette réserve puisse enfin être atteint.

Le solde des quantités disponibles au titre de l'action spéciale pourrait être mis directement à la disposition des pays les moins avancés (P.M.A.) les plus déficitaires ; les bénéficiaires pouvant être aussi bien les Etats d'Afrique, des Caraïbes ou du Pacifique signataires de la convention de Lomé que des nations en développement non associées à la Communauté.

La Commission propose encore d'aider les pays du tiers-monde qui le souhaitent à se doter de stratégies alimentaires nationales. Pour ce faire, elle préconise une mobilisation accrue et mieux coordonnée des Etats donateurs et des organisations internationales. Concrètement elle propose de constituer une *task force* réunissant, aux côtés des pays en cause, ceux des Etats membres qui sont disposés à en soutenir l'exécution. Selon la Commission, une telle expérience, qui pourrait être entreprise rapidement, porterait dans un premier temps sur les trois ou quatre P.M.A. qui ont le plus progressé dans la définition de leur stratégie.

Le plan de la Commission prévoit encore des actions régionales de longue durée portant sur des thèmes prioritaires pour la sauvegarde et la mise en valeur du potentiel agricole des pays en développement (par exemple, lutte contre l'érosion et la désertification), une contribution accrue de la Communauté aux actions internationales visant au renforcement de la sécurité d'approvisionnement de ces pays et, en conclusion, des moyens financiers plus importants dans le budget européen.

PHILIPPE LEMAITRE.

● PRECISION. — Dans l'article d'Alain Vernholes, consacré au rapport de la commission Bloch-Lainé (*le Monde* du 30 septembre, page 43) la phrase suivante a disparu par erreur en seconde édition :

« A quel niveau saisir la réalité ? Au niveau des généralités (...) ou au niveau des réflexions particulières ? La réalité réside-t-elle dans la bonne tenue du franc ou est-elle dans le constat que l'inégalité des espérances de vie aboutit à une pénalisation aberrante (...) des ouvriers et manœuvres ? Finalement, pour beaucoup de lecteurs du rapport la vérité ne sera que la leur : « Moi, Claudine I... chômeuse et solitaire. »

REMONTÉE DU DOLLAR

Le cours du dollar remontait mercredi 30 septembre au matin sur les marchés des changes après avoir fléchi la veille. A Francfort, il passait de 2,30 DM à 2,32 DM et, à Paris, de 5,51 F à 5,56 F. Ce raffermissement est en liaison avec celui observé sur le taux d'intérêt de l'euro-dollar, bien qu'une certaine confusion règne sur les marchés des changes. Le cours du mark à Paris s'est maintenu au-dessus de 2,39 F, celui de l'once d'or fléchissant au-dessous de 430 dollars.

AFFAIRES

LES DIFFICULTÉS DE L'INDUSTRIE DU SKI

Rossignol ferme l'usine de Saint-Paul-Trois-Châteaux

De notre correspondant

Grenoble. — Le groupe Rossignol, numéro un mondial du ski depuis 1973, souhaite fermer son usine de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), qui emploie cent soixante personnes. Tous les salariés seront licenciés. Le projet sera annoncé, mercredi 30 septembre, au comité d'entreprise. Rossignol entend ainsi se défaire d'une usine qui a produit, en 1980, cent quarante-six mille paires de skis, mais dont les activités sont jugées non rentables.

La prochaine saison de ski, qui va s'ouvrir dans un peu moins de trois mois, se présente, pour la deuxième année consécutive, sous de bien mauvais auspices. L'industrie du ski, secouée en 1980 par une grave mévente du matériel, due notamment à l'absence de neige aux Etats-Unis, risque de connaître une nouvelle année noire.

La neige a manqué l'hiver dernier son rendez-vous avec les pentes américaines, mais aussi avec celles de certains pays européens, principalement l'Italie et les Alpes du sud françaises. D'autre part, les sports d'hiver, que l'on croyait à l'abri des difficultés, ne semblent plus épargnés par la crise. La faible augmentation du nombre de skieurs et la mévente de matériel dans certains pays du monde provoquent une grave récession des fabricants de matériel.

En 1980, Rossignol a réduit sa production de 12 % en France et de 26 % aux Etats-Unis, où elle a déjà licencié une grande partie du personnel de ses deux usines nord-américaines. Son unité de production canadienne, construite pour fabriquer deux cent vingt-huit mille paires de skis, n'en a livré que trente mille la saison dernière. En France, Rossignol s'était contenté jusqu'à ces derniers jours de mettre ses salariés en chômage partiel pendant quelques semaines et de favoriser les départs volontaires et les retraites anticipées. Ce sont au total trois cents personnes qui, en France et à l'étranger, ont quitté le groupe au cours des deux dernières années. Aujourd'hui, cette solution n'apparaît plus suffisante, puisque Rossignol envisage de condamner l'une de ses usines.

Le syndicat C.F.D.T. de l'entreprise se demande s'il ne serait pas préférable de fermer les unités de production américaines et canadiennes, qui tournent aujourd'hui au ralenti. A Voiron (Isère), siège de la société, on rappelle que l'implantation sur le marché américain de Rossignol est le résultat des actions entreprises et des investissements réalisés depuis plus de deux décennies et qu'il ne saurait, dans ces conditions, être question de remettre en cause les activités de Rossignol tant aux Etats-Unis qu'au Canada, même si celles-ci ont été partiellement mises en sommeil.

Rossignol, qui détient 30 % du marché nord-américain, compte rester « *sur place* » pour profiter d'un redémarrage des ventes de matériel outre-Atlantique. « *Après deux saisons extrêmement difficiles, la situation deviendrait catastrophique si le « nettoyage » des stocks ne s'opérait pas l'hiver prochain* », note l'un des dirigeants de Rossignol, qui estime toutefois que, dans le meilleur des cas, la reprise dans l'industrie du ski ne pourra se produire qu'à partir de la saison 1982-1983. En attendant, Rossignol continuera à perdre de l'argent.

CLAUDE FRANCILLON.

DUNLOP VEND A LA MALAISIE SES INTÉRÊTS DANS DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS

La société holding Dunlop annonce qu'elle a vendu pour 61 millions de livres sterling les intérêts qu'elle possède en Malaisie dans des plantations d'hévéas. En contrepartie, les Malaisiens, auxquels on prêtait l'intention de lancer une offre publique d'achat sur la société, ont promis de ne pas accroître leur participation dans son capital (1) et de soutenir sans réserve son conseil d'administration.

Les intérêts cédés par Dunlop étaient constitués par une participation de 51 % dans la Dunlop Estates Berhad (plantation d'hévéas). L'acquéreur est la société coopérative Multipurpose Holdings. — (A.F.P.)

(1) Au cours des dernières années, diverses sociétés malaisiennes avaient réussi à acquérir 38 % environ du capital de Dunlop.

● Le « *Dictionnaire économique est financier* », de Yves Bernard et Jean-Claude Colli, dont la première édition est parue en 1975, vient d'être refondu complètement. Sur les quelque mille termes que l'ouvrage comportait, cinq cents ont fait l'objet d'actualisation, de précisions ou d'améliorations significatives. Surtout, plus de deux cents mots ont été ajoutés, pour traiter de nouvelles réalités ou compléter utilement certaines rubriques (banque, bourse, relations commerciales...). Editions du Seuil, 1 342 pages, 300 francs.

ÉTRANGER

R.F.A.

LE COUT DE LA VIE A AUGMENTÉ DE 6,6 % EN UN AN

Le coût de la vie en Allemagne fédérale a augmenté en douze mois, par rapport à septembre 1980, de 6,6 %, ce qui représente le taux annuel le plus élevé depuis octobre 1974. Selon les estimations provisoires de l'Office fédéral des statistiques, les prix à la consommation ont enregistré, en septembre, une hausse de 0,5 %, contre 0,3 % en août (0,4 % en juillet et 0,5 % en juin).

Selon les services des statistiques de la C.E.E., le taux annuel d'inflation des pays membres — sauf la Grèce — a repris sa hausse en août, se situant à 12,2 % contre 12 % en juillet. C'est la France qui a enregistré la plus forte augmentation annuelle des prix de détail avec 13,6 % contre 13,4 %.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

NATIONALISATIONS

La commission spéciale de l'Assemblée repousse la question préalable et l'exception d'irrecevabilité présentées par l'opposition

La commission spéciale chargée, à l'Assemblée nationale, d'examiner le projet de loi sur les nationalisations a rejeté, mardi 29 septembre, l'exception d'irrecevabilité présentée par M. Jean Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) et la question préalable qui lui a été soumise par M. Francis Geng (U.D.F., Orne).

L'exception d'irrecevabilité, qui a pour objet de faire reconnaître qu'un projet est contraire à une ou plusieurs dispositions de la Constitution, a été défendue par son auteur. M. Jean Foyer a fait valoir que le texte sur les nationalisation est contradictoire, notamment avec l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, qui subordonne à la nécessité publique toute atteinte au droit de propriété. L'ancien garde des sceaux estime, d'autre part, que les modalités d'indemnisation des actionnaires ne revêtent pas un caractère juste et *préalable comme* l'exige ladite Déclaration.

Les titres remis en échange des actions sont à échéance lointaine, a-t-il remarqué. M. Foyer affirme enfin que le mode d'évaluation de l'indemnité ne rend pas celle-ci équivalente au préjudice subi par les actionnaires dépossédés.

Pour sa part, M. Francis Geng a défendu la question préalable, dont l'objet est de faire décider qu'il n'y a pas lieu de délibérer. Celui-ci s'appuie essentiellement sur l'argument selon lequel les nationalisations ne répondraient pas à une nécessité économique.

Auparavant, les membres de la commission avaient entendu M. Jean Auroux, ministre du travail, et M. Pierre Dreyfus, ministre de l'industrie.

M. Auroux a déclaré que les nationalisations constituent un *« levier d'action indispensable »* de la politique de l'emploi. Les nationalisations, selon lui, ne visent ni à créer une nouvelle fonction publique, ni à instaurer dans le secteur de production, une *société duale*, dans laquelle entreprises publiques et privées ne seraient pas placées sur un pied d'égalité. Les entreprises nationalisées devront, d'autre part, jouer *« un rôle exemplaire »* en matière de respect du droit du travail et de mise en œuvre de droits nouveaux et d'innovation sociale.

Au terme de cette audition, les commissaires de l'opposition ont protesté contre les propos tenus par le ministre du travail. Ce dernier aurait, selon eux, justifié, pour la représentation des salariés dans les conseils d'administration, le refus du système de l'élection à deux tours tel qu'il existe pour les comités d'entreprises par le fait qu'il faut *« préserver les salariés de campagnes de démagogie frappant la libre expression de ceux-ci »*. Les commissaires U.D.F. et R.P.R. jugent *« scandaleuse une telle condamnation du suffrage universel »*.

Pour sa part, le ministre de l'industrie, M. Pierre Dreyfus, a déclaré qu'il ne peut y avoir, à son avis, qu'un seul tuteur pour les entreprises industrielles, à savoir le ministère de l'industrie. Lorsqu'il y a plusieurs tuteurs, il est trop facile de jouer l'un contre l'autre, a-t-il remarqué. Mais cette question, a ajouté M. Dreyfus, n'a pas encore fait l'objet d'un débat de fond au sein du gouvernement.

Sidérurgie : les représentants de l'U.D.F. donnent leur démission

La commission spéciale chargée d'examiner le projet de nationalisation de la sidérurgie s'est également réunie. Elle a élu son président, M. Paul Chomat (P.C., Loire), et son rapporteur, M. René Drouin (P.S., Moselle). Mécontents de la manière, trop « précipitée » à leurs yeux, dont sont *menés les travaux de cette commission*, les représentants de l'U.D.F. — MM. Edmond Alphandery (Maine-et-Loire), Charles Fèvre (Haute-Marne), Gilbert Gantier (Paris) et André Rossinot (Meurthe-et-Moselle) — ont présenté leur démission. *« Il n'est pas convenable de débattre d'une question de cette importance en si peu de temps »*, estiment-ils.

La COB publie son calcul d'indemnisation pour les sociétés non cotées

Poursuivant le calcul de l'indemnisation qui devrait revenir aux actionnaires des sociétés nationalisées, sur la base des critères retenus en conseil des ministres *(le Monde* daté du 27 et du 28 septembre 1981), la Commission des opérations de Bourse (COB) publie la base d'indemnisation relative aux entreprises non cotées (marché « hors-cote » de la Bourse de Paris).

Rappelons que selon les termes du projet de loi la valeur d'échange de chaque action est calculée à hauteur de 50 % sur la situation nette comptable telle qu'elle ressort des comptes sociaux (non consolidés) arrêtés au 31 décembre 1981 et, pour un pourcentage identique, sur le produit *par dix du bénéfice moyen* réalisé par la société.

D'autre part, la COB fait état d'un double rectificatif selon lequel la situation nette par action du C.C.F. ressort à 197,83 F (au lieu de 209,33 F) et la moyenne du bénéfice net par action du *CIAL à 228,45 F* (au lieu de 103,88 F), selon nos éditions du 27-28 septembre.

ESTIMATION DE LA COB			Estimation d'analystes financiers	Dernier cours coté
Sociétés	Situation nette au 31-12-1980 (par action)	Moyenne du bénéfice net 1978-1980 × 10 (par action)	Indemnisation totale par action	
Un. Banq. Paris.	176,66 F	214,14 F	159,56 F	139 F
Sofinco-La Hénin	374,67 F	394,24 F	384,50 F	565 F
Bque Région. Ain	134,95 F	151,69 F	143,31 F	—
Bq. Ind. Mob. Pr.	276,44 F	159,42 F	203,02 F	—
Bque Paris. Créd.	210,94 F	288,15 F	249,43 F	290 F
Bque Rég. Ouest.	121,84 F	137,80 F	129,82 F	128 F

Entretien avec le président de la chambre régionale de commerce du Nord-Pas-de-Calais

« On risque, avec les nationalisations, d'ébranler des entreprises parmi les plus solides du pays », nous déclare M. Robert Delesalle

Lille. — M. Robert Delesalle, soixante ans, industriel lillois, est président de la chambre régionale de commerce du Nord-Pas-de-Calais depuis 1973 ; pendant quelques années il a dirigé la puissante chambre de commerce de *Roubaix-Tourcoing*. Il est *vice-président* du comité économique et social de la région. M. Delesalle, qui a déployé une activité multiple et tenace dans les instances consulaires, a été, notamment, le pionnier de l'aéroport de Lille-Lesquin.

Libéral convaincu, il est loin de partager, sous son beffroi de la Bourse, les vues de son voisin, maire de Lille et premier ministre, M. Pierre Mauroy, installé sous le beffroi de l'hôtel de ville. Depuis plus d'un siècle, on a souvent opposé les deux beffrois... La tradition continue. M. Delesalle, actuellement, ne laisse passer aucune occasion de dénoncer ce qu'il juge néfaste et inutile dans les décisions gouvernementales.

« Vous avez affirmé que les nationalisations de 1945 avaient provoqué la ruine du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais. C'est un point de vue contesté. Quelles sont vos critiques sur les nationalisations ?

— *Je ne crois* pas avoir employé cette expression lors du débat avec M. Le Garrec. Mon propos n'était d'ailleurs pas de critiquer la concentration de toutes les compagnies minières, mais de montrer que, lorsque l'Etat devient maître, il est condamné au succès immédiat, et ce à n'importe quel prix pour l'avenir.

» Je me suis borné dans ce sens à deux constatations : 1) la stratégie mise en œuvre au lendemain de la nationalisation des Houillères a privilégié, comme objectif, la « pulvérisation » des *records quotidiens* d'extraction, entraînant une politique massive de recrutement qui interdit à la région de s'ouvrir, faute de personnel, à des branches d'activités plus modernes (...) dont la localisation s'est opérée ailleurs ; 2) Moins de quinze ans plus tard, s'imposa comme une évidence qu'à ce rythme le gisement était en voie d'épuisement. Il fallut pratiquer une politique radicalement inverse de réduction d'effectifs, qui pose brutalement, en termes techniques, les problèmes de conversion de notre bassin. Ni sur le plan économique ni sur le *plan social ce pilotage par* à-coups successifs d'emballements et de replis ne peut servir de référence comme nationalisation réussie.

» Quant à la politique actuelle des nationalisations, ma critique de fond porte sur leur processus même de décision. *Prendre, avec* des nationalisations, le risque d'ébranler des entreprises parmi les plus solides du pays ; démobiliser des équipes qui ont fait leurs preuves ; accepter de se priver des ressources que procure l'impôt sur les B.I.C. (1), dont les hauts niveaux de rendement n'ont jamais caractérisé les firmes nationalisées ; déstabiliser l'économie française que sa dépendance énergétique rend vulnérable à la crise mondiale ; stériliser dans cette opération une énorme quantité d'énergie et de capitaux publics quand la solution des problèmes *d'emploi commande* tant d'autres priorités ; engager le pays sur la voie d'un système où ont dérapé bien des démocraties, tout cela vaut bien qu'on s'assure aussi sérieusement que possible, et par des études économiques rigoureuses, des *avantages que le pays* peut en attendre.

» Or la décision du pouvoir n'a pas été menée scientifiquement. Je crains que dans l'analyse actuelle des responsables, la question ne soit posée et résolue qu'en référence à la théologie *magique du seul credo* collectiviste en vertu duquel l'économie privée (congénitalement tarée par le conservatisme et l'intérêt) doit être immolée à la toute puissance des politiques éclairées, et rachetée par le seul baptême des urnes !

— Etes-vous pour l'impôt sur la fortune ? Que pensez-vous d'une taxe limitée sur l'outil de travail ?

— Je ne suis pas, par principe, hostile à des réformes fiscales que pourrait inspirer une vision globale du problème dans un sens dynamique et un souci de grande justice. Je ne suis pas *a priori* contre l'impôt sur le capital, si les modalités dont il est assorti ne découragent pas l'investissement productif et de progrès.

» En ce sens, je ferai deux remarques :

» Il ne serait pas équitable d'imaginer des impositions en cascade, frappant les unes le capital en tant que tel, les autres le revenu qu'on peut en tirer ;

» L'impôt sur le capital, s'il est institué, doit pouvoir être défalqué des impôts à payer sur les revenus qu'il procure. Car il faut renforcer, dans l'intérêt général, l'incitation (encore trop timide au plan fiscal) visant à orienter l'épargne à se porter sur l'investissement plutôt qu'à se satisfaire de formes stériles de thésaurisation. Toutes les expériences étrangères me paraissent avoir *cette* finalité.

» Quant à l'outil de travail, c'est-à-dire l'entreprise, il faut lui faire un sort particulier pour deux raisons :

» La première tient à la faiblesse et à l'incertitude du rendement qu'il procure : chacun *s'accorde à reconnaître que* la capacité d'autofinancement des entreprises est, en France, insuffisante, bien que la plupart d'entre elles n'aient déjà pu, depuis des décennies, se développer qu'en privant leurs actionnaires de toute rémunération. Si ces derniers se trouvent assujettis à un impôt sur le capital, il est évident qu'ils exigeront un dividende. Le verser réduira la marge, déjà si étroite, d'autofinancement des affaires ; le refuser détournera davantage encore l'épargne de l'investissement productif vers lequel il est pourtant indispensable qu'elle s'oriente massivement ;

» La seconde raison s'appuie sur des considérations techniques : les difficultés d'évaluation de ce à quoi correspond le capital investi dans une affaire. Cette évaluation est par essence fluctuante. L'estimer à partir des bénéfices d'investissement des derniers exercices comme à partir de tout autre critère est arbitraire.

— Comment concevez-vous le fonctionnement des comités économiques et sociaux, pour l'avenir, dans le cadre de la décentralisation ?

— Votre question pose tout le problème des organismes consultatifs dont est doté le droit public français : Conseil économique et social au plan national, comités *économiques* et sociaux qui, en 1972, ont pris la place des éphémères CODER au plan régional.

» Je participe ou ai participé à ces trois genres d'assemblées. Je vis le problème à Lille et à Paris. Je constate qu'hier comme aujourd'hui la difficulté de « *positionnement* » *de ces assemblées* tient au caractère même du pouvoir politique quel qu'il soit : celui de se révéler toujours absolutiste et non « partageux ».

» Seul, sans doute, le général de Gaulle avait-il une autre conception, puisque, au sein des CODER, comme dans le projet qu'il avait soumis au référendum de 1969, il avait osé confondre dans une même assemblée, avec les mêmes pouvoirs et les mêmes égards, les élus du sol et les représentants de ce qu'il est convenu d'appeler les forces vives de la *région, du pays.* »

« Toujours est-il que le pouvoir politique, national ou régional, ne porte — et c'est un euphémisme — aucune considération aux avis des conseils ou comités dont il est constitutionnellement tenu de recueillir les avis *circonstanciés. C'est le cas* du conseil économique et social ; ce l'est aussi, ce le fut toujours, du comité économique et social Nord-Pas-de-Calais.

» Leur réforme est à l'étude. Soit, mais alors qu'on ne se satisfasse plus de faux-semblants. Qu'on impose au conseil régional de saisir le comité des questions économiques et sociales de sa compétence et qu'on l'oblige à exposer les raisons pour lesquelles il se déciderait, en toute souveraineté, à ne pas suivre ses avis. »

Propos recueillis par *GEORGES SUEUR.*

(1) Bénéfices industriels et commerciaux.

M. MONORY ESPÈRE REGROUPER CENT MILLE ÉPARGNANTS A TRAVERS SON ASSOCIATION DÉFENSE-ÉPARGNE

« Depuis quelques semaines, j'ai reçu de nombreux appels de la part de petits épargnants qui se sentent un peu orphelins et je ne veux pas les décevoir », a indiqué M. René Monory au cours d'une conférence de presse destinée à donner le coup d'envol de son association Défense-Epargne (1).

S'affirmant décidé à *« ne pas décourager la multitude des épargnants français qui peuvent s'estimer menacés par plusieurs mesures récentes prises par le nouveau gouvernement »*, l'ancien ministre de l'économie du dernier gouvernement Barre espère regrouper, au cours des prochains mois, quelque cent mille petits porteurs épargnants *« à l'exclusion des gros capitalistes »*.

Elle est fédérée, pour l'instant, autour d'un assureur de Tarbes, d'un patron boulanger, d'un membre de club d'investissement, d'un représentant de la Chambre syndicale des agents de change et... d'un sénateur en la personne de M. Monory.

(1) Défense-Epargne : 6, rue Saint-Dominique, 75007 Paris, téléphone : 551-38-24.

AGRICULTURE

L'UNION SOVIÉTIQUE NÉGOCIE L'ACHAT DE PLUS DE 10 MILLIONS DE TONNES DE CÉRÉALES AMÉRICAINES

Moscou *(A.F.P.)*. — *L'Union* soviétique va négocier l'achat de 10 à 15 millions de tonnes de céréales aux Etats-Unis ; il s'ajoute aux achats normalement prévus par l'accord céréalier de 1976, a-t-on appris le mardi 29 septembre à Moscou, de source américaine.

Selon des experts étrangers, la récolte soviétique de céréales de la campagne devrait se situer au niveau de 175-180 millions de tonnes, contre 236 millions prévues par le Plan.

[L'U.R.S.S. avait acheté 31 millions de tonnes de céréales en 1979 et 34,5 millions en 1980. Elle pourrait en importer cette année 40 millions de tonnes.

On s'attendait jusqu'à présent à des livraisons américaines de céréales aux Soviétiques pour 10 millions de tonnes environ, le reste devant être fourni par le Canada, l'Argentine, l'Australie et des pays de la C.E.E.

La délégation américaine à Moscou pourrait aussi préparer un nouvel accord céréalier avec ses interlocuteurs soviétiques. En effet l'accord précédent signé en 1976 — qui a déjà été prorogé d'un an — vient à expiration, à la fin de septembre.]

ÉNERGIE

L'U.R.S.S. signe un premier contrat de fournitures pour le gazoduc sibérien

Creusot-Loire et la société allemande Mannesmann ont signé, le 29 septembre, avec l'U.R.S.S., un contrat portant sur la fourniture de vingt-deux stations de pompage destinées à équiper le gazoduc qui acheminera le gaz naturel sibérien vers l'Europe. *« L'ensemble des fournitures représentera un montant supérieur à 5 milliards de francs*, précise la société Creusot-Loire, qui ajoute qu'elle fournira *« une partie importante des compresseurs de ces stations. »*

Cette commande destinée au gazoduc, qui doit permettre la livraison de 40 milliards de mètres cubes de gaz sibérien à l'Europe, confirme le caractère irréversible de ce projet malgré les réserves exprimées par les autorités américaines. M. *Edwards*, secrétaire américain à l'énergie, a réaffirmé, le 29 septembre à Londres, l'inquiétude de son pays devant cet achat de gaz par l'Europe. M. Reagan craint *« une trop grande dépendance »* des pays européens à l'égard de l'U.R.S.S., a-t-il dit. Les principaux chefs d'Etat et de gouvernement européens avaient fait fi de ces critiques lors du sommet d'Ottawa.

Le principal acheteur de gaz allemand, la firme Ruhrgas, a cependant *déclaré, mardi*, que de nombreux problèmes restent à résoudre et que les positions des deux pays sur les prix futurs de ce gaz demeurent *« très éloignées »*. *« Nous devons être en mesure de vendre ce gaz d'une manière concurrentielle, en tenant compte à la fois du gaz d'autres sources, ainsi que du coût des autres énergies »*.

Mais on indique, dans l'entourage du ministre ouest-allemand de l'économie, que les négociations entre Ruhrgas et le gouvernement soviétique seraient sur le point d'aboutir. D'autres discussions sont en cours, notamment avec Mannesman, pour la livraison des éléments du gazoduc.

Une délégation de Gaz de France doit se rendre prochainement en U.R.S.S. pour négocier la partie française de ce contrat.

PRESSE

Les 9 et 10 octobre JOURNÉES D'ÉTUDES SUR « LA LOI DE 1881 »

Les organisateurs des Journées d'études, prévues les 9 et 10 octobre, sur le thème « La loi du *29 juillet 1881, hier* et aujourd'hui », nous prient d'indiquer que ce colloque aura lieu à la faculté de droit (amphithéâtre 1), 12, place du Panthéon.

Rappelons les principaux sujets abordés au cours de ces journées organisées par l'Institut français *de presse et le C.F.E.R.I.C.*

— Vendredi 9, à 9 h. 15 : La loi française de 1881, séance présidée par M. Jacques Robert ; à 14 h. 15 : Etudes comparatives de la législation française et de celles d'autres pays d'Europe, sous la présidence de M. Pierre Albert ;

— Samedi 10, à 9 h. 30 : La loi de 1881 vue par les praticiens : les responsabilités, séance présidée par M. Francis Balle ; à 14 h. 30 : La loi de 1881 et la législation *actuelle* sur la presse, sous la présidence de M. Georges Vedel.

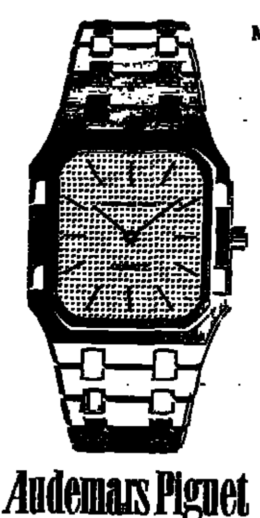
● *Science et Vie* fait paraître une seconde édition de son numéro spécial consacré à la « Révolution informatique » (18 F), publié il y a six mois. C'est une introduction « grand public » et concrète à la civilisation de l'ordinateur.

● L'*Action automobile et touristique* publie un numéro spécial consacré aux essais de deux cents voitures. Ce numéro sera en kiosque en octobre et novembre au prix de 10 F.

LE KOWEIT ET OMAN ABAISSENT LE PRIX DE LEUR PÉTROLE

Le Koweït et Oman, deux pays du Golfe — seul le premier est membre de l'OPEP — viennent d'abaisser le prix de leur pétrole. Les facilités de crédit accordées par le Koweït à ses clients correspondent à une réduction de l'ordre de 1 dollar par baril sur un prix officiel de 35,50 dollars. Et à Tokyo, les acheteurs japonais du « brut » d'Oman ont annoncé, le 29 septembre, une baisse des prix de l'émirat pour novembre et décembre de 1,50 dollar par baril, ce qui ramène son prix à 34 dollars.

L'excédent de l'offre sur la demande et les prix élevés réclamés par ces deux pays — par rapport notamment aux 32 dollars demandés par l'Arabie Saoudite — ont rendu nécessaires de telles réductions. La production du Koweït, par exemple, du fait du retrait de certains clients et d'un incendie de sa principale raffinerie, était tombée, en août, à 600 000 barils par jour (elle a déjà dépassé 2 millions de barils quotidiens).



ÉNERGIE

LA POURSUITE D'UN PROGRAMME NUCLÉAIRE

II. — Obtenir l'adhésion de la population

par BRUNO DETHOMAS

La logique économique a amené les commissions chargées des travaux préparatoires au débat parlementaire sur l'énergie à retenir un programme nucléaire non négligeable dans les années à venir. Des inflexions sont cependant sensibles sur les économies d'énergie — l'axe central de la nouvelle politique — et une prudente relance du charbon ***(le Monde du 30 septembre).***

La production d'énergie, si elle a une influence sur la richesse nationale, n'a guère d'incidence sur sa redistribution. On pourrait donc imaginer un débat hors de toute passion partisane. Mais la place prise par l'atome dans la confrontation politique, le mode de société qui risque d'être induit par le caractère très centralisé de la production électronucléaire, rendraient illusoire et dangereux un tel cocon. Faute d'une politique entièrement nouvelle, au moins celle-ci devrait-elle être réalisée autrement.

Le changement en la matière a déjà été engagé. La liste des organismes et personnalités reçus et entendus au cours des travaux préparatoires au débat est impressionnante. Et M. Michel Rolant, secrétaire confédéral de la C.F.D.T., disait récemment sa satisfaction d'avoir pu exprimer les vues de sa centrale syndicale pendant une douzaine d'heures ces dernières semaines. Les commissions d'information établies par le ministre chargé de l'énergie, M. Hervé, sur les sites de Nogent-sur-Seine ou de la Hague — pour subir de virulentes critiques de la part des écologistes, voire de la C.F.D.T. — n'en constituent pas moins des innovations utiles.

La saisine du Parlement apparaît, elle aussi, comme un changement, dans la mesure où la représentation nationale n'avait pratiquement jamais discuté du programme nucléaire, si ce n'est en 1975, à l'occasion d'un débat sans vote ou par le biais de l'examen du budget et de divers projets de loi.

L'opposition à la construction d'une centrale à Plogoff — malgré d'indéniables besoins de la Bretagne en électricité pour équilibrer le réseau d'E.D.F. et éviter les pertes en lignes — avait montré qu'il est indispensable de convaincre la population concernée. Les multiples procédures que comporte l'implantation d'une installation nucléaire (déclaration d'utilité publique, décret d'autorisation de création, permis de construire, étude d'impact, autorisation de rejets radioactifs, etc.) n'y parviennent visiblement pas. Autant de pratiques qui semblent matérialiser, *« au siècle de l'atome, l'idéal du despotisme éclairé du dix-huitième siècle »*, affirme le rapport du groupe constitué par M. Hervé pour examiner les aspects institutionnels et procéduraux de la politique énergétique (et principalement nucléaire).

L'enquête publique « condamnée »

Information, fonction consultative, décentralisation et coordination font l'objet du rapport de cette commission, qui était présidée par M. Bourjol, doyen de la faculté de droit et des sciences économiques de Tours et membre du parti communiste.

Si ce groupe de travail est suivi par le gouvernement — et tout laisse à penser qu'il le sera en grande partie. — des commissions d'information et de sécurité seront créées sur chaque site (une initiative déjà recommandée au mois d'avril par une mission parlementaire présidée par M. Hamelin, député R.P.R. du Rhône). Une commission nationale — pour que circule l'information entre sites et entre ceux-ci et l'échelon central — et une agence nationale d'information sur l'énergie seraient aussi établies.

Mais ce sont les modes de consultation et de décentralisation qui retiennent surtout l'attention. *« Survivance d'un modèle consultatif césarien, conçu pour l'administration d'un pays rural »*, l'enquête publique est *« condamnée »*. Principale disposition au niveau local, elle était mal comprise en ce qu'elle n'avait pas pour objet de faire se prononcer la population sur l'intérêt des projets, mais seulement de définir les droits précis de chacun en cas d'expropriation.

Une réforme de cette enquête — qui interviendrait avant les votes régionaux, bénéficierait d'une publicité améliorée et de l'extension du périmètre concerné — pourrait précéder la substitution à celle-ci d'une procédure d'audition publique, ces « hearing » anglo-saxons où les débats sont réellement contradictoires.

La commission semble, en revanche, s'engager avec réticence vers d'autres formes de concertation locale — référendum ou initiatives populaires, — sans les exclure totalement. Il lui semble toutefois *« impossible d'admettre que la consultation de quelques centaines de citoyens puisse compromettre un projet d'intérêt national »*.

Décentralisation et efficacité

Faire mieux accepter la politique énergétique nationale, c'est aussi rapprocher les centres de décision, redistribuer les compétences. Les grandes sources classiques (charbon, pétrole, gaz, nucléaire) sont difficilement décentralisables, si ce n'est la structure même des grandes entreprises publiques (régionalisera-t-on E.D.F., comme le voulait la loi de nationalisation, ou se contentera-t-on d'en démocratiser la distribution à l'échelon régional ?).

En revanche, la gestion des économies d'énergie et des énergies renouvelables trouvera sa pleine efficacité dans les instances régionales, départementales ou municipales, à condition que les pouvoirs centraux donnent à ces instances les moyens d'une telle politique. Le niveau régional paraît ainsi le lieu idéal de la planification, de l'animation et de la répartition des aides financières, avec l'appui d'agences régionales de l'énergie pour ces sources décentralisées.

Mais les responsabilités ne doivent pas être diluées. L'intérêt général ne peut relever que du Parlement. Preuve de cette volonté de tenir les grands choix à Paris, MM. Mitterrand et Mauroy ont imposé à M. Hervé de commencer le débat à l'Assemblée nationale quand ce dernier, maire de Rennes et régionaliste convaincu, aurait préféré le lancer au niveau des conseils régionaux.

« Ce qui doit changer, affirme donc le rapport Bourjol, *c'est d'abord que le Parlement puisse exercer sa fonction de contrôle et d'élaboration »*. Un comité d'évaluation des options techniques — déjà réclamé par M. Schvartz, député (R.P.R.) de Moselle, il y a dix-huit mois et refusé alors par M. Giraud — sera vraisemblablement créé pour aider les parlementaires dans leur prise de décision.

Un juste équilibre entre décentralisation et efficacité n'est pas si facile à trouver. Que cette association de la population à la politique énergétique soit effectivement réalisée, et ce sera sans doute l'une des grandes réussites du septennat ; qu'elle échoue, et le risque est réel d'avoir à importer à l'horizon 1990-1995 des quantités de pétrole nettement supérieures aux prévisions. Le rapport Bourjol ne mésestime pas l'obstacle. *« Il y a d'un côté*, reconnaît-il, *les démocraties populaires où le public n'a rien à dire et, de l'autre, les démocraties occidentales qui pèchent souvent par respect du formalisme participatif et se révèlent incapables, telles l'Allemagne ou l'Italie, de mettre en œuvre leur politique énergétique dans le domaine électronucléaire. »*

M. Giraud, l'ancien ministre de l'industrie, ne disait rien d'autre lorsque, dans une tribune publiée le 28 septembre par *le Matin de Paris*, il affirmait : *« Sur les procédures, je rappellerai que c'est leur complication et rien d'autre qui a conduit à l'arrêt des programmes américains sans que le pays l'ait voulu et décidé. »*

L'exemple italien montre bien les risques d'une dilution du pouvoir. Le gouvernement de Rome vient, en effet, de présenter au Parlement son sixième programme énergétique en neuf ans, les précédents ayant été adoptés mais entravés par les résistances au plan régional et local. Malgré une très forte dépendance en matière de pétrole qui couvre 67,2 % de sa consommation énergétique et est importé pour 98 %, l'Italie est désormais l'un des rares pays industrialisés à prévoir une augmentation de ses achats de brut dans les années à venir.

L'opposition locale à la volonté nationale de construire des centrales nucléaires était telle que le gouvernement, en 1980, envisageait même de construire deux réacteurs sur un îlot au large de la Toscane, ancien pénitencier qui relevait de l'autorité centrale.

Une bonne politique énergétique suppose, outre l'adhésion des populations, une diversification des sources d'approvisionnement, un contrôle des coûts du fait de leur incidence sur la compétitivité industrielle et l'inflation ; enfin, la réduction de la dépendance à l'égard du pétrole, la plus sensible des sources.

Les gouvernements précédents — en un septennat — avaient réussi à réduire la part du pétrole dans le bilan énergétique de 66 à 53 % et à tenir les coûts du nucléaire. Même si, là comme ailleurs, les chiffres cachent parfois l'essentiel, c'est *in fine* sur ces mêmes critères que sera jugée la politique définie par le pouvoir socialiste.

FIN

Des relations contractuelles avec les compagnies pétrolières

D'abord nucléaire, le débat parlementaire risque de laisser dans l'ombre les sources d'énergies essentiellement non nationales — pétrole et gaz, — qui devraient encore couvrir près de 50 % de la consommation en 1990 et mériteraient donc une réflexion approfondie.

Les socialistes semblent cependant désireux de mettre fin à l'aberration qui veut que la fixation des prix des produits pétroliers *« remonte »* régulièrement à l'Élysée. *« La politique du raffinage*, est-il précisé dans le rapport Hugon, *serait fondée sur la mise en place d'un régime de prix des produits pétroliers contractuels, stable dans le temps, apportant la meilleure transparence et garantissant, sur le long terme, la couverture des coûts d'approvisionnement et de transformation ainsi qu'un autofinancement d'une part substantielle des investissements. »*

Après avoir dénoncé, à juste titre, le manque de rigueur du gouvernement Barre, qui, dès février, s'était refusé à répercuter l'évolution du cours du dollar sur les prix des produits pétroliers, les gouvernements de M. Mauroy n'ont pas non plus tenu compte intégralement de la valorisation de la devise américaine au mois d'août. Aujourd'hui, le dollar est certes retombé dans des eaux qui garantissent — instantanément — l'équilibre des compagnies de raffinage, mais les pertes accumulées par ces firmes depuis le début de l'année les ont amenées à s'endetter fortement. En 1980, leur endettement a atteint 64 milliards de francs, en progression de 14,5 milliards.

Les frais financiers s'élevaient à 3,4 milliards de francs. Et en 1981, malgré la hausse des prix des produits du 5 août, c'est un accroissement supplémentaire de 14 milliards de francs de cet endettement qui sera constaté. Pour une entreprise comme la Compagnie française de raffinage, les charges financières nettes auront ainsi quintuplé de 1979 à 1982 et représentent désormais près du double des frais de personnel.

Cela signifie à court terme un nécessaire désencadrement des crédits accordés à ces entreprises. A plus long terme, cela obère les investissements que ces compagnies doivent consacrer à la conversion de leur appareil de raffinage pour tenir compte de l'évolution de la consommation — soit 15 milliards de francs d'ici à 1990, selon les pouvoirs publics, — et ce en pleine régression de leur activité puisque la capacité de raffinage — actuellement de 165 mégatonnes — devra être réduite de moitié.

Un régime des prix contractuels — traduit par une formule à application automatique comme dans plusieurs des pays voisins — permettrait au gouvernement de réclamer en contrepartie aux sociétés la réalisation de ces investissements et libérerait les pouvoirs publics d'une fixation des prix des carburants qui n'a aucune raison d'être politique, hors des relèvements de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

B. D.





SOCIAL

LE PROJET DE Mme NICOLE QUESTIAUX SUR LES RETRAITES

Sauf exception, le droit à pension serait accordé à soixante ans pour environ quarante années de cotisations

Engagées le 25 juin, les consultations sur la réforme de la retraite se sont terminées, mardi 29 septembre, lors d'une réunion de l'ensemble des partenaires sociaux à qui Mme Questiaux, ministre de la solidarité nationale, a remis un document comprenant les « lignes directrices des propositions qui vont être faites au gouvernement ». Syndicats et patronat se sont montrés intéressés, mais aussi réservés à l'égard d'un projet qui combine la durée de cotisation et l'âge pour le droit à la retraite au taux plein dès soixante ans (sauf exception) à la condition d'avoir cotisé quarante ans, mais demeure très flou et laisse toujours posées les questions sur le coût, le financement et le montant de la retraite.

Le document remis par Mme Questiaux comprend ce qu'elle appelle les « pistes » suivantes :

● *Une « démarche en deux temps ».* — *« La réforme du droit de la retraite doit bénéficier aux ressortissants de tous les régimes de droit commun. Néanmoins, le réalisme conduit à centrer, dans un premier temps, la réforme sur le régime général des salariés. Il faudra ensuite mettre au point sa transposition aux autres régimes, en même temps qu'entreprendre le rétablissement de la coordination entre les régimes. Le projet de loi qui sera déposé au début de 1982 pourrait, ainsi, prendre date et renvoyer à un an en ce qui concerne, en particulier, les non-salariés. »*

● *« Combinaison de l'âge et de la durée ».* — *L'engagement pris d'abaisser à soixante ans l' « âge de la retraite », sera tenu. Mais il devrait être concilié avec la prise en compte de la durée d'assurance pour l'ouverture du droit à pension au taux plein. La combinaison peut être réalisée grâce à l'institution d'une double condition, d'âge et de durée — cette dernière, à préciser dans une fourchette pouvant aller de trente-sept années et demie à quarante-deux - quarante-trois années. »*

● *« Travaux usants ».* — *« Prise en considération équitable des circonstances qui viennent alourdir une carrière (travaux usants, « double journée » des mères de famille et pères isolés, etc.), par des bonifications et validations appropriées. Exceptionnellement, le droit à la retraite pourrait être acquis dès cinquante-cinq ans. »*

● *« Dérogations ».* — *« Il paraît, néanmoins, exclu de revenir sur le droit des femmes à la retraite au taux plein à soixante ans, dès lors qu'elles totalisent trente-sept annuités et demie — alors même qu'une durée plus longue devra probablement être retenue pour les hommes. »*

● *« Restrictions au cumul abusif »,* lorsqu'il *« se combine avec l'exercice d'un droit à la retraite précoce et fondé sur une présomption d'usure au travail ; lorsque le revenu tiré de l'activité rend tout ou part de la pension superfétatoire. »*

Quelle est la signification d'un tel projet ? Il s'agit d'un compromis. Alors que la retraite est versée actuellement au taux plein à soixante-cinq ans pour trente-sept années et demie de cotisations (50 % par le régime général, 20 % par les caisses complémentaires), la C.G.T. demande le taux plein dès qu'un salarié a cotisé trente-sept années et demie, soit un droit au départ bien avant soixante ans pour les salariés entrés très tôt dans la vie active et affectés à des postes pénibles ; la C.F.D.T., aussi novatrice que la C.G.T., mais plus réaliste, propose que, avec quarante ans de cotisations, le salarié puisse partir à cinquante-cinq ans.

En proposant environ quarante années *de cotisations, et non* trente-sept et demie comme la C.G.T., qui à la sortie de la réunion a manifesté son « *insatisfaction* », et en fixant la barre à soixante ans, sauf exception, Mme Questiaux limite l'ouverture du droit... à moins que les exceptions pour les « *travaux usants* » ne soient nombreuses.

Comme l'ont souligné les syndicats et le patronat, le projet de Mme Questiaux, s'il marque un net progrès, n'a pas levé plusieurs ambiguïtés.

— En proposant une quarantaine d'années de cotisations pour la retraite à soixante ans, alors que les femmes ont déjà ce droit *mais pour trente-sept années et* demie, la formule envisagée compliquera encore davantage un système qui l'est déjà beaucoup trop.

— En évitant de se prononcer *sur le montant de la pension,* Mme Questiaux laisse entier le problème d'un véritable droit à soixante ans. Si le salarié peut prétendre à cet âge à une pension du régime général égale à environ 50 % de son salaire, pourra-t-il aussi bénéficier du régime complémentaire ? Une réponse négative viderait de tout sens la réforme. En effet, la « *garantie de ressources* » ou préretraite, si elle est maintenue au-delà de 1983 (un accord est nécessaire), est beaucoup plus intéressante.

Plusieurs projet sont vaguement envisagés : dans une phase transitoire, Mme Questiaux propose d'ajouter à la pension de régime général « *une allocation d'incitation à libérer l'emploi* », remplaçant ainsi la retraite complémentaire, *qui, elle, est accordée au* taux plein à soixante-cinq ans. A l'avenir, le transfert des ressources consacrées à la « *garantie de ressources* » pourrait permettre de financer l'avancement de la retraite complémentaire à soixante ans. Mais il s'agit là d'un secteur réservé aux négociations. Et le patronat, prudent, demande à voir.

— En faisant silence sur le coût et le financement des réformes envisagées, le ministre biaise la consultation. Le débat sur le nombre d'années de cotisations pour avoir droit à la retraite (trente-sept ou quarante ans) dépendra en effet largement des choix du gouvernement et des capacités contributives des salariés Combien les salariés sont-ils prêts à consacrer à cette amélioration ? Cette question n'a pas été abordée, et il semble bien que le ministre ne dispose pas encore d'éléments suffisants pour chiffrer les diverses hypothèses.

Avant de saisir le conseil des ministres d'un projet en bonne et due forme, Mme Questiaux a demandé aux syndicats et au patronat de faire part de leurs ultimes suggestions. Le débat risque alors d'être assez difficile, la C.G.T. notamment, étant très attachée à une vraie réforme et rappelant avec insistance les promesses des socialistes sur un réel avancement de l'âge de la retraite.

JEAN-PIERRE DUMONT.

LES ALLOCATIONS DE CHOMAGE SERONT RELEVÉES DE 7,43 % AU 1er OCTOBRE

Le conseil d'administration de l'Unedic, réuni mardi 29 septembre, a décidé de relever de 7,43 % le salaire de référence servant au calcul des allocations de chômage versées aux demandeurs d'emploi, à partir du 1er octobre. Une majoration exceptionnelle de 5,7 %, correspondant à l'amélioration du pouvoir d'achat du SMIC, était déjà intervenue, pour certaines indemnités, le 1er juillet, après la revalorisation « normale » du 1er avril, qui avait été de 6,64 %.

Au 1er octobre, l'allocation minimale de base passe de 75 F à 80,08 F par jour, la partie fixe (qui n'avait pas été augmentée au 1er juillet) étant portée de 26,50 F à 30,23 F. Les allocations de fin de droits passent de 28,30 F à 30,23 F par jour. Enfin, les indemnités forfaitaires journalières, dont bénéficient notamment certaines catégories de jeunes et les femmes seules, chefs de famille, sont respectivement élevées de 28,30 F à 30,23 F, de 42,45 F à 45,34 F et de 56,60 F à 60,46 F.

● *Le dépôt S.N.C.F. de Tarbes* (Hautes-Pyrénées) est occupé, depuis mardi soir 29 septembre, par des cheminots C.G.T., C.F.D.T. et autonomes, qui réclament une amélioration de leurs conditions de travail. Selon l'intersyndicale, 90 % des cent soixante-dix agents sont en grève. Le trafic des trains de marchandises est stoppé et un service minimal est assuré par les dépôts de Bayonne et de Toulouse, pour les trains de voyageurs.

M. RIGOUT SOUHAITE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT ENTRE L'ÉTAT ET RENAULT POUR FORMER ET EMBAUCHER DES JEUNES

Le développement de l'automatisation et de la robotique peut entraîner une augmentation du nombre de postes de travail, a estimé, mardi 29 septembre, M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle, devant les élus du comité d'établissement de Renault-Billancourt et des militants C.G.T.

« Si l'automatisation et la robotique, a-t-il ajouté, entraînent la *suppression de postes de* travail dangereux, insalubres, inintéressants, inhumains, elles doivent, en revanche, être créatrices d'emplois hautement qualifiés. » M. Rigout a suggéré la conclusion d'un « contrat pluriannuel » entre l'Etat et la Régie pour former et embaucher un « nombre régulier » de jeunes.

Auparavant, le ministre communiste, ancien ouvrier métallurgiste, qui a reçu un accueil chaleureux de la part des ouvriers de Renault, avait visité le laboratoire robotique et le service de formation aux techniques avancées. Les journalistes n'ont pas été autorisés par la direction de la Régie à suivre M. Rigout dans sa visite des ateliers.

Les négociations sur la durée du travail

RUPTURE DANS LES BANQUES...

Les négociations sur la durée du travail dans le secteur bancaire ont été rompues, mardi 29 septembre, après que les représentants patronaux de l'Association française des banques (A.F.B.) eurent refusé de s'engager, comme le demandaient les syndicats, sur « *l'objectif des 35 heures hebdomadaires avec création d'emplois* ». L'A.F.B. a considéré qu'il s'agissait là « *d'un préalable qui se situe hors du protocole d'accord interprofessionnel du 17 juillet* », et a proposé « *les 39 heures nominales, qui équivalent à 38 h. 30 effectives* ».

Les cinq organisations syndicales (C.G.T., C.F.D.T., F.O. C.F.T.C. C.G.C.), qui représentent les deux cent trente mille salariés de cette branche professionnelle, ont alors quitté la salle, assurant que l'A.F.B. voulait « *remettre en cause les avantages acquis* », notamment en instituant des équipes de travail « chevauchantes » pour permettre un allongement de la durée d'ouverture des guichets. Aucun autre rendez-vous n'a été fixé, les syndicats attendant de « *nouvelles propositions patronales* ».

... et divergences dans la métallurgie

Dans le secteur de la métallurgie (deux millions six cent mille salariés), la première réunion a été consacrée, mardi, à l'exposé des propositions patronales : cinquième semaine de congés payés en 1982, *semaine légale de 39 heures* et réduction effective d'une heure en deux étapes (janvier et juillet 1982), avec une compensation financière de 50 % pour les 73 % de salariés qui travaillent actuellement plus de 40 heures.

Pour les syndicats, ces propositions font apparaître des « *divergences très importantes* ». Ainsi, la C.F.T.C. estime que « *de nombreux avantages acquis sont remis en cause* » et que « *la négociation est d'ores et déjà bien compromise* », tandis que la C.G.T. considère que les offres patronales sont « *insuffisantes et provocatrices* ».

NOUVELLE AGGRAVATION DES DÉPENSES D'ASSURANCE-MALADIE EN AOUT

La croissance des dépenses d'assurance-maladie s'est accélérée en août, après un léger fléchissement en juillet. Selon la Caisse nationale de l'assurance-maladie des travailleurs salariés (C.N.A.M.T.S.), le rythme annuel d'évolution de ces dépenses est passé de +17 % entre juillet 1980 et juillet 1981 à 18,4 % d'août 1980 à août 1981.

En un mois, le taux de variation a été de + 1,5 %. La progression des dépenses en soins de santé est « *quasi générale* » pour les différents postes (+ 18,8 % fin août contre + 17,5 % fin juillet).

La croissance des frais de séjour hospitaliers s'est accélérée (passant, en rythme annuel, de 15,2 % en juillet à 17,6 % en août) en raison d'un afflux de demandes de remboursement par les hôpitaux, explique le communiqué.

Les honoraires du secteur privé sont eux aussi en progression plus rapide (de 17,5 % fin juillet à 18 % fin août). La croissance des seuls honoraires médicaux se situe à + 20,8 % contre 20,3 %.

Les prescriptions sont elles aussi plus nombreuses, leur taux d'évolution annuel passant de 21,8 % fin juillet à 22,1 % fin août (les dépenses pharmaceutiques augmentant de + 23,8 % contre + 23,7 %, les actes de biologie de +19,9 % contre +19,1 %). Enfin, les dépenses d'indemnisation des arrêts de travail pour maladie marquent également une tendance à la hausse (+ 13,8 % fin août contre + 12,5 % fin juillet).

FAITS ET CHIFFRES

Agriculture

● *La production française de maïs n'atteindra que 8,8 millions de tonnes*, contre 9,254 millions de tonnes l'an passé, a annoncé M. Marcel Cazalé, président de l'Association des producteurs de maïs. Les rendements sont par contre en hausse, de l'ordre de 54 à 57 quintaux par hectare contre 53 en 1980. La diminution de la production s'explique par celle des surfaces consacrées au maïs, plus de 100 000 dans le Bassin parisien, au profit le plus souvent de blé. L'A.G.P.M. rappelle que la Communauté européenne est défi*citaire en maïs, d'environ 10 mil*lions de tonnes.

● *Un Italien, M. Emo Capodilista*, a été nommé président du Comité des organisations professionnelles agricoles (COPA) de la Communauté européenne. Il succède à M. Konstantin von Heereman, président de l'association des paysans allemands.

● *« Consommateurs et contribuables face à la politique agricole » :* la Société française d'économie rurale publie sur ce thème controversé des transferts en faveur de l'agriculture les principaux rapports de la session qu'elle a organisée en mars 1981, dans les deux numéros de la revue *Economie rurale* de septembre et d'octobre. (SFER, 4, rue Hardy, 78 000 Versailles. C.C.P. 7 101 51 J Paris. Prix par numéro : 55 F.)

Commerce

● *Les ventes de moules espagnoles interdites en Ille-et-Vilaine.* — Le préfet d'Ille-et-Vilaine a indiqué, mardi 22 septembre, aux commerçants du département, que l'importation et la commercialisation de moules espagnoles étaient interdites. Cette décision a été prise à la suite de l'intoxication dans onze provinces d'Espagne de plus de deux mille personnes qui avaient consommé des moules avariées

● *Création d'une association Commerce et informatique.* — Créée par l'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie (APCCI), le conseil national du commerce (C.N.C.), la C.G.P.M.E. et la confédération *nationale des commerces* de gros (C.N.C.G.), l'association Commerce et informatique est présidée par M. Jacques Dermagne, président du C.N.C. L'association veut être l'interlocuteur privilégié du commerce face aux grands constructeurs de matériels informatiques, les sociétés de service, les banques et les administrations.

* A.P.C.C.I., 45, avenue d'Iena 75116 Paris ; tél. : 720-65-65.

Social

● *Le tribunal de commerce de Paris* confirme officiellement la poursuite d'exploitation, jusqu'au 15 décembre, de l'imprimerie Lang, en règlement judiciaire depuis le 15 janvier, afin de permettre aux pouvoirs publics de présenter une solution de relance. On précise de sources syndicales que l'hypothèse la plus favorable serait celle d'une reprise par la Société nationale des entreprises de presse (SNEP), pendant un ou deux ans, en attendant un rachat par des partenaires privés.

● *Les cheminots de Belfort étendent leur mouvement à Montbéliard.* — Les cheminots du dépôt de Belfort, qui ont engagé le 27 septembre une grève avec occupation des locaux et perturbé le trafic (*le Monde* du 30 septembre), ont étendu le 29 septembre leur action à la gare de Montbéliard, où plusieurs trains ont été bloqués. Les trains de voyageurs ont été retardés de deux à trois heures et les trains de marchandises, notamment à destination des usines Peugeot de Sochaux, sont restés immobilisés en gare.

● *L'avenir des Papeteries de La Chapelle-Darblay,* entreprise en règlement judiciaire depuis décembre 1980, a fait l'objet d'un rapport établi par l'expert désigné par le tribunal de commerce et remis aux pouvoirs publics. Selon la *fédération C.F.D.T.* papier-carton, ce rapport « *proposerait la spécialisation de chaque usine, celle de Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime) dans le papier à usage graphique et celle de Grand-Couronne (Seine-Maritime) dans le papier journal.* ».

Pour la C.F.D.T., « *une des premières conséquences de cette spécialisation serait de réduire de moitié la production de papier journal français* ». « *La poursuite de l'activité provisoire jusqu'à fin mars ne doit en aucun cas contribuer au pourrissement de la situation* », poursuit la C.F.D.T.

● *La S.N.C.F. et la décentralisation.* — La fédération C.G.T. des cheminots demande l'« *annulation pure et simple* » des décisions prises par le gouvernement de M. Barre consistant à transférer « *deux grands services* » de la S.N.C.F. (approvisionnements et comptabilité) à Lyon et à Lille. Le coût de cette opération s'élèverait, selon la C.G.T., à plusieurs dizaines de millions de francs.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	5,5650	5,5700	+ 90	+ 130	+ 130	+ 180	− 150	− 10
$ can.	4,6230	4,6300	− 80	− 10	− 120	− 40	− 650	− 450
Yen (100)	2,3940	2,4040	+ 200	+ 280	+ 400	+ 470	+1000	+1200
D.M.	2,3950	2,4020	+ 120	+ 180	+ 240	+ 290	+ 580	+ 700
Florin	2,1520	2,1580	+ 80	+ 140	+ 180	+ 240	+ 440	+ 540
F.B. (100)	14,6330	14,6580	−1300	− 800	−1650	−1100	−3000	−2100
F.S.	2,8150	2,8220	+ 150	+ 220	+ 300	+ 450	+ 800	+ 950
L. (1 000)	4,7350	4,7440	− 700	− 500	−1300	−1100	−5900	−2200
£	10,0020	10,0180	+ 180	+ 300	+ 300	+ 450	+ 300	+ 600

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	11 3/4	12 1/4	11 3/4	12 1/4	11 3/4	12 1/4	12	12 1/2
$ E.-U.	15 1/2	16	16 1/4	16 3/4	16 3/4	17 1/4	17 3/4	18 1/4
Florin	12	12 1/2	12 3/4	13 1/4	12 3/4	13 1/4	12 3/4	13 1/4
F.B. (100)	15	20	26	30	24	29	20	24
F.S.	4 1/2	5 1/2	10 1/2	11	10 3/4	11 1/4	11	11 1/2
L. (1 000)	27	30	32	35	32	35	30	34
£	14 3/4	15 1/4	16	16 1/2	16 1/4	16 3/4	16 1/4	16 3/4
F. français	50	60	31	34	28	32	24	28

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

CONJONCTURE

« LE PLAN INTÉRIMAIRE COMPORTERA DES ORIENTATIONS INDUSTRIELLES » déclare M. Pierre Mauroy

Relance économique et partage du travail sont les deux priorités que M. Mauroy, a assignées au plan intérimaire de deux ans, après avoir participé, le mardi 29 septembre, dans les locaux du Commissariat général du Plan aux travaux de la commission chargée de la préparation du plan de deux ans.

Le plan intérimaire doit faire l'objet d'un projet de loi dont aura à connaître le conseil des ministres du 14 octobre. Ce sera « *plutôt un programme qu'un plan* », a précisé M. Mauroy, tout en redisant qu'il était « *indispensable pour assurer la transition entre l'ancienne et la nouvelle gestion* ».

Son principal objectif sera la lutte contre le chômage ; il aura toutefois une « *dimension industrielle* ». « *Le développement industriel doit être discuté là où s'élabore le plan* », a dit le premier ministre. S'il n'est pas question de prévoir le plan de charges, a souligné M. Mauroy, de chacune des entreprises qui vont être nationalisées, il est nécessaire « *de fixer les orientations du développement industriel* ».

M. Rocard, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, a rappelé que le gouvernement présentera au Parlement dans le cadre du budget, un rapport récapitulant l'ensemble des investissements créateurs d'emplois inscrits dans la loi de finances et qui sont en cohérence avec le Plan.

LE PRIX DU PAIN POURRAIT ÊTRE TAXÉ DANS LES ARDENNES ET LES ALPES-MARITIMES

Le prix du pain pourrait être taxé par les préfets en cas d'abus. Un arrêté qui doit être soumis, pour avis, le jeudi 1er octobre au comité national des prix leur en donnera la latitude, apprend-on dans les milieux informés. Les boulangers des Ardennes et ceux des Alpes-Maritimes pourraient être les premiers à voir s'appliquer cette réglementation.

Une mesure de taxation avait déjà été prise au début d'août d'abord puis au début de septembre à l'encontre de débitants de boissons, d'hôteliers et de propriétaires de terrains de camping dont les prix avaient été jugés excessifs. « *Si les professionnels ne font pas le ménage, nous passerons à un autre genre d'exercice* » avait déclaré M. Delors.

Le président de la Confédération nationale de la boulangerie avait recommandé aux professionnels de respecter un engagement de ne pas augmenter le prix du pain de plus de 8 % entre le 1er août et le 31 décembre.

PÊCHE

DÉBLOCAGE A BRUXELLES

Les Dix se mettent d'accord sur de nouvelles règles d'organisation du marché du poisson

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Pour la première fois depuis des années, les ministres chargés de la pêche dans les dix pays de la Communauté, réunis mardi 29 septembre, à Bruxelles, sont parvenus à une série d'accords. *« C'est un premier pas vers une politique commune de la pêche »,* a commenté M. Louis Le Pensec, le ministre français de la mer, au terme de la session. Les dirigeants de la pêche industrielle française qui, comme à leur habitude, avaient fait le déplacement bruxellois, se sont félicités de la manière dont M. Le Pensec avait mené cette négociation.

Certes, les problèmes les plus controversés sur lesquels bute depuis des années la définition d'une politique commune — à savoir l'accès aux zones de pêche entourant le Royaume-Uni et la répartition entre les Etats membres des quotas de capture autorisée — n'ont pas été abordés. Les Français et les Britanniques, qui (au moins en ce qui concerne l'accès) s'opposent le plus vivement, étaient conscients que le travail de préparation politique accompli au cours des dernières semaines n'était pas encore suffisant pour que les divergences entre les deux pays aient quelque chance d'être aplanies.

Une satisfaction pour les Allemands

Le débat de mardi a porté principalement sur la révision des règles organisant le marché du poisson. Il a été entendu, comme le souhaitaient les Français, que le rôle et les pouvoirs des organisations de producteurs seraient accrus. En outre, comme le demandaient Londres et Paris, les Dix ont décidé de renforcer la protection contre les importations de poisson en provenance des pays tiers. Périodiquement, en effet, des importations massives faites en dessous des « prix de référence » fixés par les Dix viennent gravement déséquilibrer le marché communautaire.

La réglementation, telle qu'elle existait jusqu'ici, ne permettait pas à la commission ni aux Etats membres d'agir en temps voulu. Désormais, en cas de perturbation grave provoquée sur le marché par des importations à bas prix, la commission disposera d'un délai de trois jours pour convoquer un « comité de gestion » et arrêter les mesures de sauvegarde nécessaires.

Cette réforme de la réglementation du marché du poisson a été obtenue non sans mal, car les pays membres qui sont importateurs et transformateurs, tels le Danemark, les Pays-Bas ou la R.F.A., y étaient plutôt opposés. Cependant, une fois qu'elle a été acquise, les Britanniques (comme cela était entendu), ont donné leur feu vert à la signature d'accords de pêche, signature qu'ils bloquaient depuis plus d'un an, avec le Canada, la Suède et les îles Feroë.

Obtenir l'officialisation de l'accord avec le Canada constituait, et de loin, le principal objectif de la délégation allemande : il faut se souvenir qu'au printemps passé, la flotte allemande de haute mer qui, traditionnellement, pêche au large des côtes canadiennes, a perdu une campagne entière, en raison du veto opposé par les Britanniques à la conclusion de l'accord avec Ottawa.

Sur le plan tactique, on peut évidemment craindre que les Allemands, ayant vu de la sorte leur principale revendication satisfaite, ne se montrent désormais moins empressés lorsqu'il s'agira de défendre, contre les Britanniques, les demandes françaises portant sur l'accès aux zones de pêche. Le précédent gouvernement français avait toujours refusé de dissocier les principaux volets de la négociation sur la pêche. C'était là une ligne difficile à tenir, à partir du moment où le Royaume-Uni, qui y était jusque-là, lui aussi, opposé, acceptait la mise au point d'un compromis partiel.

Ph. L.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOGÉPARGNE
SICAV

L'assemblée générale ordinaire qui s'est réunie le 25 septembre 1981 sous la présidence de M. Jean-Paul Fournel, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1981.

Au cours de cet exercice, marqué par une accélération de la hausse des taux d'intérêt à long terme, les obligations ont vu leur cours fléchir d'environ 16 %. La politique de gestion mise en œuvre par SOGEPARGNE a cependant permis de limiter à 9,3 % la baisse de la valeur liquidative qui s'établit à 244,84 F contre 269,82 F un an auparavant.

En fin d'exercice le portefeuille d'obligations françaises avait une vie moyenne de 6,2 ans et offrait un taux de rendement actuariel de 17,6 %.

Le compte de résultats permet la mise en paiement d'un dividende en nouvelle augmentation, de 25 F net, assorti d'un crédit d'impôt de 2,65 F, soit un revenu global de 27,65 F qui représente 12,56 % de la valeur en capital de l'action en fin d'exercice.

Le dividende sera mis en paiement le 5 octobre 1981, contre remise du coupon n° 28 aux guichets des banques suivantes :
— Société Générale ;
— Banque de Paris et des Pays-Bas ;
— Banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet ;
— Société Générale Alsacienne de Banque ;
— Société Centrale de Banque.

Les actionnaires de SOGEPARGNE pourront jusqu'au 4 janvier 1982 réinvestir le dividende net en souscrivant des actions de la SICAV sans droit d'entrée.

vallourec

Au 30 juin 1981, le résultat net est de 29 236 194,81 francs.

Ce résultat est obtenu après 88 900 000 francs d'amortissements des immobilisations, 8 850 000 francs d'amortissements des frais de premier établissement et diverses provisions.

Le résultat du premier semestre 1980 était une perte de 6 033 172,90 francs après 92 345 000 francs d'amortissements des immobilisations et 8 835 000 francs d'amortissements des frais de premier établissement.

La progression très sensible du résultat net est la conséquence de la conjoncture favorable dans les domaines de l'énergie, et de la prospection pétrolière en particulier.

Le chiffre d'affaires de Vallourec, du premier semestre 1981, a été de 2 966 155 038 francs contre 2 551 147 229 francs pour la période correspondante de 1980, soit une progression de 16,3 %.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires consolidé du groupe du premier semestre 1981 a été de 5 816 millions de francs, en progression de 5,6 %. Cette progression a été limitée compte tenu de la cession de certaines participations anciennement consolidées (notamment Arnosig).

SOPROLOISIRS-ETERLOU S.A.

AUGMENTATION DU CAPITAL

Soproloisirs-Eterlou est une société anonyme qui a pour but d'acquérir en toute propriété une résidence hôtelière de trente chambres, « L'Eterlou », située dans la station-village de Risoul-1850 dans les Hautes-Alpes.

La S.A. Soproloisirs-Eterlou procède actuellement à une augmentation de capital par émission de 5 522 actions de 1 000 F de nominal.

La souscription de 5 actions ou plus vous permet de bénéficier :
— d'un rendement de l'ordre de 3 % à 4 % par an ;
— d'un rabais de 20 % sur vos frais d'hébergement ;
— des avantages de la loi Monory.

Le patrimoine immobilier de la S.A. Soproloisirs-Eterlou fait de votre investissement un placement pierre pour un montant minimum de 5 000 F.

Soproloisirs se veut être une chaîne de petits hôtels de tourisme situés dans des cadres touristiques de première qualité.

La note d'information de la S.A. Soproloisirs-Eterlou, mise à la disposition du public à l'occasion de l'augmentation de son capital par appel public à l'épargne, a reçu le visa de la C.O.B. n° 81-60 en date du 21 avril 1981. Elle est disponible au siège social. La notice légale a été publiée au B.A.L.O. le 25 mai 1981.

Je désire en savoir plus et je vous prie de m'adresser la note d'information sur l'augmentation de capital de Soproloisirs-Eterlou.

Nom .... Prénom ....

Adresse ....

Tél. bureau .... Tél. domicile ....

A retourner à : Soprofinance, 50, rue Castagnary, 75015 Paris. Tél. 532-47-10.

RÉGIONS

Languedoc-Roussillon

Des incidents marquent l'inauguration de la gare de Montpellier

De notre correspondant

Montpellier. — Le ruban tricolore barrant l'accès au hall de la nouvelle gare de Montpellier n'a pas été coupé, comme prévu, mardi 29 septembre, à 16 h. 30. Le maire, M. Georges Frêche, député P.S., a refusé d'inaugurer les installations. A l'heure prévue, s'adressant au public rassemblé devant la gare, il a expliqué sa décision par le refus du bureau régional de FR 3 Languedoc-Roussillon d'assurer le reportage de la manifestation autrement que par des vues fixes.

« Il s'agit d'un problème de fond concernant l'information, a-t-il déclaré. *Depuis des années nous n'avons pas exercé de pression sur la presse, mais nous refusons d'inaugurer dix-huit mois de travail avec la participation financière des Montpelliérains dans ces conditions. Nous n'avons pas supporté dix ans de censure pour je ne sais quel anti-notabilisme. Si on ne filme pas les élus de la région, cela revient à dire qu'on ne filme pas les élus de gauche largement majoritaires. Je proteste au nom du conseil municipal. »*

Le ruban n'a pas été coupé, mais le programme, après le départ des élus municipaux et départementaux de la majorité, s'est déroulé comme prévu.

Le directeur régional de la S.N.C.F., M. Robert Clemenceau, a fait visiter aux personnalités, parmi lesquelles M. Jacques Barel, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, les nouveaux aménagements.

La gare de Montpellier, la plus importante du Languedoc-Roussillon, a réalisé 50 millions de francs de recettes en 1980. Elle accueille dix mille voyageurs par jour et quinze mille en fin de semaine.

Le rédacteur en chef du BRI de Montpellier, M. Jacky Davin, estime que l'inauguration elle-même et la vue de personnalités buvant une coupe de champagne ne constituent pas une information en soi. *« J'ai voulu,* nous a-t-il dit, *montrer la gare, c'est-à-dire l'outil, les avantages qu'il offre, les efforts accomplis, le pourquoi des choses. Nous connaissons d'une façon générale toute inauguration. Nous avons, en revanche, réalisé et programmé pour le soir même un reportage complet avec plusieurs interviews sur les nouvelles installations. Quand le maire de Montpellier nous accuse de ne pas vouloir filmer les notables, ce n'est pas exact... C'est ainsi que j'avais déjà pris rendez-vous avec M. Frêche pour ce jeudi 1er octobre en vue d'un magazine sur la politique culturelle de la ville de Montpellier. »*

Le reportage, diffusé à 19 h. 20 le mardi 29 septembre dans le cadre des informations régionales, montrait les différents aménagements de la gare et comportait les interviews de M. Robert Clemenceau et de M. Jean Vinconneau, chef de gare. Il s'y ajoutait, en studio, le témoignage d'un cheminot, M. Yves Garcia, contrôleur chargé de l'accueil.

ROGER BÉCRIAUX.

Transports

● *Les activités de British Airways.* — Après la publication d'un article sur les difficultés de British Airways (*le Monde* du 12 septembre), M. A. Gray, directeur général de la compagnie pour la France, l'Algérie et la Tunisie, nous écrit : *« La British Airways ne supprime pas son département « cargo » mais ses vols « tout cargo » opérés actuellement par un Boeing-747 F et trois Boeing-707 F. Au cours de l'exercice 1980-1981, British Airways a transporté 1 160 000 tonnes / kilomètres de marchandises et courrier sur ses lignes internationales, la classant en quatrième position mondiale. 82 % de ce tonnage a voyagé dans les soutes des avions passagers. »*

REÇUS PAR M. MAUROY

Les présidents des conseils régionaux se disent prêts à collaborer au plan anti-chômage

« Les régions et les collectivités locales ont un rôle essentiel dans la bataille de l'emploi », a déclaré, mardi 29 septembre, M. Pierre Mauroy aux vingt-deux présidents de conseils régionaux qu'il recevait à l'hôtel Matignon.

En présence de M. Michel Rocard, ministre du plan et de l'aménagement du territoire (il doit lui-même recevoir les présidents des conseils régionaux le 6 octobre), et de M. Jean Auroux, ministre du travail, le premier ministre voulait présenter les grandes lignes de son plan anti-chômage et notamment la mise en œuvre des contrats de solidarité.

« Il revient aux élus de prendre en charge les instruments que le gouvernement et la loi mettent désormais à leur disposition », indique un communiqué de l'hôtel Matignon, qui ajoute que M. Mauroy *« s'est affirmé prêt à examiner favorablement toutes les propositions qui conduiraient à une mise en œuvre plus rapide et plus cohérente des moyens régionaux dépendant encore actuellement de l'Etat ».* A propos des contrats de solidarité, le communiqué précise qu'il faut *« mettre en place un système qui puisse être pris en charge sur le terrain par les élus, les partenaires sociaux, l'administration et qui puisse s'adapter aux réalités de chaque entreprise, de chaque bassin d'emploi ».*

Le premier ministre a demandé aux conseils régionaux de créer dans chaque région un comité d'action régionale pour l'emploi.

Au terme de cette rencontre, les présidents des conseils régionaux se sont, dans l'ensemble, déclarés prêts à participer à la lutte contre le chômage. Bien entendu, les membres de la majorité (douze P.S. et un M.R.G.) ont particulièrement manifesté leur approbation. Ainsi, M. Noël Josèphe, successeur de M. Mauroy à la présidence du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, a déclaré : *« Nous allons mobiliser tous les moyens pour aider le gouvernement dans cette action. »*

Les neuf présidents membres de l'opposition ont, pour leur part, publié un communiqué dans lequel ils reconnaissent que les régions peuvent jouer un rôle « *complémentaire* » dans la lutte contre le chômage. Mais ils ajoutent : *« Dans l'état actuel des choses la restauration du plein emploi en France relève de la responsabilité du gouvernement. S'il advenait que la politique qu'il préconise conduise la France à l'échec, il en porterait seul la responsabilité. Or les présidents des conseils régionaux de l'opposition constatent que, depuis le 10 mai, la situation économique de la France s'est rapidement dégradée. Jusqu'à présent, les régions ont apporté leur contribution à la vie économique de la nation. Les présidents des conseils régionaux de l'opposition affirment qu'elles ne pourront continuer à jouer utilement un rôle complémentaire à celui de l'Etat qu'à condition de réserver pour l'essentiel leurs budgets à la réalisation d'investissements publics d'intérêt général. »*

Rhône-Alpes

UN CONSEIL RÉGIONAL FANTASMAGORIQUE

De notre correspondant

Lyon. — *« Le conseil régional ? C'est fantasmagorique »* Cette opinion d'un nouveau député socialiste, qui a découvert un siège à Charbonnières institutionnellement placé sous son siège du Palais-Bourbon (car les députés sont membres de droit des conseils régionaux), résume une impression largement partagée par des observateurs extérieurs. Les ordres du jour du samedi 26 et du lundi 28 septembre n'avaient certes rien d'exaltant : discussions autour des réponses à apporter au questionnaire relatif au plan intérimaire ; bilan régionalisé du VIIe Plan ; ratification d'un schéma régional de tourisme qui dormait dans les tiroirs ; adoption d'un budget complémentaire. Mais ce programme n'explique pas entièrement des débats monocordes.

D'un côté, on a vu la gauche reprocher à la droite *« de n'avoir pas bien compris »* le sens des scrutins de mai et juin derniers. De l'autre, on a pu entendre la majorité du conseil se plaindre de l'absence de concertation et des conditions de consultation de l'assemblée, qualifiée par le président de la commission du Plan de « mascarade ».

Au cours des débats, deux vedettes : MM. Louis Besson, député de Savoie et socialiste, et Henri Jourdana, lyonnais et modéré. Le premier souhaitait que la priorité des priorités soit reconnue, comme sur le plan national, à la lutte contre le chômage ; le second a assuré que *« personne n'est insensible à l'emploi ».* Discours stéréotypés, dont on peut légitimement se demander si les seuls vrais destinataires ne sont pas les journalistes de la presse régionale, au demeurant bien plus assidus que la majorité des conseillers. Un exemple concret ? Samedi matin, une heure après l'ouverture des débats, le président, M. Charles Berandier (modéré), — qui inaugurait ce jour-là ses fonctions, — est parti en compagnie du préfet de région, M. Olivier Philip. Motif : le ministre de la défense, M. Charles Hernu, un élu régional, dévoilait une plaque commémorative à Rillieux-le-Pape (1). Le président benjamin, M. Michel Barnier (R.P.R.), député de Savoie, prit le relais en douceur.

Tout cela ressemble à un débat escamoté privé d'enjeu, qui ne motive pas les ténors politiques, de M. Raymond Barre (app. U.D.F. à M. Hubert Dubedout (P.S.), en passant par M. Francisque Collomb (Mod.) et M. Michel Noir (R.P.R.). La région Rhône-Alpes, dont on salue à l'envi « le rôle pilote », le « dynamisme économique », mérite décidément mieux que ces assemblées ronronnantes, qui digèrent des dossiers techniques préparés par l'administration.

CLAUDE RÉGENT.

(1) C'est là que siège le Conseil régional Rhône-Alpes.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

30 septembre 1981

Hausse très diversifiée des actions « nationalisables »

Le point de mire de cette séance de mercredi est naturellement le sort réservé par la Bourse aux valeurs « nationalisables » dont la cotation reprenait ce jour.

A titre préventif, la Chambre syndicale des agents de change avait prévu de limiter à 20 % les écarts de cours possibles par rapport à ceux qui prévalaient le 8 septembre 1981, dernier jour de cotation.

Cette clause n'a pratiquement pas joué dans la mesure où la hausse a été particulièrement diversifiée selon le cas particulier de chaque action « nationalisable ».

Ainsi, Paribas gagne à peine plus de 4 %, tandis que P.U.K. s'adjuge 18 %, Rhône-Poulenc et Thomson-Brandt restant « collées » au seuil de 20 % de hausse autorisée et ne pouvant, de ce fait, être cotées initialement.

Parmi les autres titres, on relève Suez (+ 13 %), C.G.E. et C.I.O. (+ 9 %), et C.C.F. (+ 6 %), tandis que, à l'inverse, Jeumont, Pompey et Vallourec perdent 4 % à 5 % par rapport à la veille.

Au total, abstraction faite de ces cas particuliers, la hausse de la cote reste modérée : 1,5 % environ en termes d'indicateur, de nombreux opérateurs attendant de connaître le détail exact du budget 1982 de la France dont le contenu a été adopté en conseil des ministres.

Le lingot poursuit son avance pour atteindre 94 795 F (+ 945 F) tandis que le napoléon, en baisse de près de 5 F mardi, en regagne le double, à 946 F.

Nette hausse du dollar, à 5,5750 F, tandis que la devise-titre se négocie à 7,20/7,25 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

GEOPHYSIQUE. — Classée au troisième rang mondial dans sa spécialité, la *Compagnie générale de géophysique* fera son entrée, le 22 octobre, à la cote officielle de la Bourse de Paris, le prix d'offre minimum déterminé à cette occasion devant se situer entre 1 000 et 1 200 francs. Spécialisée dans l'étude du sol et du sous-sol, la C.G.G. a réalisé, en 1980, un chiffre d'affaires consolidé de 1,7 milliard de francs.

GROUPE BIC. — Le groupe a réalisé, au premier semestre 1981, un chiffre d'affaires de 2,01 milliards de francs contre 1,61 milliard durant la période comparative du précédent exercice, soit une augmentation de 25 %, le bénéfice net après impôt ressortant à 137,1 millions de francs, contre 107,3 millions, tandis que le bénéfice net (part de Bic) se situait à 108,9 millions de francs (contre 86,6 millions). La progression du bénéfice net par action est sensiblement identique (26 %), sur la base de 31,51 F au premier semestre 1981, contre 25,06 F au premier semestre de l'exercice antérieur.

THOMSON-LUCAS/A.B.G.-SEMCA. — Thomson-Lucas s'est porté acquéreur, par application en Bourse, le vendredi 25 septembre, de 169 464 actions de la société A.B.G.-Semca, appartenant à la Compagnie financière de Suez et à un groupe d'actionnaires représentés par l'actuel président, soit 28,09 % du capital de cette société. Cette acquisition a été faite en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur. Thomson-Lucas souhaite développer la société en association avec les deux actionnaires industriels étrangers Westland (*Grande-Bretagne*), qui possède 19,8 % du capital, et Garett (Etats-Unis), qui en possède 16,9 %.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	28 sept.	29 sept.
Valeurs françaises	86,4	88,1
Valeurs étrangères	129,7	

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	89,9	91,4

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 30 sept. .... 18,5 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	29/9	30/9
1 dollar (en yens)	230,70	231,55

NEW-YORK

Nouveau redressement

Beaucoup plus calme que la veille, le marché new-yorkais a poursuivi son redressement, l'indice Dow Jones mettant 5,33 points à son actif, à 847,89.

Wall Street est restée apparemment insensible aux prédictions de M. Joe Granville. « *Je me suis complètement trompé* » a admis le « gourou » mais « *le marché est structuré pour vous faire perdre de l'argent et une séance ne fait pas le printemps* » a-t-il précisé.

Selon une étude que vient de publier la Wharton School of Economics, il convient de s'attendre à des déficits budgétaires sans précédent, à une aggravation du chômage et à des taux d'intérêt qui devraient se maintenir aux niveaux élevés qu'ils connaissent actuellement, cet organisme estimant cependant que l'ensemble de ces éléments ne permet pas d'anticiper une phase de récession économique aux Etats-Unis dans l'immédiat.

Cantonné dans une grande prudence, le marché new-yorkais attendra d'en savoir peut-être un peu plus à l'occasion de la conférence de presse que doit donner jeudi prochain le président Reagan.

Pour l'instant, il s'est contenté d'emmagasiner 1 195 hausses face à 361 replis (315 titres étant inchangés), tandis que le volume d'affaires était ramené à 49,80 millions d'actions contre 61,32 millions la veille.

VALEURS	Cours 28 sept.	Cours 29 sept.
Alcoa	26 1/4	26 3/4
A.T.T.	58	57 1/2
Boeing	24 1/4	24
Chase Manhattan Bank	51 3/4	49 5/8
Du Pont de Nemours	38 3/8	38 1/8
Eastman Kodak	65 1/4	65 5/8
Exxon	30 7/8	31 1/8
Ford	19 3/4	19 5/8
General Electric	54 1/8	54 7/8
General Foods	28 1/4	28 1/2
General Motors	44 1/4	44 5/8
Goodyear	17 3/4	17 5/8
I.B.M.	54 7/8	53 1/8
I.T.T.	26 5/8	26 5/8
Mobil Oil	25 3/8	26 3/8
Pfizer	42 5/8	43 1/8
Schlumberger	54 1/2	52 3/8
Texaco	33 1/8	33 1/8
U.A.L. Inc.	19 1/4	19 3/8
Union Carbide	47 3/8	48 1/4
U.S. Steel	25 1/2	26 1/4
Westinghouse	24 1/2	25
Xerox Corp.	43	42 1/2

BOURSE DE PARIS 30 SEPTEMBRE COMPTANT

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	160 20	166 60 d
Aciers Peugeot	75	78
Actibail	119	122
Agence Havas	571	569
A.G.F. (St Cent.)	712	710
A.G.P. Vie	2540	2540

Compartiment spécial — HORS-COTE

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2664	4,5 % 1973	2489	2479	2479	2466
2946	C.N.E. 3 %	2940	2940	2950	2880
480	Air Liquide	480	477 10	472	470 10
330	Als. Superm.	331	331 10	331 10	331 10
310	Eurafrance	296 50	298	299	299
725	Europe n° 1	710	710	715	710
620	Facom	508	520	518	510
142	Finextel	142	141 50	142	140 20
295	Penhoet	296	295	295	290
300	Pernod-Ricard	296 10	296	296	290 10
265	U.I.S.	270 50	275	275	270
115	U.C.B.	105	100 50	102 80	102 50
330	Gen. Motors	311	318	317	312
144	Ford Motors	141 50	138 80	138 80	138 80
310	Free State	285	287	290	281 50
165	Gencor	145 90	148	150	148
385	Gén. Electr.	385	394 30	393 50	393 50
435	West Hold.	408 90	408	418	400
340	Xerox Corp.	314	306	306 50	....
2 97	Zambia Corp.	2 74	2 72	2 73	2 72

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 30/9	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 507	5 567	5 420	5 680
Allemagne (100 DM)	239 470	239 970	233	245
Belgique (100 F)	14 642	14 669	12 800	13 500
Pays-Bas (100 fl.)	215 050	215 670	208	220
Danemark (100 krd)	76 200	76 250	72	77 500
Norvège (100 k)	93 120	93 910	....	....
Grande-Bretagne (£ 1)	9 915	10 102	9 650	10 250
Grèce (100 drachmes)	9 720	9 755	....	....
Italie (1 000 lires)	4 715	4 722	4 500	4 900
Suisse (100 fr.)	282	281 950	272	285
Suède (100 krs)	98 950	99 450	94 500	100
Autriche (100 sch)	34 110	34 220	33	34 600
Espagne (100 pes.)	5 760	5 788	5 500	5 900
Portugal (100 esc.)	8 520	8 530	7	8
Canada ($ can 1)	4 575	4 620	4 620	4 750
Japon (100 yens)	2 391	2 401	2 300	2 430

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 30/9
Or fin (kilo en barre)	93700	94500
Or fin (en lingot)	93850	94795
Pièce française (20 fr)	936	946
Pièce française (10 fr)	512	514 90
Pièce suisse (20 fr)	800	830
Pièce latine (20 fr)	779 90	780
Souverain	834	840
Pièce de 20 dollars	4198 80	4180 40
Pièce de 10 dollars	2150	2180
Pièce de 5 dollars	942 50	.....
Pièce de 50 pesos	3802	3811
Pièce de 10 florins	770	768

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

2. POLOGNE : « Jeux et enjeux », par André Fontaine ; « Le socialisme en question », par Jacques Madaule ; « Qu'aurait dit de Gaulle ? », par Stanislaw Gajewski.

ÉTRANGER

3. L'ÉVOLUTION EN POLOGNE
— La direction de Solidarité est blâmée pour la façon dont elle a conclu le compromis sur l'autogestion.
3-4. EUROPE
— ITALIE : M. Spadolini présente au Parlement ses projets de lois économiques.
4. AMÉRIQUES
— ÉTATS-UNIS : le président Reagan exprime ses vues fort conservatrices sur la criminalité.
5. AFRIQUE
— ZAIRE : le président Mobutu est parvenu à venir à bout d'une conjonction de facteurs « déstabilisants ».
5. PROCHE-ORIENT
6. DIPLOMATIE
7. ASIE
— AFGHANISTAN : « Imposteurs et héros de la résistance » (II), par Jean Bertolino.

POLITIQUE

8-9. Le débat sur les immigrés au Palais-Bourbon.
9. Le projet de budget.
10. Le débat sur la peine de mort au Sénat.
— DÉFENSE.

SOCIÉTÉ

11. La France et la Convention européenne des droits de l'homme.
— « Engagement tenu, étape franchie », point de vue, par Henri Noguères.
12. « Les enfants de l'aide sociale » (III), par Nicolas Beau.
13. JUSTICE.
14. MÉDECINE : les Entretiens de Bichat.
— ÉDUCATION.

LE MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES

17. « A la Cartoucherie, une femme, Camille Claudel, onze mille matins », par Michel Cournot.
17 à 19. « L'Amérique de King Vidor », par Louis Marcorelles ; « Né avec le cinéma », entretien, par Lise Bloch-Morhange et David Alper ; « Le ranch du Père Noël », par Claire Devarrieux.
21 à 24. RADIO-TÉLÉVISION : programmes du 2 au 8 octobre.
26 à 28. Programmes, expositions et spectacles.

LES ÉNERGIES NOUVELLES

29. Un entretien avec M. Henry Durand, président du Comes.
31. POINT DE VUE : « La danseuse ? », par G. Alexandroff, J.-M. de Buchère et A. Liebard.
32-3. Le développement de la filière voltaïque.
34. Chauffe-eau solaires.

ÉCONOMIE

38. MONNAIES : l'assemblée générale du Fonds monétaire international.

RÉGIONS

42. RÉGIONS : les présidents de conseils régionaux reçus à Matignon par M. Mauroy.

RADIO-TELEVISION (21 à 24)
INFORMATIONS « SERVICES » (16) :
La maison ; Météorologie ; Mots croisés ; « Journal officiel ».
Annonces classées (35 à 37) ; Carnet (15) ; Bourse (43).

Le numéro du « Monde » daté 30 septembre 1981 a été tiré à 566 091 exemplaires.

Demain *Le Monde* publiera :

- DOSSIER : Le projet de budget.
- UN ENTRETIEN AVEC M. PIERRE MOUSSA, président-directeur général de Paribas.
- IDÉES : Nationalisations.
- LIVRES : Le chef-d'œuvre d'Anthony Burgess ; la science fiction et l'avenir du roman.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Le budget de 1982 : une volonté, l'emploi ; une méthode la relance ; un moyen, la solidarité nationale

précise M. Pierre Bérégovoy

Le conseil des ministres s'est réuni le mercredi 30 septembre, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Mitterrand. Au terme de ses travaux le communiqué suivant a été publié :

Sur proposition du ministre délégué chargé du budget, le conseil des ministres a adopté le projet de loi de finances pour 1982.

I. — LES MASSES BUDGÉTAIRES

Les masses budgétaires du projet de budget sont les suivantes :

— Les dépenses définitives s'élèvent à 788,1 milliards en progression de 27,6 % par rapport à la loi de finances initiale de 1981 ;

— Les recettes nettes s'élèvent à 704,3 milliards de francs, en augmentation de 19 % ; la pression fiscale globale est maintenue au niveau atteint en 1981 ;

— Le déficit budgétaire, compte tenu du découvert de 11,6 milliards de francs des opérations temporaires, s'établit à 95,4 milliards de francs.

Ce déficit reste inférieur, en valeur relative, à celui de la plupart des pays industrialisés. Il constitue un élément important de la politique de relance maîtrisée de l'activité engagée par le gouvernement. Il est compatible avec la lutte contre l'inflation et le retour progressif à l'équilibre extérieur.

II. — LES DEPENSES

Le projet de budget pour 1982 a pour objectif l'emploi ; il fait largement appel à la solidarité.

En ce qui concerne les dépenses, le soutien de l'emploi justifie la priorité accordée à quatre actions essentielles :

1) La création d'emplois publics. Le budget de 1982 prévoit la création de plus de 61 000 emplois à la charge, totale ou partielle, de l'Etat, auxquels s'ajoutent plus de 10 000 emplois dans les hôpitaux et les établissements sanitaires et sociaux.

Au total, avec le collectif de 1981, plus de 125 000 emplois publics auront été créés, en moins de dix-huit mois, au 31 décembre 1982. Sur ce total, près de 32 000 emplois, dont plus de 19 000 en 1982, seront créés au budget de l'éducation nationale.

2) Les aides directes au soutien de l'emploi :

Leur montant global atteint 18,6 milliards de F, il est en progression de 45 % ; parmi ces aides, figurent les mesures d'incitation à la création d'emplois annoncées par le premier ministre, le 15 septembre, et les mesures destinées à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

3) Le développement des investissements publics :

Les autorisations de programme des dépenses civiles en capital progressent de 30,7 % et atteignent 81,5 milliards de francs.

Les autorisations de programme qui sont consacrées au logement progressent de 34 %. L'ensemble des aides au logement s'élève à près de 30 milliards de francs.

4) Le renforcement des capacités productives :

Il résulte :

— De l'intensification de l'effort public de recherche : le budget civil de recherche progresse de 29,4 % ; il atteindra 25,4 milliards de francs ;

— De l'augmentation des aides à l'industrie (34,4 milliards de francs, + 52,4 %) ; parmi celles-ci, les prêts du « F.D.E.S. - Industrie » s'élèveront à 7 milliards de francs, dont une partie pour améliorer la structure financière des petites et moyennes entreprises.

En outre, ale budget de 1982 prévoit le maintien de l'aide fiscale à l'investissement.

Les interventio tsurès prioritaires augmentent dans des proportions importantes : + 76 % pour l'innovation, + 80 % pour l'informatique, + 55 % pour les énergies nouvelles et pour l'aéronautique.

Les dépenses inscrites au budget de 1982 permettent également la mise en œuvre d'une politique de solidarité accrue entre les Français :

— Relèvement du minimum vieillesse à 2 000 F au 1er janvier 1982 (soit une progression de 40 % en moins d'un an) ;

— Relèvement des allocations familiales et de l'allocation de logement de 50 % sur les deux exercices 1981 et 1982.

Conformément aux engagements pris, le budget de la culture est doublé ; il représente 0,75 % du budget général.

Les aides de toute nature aux collectivités locales augmenteront et seront proches de 100 milliards de francs (y compris la dotation globale de fonctionnement).

L'effort financier consacré à la défense est poursuivi ; son budget représentera plus de 3,89 % du produit intérieur brut marchand en 1982, contre 3,85 % en 1981.

Enfin, le gouvernement engage un effort de solidarité internationale : l'aide publique au développement est augmentée, avec l'objectif d'atteindre 0,7 % du produit intérieur brut en 1988.

III. — LES MESURES FISCALES

Les mesures fiscales nouvelles, dont le produit global s'élève à 35,6 milliards de francs, ont été arrêtées avec une préoccupation de justice sociale et dans un esprit de solidarité.

a) L'impôt sur les grandes fortunes obéit à cet objectif. Cependant, il ne pénalisera pas l'outil de travail, grâce à un abattement spécifique de 2 millions de francs et à la déductibilité de l'impôt des fonds propres réinvestis dans l'entreprise.

b) Pour financer une partie de l'indemnisation du chômage, une majoration exceptionnelle de 10 % de la fraction de l'impôt sur le revenu supérieure à 15 000 F sera établie.

c) En matière d'impôt sur le revenu, le projet prévoit :

— le plafonnement de l'effet du quotient familial à 7 500 F par demi-part ;

— la réduction de 5 points de la déduction forfaitaire des revenus fonciers ;

— la modification du régime des profits de construction.

Les tranches du barème de l'impôt sont relevées uniformément de 13,5 %, correspondant à la hausse moyenne des prix au cours de 1981.

d) Une taxe sur les frais généraux sera instituée. Les autres contributions nouvelles concernant les entreprises toucheront exclusivement les banques et les compagnies pétrolières (augmentation de la redevance des mines).

e) La taxe intérieure sur les produits pétroliers suivra désormais l'évolution générale des prix, cependant que les droits sur le tabac et la vignette automobile seront relevés.

Par ailleurs, le projet prévoit également d'assujettir à la T.V.A. les activités des vétérinaires, ainsi que de créer une taxe nouvelle sur le coupage des vins et un droit de timbre sur certains appareils automatiques. Il prévoit le maintien, au niveau atteint en 1981, du droit de francisation sur les bateaux.

Enfin, le projet de loi de finances pour 1982 contient diverses dispositions permettant l'intensification de lutte contre la fraude fiscale.

Des deux textes, élaborés après négociations avec les organisations syndicales, visent à maintenir globalement le pouvoir d'achat des fonctionnaires, et à réaliser un effort particulier en faveur des titulaires des revenus modestes et moyens.

Le ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives, a en outre, rappelé qu'il est prévu dans le projet de loi de finances pour 1982, une réduction de deux heures de la durée réglementaire hebdomadaire du travail au 1er janvier 1982, ainsi que la majoration de 56 % des crédits sociaux par rapport à 1981. »

Après le conseil, M. Pierre Beregovoy, secrétaire général de la présidence de la République, a précisé : « *Par ce budget, le gouvernement exprime une volonté : l'emploi ; il utilise une méthode : la relance ; il se dote d'un moyen : la solidarité nationale.* »

Le secrétaire général de l'Elysée a également indiqué que, par ce projet de budget, le gouvernement poursuit trois objectifs : « *Le redressement économique, la lutte contre les inégalités et la recherche d'une plus grande efficacité.* » M. Beregovoy a souligné que la pression fiscale globale est maintenue au niveau atteint en 1981 et que le déficit prévisionnel du budget est inférieur, notamment, à celui du Japon et de la R.F.A.

DES FEMMES PARACHUTISTES ET PILOTES D'HÉLICOPTÈRES

Souhaitant développer et encourager le volontariat féminin dans les armées françaises, le ministre de la défense, M. Charles Hernu, a arrêté deux décisions de principe destinées à attirer des candidates dans des carrières plus opérationnelles que les spécialités administratives ou de santé qui leur sont généralement ouvertes.

C'est ainsi que M. Hernu a demandé au chef d'état-major de l'armée de terre de prévoir la formation de pilotes féminins d'hélicoptères, à titre expérimental, pour des missions de liaison (et non dans les régiments d'hélicoptères de combat). L'instruction de ces femmes pilotes se fera à Dax (Landes) sur hélicoptères Alouette (vingt-deux semaines) et Gazelle (dix semaines) pour un total de 150 heures de vol. Les femmes officiers recevront une formation complémentaire (sept semaines pour 35 heures de vol) pour le brevet d'observateur.

Des stages de perfectionnement auront lieu ensuite au Cannet-des-Maures (Var) pour l'instruction au vol tactique sur hélicoptères.

D'autre part, M. Hernu a repris le projet de M. Valéry Giscard d'Estaing, qui, lors de sa visite en septembre 1980, à Caylus (Lot-et-Garonne), à la 11e division parachutiste, avait décidé de constituer une unité féminine parachutiste. Il s'agira, selon la nouvelle étude du ministère de la défense, de former à l'Ecole des troupes aéroportées de Pau des femmes parachutistes — on parle de vingt-cinq à trente, dans un premier temps — capables de remplir des missions d'intervention à caractère humanitaire.

A l'heure actuelle, on compte dans les armées françaises environ 14 100 femmes (dont 500 officiers) ainsi réparties : 6 500 dans l'armée de terre, 4 400 dans l'armée de l'air, 2 300 dans le service santé, 650 dans la marine et 250 dans la gendarmerie. Le nombre des femmes en uniforme est en très nette augmentation puisqu'on en recensait seulement 9 000 au total en 1972.

Le C.E.A. pourrait entrer dans le capital de Creusot-Loire

Les dirigeants du groupe Schneider, notamm ent son P.-D Schneider, notamment son P.-D.G., M. Didier Pineau-Valencienne, se sont déclarés émus et surpris par un article du quotidien *les Echos* qui, le 30 septembre 1981, a fait allusion à un « *drame dans l'industrie française* » et selon lequel « *la société Creusot - Loire, filiale dudit groupe, serait virtuellement au bord du dépôt de bilan, des pertes prévisionnelles de 500 millions de francs devant conduire le premier producteur national de biens d'équipement à être en manque de fonds propres à la fin de l'année* ». Ils s'émeuvent des répercussions possibles de ces propos auprès du personnel des usines (plus de quarante mille personnes) et expriment leur surprise devant l'allusion à un dépôt de bilan.

Certes, la société Creusot-Loire a perdu plus d'un milliard de francs en quatre ans, mais, en 1981, ses résultats d'exploitation consolidés devraient être positifs, surtout après l'apport à Usinor, en mars dernier, de l'essentiel de ses activités dans les aciers spéciaux. A cette occasion, la société s'était débarrassé d'un très lourd endettement (près de 900 millions de francs) qu'Usinor avait repris grâce à une aide de l'Etat avoisinant 500 millions de francs. De plus, la maison mère, Schneider, avait apporté 200 millions de francs à sa filiale pour renforcer ses fonds propres, passablement écornés.

Il n'en reste pas moins que le problème de l'insuffisance notoire de ces fonds propres se pose toujours, après une nouvelle amputation en fin d'année, du fait des dépréciations comptables enregistrées lors de l'apport à Usinor. En février dernier, lorsque le groupe Paribas prit virtuellement le contrôle du groupe Empain-Schneider en rachetant sa part au jeune baron Empain, il avait été convenu qu'au terme d'une courte période de « *nettoyage des bilans* », la reconstitution du fonds propre du groupe serait entreprise. Aujourd'hui, le groupe Paribas est hors course et les dirigeants de Schneider et de Creusot-Loire ont pensé à une solution qui leur paraît logique du double point de vue industriel et financier : l'absorption de la filiale à 80 % Framatome, constructeur de chaudières nucléaires françaises, dont les installations sont étroitement imbriquées avec celles de Creusot-Loire.

Au surplus, Framatome entre dans l'ère des bénéfices après avoir été « porté » de longues années par Creusot-Loire, et dispose d'une trésorerie très florissante du fait des avances des clients, notamment E.D.F. Mais le reste de son capital, soit 30 %, est détenu par le Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), organisme d'Etat, et une telle opération mérite d'être étudiée soigneusement. Elle aurait, pour la puissance publique, l'avantage de s'introduire « en douceur » dans le capital de Creusot-Loire, le problème de la dévolution des intérêts du groupe Paribas dans Schneider n'étant pas encore vraiment résolu ; mais l'Etat ne peut, en aucune façon, se désintéresser de cette affaire.

Le ministère de l'industrie dans un comuniqué a d'ailleurs tenu à préciser que ce projet n'engage en rien les pouvoirs publics qui procèdent à son examen.

● *La C.F.D.T. et la revalorisation du SMIC sur trois années.* — Reçu à déjeuner par M. Mauroy, le 29 septembre, M. Maire lui a demandé l'ouverture de négociation pour « *fixer les modalités de relèvement du SMIC pour les trois prochaines années* ». « *En même temps, il faut étudier les conséquences sur les grilles hiérarchiques et sur l'échelle des salaires dans le cadre des conventions collectives*, a-t-il dit.

Pékin propose à Taiwan des conversations entre le P.C. chinois et le Kouomintang

De notre correspondant

Pékin. — A la veille du trente-deuxième anniversaire de la fondation de la République populaire, célébré le 1er octobre, Pékin a relancé de façon spectaculaire, ce mercredi, à l'adresse des autorités de Taiwan sa politique de réconciliation et de réunification nationales. Dans une déclaration en neuf points diffusée par Chine nouvelle et Radio-Pékin, le maréchal Ye Jianying, président du comité permanent de l'Assemblée nationale (fonction correspondant à celle de l'Etat), a proposé aux dirigeants de l'île, afin de mener à bien aussi rapidement que possible cette « *grande cause* », l'ouverture de conversations entre le P.C. chinois et le Koumintang, qui administre Taiwan depuis 1949.

Ce nouveau geste de Pékin, destiné à souligner ses efforts en vue d'une réunification pacifique du pays, était attendu depuis quelque temps. A ce sujet, il n'est pas indifférent de noter qu'il intervient à quelques jours d'un autre anniversaire, celui de la révolution de 1911, qui mit fin à la dynastie mandchoue et que les régimes de Pékin et de Taipeh s'apprêtent, chacun à sa manière, à fêter pour la première fois en grande pompe le même jour, le 10 octobre. Selon certaines indiscrétions, M. Deng

Rappelant le message adressé par Pékin aux « compatriotes de Taiwan », le 1er janvier 1979 afin d'attester des intentions pacifiques du gouvernement communiste, le maréchal reprend, dans sa déclaration, un certain nombre de propositions exposées précédemment de manière plus ou moins officieuse.

Faisant état de l'« *urgent désir* » du peuple des deux côtés du détroit de Taiwan de communiquer, il suggère que des accords soient signés entre les deux parties en vue de l'établissement de relations postales, commerciales, aériennes, navales, touristiques, culturelles, universitaires et sportives. Il renouvelle également l'assurance qu'une fois la patrie réunifiée Taiwan disposera, en tant que « *région administrative spéciale* », d'un « *haut degré d'autonomie* » et pourra conserver ses forces armées, ainsi que son système social et économique.

Tout ceci n'est guère nouveau. Ce qui, en revanche, est plus intéressant est, d'une part, la proposition de conversations globales faite aujourd'hui par Pékin au Kouomintang laquelle est assortie de la suggestion que « *des personnalités représentatives de divers milieux de Taiwan occupent des postes de direction dans des organes politiques nationaux et participent à la gestion de l'Etat* » ; d'autre part, l'offre lancée aux industriels de l'île d'investir sur le continent. Des dispositions particulières, est-il précisé, seront définies, qui garantiront ces activités et éviteront à ces hommes d'affaires toute discrimination et leur assureront une liberté de mouvement entre Taiwan et la partie continentale du pays.

Les premières réactions de Taipeh aux rumeurs qui avaient circulé début septembre laissant présager un tel geste de la part de Pékin avaient été plutôt négatives. La relance du projet d'unification risque toutefois de mettre les nationalistes en difficulté à plus ou moins long terme. Beaucoup de choses vont dépendre du rôle que les Etats-Unis sont désireux de jouer dans cette affaire et de celui que Pékin est disposé à leur laisser assumer. Certaines conversations récentes avec des diplomates chinois permettent de penser que la Chine communiste est prête en l'occurrence à accepter les bons offices de tout « *pays ami* » afin de parvenir à la réalisation de ce qui est comme une mission historique. Dans cette perspective, l'éventualité d'un voyage l'an prochain de M. Reagan, successivement à Pékin et à Taipeh, ne doit plus être considéré comme relevant de la seule imagination.

MANUEL LUCBERT.